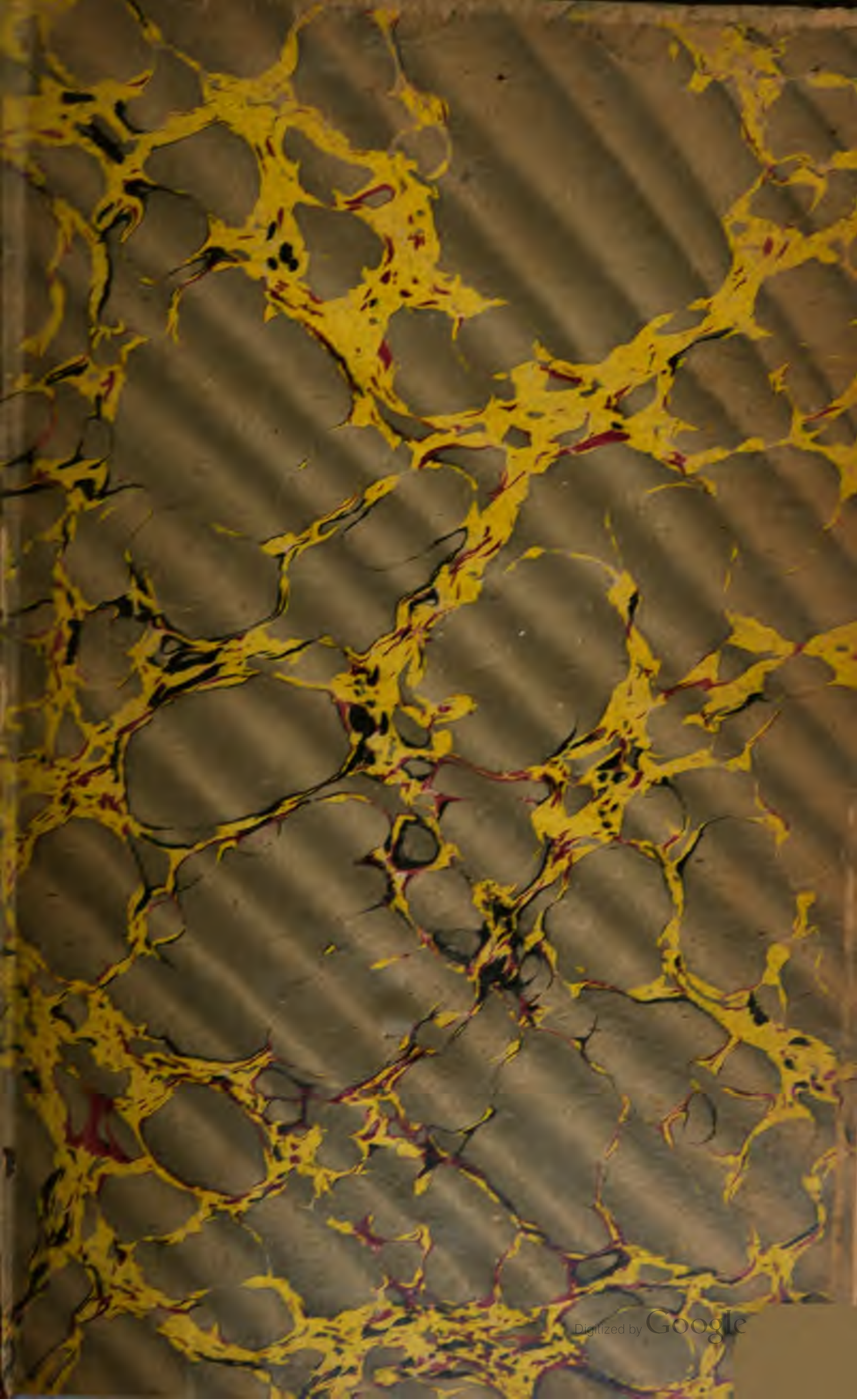
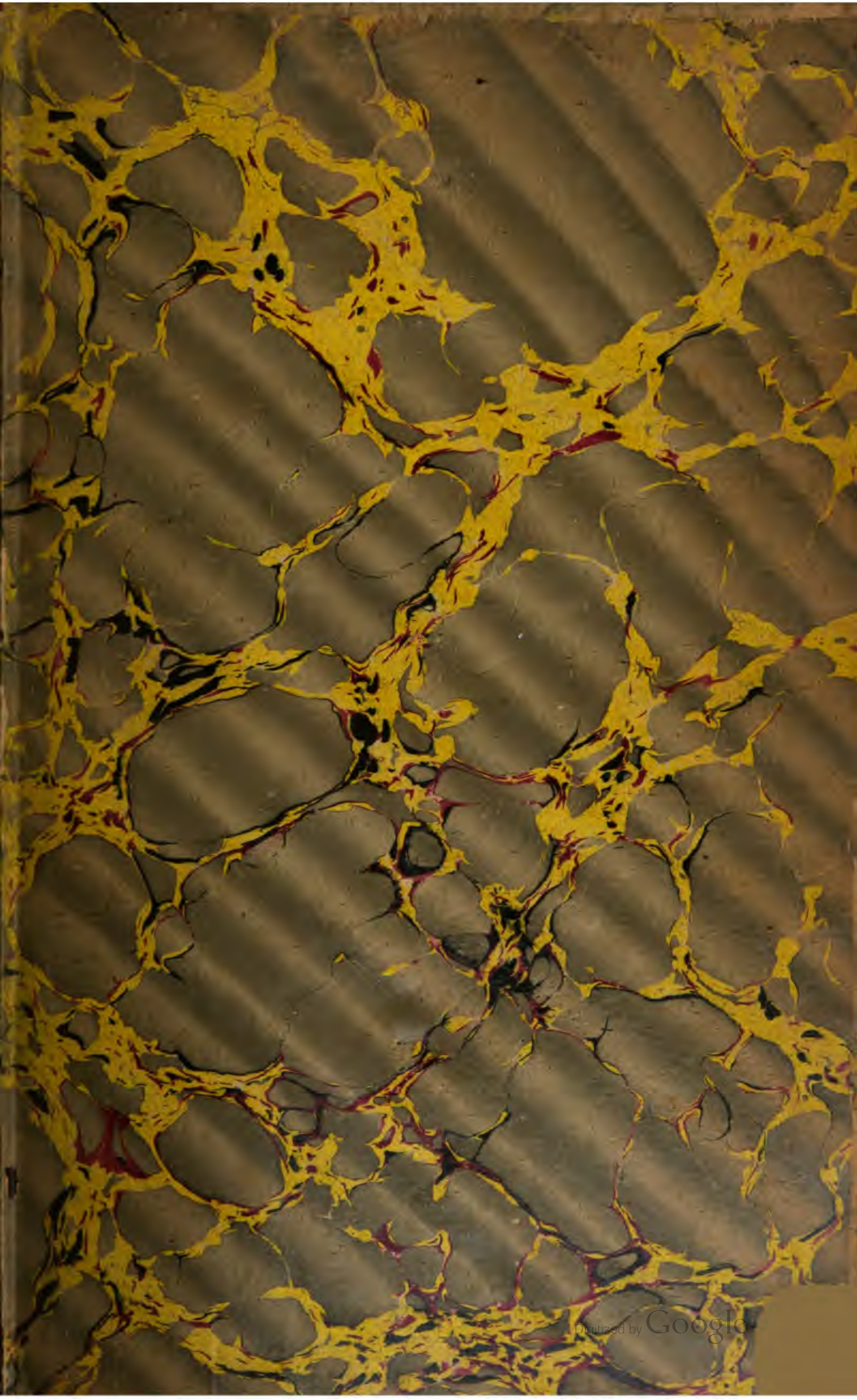



SE TAIRE ET FAIRE




SE TAIRE ET FAIRE



HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

ÉMIGRÉS

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en février 1884.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

ÉMIGRÉS

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

H. FORNERON

TOME SECOND

Deuxième Édition



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

1884

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES ÉMIGRÉS

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANCAISE

LIVRE IV

LE RÉGENT A VÉRONE.

CHAPITRE XIII

LA GUERRE CIVILE.

La Vendée. — Réorganisation des corps d'émigrés. — Mœurs de l'armée de Condé. — Épisode du comte Henri W***. — Lyon. — Toulon.

I

LA VENDÉE.

Le pays était sans loi, les pouvoirs étaient sans droits; ou s'il restait une loi, c'était pour être violée; une autorité, c'était pour être asservie. Où est la légalité? Non dans la Convention, qui s'est mise derrière

les insurgés et qui se vide sous la peur. Dans cet affaissement on se laisse tenter par l'ivresse de la guerre civile. Le cul sur la selle, chacun est compagnon, disait Montbrun à Henri III.

Il ne faudrait point toutefois faire honneur aux paysans vendéens des sentiments qui auraient dû uniquement inspirer les royalistes. On peut même croire que la Vendée ne se serait pas émue si l'on n'avait pas touché à ses curés. Elle n'aurait sans doute pas branlé si on n'était pas venu chercher les jeunes gars pour la levée en masse. Ainsi à côté de la Vendée chevaleresque qui se pare de Bonchamp, Larochejaquelein, d'Elbée, Charette, il y a une Vendée de prêtres qui se plaît aux soupçons, aux ruses, aux querelles, c'est celle de Stofflet et de l'abbé Bernier. Bernier était l'homme « le plus dissolu dans ses mœurs, le plus cruel dans ses avis, le plus impérieux dans le commandement. Il accepta du Directoire une somme d'argent considérable avec un passe-port, à la condition de sortir de France. Il prit et garda l'argent et le passe-port, et resta dans la Vendée[1] .» Il fit assassiner le chef de l'artillerie vendéenne, le marquis de Marigny; s'il n'a pas également tué Charette, c'est qu'il n'a pu l'attirer dans un guet-apens.

Une autre Vendée, celle des réfractaires, prend les armes la première avec le jeune Forestier.

[1] Larevellière-Lépeaux, *Mémoires*, t. I, p. 391.

Forestier enlève Saint-Florent[1]; des volontaires parisiens arrivent en tumulte, ils se sauvent dès qu'ils aperçoivent les Vendéens. Les paysans sont si fiers de les dépouiller de leurs fusils, qu'ils oublient, dans leur joie, de prendre aussi les cartouches[2]. Paris s'exaspère. Paris condamne à mort les départements de la Vendée et fait dicter par Barère à la Convention un décret du 1er août 1793 qui dit : « Il sera envoyé dans la Vendée des matières combustibles de toutes espèces, pour incendier les bois, les taillis et les genêts; les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées, les bestiaux seront saisis. »

C'est la même inspiration chez tous les fanatiques à chaque époque : Barère était animé de sentiments aussi sauvages que ces moines des Pays-Bas dont parle le duc d'Albe, qui conseillaient de « détruire par le feu tout ce que n'occuperont pas les garnisons espagnoles[3] ».

Pour cette guerre, point de généraux, : des grotesques comme Rossignol, Westermann, Santerre, Lemoine. Ces jacobins et leurs volontaires sont menés rudement par les paysans, à chaque rencontre. Ils sont battus à Beaulieu par Larochejaquelein, à Torfou par Charette et Lescure. Mais les prêtres entraînent les

[1] *Guerre de Vendée, campagne de* 1793. Ce livre, publié à Londres en 1805, paraît être dû à une Allemande qui s'était attachée à Forestier.

[2] Jean Rohu, *Mémoires, Revue de Bretagne et de Vendée*, p. 603.

[3] *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 423 et 437.

vainqueurs vers la Bretagne; toute la Vendée avec ses femmes, ses enfants et ses bestiaux, traverse la Bretagne dans une sorte d'ivresse, pousse au nord jusqu'à Granville, se disperse à son premier échec sous les canons de Granville, s'éparpille, perd ses chefs, se laisse écraser à Savenay, noyer dans la Loire. La vengeance des républicains dut plaire à Barère lui-même : « Chaque soldat[1] a mis à mort qui lui a plu, a pillé qui lui a plu, aucune précaution n'a été prise pour réprimer ou modérer l'ardeur du sang et du pillage. » Et l'ami de Danton, Westermann, écrit en style biblique[2] : « J'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes qui, au moins celles-là, n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher. »

Quelques émigrés s'étaient déjà introduits dans les rangs des Vendéens; ils furent en partie détruits avec eux dans ce premier désastre. Les aventures de M. de Solilhac sont assez dramatiques[3].

C'était un gentilhomme du Puy qui avait été lieutenant au régiment d'Orléans-infanterie. En 1792, il se rendit « où l'honneur l'appelait » et servit dans l'armée des princes. Pressé ensuite par le manque d'argent, il voulut rentrer en France, « comme quantité de ses camarades », mais il fut arrêté et enfermé à Metz. Il

[1] *Papiers de Robespierre,* Rapport, p. 228.
[2] *Revue de Bretagne et Vendée,* t. I, p. 347.
[3] Ms. vol. 625, f° 25, Everard de Quincy au cabinet du Régent.

prétendit qu'il était déserteur autrichien; un gentilhomme qui s'était fait passer pour un avocat belge, afin de défendre son fils arrêté avec Solilhac, transmit un billet de celui-ci à une vieille aubergiste de Tournay afin qu'elle le réclamât comme son fils. Voilà Solilhac reconduit à Tournay et remis à la vieille. Il s'engage dans les hussards républicains que l'on recrute en Belgique pour la guerre de Vendée, déserte dès son arrivée, fait campagne avec les Vendéens, est pris au Mans, traîné à Montfort-l'Amaury avec huit cents autres captifs. « On les enferme dans une église où tout était brisé, sans paille, sans pain » ; les patriotes viennent boire devant le portail, dansent la carmagnole et parlent de la fête du lendemain : la fête sera l'exécution des prisonniers. Solilhac avait caché un petit canif. Il coupe la corde qui le lie à un autre, s'approche avec lui de la porte, se jette dans les champs. On court, on tire. Ce que devient le compagnon, Solilhac l'ignore; il erre toute la nuit. Il se fait passer, le jour suivant, pour un des nombreux Parisiens qui désertent l'armée républicaine, et reçoit sous ce prétexte asile dans des granges. Il traverse Paris, continue vers le nord, passe l'Escaut à la nage, et est enfin recueilli par le prince de Cobourg.

Les courtisans des princes et les gros personnages de l'émigration restèrent longtemps sans soupçonner l'existence de la Vendée. Le duc de Castries eut l'idée de s'en informer vers la fin de la seconde année de la

guerre, il demanda au duc d'Harcourt, représentant du Régent à Londres, ce qu'il savait ou présumait sur les événements de Vendée [1]. — « Ayez la complaisance, écrivait l'année suivante le duc de Polignac à Charette, *de faire faire dans vos bureaux un bulletin des opérations* [2]. » On redoute presque le succès, on ne veut pas être sauvé par ces défenseurs inconnus, on les tient pour suspects. Le Régent envoie des délégués officiels, des hommes solennels, routiniers et méticuleux, MM. d'Hervilly et de Vaugiraud, pour surveiller ces manieurs de paysans qui se font tuer sans la permission des courtisans, d'autant mieux que plusieurs de ces chefs improvisés peuvent n'être pas suffisamment purs. Qu'est-ce en effet qu'un certain Gaston? demande le Régent dans ses instructions à d'Hervilly [3] : « Il est indispensablement nécessaire de savoir si c'est le Roy de la constitution qu'il veut servir, ou le Roy de l'ancienne monarchie française; il conviendra de le faire expliquer sur ses principes. M. le Régent n'hésiterait pas à lui donner l'existence militaire qui conviendrait le mieux à sa position. Dans le cas où M. de Gaston serait constitutionnel, tout ce que ces messieurs pourraient faire se réduirait à lui demander par écrit ce qu'il entend par la constitution. »

[1] Puisaye, *Mémoires,* t. IV, p. 5, du 29 novembre 1794.
[2] *Ibid.,* p. 121, du 18 août 1795.
[3] Ms. vol. 624, f° 107. Note pédante au duc de Castries et lettre d'envoi avec signature autographe du Régent, juin 1793.

On est ébahi devant un pareil état d'esprit. Le chouan n'est pas seul suspect, le Vendéen le devient aussi dès qu'on soupçonne son existence. C'est ce que montre un curieux questionnaire[1] :

« Quels sont les principes des chefs qui commandent l'armée chrétienne? — *Réponse :* Les chefs de l'armée chrétienne ne manifestent aucun principe politique. Ils évitent d'occuper de discussions l'esprit de leurs troupes. *Dieu et le Roi,* voilà leur seule devise.

« Verraient-ils arriver avec plaisir des princes et des émigrés? — *Réponse :* Un prince français y serait reçu parfaitement, s'il y arrivait avec un nombre peu considérable d'officiers anciens, dignes de confiance, ayant de la circonspection, n'apportant aucune prétention, n'élevant aucune question politique... »

On voit par ces conditions prudemment accumulées que les chefs vendéens connaissent parfaitement le caractère des courtisans : ils exigent les qualités qui sont précisément impossibles à réunir dans cette catégorie d'émigrés. Les gens soupçonneux et brouillons qui s'agitent autour des princes cultivent avec soin les germes de l'envie contre les chefs vendéens. D'Avaray a presque seul le bon sens de défendre les Vendéens contre les jalousies des émigrés : « Prêche bien la sagesse, écrit-il au marquis d'Hautefort[2], oublions-nous nous-mêmes, apprenons de la nécessité à souffrir

[1] Ms. vol. 624, f° 115. Sans signature.
[2] Ms. Bibl. nat. fonds Périgord, vol. 105, f° 84.

même des injustices, trouvons simple que des officiers formés du sang de leurs camarades, au milieu des triomphes et des désastres de la Vendée, ne voient pas avec plaisir des gens qui paraîtraient vouloir prendre leurs places. » C'est dans l'entourage des princes que sont accueillies les premières insinuations contre le plus intelligent, le plus fécond en ressources, le plus énergique des généraux français, Joseph de Puisaye.

Puisaye et Tinténiac prolongeaient l'insurrection de la Bretagne depuis la déroute des Vendéens. Tinténiac envoya un prêtre, l'abbé Cercleron, porter des documents à lord Dundas et au duc d'Harcourt [1], faire connaître ses forces, celles de Jean Chouan, et celles de son ami Puisaye. Mais le Cercleron ajouta de sa propre autorité un document rédigé de sa main à ceux de Tinténiac, pour les contredire : « L'homme, dit-il, qui dans ce moment-ci nous offusque le plus, c'est M. de Puisaye ; rejeté de toutes les factions, il déteste les princes ; s'il passait en Angleterre, il faudrait le déjouer dans toutes ses entreprises et l'empêcher de parler aux ministres. »

Aussi les princes ne furent dans cette première période d'aucune utilité à la Vendée : ils laissaient bien proposer l'organisation d'un service régulier de navigation : « Il y aura deux paquebots par semaine pour la communication de Southampton à Jersey [2] » ;

[1] Ms. vol. 625, f° 79.
[2] Ms. vol. 624, f° 227.

ils prétendaient bien tenir sous le joug de leurs favoris les renforts qui se préparaient à Saint-Hélier [1], et ils en confiaient le commandement au marquis du Dresnay, ami du méticuleux d'Hervilly; mais il se dispensaient de lui fournir des ressources et de lui donner des instructions. « Je vous avoue que je suis très-affecté du silence absolu que gardent vis-à-vis de moi les princes [2] », écrit le marquis du Dresnay, qui a acheté sur son crédit personnel des habits et des chapeaux pour les dix compagnies qu'il organise à Jersey. Et il ne trouve d'appui sérieux que chez le comte de Puisaye tant calomnié [3] : « Vous avez raison de penser, lui écrit Puisaye, que c'est de l'intérieur que l'on doit le plus espérer. »

Toute la vallée de la Loire se réveille après le premier désastre de la Vendée. La guerre se rallume, mais ce n'est plus qu'une série de combats de partisans.

Par exemple, deux chefs de paysans, Grand-Pierre et Sans-Peur, apprirent qu'un corps de républicains, sous les ordres du général Henri, venait de sortir de Château-Gontier avec une charrette chargée d'écus [4]; ils embusquèrent leurs hommes des deux côtés de la route, dans des fossés et derrière des bouquets d'arbres.

[1] Ms. vol. 624, f[os] 240 et 244, novembre 1793.
[2] *Ibid.*, au duc d'Harcourt.
[3] Ms. vol. 625, f° 85.
[4] BERNARD DE LA FRÉGEOLLIÈRE, *Émigration et chouannerie*. En 1796.

Deux filles s'assirent sur une butte élevée qui dominait le pays, elles filèrent leur lin sur la quenouille jusqu'au moment où elles aperçurent la tête de colonne des républicains; elles se mirent à sauter, à danser, puis disparurent, c'était le signal convenu pour l'attaque. On laisse passer les éclaireurs, les cinquante hommes d'avant-garde, puis on se précipite sur le centre : on tue le général et cent soixante hommes, le reste se disperse. Grand-Pierre veut qu'on partage sur-le-champ ce trésor, mais la voiture est bien close : si on la brise, les écus vont se répandre, on ne pourra plus tenir les hommes. Poussons, répond Sans-Peur, le caisson dans les bois, demain on fera le partage. Chacun va manger la soupe dans les villages des environs. Pendant ce temps les fuyards arrivent à Angers et à Château-Gontier. Le général d'Allancourt réunit quinze cents hommes à la hâte, arrive au milieu de la nuit sur le lieu du combat, suit à la clarté de la lune les traces des roues du fourgon, retrouve le trésor sous bois, l'attelle avec les chevaux qu'il a eu la précaution d'amener, et rentre rapidement à Angers.

Après une défaite, on retourne au village, on se cache. Chaque maison a un caveau secret où peuvent disparaître subitement sept ou huit personnes avec leurs vivres; des maçons ont la spécialité de ce genre de bâtiments; les femmes sont habituées à voir cerner les maisons : Cherchez, citoyens, disent-elles aux gendarmes.

Mais vers le commencement de la troisième année, les esprits se calment. En mars 1795, Charette et Stofflet avaient chacun une dizaine de mille hommes, Sapinaud trois mille; la Bretagne était plus lasse que la Vendée. La paix de la Prévalaye assura l'exercice du culte, l'exemption du service militaire, le droit de conserver des armes. On se crut en repos pour longtemps sur les deux rives de la Loire.

II

RÉORGANISATION DES CORPS D'ÉMIGRÉS.

L'émigration armée n'a jamais eu, malgré la brillante valeur des officiers qui la composaient, de prestige aux yeux ni des républicains, ni des étrangers. Cette défaveur est due au manque de généraux et de soldats.

Le mérite de Condé était incontesté, mais Condé était seul. Le maréchal de Castries se consacrait aux travaux de cabinet; le maréchal de Broglie paraît avoir ressenti dans toute son horreur le dégoût de combattre avec des étrangers contre des Français. Les autres généraux avaient pris place dans les armées françaises.

Le manque de soldats était plus fâcheux encore. — « Il ne faut pas nous dissimuler, écrit un des ministres

du Régent [1], que les émigrés, individuellement fort braves, sont de mauvaise infanterie, et qu'il faudrait que ce corps fût soutenu et guidé par une troupe plus accoutumée à la discipline et à la fatigue. » Les enfants, les vieillards, les gens de cabinet remplissent les rangs, ils tombent après une marche, ils encombrent les hôpitaux. Les capitaines qui portent le mousquet savent le prix de leur dévouement, et exigent que leurs camarades qui leur servent de chef ne les traitent pas en simples soldats. — « Les légions [2], composées de gentilshommes réduits à la paye et au service de soldat, ont été détruites par la maladie ; si on en excepte quelques individus vigoureusement constitués, tous ceux qui ont échappé à la mort sont revenus dans un état d'épuisement et d'infirmités dont ils se ressentiront toute leur vie. Former des corps de gentilshommes-soldats, ce serait donc achever de détruire les restes de la noblesse française dont la moitié a déjà péri. »

L'armée de Condé s'était, après les désastres de la campagne de France, cantonnée dans le Brisgau, et avait reçu dans ses rangs plusieurs débris des corps licenciés par les princes. L'Autriche l'avait prise à sa solde et donnait quinze kreutzers, ou à peu près quatre sous par jour, aux gentilshommes. Elle ne fournissait

[1] Ms. vol. 624, le baron de Flachslanden au duc d'Harcourt, février 1793.
[2] *Ibid.*, fº 159. C'est l'opinion du marquis du Dresnay.

rien pour les dépenses de l'hôpital, ni pour celles de l'artillerie. La misère, dans ces bivouacs d'hiver sous les sapins couverts de givre, au milieu de la forêt Noire, était si atroce, que le prince de Condé écrivait : « Vous ne sauriez croire l'extrême besoin d'argent où je me trouve ; nous périssons de besoin [1]. Quand ce serait le diable qui m'offrirait sa bourse, je l'accepterais avec bonheur [2]. »

Ainsi disparaissaient les soldats : ceux qui étaient gentilshommes, parce que les privations les faisaient périr ; ceux qui étaient des déserteurs ou des domestiques enrôlés, parce qu'ils rentraient en France, et préféraient les risques de la guillotine au séjour près des paysans d'Allemagne. On eut l'idée d'enrôler les prisonniers faits sur les armées républicaines. « Ce serait par les prêtres que nous ferions le mieux et le plus sûrement notre affaire, écrivait sur ce point le prince de Condé à l'évêque de Nancy [3], nous ne rejetterons aucun des hommes dont les prêtres nous répondront. » Transformer en soldats du Christ ces hommes qui encombraient les prisons de Vienne et les pontons d'Angleterre n'était pas une inspiration heureuse ; on méconnaissait une loi que des militaires ne doivent pas oublier : le soldat peut, sans danger, posséder quantité de défauts et de vices, il doit être exempt de

[1] Fauche-Borel, t. I, p. 197.
[2] Comte de la Boutetière, Condé à la Fare, 18 nov. 1794.
[3] Recueil du comte de la Boutetière.

ceux qui sont incompatibles avec les vertus guerrières; un captif qui se laisse tenter ne sera jamais un soldat. Plusieurs acceptèrent cette chance de rentrer en France et de trahir leurs libérateurs; tous furent regardés avec mépris par leurs compagnons d'armes : « La révolte et le crime sont sur leur figure [1] », disaient leurs officiers. Ce fut un élément de trouble dans ces pauvres régiments.

L'Autriche donnait bien des prisonniers et des kreutzers, mais elle était dans une méfiance continuelle contre cette poignée de proscrits, et paraissait vouloir les détruire par les privations. En avril 1795, à Rottenbourg sur le Neckar, le prince n'avait plus que soixante louis [2]. Le Régent et son frère distribuaient les faveurs, les missions rétribuées, les honneurs de cour aux émigrés qui les entouraient; les émigrés qui se livraient à de petites industries vivaient dans une aisance relative au milieu des villes [3]; tandis que les émigrés qui portaient les armes étaient dans la misère. Pris dans un combat ou dans une place, ils avaient chance d'être fusillés si les volontaires de Paris pouvaient les enlever à la troupe de ligne [4]; quelquefois les volontaires se donnaient le plaisir d'égorger les

[1] Comte DE CONTADES, *Journal de Thiboult*, p. 84.

[2] Wickham à Grenville, 16 avril 1795, lettre citée par André LEBON, *l'Angleterre et l'émigration*, p. 33. La correspondance de Wickham a été publiée, mais M. Lebon l'a résumée avec soin.

[3] *Journal de Thiboult*, p. 226.

[4] NEUILLY, *Souvenirs*, p. 76.

prisonniers sous les regards de leur camarades, comme l'aîné des quatre frères Foucault, gentilshommes normands, qui fut mené sur le bord de la Sambre, et fusillé devant les yeux de ses frères qui étaient témoins de l'exécution sur l'autre rive.

Aussi la troupe de ligne aimait mieux laisser évader les prisonniers; au combat de Lauterbourg, elle ouvrit ses rangs à tout un détachement d'émigrés qui était cerné [1]; au Fort-Louis, elle remit en liberté trois émigrés qui se trouvaient parmi les prisonniers, en leur déclarant qu'ils n'y avait d'inhumanité que chez les commissaires de la Convention et les présidents de clubs [2]. L'un de ces présidents est pris et amené au prince de Condé : — Citoyen, dit-il au prince, serai-je pendu? Le prince tourne le dos et ordonne qu'on le mette en liberté. — C'est égal, fait le jacobin, ces gens-là ne pardonnent jamais.

Peu à peu on en vient à une sorte de fraternité d'armes. Quand Hohenlohe, le chef d'une des légions de Condé, est fait prisonnier, les officiers républicains viennent lui recommander leurs amis qui servent dans son corps, afin qu'il leur donne de l'avancement après qu'il aura été échangé [3]. Lorsque les soldats de l'armée de Moreau escortent des prisonniers de l'armée de Condé, ils les font loger le soir loin d'eux, pour leur

[1] Chambeland, *Histoire du prince de Condé*, t. II, p. 95.
[2] *Ibid.*, p. 143 et 144.
[3] *Journal de Thiboult*, p. 194.

permettre de s'évader, et si l'un de ceux-ci ne comprend pas, ils lui disent au milieu d'une marche : « Monsieur, nous croyons que nous nous trompons de chemin, faites-nous le plaisir d'aller voir à cette ferme ce qui en est », et ils continuent leur routc sans lui [1]. Les chirurgiens républicains qui soignent les blessés de Condé, après un combat, leur délivrent au moment de l'évacuation des hôpitaux, des certificats de non-guérison, pour faciliter ensuite leur évasion [2]. Le comte de Marcillac [3] apprend que des Français sont logés à Plymouth, il vient les visiter, ils lui disent : « Nous sommes officiers républicains, nous allons en France par échange. Quoique nous différions d'opinion, nous vous offrons, monsieur, tout nos services. Si vous avez des nouvelles à donner à vos parents ou des affaires à traiter, vous pouvez vous confier à nous. » En Angleterre encore, Montyon [4] secourt également les émigrés et les prisonniers républicains.

[1] Romain, *Souvenirs*, t. III, p. 91.
[2] Chambeland, *Histoire du prince de Condé*, t. II, p. 455.
[3] *Souvenirs*, p. 90.
[4] Labour, *Montyon*, p. 222.

III

MŒURS DE L'ARMÉE DE CONDÉ.

Le paysan allemand est plus dangereux que le républicain français pour le soldat de Condé. Il assomme, il dépouille tout Français isolé [1] ; l'émigré sabre « cette canaille », chasse sur les terres des moines, mène brusquement la galanterie avec les filles. Les jeunes Allemandes se pressent en troupes nombreuses autour des campements de l'armée de Condé, elles rôdent dans les bois et près des feux de bivouac [2]. Les torts ne sont pas toujours du côté des Allemands. Une fille « s'étant avisée de se plaindre » [3] que des hussards l'avaient violée, Condé fit donner de l'argent « à la coquine » ; une autre fois, « des chevaliers de la Couronne, courtisant une fille de paysan, ont eu une querelle avec le père, qui a été tué ».

Les jeunes chevaliers nommaient *pékins* [4] tous ceux qui ne servaient pas dans leurs rangs; mais malgré le mépris qu'ils témoignaient pour eux, ils ne laissaient

[1] *Journal de Thiboult,* p. 86, 98, etc.
[2] *Ibid.,* p. 74.
[3] *Ibid.,* p. 108.
[4] *Ibid.,* p. 92.

pas que de les imiter dans quelques-unes de leurs occupations.

« Vous rappelez-vous le temps, écrit M. de Bourzac au comte Wlgrin de Taillefer[1], où vous traciez le plan d'une salle de comédie, et où je composais une messe pour ces moines qui avaient de si bon vin du Rhin? »

Les forts survivaient seuls après les premières campagnes; ils étaient soutenus dans leurs espérances par l'enthousiasme de la jeunesse; ils se voyaient ramenés en triomphe dans leur pays, acclamés par des Françaises, immortalisés comme des preux. Cette vie d'illusions et de rêves a laissé chez presque tous un souvenir aimable. Les vers et le jeu étaient les divertissements qui convenaient le mieux à ces imaginations surexcitées.

Ils avaient fondé une manière d'Académie, où l'on se livrait à la passion des petits vers. Les premières séances se tinrent dans une écurie, au camp de Steinstadt :

Qui le croirait? Une écurie
Était l'asile où du génie
Se conservait le pur flambeau...

Ce Parnasse offrait à son sommet le chevalier de Pelleport, dont les vers sont plus royalistes que poétiques; M. du Coudray goûta quelques minutes de gloire avec son hymne latin *Anti-Massilium carmen*, qui

[1] *Soc. hist. Périgord*, t. X, p. 112, de 1883.

devait faire oublier la *Marseillaise,* sur le même air :

Impiis ululatibus
Vulgus fatigavit auras;
Sed quod edit fidelitas
Carmen placet heroïbus...

Plus tard, le baron de Bœklin accueillit l'Académie dans son château de Ruth en Brisgau, et fit publier les morceaux les mieux goûtés, sous le titre : *les Troubadours modernes* [1]. Le souffle du dernier siècle agite encore les moins ridicules de ces pièces pitoyables; un capitaine de vaisseau en fait insérer une qui atteint l'obscénité; un autre officier oublie qu'il se fait tuer pour le trône et l'autel, et dit, comme aux beaux jours du règne de Louis XVI :

Mais la peur de l'enfer, du diable et des chaudières
Fait grand effet dans les chaumières,
Quand on en rit dans le château.

Godet de Tuilay, blessé au combat d'Ober-Kamlach, se console sur son lit en consacrant une strophe à chacun des poëtes qui viennent d'être tués :

Toi qui des bras d'une épouse chérie
Sus t'arracher pour voler aux combats,
Quel coup frappera ton amie
Quand elle apprendra ton trépas!
O Vauquelin, ton sublime génie
N'arrête pas la fureur d'Atropos,
Et le maître de l'harmonie
Tombe sur le lit des héros.

[1] A Constance, en 1797. Les pièces citées sont p. 171 et 202. Voir encore *Journal de Thiboult,* les *Souvenirs* de Laporte, et ANTOINE, *Histoire de l'émigration,* t. II, p. 167.

Comme le lys, ornement du bocage,
Se flétrit, meurt au retour des hivers,
Tel, atteint au printemps de son âge
Par le souffle impur des pervers,
Du Bay périt : ses talents, sa jeunesse
N'ont pu fléchir le destin rigoureux.
Pleurez, naïades du Permesse,
Il ne chantera plus les preux !

Là fut tué aussi Charles de Musset, frère de Victor de Musset, qui était emprisonné comme frère d'émigré, et qui fut le père du poëte; l'oncle d'Alfred de Vigny fut tué en Bretagne [1] : ces noms consolent après tant de fadaises.

Le jeu et les divertissements de garnison occupaient le plus grand nombre de ces jeunes officiers. Enrôlés comme simples soldats dans les régiments de *nobles à pied* et de *chasseurs nobles*, ils s'enfermaient pour jouer au *macao* dans la salle mal éclairée d'une auberge allemande qu'ils appelaient un *bouzin*, « à cause de sa mauvaise odeur [2] ». Ils causaient, ils buvaient des verres d'eau. Ceux qui gagnaient au jeu pouvaient souper avec des œufs et du pain blanc, les autres n'avaient que du lait caillé et du pain de munition. Tous étaient pleins de gaieté.

Le comte de Neuilly est blessé et emporté sur une civière par quatre paysannes, il ne cesse pas de rire pour si peu : « Je n'étais pas assez accablé, dit-il [3],

[1] Il se nommait Louis de Baraudin.
[2] *Journal de Thiboult*, p. 47.
[3] *Souvenirs*, p. 206.

pour ne pas remarquer leur figure ; l'une surtout, celle qui était à ma droite, était d'une beauté remarquable. J'embrassai mes porteuses. »

Les plus élevés en grade et ceux qui avaient reçu une autre éducation que celle du hobereau de village, s'efforçaient de former une sorte de cour autour du prince de Condé et des femmes des officiers généraux.

La sainte princesse, la tolérante Louise de Bourbon, n'était plus au camp. Elle atteignait l'âge de trente-huit ans; peut-être le commerce avec la princesse de Monaco la froissait; elle partit pour Turin sur les conseils de son confesseur, un M. de Bouzonville, prêtre halluciné, que haïssait le prince de Condé. Elle entra comme novice chez les Capucines. Puis dans un transport, « qu'elle avoue elle-même plus zélé que prudent », elle fit vœu d'obéissance à ce maniaque, qui la transféra d'abord chez les Trappistines de Turin, puis chez celles de Vienne. Condé fut saisi de colère au récit de ces voyages : « On m'a dit qu'elle avait dans la tête de fonder un couvent, un ordre, quelque chose dans ce genre-là. » Il maudit l'abbé « imprudent qui la promène et lui a laissé prendre un parti aussi violent ». Il est humilié de voir sa fille adorée courir les chemins avec des prêtres malpropres et de pauvres nonnes. Les Trappistines de Turin se montraient, dans leur voyage à Vienne, entassées sur une charrette avec la charmante princesse; on les avait vues quand elles s'étaient présentées toutes meurtries à Constance, devant l'au-

berge de l'*Aigle noir,* recevoir la charité d'un abri sans meuble et sans table de toilette; elles avaient couché sur le plancher et s'étaient nourries de pommes de terre à l'eau [1]. Tout cela ne se peut faire sans beaucoup de froissement, le père en est dégoûté : « Je crois, dit-il [2], qu'il faut lui laisser choisir l'Ordre qu'elle voudra, puisque son confesseur, qui s'est permis de la porter au parti qu'elle a pris, persiste à exalter sa tête. »

Cette tête charmante n'était pas encore privée de tout bon sens. La déesse à face blanche savait sourire avec mépris des bizarres pénitences que proposait l'imagination dévergondée de son confesseur. Les coups de discipline, disait-elle, ne sont pas une œuvre de piété, « cela me paraît si nul à côté des brisements et des déchirements du cœur » ! Elle fut arrachée au fanatisme de ce fou par l'influence d'une Française à la piété douce, madame de la Rosière. Elle se rapprochera de son père à l'heure de la suprême douleur, l'assassinat du duc d'Enghien.

Madame de Monaco ne quitte jamais les campements de Condé : elle suit l'armée au fond de la Russie, puis dans la campagne de Suisse [3]; elle se lie avec la princesse de Rohan-Rochefort, qui « ne s'éloigne point

[1] Romain, *Souvenirs,* t. III, p. 139.

[2] Comte de la Boutetière, *Correspondance de Condé,* du 13 novembre 1796 au 7 janvier 1797.

[3] *Journal de Thiboult,* publié par le comte de Contades, pages 45, 120, 218.

d'ordinaire du quartier général de M. le duc d'Enghien [1] ». D'ailleurs, « comme il y a plusieurs femmes au quartier général qui reçoivent et qui tiennent maison, l'on y jouit à peu près des mœurs et des habitudes de France ». Le besoin des propos de salon est devenu la vie même. On va chez madame d'Ecquevilly, grande et grasse, beauté surannée et débordante, qui est accusée d'enseigner la tentation au jeune duc de Berry [2]; on va chez la comtesse de Boyer [3], mais davantage chez sa femme de chambre, qu'elle a dressée, comme les matrones romaines employaient leurs esclaves, à tenir une boutique où cette jeune fille vend pour sa maîtresse du café qu'elle verse les bras nus, des liqueurs, des gilets brodés, des pâtés de veau, des cartes à jouer.

Il y a même des officiers, à travers les aventures de cette vie d'angoisses, qui se marient. M. de la Rochefoucauld épouse mademoiselle de Mauroy durant les ennuis du bivouac à Dubno, en Russie. D'autres s'assoient mélancoliques, l'hiver, sur la terre glacée; ils rêvent à leur enfance, aux prairies diaprées, au soleil qui perce les charmilles. « Où sont les collines du Champ-de-la-Pierre, l'aube qui éclairait les rochers de Grosfille et les vieux hêtres? » D'autres pensent à leur famille

[1] *Journal de Thiboult*, p. 217.
[2] Comte de Contades, *Journal de Thiboult*, p. 149. Son mari était major général. Il a laissé des Mémoires sur les campagnes de cette armée.
[3] Son mari était colonel de la Fère-artillerie.

abandonnée, à leur femme qui les oublie : « Thérèse peut passer pour une folle, s'il lui plaît, et le président, son confident, peut et doit en prendre cette idée [1]. » — « Mon mari, répond Thérèse [2], a le droit, par toute ma sensibilité pour lui, de me faire mourir de chagrin. » On entend quelquefois parler des êtres chéris qu'il a fallu laisser dans les dangers et la misère. C'est surtout à Bâle que l'on se mêle comme en une France neutre. On rencontre dans les hôtels et les cafés des soldats de Condé et des grenadiers républicains assis aux mêmes tables [3]; ils se promènent ensemble, échangent les nouvelles. De la sorte, M. du Chilleau apprend que sa femme a été guillotinée pour avoir voulu lui faire passer de l'argent; M. de Laugier, que son père a été puni de même pour le même crime [4]. D'autres « pleurent de rage [5] » en entendant dire que leur sœur a été forcée d'épouser un valet, ou que leur femme a profité de la loi du divorce pour épouser « l'aumônier ».

Les femmes, qui ont poussé avec passion les chevaliers vers l'émigration, se plaignent au bout de quelques années de l'abandon où elles restent. Plus elles ont été ardentes, plus elles sont déprimées. Elles viennent à Bâle embrasser leurs héros : « Que d'épouses ont

[1] Ms. Bibl. nat. fonds Périgord, vol. 104, f° 14.
[2] *Ibid.*, vol. 105, f° 232.
[3] Juin 1795. CHAMBELAND, *Histoire de Louis de Bourbon-Condé*, t. II, p. 297.
[4] ROMAIN, *Souvenirs*, t. III, p. 3.
[5] CHAMBELAND, t. II, p 277.

remporté dans leur sein le fruit d'un amour nourri de larmes! » L'hiver suivant, on se retrouve à Fribourg; les entrevues se prolongent davantage, on danse, on parle d'amour. Ces mêmes femmes qui ont gardé durant plusieurs années de séparation la fidélité la plus scrupuleuse à leurs maris, s'empressent, dès qu'elles les ont vus pendant quelques jours, d'écouter les propos galants des jeunes officiers. « Ce sexe, dit un des historiographes de cette armée étrange [1], ce sexe qui avait su tout braver, la mort, la misère, les fatigues, pour rester fidèle à des absents, perdait le mérite de ses sacrifices au moment même où il venait en recueillir le fruit. » Même légèreté dans les appréciations sur la France. Il est clair qu'on va proclamer le Dauphin roi de France, mais « ces scélérats ne formeront-ils pas à cet illustre enfant un conseil de régence composé des assassins de son malheureux père? » C'est Condé [2] qui est dans ces illusions. En face d'une telle ignorance sur l'état des esprits, on comprend comment l'Anglais Wickham ne peut s'empêcher de craindre les plus redoutables complications, si ces paladins rentrent vainqueurs en France [3]. « Condé, dit-il, est au milieu d'eux comme nos rois féodaux étaient avec leurs barons; les vieux sont aussi peu maniables que les

[1] Chambeland, t. II, p. 383.
[2] Comte de la Boutetière, Condé à la Fare, 21 avril 1795.
[3] Lettres de Wickham à Grenville. Voir notamment celles que cite Lebon, *l'Angleterre et l'émigration*, 15 juin, 10 et 11 juillet, 26 août 1795.

jeunes, les prêtres ne sont pas plus raisonnables, tous sont également redoutés par les royalistes de France, qui iraient presque, au moins dans l'Est, jusqu'à préférer les jacobins. »

Les embarras d'un des colonels de Condé, pris entre plusieurs promesses de mariage, font comprendre comment au milieu des privations et des aventures d'une vie errante, ils avaient assis leur vie, gardé leurs habitudes et conservé l'esprit romanesque.

IV

ÉPISODE DU COMTE HENRI W***.

Le comte Henri W***, colonel gascon, savant antiquaire, collectionneur fameux, se disait descendant de Charlemagne. Il servit comme capitaine dans l'armée de Condé, et récupéra assez tard son grade de colonel, par la protection de son compatriote le comte de Hautefort, qui le recommanda à d'Avaray. Il avait, dans les aventures des marches à travers les villes d'Allemagne, lié amitié avec une famille d'émigrés très-pauvres [1], il avait parlé de mariage à la fille aînée Sophie, et avait éveillé dans ce jeune cœur

[1] Les armes de cette famille et d'autres indications sont Ms. Bibl. nat. fonds Périgord, vol. 104, f° 304.

une passion brûlante. Puis étaient venues les heures de séparation, les maladies, les inquiétudes. Sophie perdit son père et son frère, elle resta seule pour soigner sa mère souffrante et sa petite sœur Crésandre. Ce fut alors que le comte W*** songea à lui avouer qu'il avait promis mariage à mademoiselle Hippolyte B***. La froide Hippolyte, qui connaissait la passion de Sophie pour son fiancé, poussa l'orgueil du triomphe jusqu'à la pitié pour sa rivale; elle écrivit, durant une absence du fiancé, au confident commun [1], avec sa main paisible, en caractères roides et réguliers [2] : « Je viens d'éprouver combien les jours qu'on passe auprès d'un ami sont doux et rapides; il n'y a que l'espérance de le revoir bientôt qui puisse à présent m'en faire supporter la privation. Mais, Monsieur, qui consolera cette intéressante Sophie condamnée probablement à ne revoir jamais celui qu'elle aime? Le temps, direz-vous. Ah! il est bien insuffisant quand on espère et quand c'est Henri qu'on aime. Puisque le hasard m'a fait connaître son secret, et que plus d'expérience me fait présumer ce qu'elle souffre et ce qu'elle souffrira, je veux par l'intérêt qu'elle m'inspire tâcher de lui être vraiment utile, en vous priant, vous qui êtes son ami, de ne point flatter son amour. Les ménagements qu'on a en

[1] Ce confident est l'abbé de Lépine, qui a légué tous ses papiers à la Bibl. nat., où ils forment le fonds Périgord. Mais l'ordre des dates est complétement interverti, et les lettres adressées par les nombreux correspondants sont mélangées sans ordre.

[2] Vol. 105, f° 347, du 1er octobre 1797.

pareil cas sont plus cruels qu'on ne pense. Dites-lui la vérité. Dites-la-lui souvent. Je l'ai déjà dit à Henri, et je l'ai forcé à convenir que j'avais raison. »

Mais à ce même moment Henri croit au contraire loyal d'apporter des excuses à Sophie ; il écrit l'entrevue au confident [1], la tendre Sophie ajoute quelques mots à la fin de la lettre : « Je ne puis vous peindre, mon ami, ce qui s'est passé en moi quand j'ai revu Sophie : notre entrevue m'a fait un mal dont vous ne pouvez vous faire une idée... Sophie se met à la fenêtre quand la voiture arrive, et dans l'instant elle est en bas. C'est quelqu'un, lui dis-je, qui demande si l'on peut loger ici. — Elle tombe sans connaissance, et tout ce que je puis faire, c'est de la poser sur les premières marches de l'escalier. Je suis encore à me demander si j'ai bien ou mal fait de venir ici. J'y éprouve des sentiments qui tour à tour charment et déchirent mon cœur. Ma position se peint à mon imagination, et elle laisse dans le fond de mon âme une mélancolie et des idées qui attristent le plaisir de revoir des personnes qui méritent si fort d'être heureuses. Ne suis-je donc né que pour faire des malheureux...? » (*De la main de Sophie* :) « Le bonheur d'être auprès Henry est trop grand, il ne me laisse rien sentir que je pense si c'est la réalité ou si ce n'est qu'un rêve. »

Ce n'était qu'un rêve. Mais il était si émouvant que

[1] Vol. 104, Constance, 8 janvier 1798.

Henri W*** fut sur le point de renoncer à sa glaciale Hippolyte. Il l'avoue par ces mots au confident [1] : « J'allais à Constance, mon bon ami, dans la résolution de faire entendre raison à Sophie, et je serais bien heureux si elle ne m'abandonne pas moi-même. J'ai quitté avant-hier cette intéressante personne. Ce serait en vain que je chercherais à vous peindre les différentes idées qui occupent et déchirent mon cœur. Je n'ai pu être témoin des preuves les plus fortes et les plus naïves de son vif attachement pour moi, sans lui en vouer un éternel moi-même, et je serais le plus vil et le plus abominable des hommes, je serais un monstre si je ne payais pas d'un pareil retour des sentiments qui m'honorent d'autant plus que je les mérite moins et que je suis moins dans l'heureux temps où l'on peut inspirer une passion aussi fortement caractérisée. Je vous le redis encore, c'est en vérité comme un rêve pour moi. Imaginez que, dans les six jours que j'ai passés près d'elle, elle m'a fourni l'occasion de voir sa belle âme se développer et suivre presque toutes les sensations qu'un cœur puisse éprouver dans un long espace de temps. C'est en vérité un ange de candeur et de vertu, et tout le monde devrait lui rendre des hommages comme à une divinité descendue sur la terre. Jugez de ce qui se passe en moi : d'un côté, je dois être prosterné et adorer une divinité; de l'autre, je dois

[1] Vol. 104, 15 janvier 1798, Bâle.

mon attachement à quelqu'un qui m'a voué le sien depuis longues années : l'une est la vertu même, l'autre sacrifie à l'autel de la vertu. J'ai voulu toucher un mot de ma position et parler un peu de cette seconde personne. Sans démonstration de jalousie, j'ai été forcé de me taire sur ce point, pour ne pas en voir résulter de funestes effets. On m'a d'abord cru coupable d'abandon; revenu là-dessus, on a cru que j'avais été moi-même délaissé. Voyant que cette idée ramenait un calme devenu absolument nécessaire à sa santé, j'ai été forcé, malgré moi, de la laisser subsister. Voyez combien je suis coupable de donner une mauvaise idée de quelqu'un qui ne la mérite pas. Que j'ai besoin, mon bon ami, de vos conseils et de votre amitié! Laisserai-je croire à Sophie une chose qui ne serait pas à l'honneur d'Hippolyte, ou lui dirai-je que je lui ai toujours conservé de l'attachement, c'est-à-dire, ou mettrai-je le désespoir dans le cœur de Sophie? Voilà pourtant où mène un malheureux penchant à la volupté : on agit légèrement, on cherche partout les occasions de plaisir, et l'on cherche ces occasions plus ou moins honnêtement; une punition plus ou moins honteuse n'en suit pas moins, et le châtiment le plus sensible quelquefois est d'être obligé de partager un attachement qu'on voudrait et qu'on devrait réserver entier à un seul objet. Si je voulais excuser ma conduite, je pourrais dire que je n'avais jamais traité sérieusement cette affaire, et que je la regardais comme

étant du ressort des liaisons de société, non de celui de l'amour... (*Plus bas.*) Je viens de recevoir sa lettre, c'est sans contredit la plus tendre que j'aie jamais reçue. Elle croit que je vais en Pologne. Je ne sais où j'en suis, mon ami, et mon affreuse position est près de m'accabler. Pour mon malheur, je rencontre les deux êtres les plus intéressants, et ils s'attachent tous deux à un infortuné dont ils déchirent le cœur. »

Tout déchiré qu'il se trouve, le séducteur se décide à se lier définitivement à la seule Hippolyte. Celle-ci n'en a jamais douté : « Sophie, écrit-elle [1], persiste donc toujours dans sa passion pour Henri; il commence à croire avec moi qu'elle peut la rendre très-malheureuse. Il est bien temps! Je lui ai dit que s'il la revoyait, elle ne guérirait point. Je la plains de tout mon cœur. » Charité insolente; dans une autre lettre [2] principalement consacrée à des questions d'argent, la sèche Hippolyte revient sur sa rivale : « J'apprends avec plaisir que Sophie vous semble plus calme. S'il existe un antidote contre l'amour, ce sont certainement les conseils de la sincère amitié. Henri m'assure qu'il ne lui donne pas de fausses espérances. »

Sophie ignore longtemps son malheur; elle attend le retour promis du bien-aimé, elle dit : « Tout m'est souffrance en son absence. Mes tourments m'ont paru peu au prix du bonheur que j'ai éprouvé au temps de

[1] Vol. 105, f° 350, du 28 août 1798.
[2] *Ibid.*, du 2 novembre 1798.

sa présence. Le moment de son arrivée m'a fait oublier tout. Je suis trop faible d'être séparée pour trois mois de mon Henry. » Les trois mois s'écoulent; la promesse du retour semble oubliée; les lettres reçues deviennent plus tièdes, Sophie commence à s'alarmer : « Abandonnée entièrement de mes espérances, je ne peux priver mon cœur de son plus doux espoir. Ce sont bien les caractère chéris de sa main, mais ce n'est plus le tendre Henry; ce sont des mots d'usage, comme on parle aux malheureux. Ah, grand Dieu! il ne m'aime plus! » Les illusions ne demandent qu'à renaître, le moindre mot du confident est accueilli avec ardeur : « Vos deux lettres m'ont rendue presque malade de joie : tout le jour je le crois arrivé; aussitôt qu'un carrosse passe, je sursaute de plaisir, et tout passe, et ce n'est qu'un rêve... Je n'ai qu'un cœur, et si j'en avais mille, ne seront-ils pas tous à mon Henry? Lui seul décide de mon être. Parlez-moi beaucoup de Henry. » Bientôt elle pressent la vérité : « Il y a un mystère... Avez-vous reçu de ses nouvelles? Vous a-t-il défendu de me dire qu'il vous parle de moi? Ma pauvre maman ainsi que ma sœur sont toujours indisposées. »

Enfin tout est perdu [1] : « Autrefois je fus soulagée en vous parlant de mes peines, mais dans ce moment je n'ai pas même la force de faire parler ma douleur. Votre cœur, en apprenant les coups affreux qui vien-

[1] Sophie à l'abbé de Lépine, 1er septembre 1800.

nent m'accabler, en a été froissé. Ma santé est ruinée : ne croyez pas que je frissonne de cette pensée, c'est pour ma mère seule que je voudrais traîner plus longtemps cette vie languissante. Depuis quatre ans mon cœur lui fut dévoué fidèlement. Est-ce qu'il m'a entièrement oubliée? Malheureuse que je suis, s'il m'aimait encore, il ne tiendrait pas ce silence! Parlez-moi de lui : hélas! je prévois ce que vous allez dire à votre déplorable amie. Maman et Crésance sont sensibles à votre souvenir. Je relis ma lettre, et je trouve que je ne dis que la moitié. Dites à Henry que je l'aime encore avec la même tendresse, et que sa conduite ne changera rien à l'attachement que je lui ai voué pour la vie. Je veux avoir au moins cette triste satisfaction de lui prouver qu'une femme sache mieux conserver le serment qu'elle a fait, et qu'il se rappelle dans son bonheur qu'il a détruit le mien et mon bonheur pour jamais. »

Le trop aimé colonel devint veuf en 1812, il s'appesantit, il finit par épouser sa cuisinière.

V

LYON.

Si dans le soulèvement de la Vendée il y a eu d'autres sentiments que ceux du royalisme, l'action du

royalisme a été absolument nulle à Lyon. Dans les grandes villes comme dans les campagnes, chacun se sentait humilié de voir son pays livré à ce qu'il y avait de plus immoral en France; chacun souffrait d'être persécuté dans ses sentiments religieux, mais on était également résolu à conserver au prix de toutes les persécutions ce qu'on venait de gagner par la Révolution, la terre. Des millions de doigts s'accrochaient au sol, le dépeçaient. Les plus implacables des haines sont les haines agraires. Ainsi Henri VIII a lié l'Angleterre au protestantisme en distribuant les biens de l'Église.

Les Français se sont regardés tous comme solidaires des spoliations commises, ils ont versé leur sang pour les maintenir, ils les ont présentées à leurs enfants comme une conquête confiée au point d'honneur national. Ceux qui ont tenté de rejeter dans un accès de dégoût les êtres dégradés qui gouvernaient la France, n'ont jamais été des royalistes, même quand ils acceptaient l'appui secret des émigrés. La France a été *brissotine* dès qu'elle a *brissoté* les terres, pour parler le langage de Camille Desmoulins. Elle peut redemander ses prêtres, mais elle ne veut rien leur rendre. Elle peut tolérer les émigrés, à la condition qu'ils ne redemanderont rien.

Lyon se révolte contre les jacobins parce que Lyon appartient à la Gironde [1]. L'agent anglais qui est le

[1] Ms. Archives nationales, AB; II; B; 2.

mieux au courant des événements lyonnais, Wickham, déclare formellement qu'il n'y a jamais eu de royaliste à Lyon [1]. Seulement au moment où les jacobins ont employé la force contre les girondins de Lyon, un chef royaliste, M. de Précy, a pris le commandement de la ville assiégée.

Précy était un homme robuste, au teint basané, aux dents blanches [2], qui avait couvert Louis XVI et la Reine dans le trajet des Tuileries à la loge du logographe, le 10 août, avec Saint-Priest, Pasquier, Puységur, d'Hervilly, Poix, Maillé et quelques autres [3]. Quand il vit que la France résignée au joug des jacobins ne portait pas secours à Lyon et que la défense ne pouvait se prolonger, il fit sortir les habitants en deux colonnes à travers les assiégeants. L'une des deux fut refoulée dans la ville et à peu près anéantie [4]; l'autre se réfugia en Suisse.

[1] Wickham à lord Grenville, 12 janvier 1795.
[2] Alexandrine des Écherolles, *Une famille noble*, p. 77 et 96.
[3] Duchesse de Tourzel, *Mémoires*, t. II.
[4] Alexandrine des Écherolles.

VI

TOULON.

Les jacobins de Toulon avaient préparé comme ceux de Lyon le massacre des modérés et des girondins. La liste des victimes était connue, le jour fixé, les bandes armées. La revue préparatoire des meurtriers est passée le 12 juillet 1793 par les autorités officielles. Les bourgeois de Toulon étaient excités à la résistance par les émigrés : le marquis de La Fare s'était installé à Lugano [1] sous le nom de Charles Ruffo, mais il fut reconnu par Reinhardt, l'agent de la république en Suisse, et expulsé comme « espion déguisé et émigré français ». Le consul anglais, qui savait que son gouvernement convoitait la possession de Toulon, refusa un passe-port au marquis de La Fare; il venait d'apprendre en effet que les jacobins de Toulon avaient été vaincus par les victimes désignées. La ville s'était ralliée à la constitution de 1791, seule légale, et faisait appel aux communes voisines. Mais le Provençal n'a pas la même énergie que le Lyonnais pour réagir contre ceux qui l'oppriment. Le mot *hors la loi* glaça tous les courages, et Toulon se

[1] Ms. vol. 624, f° 139.

trouva isolée en face de l'armée de la Convention.

Le chevalier de Grasset, ancien garde du corps, commandait la garde nationale; l'amiral de Trogoff était à la tête de la flotte. Les Anglais se présentent le 23 août, Grasset leur remet la ville, et Trogoff leur rend la flotte. Ce dernier, du moins, ne toucha point de salaire. On voit au contraire [1] le comte de Maudet, maréchal de camp qui commande à Toulon avec le chevalier de Grasset, recevoir « cent louis à titre de gratification que les commissaires plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique le prient d'agréer en signe de respect pour lui », et Grasset toucher de même « une petite somme de gratification ». Des Espagnols et des Sardes viennent occuper Toulon avec les Anglais. Les Anglais prennent pour eux quinze navires de vingt à cent vingt canons, ils en brûlent vingt-quatre de seize à quatre-vingts canons, ils en donnent trois à leurs alliés [2]. Notre flotte des grandes guerres de Louis XVI

[1] Ms. vol. 624, f° 268.

[2] *Annual Register* de 1793, p. 283 :

Navires pris par les Anglais : *Commerce de Marseille*, 120 canons; *le Pompée*, 74; *la Perle*, 40; *l'Aréthuse*, 40; *l'Aurore*, 32; *la Topaze*, 32; *la Poulette*, 26; *le Cabestan*, 14; *la Belette*, 26; *la Prosélyte*, 24; *le Sincère*, 20; *le Mulet*, 20; *la Moselle*, 20; *le Puissant*, 74; *la Lutine*, 32.

A l'Espagne, *la Petite Aurore*, 18; à Naples, *l'Embroye*, 20; à la Sardaigne, *l'Alceste*, 32.

Navires détruits : *le Tonnant*, 80; *l'Heureux*, 74; *le Centaure*, 74; *le Commerce de Bordeaux*, 74; *le Destin*, 74; *le Lys*, 74; *le Héros*, 74; *le Thémistocle*, 74; *le Duguay-Trouin*, 74; *le Scipion*, 74; *la Caroline*, 20; *l'Auguste*, 20; *le Triomphant*, 80; *le Suffisant*, 74; *la Sérieuse*, 32; *le Mercure*, 74; *la Couronne*, 80; *le Conquérant*, 74; *le Dictateur*, 74;

est anéantie. Les Anglais mirent dans cette exécution un acharnement qui parut blessant aux Espagnols : « Dieu m'est témoin, a écrit le prince de la Paix [1], que l'Espagne n'a jamais eu la pensée d'un démembrement de la France. » L'Angleterre ne paraît pas davantage avoir voulu conserver Toulon, mais simplement détruire la marine française. Toutefois le cabinet anglais ne cacha point son dépit contre le Régent [2] qui s'était mis en marche du fond de l'Allemagne afin de se jeter dans Toulon; il ne lui pardonna pas, durant plusieurs années, cette tentative d'intervention pour tirer la flotte française de ses mains; les moindres diplomates étaient autorisés à exprimer sa rancune contre le Régent : « Quant au voyage de Monsieur, écrit Drake, agent anglais en Italie [3], je ne vous cacherai pas qu'à mon avis Son Altesse Royale n'aurait jamais dû commencer l'exécution de ce projet sans s'être concerté avec la Cour de Londres. »

Le Régent fut réduit à l'impuissance par la prompte réduction de la ville. Les Anglais prirent à bord quatre mille habitants de Toulon, et évacuèrent la rade. C'était au milieu de décembre. Le désordre de l'embarquement fit tomber à l'eau bien des malheureux; les cris de ceux qui se séparaient, la joie des galériens

le Courageux, 32; *l'Iphigénie*, 32; *l'Alerte*, 16; *l'Iris*, 32; *le Montréal*, 32.

[1] *Memorias*, t. I, p. 131 et 133 : « Desmembrar á su territorio. »

[2] *Annual Register*, 1795, f° 67.

[3] Ms. vol. 634. Drake à Antraigues, 31 janvier 1794.

qui s'échappaient, les canots qui sombraient, les vaisseaux français qui sautaient [1], inaugurèrent les scènes de carnage des semaines suivantes : « Il faut que les Toulonnais meurent en masse », avait écrit Merlin (de Douai) [2]. — « Nous envoyons ce soir, répond Fouché [3], deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre; les larmes de la joie inondent mon âme. »

[1] GAUTIER DE BRÉCY, *Mémoires*, p. 233.
[2] SYBEL, t. II, p. 460.
[3] Colonel YUNG.

CHAPITRE XIV

L'ANGLETERRE.

Les préjugés nationaux. — Énergie des émigrés. — Institutions de secours. — Juniper-Hall.

I

LES PRÉJUGÉS NATIONAUX.

L'Angleterre venait d'être vaincue par Louis XVI; elle regardait notre marine royale comme la seule du monde qui fût capable de lutter contre ses navires; cette marine venait de la forcer à reconnaître l'indépendance de l'Amérique. A peine la paix avait-elle commencé à renaître [1], que de nouveaux griefs avaient surgi; la vieille monarchie française prétendait à la domination des mers. Toute l'année 1787 fut consacrée aux préparatifs d'une guerre contre l'Angleterre. Suffren devait commander notre principale flotte [2]. Nous avions armé soixante-huit vaisseaux; l'Espagne, notre alliée, en fournissait cinquante. Des régiments

[1] En 1783.

[2] BESENVAL, t. III, p. 295. — Lord AUCKLAND, *Correspondance*, t. Ier.

d'infanterie campaient en Bretagne pour la traditionnelle menace de descente. Les idées de paix ne prévalurent qu'au mois de novembre; mais elles ne réussirent pas à assoupir chez les Anglais une sorte de haine contre les rivaux qui leur avaient arraché l'Amérique et leur disputaient l'Océan.

Aussi l'Angleterre accueillit avec une joie assez cruelle les premières nouvelles d'une révolution qui nous devait épuiser. L'épuisement est venu plus lentement que ne l'ont cru les hommes d'État de cette époque : les convulsions qui nous ont agités ont accablé nos voisins, et principalement les Anglais. C'est depuis une quinzaine d'années seulement que l'on peut bien comprendre les résultats de la Révolution française sur la France.

Le ministère anglais semble donc avoir eu pour pensée unique, à l'origine, de détruire nos flottes à Brest et à Toulon. Aussi Dumouriez, qui avait le sentiment de leur malveillance contre tous les partis, attribuait l'attitude de l'Angleterre à la maladresse de Talleyrand, qui nous représentait à Londres avec Chauvelin ; il réclamait, du milieu de son armée, en pleine campagne, la destitution de ces deux agents [1]. On a vu que le Régent manœuvrait pour détourner toute

[1] Ms. vol. 648. Dumouriez à Lebrun-Tondu, 2 octobre 1792 : « Les agents que vous avez en Angleterre nous nuisent infiniment. Faites un coup de force, rappelez Talleyrand et Chauvelin, proposez le général Valence. »

pensée d'une intervention des Anglais à Brest, et qu'il avait voulu leur disputer Toulon.

Pendant ce temps, Pitt remarqua que ses complaisances apparentes pour les révolutionnaires devenaient dangereuses; les idées d'égalité trouvaient leurs partisans [1], les quartiers pauvres versaient des hommes en guenilles autour des parcs, les whigs prenaient le jargon des orateurs français. Aussitôt se réveilla le sentiment national du conservateur anglais : le légiste John Reeves fit annoncer une réunion dans la taverne *A la couronne et l'ancre* pour constituer une association contre les niveleurs. La corporation des tailleurs adressa une pétition au Parlement pour que l'on protégeât les institutions du pays. Le mouvement commençait à devenir général, quand il acquit une force irrésistible à la nouvelle du meurtre de Louis XVI. Nous avons vu comment les principaux membres du parti whig se rallièrent aussitôt au gouvernement; le deuil devint un signe de protestation devant cet attentat contre la civilisation. « Tout homme qui avait ou a pu se procurer un habit noir s'en est revêtu; la haine est maintenant portée à son comble », écrit un secrétaire de l'ambassade française [2]. Talleyrand et Chauvelin sont chassés. Pitt se hâte, dans les premiers mois qui suivent la mort du Roi, de prendre Tabago, la

[1] Stanhope, *Life of Pitt*, chap. xv et xvi. Cet ouvrage a été traduit par M. Guizot.

[2] Ms. Arch. nat., F; 7; 4390. Maret à Dumouriez, 31 janvier 1793.

Martinique, la Corse, Toulon, la flotte de Toulon.

L'opinion était dans une telle surexcitation qu'elle rendait quelquefois les émigrés eux-mêmes responsables des excès de la doctrine de l'égalité. — « Bien des gens les souhaitent au diable plutôt qu'ici [1]. » Quelques esprits chagrins allèrent jusqu'à blâmer les souscriptions qui étaient faites à leur profit : « Il faut être fou, s'écriait-on [2], pour soutenir ces étrangers, tandis que nous avons tant de pauvres parmi nous. » Mais malgré les guerres séculaires, les préjugés ineptes, les travers nationaux, c'est encore entre Français et Anglais qu'il y a le plus d'idées communes, d'amitiés, de mariages. Aussi un courant de sympathie en faveur des émigrés s'établit promptement en Angleterre. C'est bien l'Angleterre qui est l'asile des opprimés.

II

ÉNERGIE DES ÉMIGRÉS.

Miss Burney rencontra en voyage, à l'auberge de Winchester, une famille française qui, ne pouvant

[1] Lord Auckland, t. II, p. 448. Lord Sheffield to lord Auckland : « Many wish them at the devil rather than here. »

[2] *Ibid.*, p. 442. M. Burges to lord Auckland : « The fools here are opening subscriptions for their relief and support, wich I understand our own poors take amiss. »

louer ni des chevaux, ni une chambre, se tenait entassée dans la voiture qui l'avait amenée. Ils étaient, dit miss Burney[1], dans la désolation; ils ne savaient pas un mot d'anglais. Nous leur fîmes prendre du thé avec nous. Ces étrangers étaient la comtesse de Ménage[2], « si vraiment Française, vive ou triste subitement »; mademoiselle de Beaufort, dont on ne tenait pas compte; le frère de la comtesse, qui n'avait de valeur que par sa sœur, et l'amant de la comtesse, à qui « elle parlait quelquefois avec sécheresse, avec brusquerie, avec une sorte d'impatience méprisante, et quelquefois avec une douceur alanguie, avec un sourire plein d'expression ». Les voyageuses anglaises, qui tiennent à rester fraîches et grasses, se laissent gagner par l'émotion devant les récits de châteaux brûlés, de seigneurs assassinés, de fuites dans la nuit[3]; puis, quand leur attendrissement est à son comble, la Française les prend à son tour en pitié : Quoi, elles n'ont pas vu Paris? Mais il n'y a que Paris au monde, ce cher Paris!

La comtesse de Saisseval[4], chassée des Pays-Bas par les républicains, se jette dans une barque au milieu de janvier; l'un de ses enfants n'a que treize jours.

[1] *Diary*, t. V, p. 232.

[2] Elle vint demeurer à Londres, 14, Broad street; elle ne se levait que la nuit et passait son temps avec l'Oliva, tireuse de cartes de Saint-Domingue. (Fauche-Borel, *Mémoires*, t. III, p. 9.)

[3] The anguish of her countenance filled me with compassion.

[4] Père de Ponlevoy, *Notice sur madame la comtesse de Saisseval*.

Elle débarque à Douvres à trois heures, mendie un asile de porte en porte jusqu'à minuit; elle est repoussée. « Ces neuf heures de rebuts et de souffrances, dit-elle, me parurent bien longues, car la neige tombait, et je voyais mes pauvres petits enfants mourants de froid et de faim. »

Madame de Monregard débarque avec trois domestiques et un abbé, mais elle n'a que dix-huit louis. Madame de Gontaud a deux filles jumelles, elle s'installe dans une petite maison près du cimetière catholique, les passants s'arrêtent le soir pour regarder à travers la fente des volets cette jeune femme, d'une beauté opulente, qui se penche sous sa lampe et qui travaille à côté du berceau de ses enfants.

Tout déplaît aux Françaises dans ce pays sans soleil, où l'on ne trouve pas les fruits de France, où chacune se révolte contre la langue qu'elle refuse d'apprendre et contre l'usage des trottoirs, cette invention inconnue encore au cher Paris; où l'on ne reçoit qu'à longs intervalles des nouvelles de ses princes, ce qui est souvent pénible, car il n'est pas de bon ton de se marier sans leur autorisation; où l'on cause du scandale quand on va en toilette du soir soit sur l'impériale d'une diligence, soit au parterre de l'Opéra.

Les journaux anglais renferment à ce moment des annonces comme celle-ci :

« AVIS AU PUBLIC. DIAMANTS FRANÇAIS, *bijouterie, etc. La noblesse étrangère et autres personnes sont averties*

que chez MM. Pope and C°, n° 15, Old Burlington street, *on donnera le plus grand prix possible. L'argent sera payé à l'instant.* »

La misère s'accroît avec rapidité. Chateaubriand n'a pas de drap ; il met une chaise sur lui pour se tenir chaud la nuit. Il s'assoit le matin à table, en face de son camarade La Bouëtardais : « — On va nous apporter notre déjeuner... » Ils le disent, ils savent que rien ne viendra, voilà leur repas. Un jour ils prennent de l'eau chaude pour simuler le thé, puis rien les cinq jours suivants ; ils se tiennent le soir devant un magasin de fruits secs et de viandes fumées, pour se repaître en pensée, puis ils rentrent dans leur galetas où La Bouëtardais pince de la guitare, chante « *O bella Venere* », est pris d'une attaque de paralysie qui lui tord la bouche, pendant que Chateaubriand s'affaise épuisé par l'inanition. On les secourt, on les restaure. Le journaliste Pelletier accourt près d'eux. Cet ancien directeur de la feuille royaliste *les Actes des Apôtres* était ambassadeur du roi nègre Christophe près de Georges III, et était payé en sucre de ses appointements. « Grand, maigre, les cheveux poudrés, le front chauve, toujours criant et rigolant. » « — Savez-vous, dit-il à Chateaubriand, que votre histoire a fait un boucan d'enfer ! Ah ! ah ! ah ! pouf ! — Il faisait sonner ses guinées dans sa poche. Il m'emmena de force, avec La Bouëtardais apoplectique et deux émigrés en guenilles qui se trouvèrent sous sa main,

dîner à London-Tavern. Il nous fit boire du vin de Porto, manger du roast-beef à en crever. — Comment, monsieur le comte, disait-il à La Bouëtardais, avez-vous ainsi la gueule de travers? »

Souvent après un soulagement momentané la détresse revient. « Une fois, écrit la comtesse de Saisseval, il nous fallut accepter deux sous de la main d'un évêque, car n'ayant plus rien du tout, sans ce petit à-compte qui laissa croire au boulanger que les grosses pièces avaient pu être oubliées au logis, je ne sais si nous aurions eu du pain. »

Un chevalier de Saint-Louis, poussé par la misère, se fit domestique[1]. Il se nommait Aimé M*** de la V*** et demeurait, 4, Carnaby street, au second, chez un tailleur, avec une fille qu'il avait amenée de Jersey et qu'il faisait passer pour sa femme. Il entra comme intendant chez un M. Thornton. — « Dans la misère la plus affreuse où vous savez vous-même, monsieur le duc, que j'étais alors, l'état de domesticité était préférable », écrit-il au duc d'Harcourt. Mais le scandale était trop grand. Trois officiers généraux se rassemblèrent en conseil de guerre, le marquis de Vaudreuil, le marquis de Bouzols, le comte d'Aymar, avec le chevalier de la Pelouze, comme colonel-rapporteur. Ils entendirent une messe du Saint-Esprit, puis jugèrent que « l'état de servitude dont le sieur M*** de la V***

[1] Ms. vol. 629, f° 8.

n'a pas rougi de s'entacher étant constaté par sa propre déclaration », ils le condamnaient à « quitter immédiatement les marques distinctives de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et à ne plus prendre dorénavant le titre ni qualité de chevalier de cet Ordre ». Le conseil de guerre fit en outre insérer son jugement dans les journaux, afin de « donner au peuple anglais la juste idée qu'on doit avoir de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis ».

L'opinion était cependant très-tolérante sur les moyens d'existence. On avait organisé un bazar où se vendaient les objets fabriqués par les émigrés. Madame de Gontaud y portait des boîtes où elle peignait en camées des amours qui domptaient des lions et des nymphes; son mari préférait les sujets burlesques; sa mère ne savait faire que de petits ouvrages en *frivolité*. Celle qui obtenait une commande d'un fabricant appelait ses amies pour les faire travailler avec elle : « Le salaire était en proportion du temps, de deux sous par heure quand on ne parlait pas trop. Les allants et venants portaient les ouvrages et faisaient les commissions [1]. »

M. Gautier de Brécy [2] fait le catalogue de la bibliothèque de M. Simmons, et commande ses dîners; le comte de Caumont fonde un établissement de reliures

[1] *Journal de la comtesse de Saisseval.*

[2] *Mémoires*, p. 276 et 286. — Antoine, *Histoire de l'émigration*, t. II, p. 324.

de luxe; le marquis de Chavannes se fait marchand de houille; le chevalier de Payen, maître de danse. Un vaste magasin de tapisseries, modes, broderies et fleurs artificielles est créé avec les capitaux de la marquise de Buckingham, qui emploie comme ouvrières ou filles de comptoir la marquise des Réaux, la comtesse de Saisseval, la comtesse de Lastic. « Nous travaillons dix heures pour notre pain, écrit une des ouvrières, mais le soir nous nous parons, nous nous réunissons pour causer, danser; nous sommes jalouses de celles dont les ouvrages se vendent le mieux; mais nous restons toujours pleines de gaieté. » On riait au nez de la fortune, dit Chateaubriand; cette voleuse était toute penaude d'emporter ce qu'on ne lui redemandait pas. Une Anglaise apprend au moment de sa mort que le duc de Liancourt n'a plus que quelques louis, elle lui lègue tous ses biens : « — Prenez, dit le duc aux parents de la vieille, faites votre partage sans vous quereller, moi je garde un schelling pour l'amour d'elle. » Si l'on n'a pas dîné, on va danser. Quand on a trois schellings, on peut se faire présenter chez la duchesse de Fitz-James, on est invité par elle à dîner, et l'on sait qu'en sortant de table on met les trois schellings dans une tasse qui est sur la cheminée. On rencontre chez elle toute la bonne compagnie.

Plusieurs vivent en ménage « sans que l'Église ait été appelée à bénir ces alliances » ; la nécessité de s'associer pour vivre sert de motif aux uns, de prétexte

aux autres. Auguste de Lamoignon avait été pris par une Irlandaise, miss Lindsay [1], grande fille à l'esprit sec, à l'humeur cassante. L'abbé Delille appartenait à une chanteuse allemande, blême et visqueuse, qu'il avait nommée sa nièce et surnommée mademoiselle de Vaudechamp ; elle le souffletait volontiers [2] et le forçait à faire trente vers avant de se lever, parce qu'un libraire les lui payait pour sa bourse de fille trente sols pièce. « Quand on se donne une nièce, on la choisit mieux », disait Rivarol.

On s'assemble pour jouer la comédie : on représente les petites pièces que compose M. de la Galaisière, ancien intendant de Strasbourg, ou bien le *Pygmalion* de Rousseau, dans lequel « madame d'Outremont, quoique déjà hors la première jeunesse, consent à prendre le rôle de Galatée, parce qu'elle est très-blanche [3] ». Les décors sont peints sur de vieux draps de lit par le comte de Nogent. D'autres fois on va en parties au *Waux-hall* ou au *Panthéon;* en sortant d'une de ces réunions, Beaumarchais publie une facétie qui le met à la mode durant quelques jours dans le monde de l'émigration.

Beaumarchais connaissait Londres depuis long-temps : il avait eu une mission [4] pour racheter les

[1] Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe,* t. II, p. 103.
[2] *Ibid.,* t. II, p. 105. — Bardoux, *le Comte de Montlosier,* p. 130.
[3] Gautier de Brécy, *Mémoires,* p. 276.
[4] Ms. Aff. étr. Angleterre, premier trimestre 1791, offres nouvelles.

papiers du chevalier d'Éon et la correspondance secrète du roi Louis XV sur la paix de 1763. Dans une soirée du *Panthéon*, il ramassa un mantelet et il écrivit au *Morning-Chronicle :* « Je suis étranger, Français, plein d'honneur. Avant-hier, au *Panthéon*, après le concert et pendant qu'on dansait, j'ai trouvé un manteau de femme. Je n'ai jamais vu la personne qui le portait, mes recherches n'ont pu rien m'apprendre qui fût relatif à elle. J'ai l'honneur de vous prévenir que la personne était ce jour-là coiffée en plumes couleur de rose; je crois même qu'elle avait des pendeloques de brillants aux oreilles; elle est grande, bien faite; sa chevelure est d'un blond argenté; son teint éclatant de blancheur; elle a le col fin et dégagé, la taille élancée et le plus joli pied du monde. Elle est fort jeune, assez vive... » Il continue ce badinage en expliquant à la manière de Zadig les détails insignifiants qui lui font reconstituer le type et le caractère de l'inconnue d'après l'observation de son mantelet.

Le commerce avec la Hollande et avec les colonies procurait des ressources à plusieurs. Mais les résultats n'étaient pas toujours heureux : Eugène de Trélo, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis [1], créa « avec les fonds que lui prêta mademoiselle de la Primerais, sa tante, un établissement de commerce qui, au lieu de lui fournir les moyens d'exister et d'en-

[1] Ms. vol. 645, f° 100.

tretenir sa femme et ses six enfants, lui a enlevé par des revers imprévus toutes les ressources que lui et sa famille avaient fait passer de France ». Malouet, voyant que la République sacrifiait aux nègres l'intérêt colonial, demanda au gouvernement anglais [1] de lui laisser prendre possession de Saint-Domingue ; il se chargeait de reconquérir l'île sur les nègres, avec l'aide du marquis de Bouillé et de régiments d'émigrés, et de fonder ainsi une nouvelle France sous les tropiques. Les Anglais préférèrent ne pas laisser renaître un établissement français aussi près de leur colonie de la Jamaïque : Saint-Domingue fut perdu pour la civilisation.

III

INSTITUTIONS DE SECOURS.

Si dans les cottages des environs de Londres et à Hamstead-road se réunissaient les évêques, les familles de cour qui avaient sauvé quelques débris et les colons de la Martinique qui touchaient encore des revenus, la misère sévissait cruellement dans le quartier où se cachaient les émigrés privés de ressources, Tottenham-

[1] *Revue britannique*, mai 1875.

court-road. Le bon sens anglais se révolta de bonne heure contre la spoliation dont les émigrés étaient victimes : ainsi, disait le peuple anglais, voilà des gens qui sont venus chez nous pour n'être point mis à mort, et on les dépouille de leurs propriétés parce que nous leur avons donné asile! Notre duc de Richmund, Charles Lenox, est privé de sa terre d'Aubigny [1] parce qu'il ne quitte pas son pays pour venir se faire guillotiner en France!

Puis l'Anglaise, qui met de la logique dans l'imagination et de la grâce dans le devoir, intervient avec son indignation contre toutes les iniquités. Lady Sheffield fonde un hôpital pour les émigrés, soigne elle-même les malades, est atteinte par la contagion, meurt [2].

La duchesse d'York apprend qu'une Française émigrée vient de mourir de faim, elle organise aussitôt un comité de femmes [3] pour entreprendre une enquête sur la situation des Françaises. Elle apprend de la sorte que madame de L*** F***, qui a cinq enfants dont l'aîné a sept ans, sans pain et sans vêtement, vient d'être prise d'un accès de désespoir et enfermée comme folle à l'hôpital Saint-Luc; que madame de D*** est morte de faim en laissant un mari paralytique et

[1] La terre d'Aubigny avait été donnée par Louis XIV à Louise de Keroual, souche des Richmund.

[2] *Gentlemen's magazine*, 1793, part. I, p. 379 ; 3 april : « By her attendance she had established for the sick emigrants. »

[3] Abbé de Lubersac, *Journal de l'émigration*, p. 79.

trois enfants nus; que madame de B*** a ses cinq enfants entièrement nus; et quantité d'autres. Aussitôt les secours s'organisent. Madame A. Egerton est présidente du comité. Les Anglaises se chargent des femmes; le gouvernement alloue aux officiers français émigrés un secours d'environ vingt-cinq sols par jour, qui est porté à cinquante sols pour ceux qui ont plus de quarante ans [1]. Restent les prêtres.

Les prêtres français appartiennent à l'abbé Carron.

Carron était Breton. Tonsuré à treize ans, il avait fondé à Rennes, dès sa jeunesse, une manufacture de cotonnades où il entretenait deux mille pauvres; il convertissait les filles de joie, une touchante légende consacre cet apostolat. Les coquins qui vivaient du gain de ces filles résolurent de tuer l'abbé Carron; ils vinrent le chercher pour confesser l'un d'eux qui feignait d'être blessé en duel; celui-ci devait sortir du lit dès que l'abbé serait dans sa chambre, et l'asssassiner. L'abbé entra. Le faux blessé tourna les yeux vers lui, fut frappé de mort subite. En 1792, l'abbé Carron fut désigné par les comités démocratiques pour la déportation. Il fonda ses premiers établissements charitables à Jersey, puis il les transféra à Londres. Il allait en soutane quêter dans les églises anglicanes; un

[1] Ms. vol. 595, f° 160, circulaire du War Office, 22 april 1799 : « Shall receive allowances according to the following regulations : field officers above 40 years of age 2 sh. per diem; under that rank and above forty years of age, one sh. per diem. »

fanatique le souffleta : « — Le soufflet est pour moi, dit le saint, mais que donnerez-vous à mes pauvres? »

Il crée à Londres un hospice de prêtres et une école de filles. Il établit des pharmacies, des cabinets de consultation, des bibliothèques. Son âme énergique se roidit contre les difficultés. Il trouve à chacun son emploi. D'un officier comme le comte de Naillac, il fait le chef de ses infirmiers; d'anciennes religieuses et de femmes instruites, il fait les institutrices des orphelines qu'il recueille : les maîtresses de son école sont la comtesse de Quengo et mesdemoiselles de Landal, de Trémereux, de Kersalio, de Villier, de Cornulier-Lucinière, de Coessin-Boisriou [1].

Les prêtres qui avaient de la vigueur savaient gagner leur vie : la marquise de Buckingham en employait deux cents dans une fabrique de tapisserie [2]; d'autres faisaient des cartons ou des fleurs dans les quartiers de Somerstown et de S. Georgefield. Ils étaient près de huit mille en Angleterre [3], sous la surveillance d'un comité choisi par le gouvernement. Le comité ne cesse de rendre hommage à la dignité de leur tenue, à la pureté de leurs mœurs, aux scrupules de leurs idées d'épargne : « The most rigid habits of parsimony [4] »; ils savent que réduits à la charité de

[1] Abbé de Lubersac, p. 108.
[2] *Ibid.*, p. 4.
[3] *Ibid.*, p. 13.
[4] Henley Jervis, *The Gallican Church and the Revolution*, p. 225, d'après le rapport du 1er octobre 1793.

l'étranger, ils ont le devoir de n'invoquer des secours que pour les infirmes et pour ceux qui ne trouvent pas de travail. Ils s'offrent comme ouvriers dans les manufactures.

Les francs-maçons anglais se montrent les plus actifs de tous dans l'organisation de ces secours [1]. Un nombre considérable de prêtres français trouve asile à Winchester dans King's house ; la dépense de cet établissement est de six schellings par tête et par semaine pour la nourriture, le chauffage, le blanchissage et la chandelle [2]. L'intermédiaire officiel entre le gouvernement et les prêtres français, était Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol de Léon. Il avait été emprisonné au début de la Révolution, avait pu s'échapper, se jeter dans une barque à Roscof [3], et avait été accepté dès son arrivée à Londres comme le primat de cette Église martyre. Sa tâche était quelquefois délicate. Ainsi un prêtre nommé Couvet s'avisa de convertir deux anglicans au catholicisme ; il fallut l'exclure de la communauté de Winchester, d'autant mieux que l'Université d'Oxford poussait au contraire la tolérance jusqu'à faire imprimer à ses frais un texte catholique de la Bible pour les prêtres français [4] ; en même temps Horsley, le grand prédicateur du temps,

[1] Henley Jervis, p. 223.
[2] Thomas Bowdler to earl Bathurst, home secretary, 8 february 1793.
[3] En mars 1791.
[4] Labour, *Montyon,* p. 222.

dit dans un sermon prononcé devant le Parlement [1] : « Ceux qui ont le plus de titres à nos devoirs d'amour en ce moment sont ces hommes tellement séparés de nous par la doctrine, la discipline, les rites, ces vénérables proscrits que nous rendent chers les édifiants exemples de leur patience à souffrir pour les droits de la conscience. »

C'est la conscience qui est brutalisée par la République française, l'Angleterre le comprend, elle oublie les dissidences religieuses pour ne voir que les droits de la liberté humaine ; elle dépense plus de deux millions de francs en secours publics pour les prêtres [2]. Ces braves gens jouissaient avec bonheur de la paix anglaise, du calme vivace de la robuste Angleterre au sortir de la frénésie du pays qu'ils quittaient : plus d'incendies, plus de chansons obscènes dans les églises, plus de danses folles, plus de guillotine. Ici, chez les protestants, c'est une sympathie générale, ce sont des sourires aimables. Lord Bridgewater loge des moines à la condition qu'ils garderont leurs robes qui lui semblent pittoresques lorsqu'ils lisent leur bréviaire sur les pelouses de son parc [3]. Les poissardes de Londres prennent

[1] Sermon 45, t. III, du 30 janvier 1793 : « None at this season are more entitled to our offices of love than those with whom the difference is wide in doctrine, discipline and external rites, those venerable exiles endeared to us by the edifying example they exhibit of patience suffering for conscience sake. »

[2] Henley Jervis. 33,590 livres sterling de souscriptions privées et 41,314 livres sterling de subvention du fisc.

[3] Comte d'Haussonville, *Souvenirs*, p. 36.

plaisir à remplir de leur meilleur poisson la corbeille du prêtre qui vient timidement à la halle, elles poussent la délicatesse jusqu'à accepter quelques sous pour lui faire croire qu'elles vendent ce qu'en réalité elles donnent. Chaque Anglais est fier de son hospitalité, le protestant se prend d'amour pour le papiste. Voilà l'homme qui aime la liberté, voilà le sens du droit et de l'honneur, la véritable conquête antérieure et supérieure à la Révolution française, la leçon définitive pour les fanatiques qui s'attardent dans les pensées de contrainte, de persécution et d'idées vulgaires.

IV

JUNIPER-HALL.

Une catégorie toute spéciale d'émigrés, qui comprenait les esprits les plus charmants, s'était cantonnée à Juniper-Hall, près de Norbury-Park, dans le comté de Surrey. C'étaient les constitutionnels.

La haine des émigrés contre les constitutionnels s'était apaisée quand la proscription fut commune à tous, ou plutôt elle s'était concentrée dans le sein des flatteurs du comte d'Artois. Les pauvres esprits dont était entouré ce prince l'excitaient contre les hommes intelligents. Aussi quand le comte d'Artois disait à

Montlosier : Vous écrivez quelquefois des sottises, — le gentilhomme avait le droit de répondre : — J'en entends bien souvent[1].

Mais en dehors de cette influence fatale, les émigrés se traitaient avec des sentiments plus chevaleresques et plus délicats. Il faut entendre le duc de La Châtre, qui a tout perdu dans les campagnes de 1792 et de 1793, et qui arrive en Angleterre avec son uniforme de Coblentz. Il rencontre le comte de Narbonne, et il lui dit : — Vous avez tout gâté avec votre Constitution, vous êtes la première cause de tous nos malheurs, voilà qui va bien, et maintenant nous allons gaiement mourir de faim tous ensemble. — J'ai du vin, réplique Narbonne, ainsi tu ne seras pas contraint à boire de la bière, mais comme te voilà mis! — J'ai dû me livrer à un tailleur; dès mon arrivée à Londres, on me disait à l'auberge qu'avec mon uniforme je serais montré au doigt; le tailleur m'a fait le gilet que tu vois et ces culottes. — Et l'habit? — Il m'a prêté le sien. — Quoi! le tailleur? — Oui, lui-même; tu vois, cela ne me va pas mal. — Ici l'on peut aller où l'on veut comme cela[2].

Tous ces propos, nous les entendons. Ils ont été écoutés par la jolie « marchande de caractères », la petite Anglaise qui avait les plus merveilleux dons d'observation, miss Burney.

Miss Burney, dont les romans sont classiques, venait

[1] Bardoux, *le Comte de Montlosier,* p. 123.
[2] Madame d'Arblay, *Diary,* t. V, p. 379.

de se démettre de sa charge de femme de chambre de la Reine et se retirait à la campagne. Elle tombe à Juniper-Hall, chez M. Lock, ami de son père, au milieu des émigrés. Les Anglais ne comprenaient pas trop le rôle des constitutionnels dans la chute de Louis XVI. — Je leur en veux d'autant plus qu'ils m'avaient séduit, dit Arthur Young [1]; ils auraient dû connaître leur pays et prévoir les dangers avant de se précipiter avec présomption. Là se trouvaient les anciens bourreaux des cœurs : Guibert, Narbonne, Girardin, Talleyrand, Jaucourt. Là étaient également les théoriciens de sens rassis : Lally-Tollendal, Montmorency, le général d'Arblay.

Narbonne commençait à épaissir : il louchait légèrement; Jaucourt avait de l'esprit et de belles dents; Lally-Tollendal était d'une grosseur monstrueuse; Guibert expiait ses triomphes passés, aux pieds de madame de Staël. Mais ce sont madame de Staël et Talleyrand qui attirent le plus l'attention de miss Burney. Madame de Staël pousse avec elle la coquetterie jusqu'à lui écrire des lettres en anglais [2]; elle lui dit ce mot monstrueux : Talleyrand est le meilleur des hommes, *is the best of the men* [3]. Elle dit encore, mais en français : « Douce image de Norbury, venez me rappeler

[1] *Diary*, t. V, p. 343 : « Ought better to have known what they were about before they presumed to enter into action. »
[2] *Ibid.*, p 395.
[3] *Ibid.*, p. 401.

qu'une félicité vive et pure peut exister sur la terre; là on jouit également de ce qu'on inspire et de ce qu'on éprouve, là le sentiment est dévoué comme la passion et constant comme le devoir. » Mais Talleyrand est plus positif : il ne laisse guère d'illusions à la jeune Anglaise sur ses titres à être le meilleur des hommes, il lui déclare avec cynisme [1] : « Pour prendre un parti, il faut d'abord savoir si celui qui nous conviendrait sera assez fort pour justifier l'espérance du succès; sans quoi il y aurait de la folie à se mêler de la partie. » Or comme il croit que l'influence de madame de Staël peut être utile pour assurer le succès, il s'établit près d'elle à Mickleham, il déclare qu'il n'a jamais rien rencontré de mieux écrit ni de mieux pensé que les ouvrages de madame de Staël [2]. Ces deux alliés vont bientôt combiner leurs efforts au milieu des intrigues politiques de la France. Quant à miss Burney, elle déclare qu'elle ne se doutait pas jusqu'alors de ce que c'est qu'une conversation; elle est tellement fascinée par cette petite colonie qu'elle épouse le général d'Arblay, ancien major général de la garde nationale de Paris : elle entre en ménage sans autre fortune que les revenus de ses anciens romans et le manuscrit de *Camilla*. Sous le Consulat seulement, d'Arblay sera

[1] *Diary*, t. V, p. 416.
[2] *Ibid.* : « He had met with nothing better thought or more ably expressed. » Voir aussi sur cette alliance avec Talleyrand, STEVENS, *Life and times of madame de Staël*, p. 147.

réintégré dans l'armée française et ira mourir à Saint-Domingue.

Un autre groupe d'émigrés aimables se voyait à Dublin : ceux-là avaient été bercés avec les récits des privations sur la terre étrangère, ils avaient reçu dès leur enfance l'éducation de l'émigré; ils étaient les descendants des Irlandais fidèles aux Stuarts qui avaient suivi à Saint-Germain, après la révolution d'Angleterre, le triste roi Jacques qu'ils méprisaient[1]; ils étaient repoussés maintenant de leur pays d'adoption, ils revenaient demander à leur patrie d'origine la sécurité et la liberté[2]. Là se trouvaient le général O'Haggerty et sa famille, le général Conway, le colonel Mac Carthey, le capitaine Southwell. Les parents restés sauvages au milieu desquels ils sont accueillis, sont saisis d'admiration devant leur tenue élégante, leur bonne grâce, leur déférence pour l'opinion des femmes : les familles irlandaises reçoivent une éducation nouvelle et comme la civilisation, de ces membres éclos à Versailles et rejetés violemment par une invasion de barbares. Aussi courageux que les autres émigrés, les Irlandais cherchent à gagner leur vie. La famille O'Haggerty, qui compte pour subsister sur des leçons

[1] Jacques était surnommé en Irlandais *Shamus o haughna*, James the Dirty ; quand en fuyant le champ de bataille de la Boyne il arriva à Lismore-Castle chez la duchesse de Tyrconnel : — Votre Majesté, lui dit la duchesse, est le cavalier le plus prompt pour annoncer la déroute.

[2] Lady MORGAN, *Mémoires*, t. I, p. 101 et 120.

de musique, donne une grande soirée pour faire connaître ses talents : le général allume lui-même dans le lustre des bouts de cire que sa femme lui tend et qui ont été achetés à demi brûlés à la fin d'un bal du vice-roi; une cousine en costume de religieuse les regarde, une cousine grasse pince les cordes d'une harpe; un vicomte gratte un violoncelle : tous supportent la pauvreté avec un courage qui fait l'admiration des parents irlandais. Une petite fille, frappée de la beauté de la religieuse, lui demande pourquoi elle a quitté son couvent : — On m'a chassée, mes cousins m'ont sauvée, je vais dans un couvent à Cork ! Tout cela se fait avec tant de simplicité, de patience et de bonne humeur, que l'impression de cette dignité reste dans tous les souvenirs.

CHAPITRE XV

VÉRONE ET VENISE.

Lutte contre les cabinets européens. — Conseillers du Régent. — Le comte d'Antraigues. — Les agents secrets. — Le comte d'Artois.

I

LUTTE CONTRE LES CABINETS EUROPÉENS.

L'Angleterre consentait bien à donner des secours aux émigrés, à se servir d'eux pour fomenter des troubles en France, mais elle ne songeait nullement à restaurer la monarchie. Aussi, quand elle mit la main sur Toulon, elle affecta de se montrer offensée de la prétention que manifesta le Régent de se rendre dans cette ville.

Le Régent avait espéré au contraire que sa présence à Toulon aurait déterminé un mouvement monarchique dans les provinces méridionales de la France et empêché au moins les Anglais de conserver une portion du territoire. Mais entièrement privé de ressources, fort clairvoyant sur les vues de démembrement que ne cachaient plus les puissances, il négociait pour obtenir un appui sans engager l'avenir. La Prusse

se bornait à des conseils ironiques; la Russie se refusait à tout ce qui pourrait la détourner de sa proie : « Faut finir ce qu'on a commencé avant que de se mêler d'affaires d'autrui », écrivait Catherine[1]. L'Espagne n'était pas plus généreuse; elle menaça de ne plus envoyer d'argent[2]; cependant le roi d'Espagne « étant trop touché de l'embarras extrême dans lequel se trouvait M. le Régent, pour ne pas lui donner un asile », déclarait ne pouvoir accueillir dans ses États que « la seule personne de M. le Régent et non sa suite » ; il tolérerait toutefois M. de Flachslanden. En subissant cet affront, en se séparant de ses compagnons d'infortune et en venant se mettre sous la tutelle du cabinet espagnol, le Régent aurait l'avantage, selon le duc d'Havré, son représentant à Madrid, d'opposer, par l'union des princes de la maison de Bourbon, « une digue aux vues des puissances intéressées au démembrement et à l'affaiblissement du royaume ».

L'Autriche se montrait plus hautaine encore. Thugut ne daignait pas répondre aux notes du duc de Castries que lui remettait le duc de Polignac[3], sur « la nécessité de ramener les princes français », notes diffuses de gens oisifs qui passent le temps à rêver sur les mesures qui suivront la victoire : désarmement général,

[1] Catherine II à Grimm, 10 février 1794.
[2] Ms. vol. 624, f° 104. Le duc d'Havré au comte d'Artois, juin 1794.
[3] *Ibid.*, f° 119, juillet 1793.

rétablissement de la maréchaussée et des curés, arrestation des factieux. Thugut reste reclus et silencieux. « M. de Polignac [1] a envoyé encore avant-hier jeudi et hier vendredi chez M. de Thugut pour avoir sa réponse » ; dix jours après [2], nulle réponse, « cela deviendrait comique ».

Le Régent finit cependant par apprendre [3] que le cabinet de Vienne refuse de le reconnaître comme Régent de France, mais « n'a rien à dire » sur son projet de se rendre en France, et enfin que l'Empereur « montra le désir le plus sincère [4] » que le comte d'Artois pût se joindre aux royalistes de Vendée.

Cette mauvaise volonté rendait pénible la situation des émigrés français à Vienne. La mort de la duchesse de Polignac ferma le salon aimable où ils se retrouvaient : « Madame de Polignac, écrit Las Casas, chargé d'affaires d'Espagne à Vienne [5], mourut avant-hier sans souffrir ; vous n'avez pas d'idée de la douleur générale : grands et petits, maîtres et domestiques ; Vaudreuil est le plus exalté, il faut le soigner. » — « J'ai perdu tout espoir, écrit Vaudreuil [6], en perdant l'être céleste qui me consolait et me tenait lieu de tout. »

« Le duc, dit Las Casas, a plus de philosophie. La

[1] Ms. vol. 640, f° 120. Las Casas à Antraigues, 9 sept. 1793.
[2] *Ibid.*, f° 125.
[3] *Ibid.*, f°s 127 et 171, du 17 novembre.
[4] *Ibid.*, f° 172, du 30 novembre.
[5] *Ibid*, f° 176, du 7 décembre.
[6] Ms. vol. 645, f° 212. Vaudreuil à Antraigues.

duchesse de Guiche a été dans un état alarmant. La comtesse Diane a donné la preuve du plus grand courage. C'était l'homme de la maison, elle n'a pas quitté la malade les trois derniers jours de sa vie, et l'a veillée sans se déshabiller, tandis qu'elle traîne à peine sa propre existence. » Avec la duchesse de Polignac s'évanouissaient les plus charmants souvenirs de Versailles. Cette femme adorable représentait un passé chéri, les illusions, la jeunesse. Elle avait [1] « la plus céleste figure que l'on pût voir. Son regard, son sourire, tous ses traits étaient angéliques, on ne se lassait pas de la regarder. Son caractère ne démentait point sa figure; toujours égale, sereine, aimable. Une douzaine de personnes formaient sa société; il y régnait une aimable liberté : on se rassemblait dans une grande salle de bois construite à l'extrémité de cette aile du palais qui regarde l'orangerie; au fond il y avait un billard, à droite un piano, à gauche une table de quinze, pendant les deux hivers qui ont précédé la Révolution. »

Le duc de Polignac calcule qu'il a prêté aux princes la plus grande partie de ce qu'il possédait, que le reste se dépense rapidement; il a à sa charge [2] son père, sa sœur, ses frères, « quinze maîtres à nourrir » ; il peut encore ramasser cent mille francs et aller en Virginie, être cultivateur : on a vendu petit à petit ce qu'on avait tiré en diamants, dentelles, boîtes ; « le mois

[1] Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits.*
[2] Ms. vol. 640, f° 208, du 29 janvier 1794.

passé ils ont encore vendu quelques bijoux à perte énorme ». Vaudreuil ne dort plus « depuis la mort de son amie, il est défait, et je le surprends souvent abattu, pleurant et regardant le portrait; le duc s'efforce davantage, mais il dépérit, sa douleur est plus concentrée, mais non moins vive. Ces gens vendent en bijoux et dentelles de très-belles choses à moins du quart de la valeur, et il y a ici bien des usuriers qui en profitent parmi les grands seigneurs et les grandes dames [1]. » On pourrait dire parmi les ministres, car le comte Colloredo, favori de l'Empereur, apprend qu'un émigré a déposé chez Mack et Visinger, les joailliers de la cour, une chaîne de montre en diamants, il la leur demande. Il entre en fureur quand il apprend qu'elle est estimée par eux quinze mille florins : — Vous êtes un coquin, dit-il à Visinger, cela vient d'un émigré qui sera trop heureux d'en avoir six mille en argent comptant! L'émigré finit par céder la chaîne pour douze mille florins à la comtesse Schonfeld.

Le duc de Polignac ne cessa, malgré sa détresse, de s'intéresser aux émigrés pauvres et persécutés. Mais les ministres restaient impassibles : « Le raisonnement ne fait rien, les sentiments de commisération, d'humanité, de loyauté, encore moins; ils vous rient au nez [2]. » Un certain abbé Sabatier de Castres, qui devint fou, avait prêté trente sequins à un autre émigré : la

[1] Ms. vol. 640, f° 225, du 1er mars 1794.
[2] *Ibid.*, f° 236.

police constata la dette en parcourant les papiers du fou, et signifia aussitôt un ordre d'expulsion contre l'emprunteur : le duc de Polignac courut chez le comte Bergen, chef de la police, expliqua que l'émigré pauvre était à Vienne depuis deux ans, qu'il n'avait donné lieu à aucune plainte, qu'il n'avait point d'autre dette, qu'entre Français c'était un secours et non une dette : « Rien, il faut partir, c'est le règlement, et pas un mot de plus; ce pauvre émigré ne sait où aller et va manger en voyage un argent qui aurait pu l'entretenir longtemps. Où voulez-vous qu'on le reçoive? » Le duc se lasse de cette attitude, il se retire au fond de la Hongrie.

Le Régent n'avait pas moins de répulsion contre ces Allemands. Il s'était rendu à Turin près de son beau-père, croyant se trouver en mesure de se jeter dans la Provence, et il avait laissé derrière lui en Allemagne un conseil composé de MM. d'Outremont et Ferrand, conseillers au parlement de Paris, de Vezet, président au parlement de Besançon, et Guillermy, procureur du Roi [1]; ces magistrats sont plutôt des correspondants que des conseillers, ils sentent le danger de se créer des ennemis parmi les favoris des deux frères, ils laissent Conzié, l'évêque d'Arras, régler les différends entre la cour du Régent et celle du comte d'Artois.

Mais même à Turin, le Régent porte ombrage. On

[1] Ms. vol. 640, f° 178.

l'éconduit doucement sur Vérone, où il s'installe en qualité de noble inscrit au livre d'or de la République de Venise.

II

CONSEILLERS DU RÉGENT.

Le Régent était soumis à ces manéges de dextérité non pas avec les étrangers seulement, mais surtout avec les émigrés français. « Défiez-vous de lui et de ses amis... On craint qu'il rallie les constitutionnels », ce sont les propos que répètent même à ses propres agents tous ceux qui sont sous l'influence du comte d'Artois. Hostile au frère aîné, l'opinion des émigrés se porte avec passion vers le comte d'Artois, le prince au sourire confiant, aux allures chevaleresques, qui promet toujours la victoire, qui parle sans cesse de se mettre à la tête de la noblesse, qui fait rêver à des combats épiques. L'impopularité du Régent est telle que le brave Précy, après avoir évacué Lyon, n'ose se présenter à Vérone, « il ne peut se dispenser de lui témoigner de la déférence, mais il doit éviter de le voir [1] », c'est la note exacte : elle est saisie par les agents anglais.

[1] Trevor à Wickham, 26 mai 1795. *Recueil de Lebon*, p. 28.

Les agents anglais Macartney et Wickham commencent à prendre de l'importance. Ils ne connaissent pas encore le comte d'Artois. Ce prince va bientôt se montrer aux Anglais. Mais ils témoignent une sorte d'étonnement en découvrant les mérites du Régent. Il est très-instruit, disent-ils [1], il a du bon sens, son esprit est ouvert. Jugement d'autant plus frappant chez un Anglais enclin toujours à ne se pas révolter contre le destin et à estimer que l'on doit payer l'enjeu quand on a perdu la partie; jugement d'autant plus indépendant que le Régent se dresse contre la Fortune en ce moment même, qu'il refuse avec une dignité altière toute concession à la cupidité de l'Autriche, qu'il pousse l'obstination du Français contre l'adversité jusqu'à laisser voir qu'il aime mieux une République puissante qu'une monarchie mutilée. La moindre pensée d'un démembrement de la France met en feu sa petite cour de Vérone [2].

C'était, du reste, le seul point sur lequel fussent d'accord les Français de Vérone. Depuis que le maréchal de Castries avait boudé contre l'importance prise par Conzié, évêque d'Arras, le Régent avait fait venir comme premier ministre le duc de la Vauguyon.

Ce nouveau ministre avait été le gouverneur de Louis XVI et de ses deux frères, il avait passé sa jeu-

[1] Macartney à Grenville, 27 sept. 1795. *Ibid.*, p. 337. Je cite habituellement ce livre plutôt que la publication anglaise.
[2] *Ibid.*

nesse à flatter les travers et la vanité du Dauphin leur père [1]. C'était un homme sans franchise, à l'esprit étroit, aux idées mesquines. Il se trouva inférieur durant sa vie de près d'un siècle à toutes les positions qu'il occupa, et il eut le malheur d'avoir un scélérat pour fils. Il débuta à Vérone par se quereller avec le baron de Flachslanden [2], l'homme modeste à l'esprit pratique, et par mécontenter d'Avaray.

Mais d'Avaray était un objet de jalousie pour tout le monde, les Anglais eux-mêmes le jugeaient trop bouillant, trop pétulant, et le regardaient comme inférieur au Régent en talent, en instruction et en jugement [3]. Ce fut à Vérone que le Régent donna à d'Avaray le droit de porter dans son écusson les armes de France, en souvenir du sang-froid avec lequel il l'avait sauvé du Luxembourg, lui composa la devise *Vicit iter durum pietas,* et scella le brevet avec le cachet de Louis XVI. D'Avaray se souciait peu de l'opinion des courtisans : il était sincèrement dévoué au Régent, comprenait sa supériorité, déclarait que « les gens dont il faut le suffrage seront contents, ceux dont il faut le blâme prêteront aussi leur secours [4] », mais il manquait de tolérance pour les gens utiles. Chaque soir le Régent descendait chez lui, causait de toutes les affaires,

[1] Baron DE GLEICHEN, *Mémoires.* — FAUCHE-BOREL, *Mémoires,* t. I, p. 159.
[2] Wickham à Grenville, 9 avril 1796, LEBON, p. 357.
[3] Wickham à Grenville, 14 mai 1796.
[4] Ms. Bibl. nat. fonds Périgord, 105. D'Avaray à d'Hautefort.

donnait des consolations aux ennuis des rivalités.

Car le comte d'Avaray restait la seule amitié du Régent. Un suprême chagrin avait déchiré le cœur du bon prince, il le conte lui-même à la princesse sa femme qui lui avait adressé des plaintes sur ce que madame de Balbi avait cessé de lui témoigner des égards : « La chose que vous dites qui vous fait de la peine m'oblige à vous en dire une déjà un peu ancienne, mais vous connaissez trop bien les lois de l'amitié pour ne pas trouver qu'elles m'imposaient silence. Sans doute madame de Balbi vous devait une marque de respect, mais je ne suis plus dans le cas de lui donner des conseils. L'amitié ne doit point s'effaroucher des erreurs de l'amour ; mais quand ces erreurs ont un éclat tel qu'il blesse l'honneur, ce même honneur exige qu'on lui sacrifie jusqu'à l'amitié même. Tel est le cas où je me suis trouvé l'automne dernier. L'éclat scandaleux d'une liaison avec un homme malheureusement immoral sur ce chapitre [1], et les suites encore plus scandaleuses de cette liaison, m'ont forcé de faire à mon honneur le plus douloureux des sacrifices, celui d'une amitié qui me rendait heureux depuis treize ans. Vous comprendrez facilement que je ne me sois pas empressé d'en parler même à vous. Si j'avais su plutôt, c'est-à-dire même avant le mois d'octobre dernier, que

[1] Sans doute le comte Romanzow. Madame de Balbi aurait accouché secrètement de deux jumeaux à Rotterdam, d'après un journal manuscrit qu'a publié F. Grille, dans l'*Emigration angevine*, p. 13.

madame de Balbi ne vous avait pas écrit depuis son départ de Turin, je lui aurais représenté son tort. Aujourd'hui, je n'ai ni l'envie ni le droit de la conseiller [1]. »

Le comte de Jaucourt, trahi comme le Régent, gagna à cette communauté d'infortune de rester parmi les ministres de Vérone; il venait de madame de Balbi, il ne pouvait être enveloppé dans sa disgrâce [2]. Quant à la comtesse de Provence, elle continua à demeurer à Turin pendant que son mari était à Vérone, elle recevait de lui une lettre charmante chaque semaine, elle se tenait recluse avec sa favorite madame de Gourbillon, qui avait organisé sa fuite, de telle sorte que les seuls nuages entre les époux ainsi voisins et séparés, ainsi reliés par une correspondance plus spirituelle que tendre, étaient les querelles soulevées entre madame de Gourbillon et le comte d'Avaray, les deux sauveurs. Madame de Gourbillon paraît avoir exigé des honneurs pour son fils ; d'Avaray aura fait des objections. « Je suis surpris et même peiné, écrit le Régent à sa femme [3], de ce que vous ne semblez pas satisfaite de ce que je vous ai mandé au sujet de madame de Gourbillon; il n'y a rien dans ce moment-ci à sa convenance. » L'orage fut dissipé pour le moment par la promesse d'une place de secré-

[1] Ms. vol. 588, f° 82, du 16 mai 1795.
[2] Wickham à Grenville, 9 avril 1796, LEBON, p. 357.
[3] Ms. vol. 588, f° 68, du 19 juillet 1795.

taire faite au jeune Gourbillon [1]; le Régent reçut des remercîments, et déclara qu'il était « bien aise d'avoir fait plaisir ». Mais la querelle sera plus grave dans les années suivantes.

La petite cour de Vérone comprenait encore le marquis de Hautefort, les comtes de Damas et de Cossé, le chevalier de Montagnac et un aumônier [2]. Les dépenses étaient évaluées à trois mille livres par mois. « Ils sont certainement dans la gêne, écrit Macartney [3]; la demeure du prince, l'*Orto del Gazzola,* est mesquine, ils ont peu de meubles, peu de domestiques; les livrées sont usées. Les repas, ce détail si important pour les Français, sont chétifs. »

C'est à Vérone qu'est reçue la nouvelle de la mort du fils de Louis XVI. Les gens qui gouvernaient la France en étaient venus à un acte qui répugnerait aux êtres placés sur les derniers échelons de la civilisation : torturer lentement un enfant de dix ans, non durant plusieurs heures, mais sans interruption durant deux années, non dans un accès de fureur, mais par les froids calculs de l'envie, non sous la férocité populaire, mais par la volonté des épicuriens qu'entouraient les agioteurs et les courtisanes. Le chirurgien Desault meurt subitement, après avoir déclaré que l'enfant succombait au régime féroce qui lui était imposé. Pas

[1] Ms. vol. 588, f° 68, 2 août 1795.
[2] Ms. vol. 632, f° 106.
[3] Macartney à lord Grenville, 12 août 1795, Lebon, p. 119.

d'air, pas de lumière, pas de mouvement [1]. Le lit est pourri. La nourriture est introduite par un trou. Le supplice se prolonge longuement après la mort de Robespierre. Quand les briques derrière lesquelles l'enfant est muré sont enfin abattues, nul n'a l'idée d'introduire une femme, de prononcer un mot de tendresse. Oh! s'ils laissaient venir ma mère qui est dans l'autre tour! Sa mère, ils l'ont tuée depuis bien des mois. Sa sœur, ils l'ont murée comme lui. Un matin, l'enfant dit : La voilà, j'entends la voix de ma mère, ma sœur l'entend peut-être aussi. Il se penche sur l'épaule du geôlier, il articule ces mots : Je veux te dire... Il est mort.

Le Régent [2], qui devenait par cet événement le roi Louis XVIII, s'enferma avec d'Avaray, et rédigea une proclamation assez naïve. Toutes les opinions furent froissées. D'Avaray a eu le courage d'avouer sa part dans cette œuvre maladroite : « Ce prince, écrit-il, s'est trouvé en tête-à-tête avec un ami. La déclaration de juillet 1795 aura de nombreux détracteurs, mais le temps diminuera les préjugés et les passions qu'elle attaque. » Les Français de l'intérieur ne firent qu'en

[1] La justification de Barras n'a aucune valeur; ses *Mémoires* sont un fatras; ils ont été rédigés sous la Restauration; ils ne sont confirmés en rien par les *Mémoires* du vaudevilliste Lombard (de Langres), qui se bornent à répéter les propos de Barras.

[2] Pour employer les mêmes termes que les lettres qui seront citées, le comte de Provence sera appelé désormais *le roi Louis XVIII* On ne fait pas ici un cours de droit constitutionnel, mais un simple récit. Le récit sera plus clair avec ces mots *le Roi,* ou *Louis XVIII.*

rire; les purs parmi les émigrés sentirent croître leur éloignement contre le nouveau roi [1]; les constitutionnels comme Lally-Tollendal dirent que c'est « niaiserie » que s'attacher à un roi qui débute ainsi, tandis que Mallet du Pan déclare « criminels » ceux qui ont dicté ce manifeste. Les agents anglais ne sont guère plus indulgents. Louis XVIII et d'Avaray semblent cependant garder des illusions, ils demandent au président de Vezet [2] les noms des conseillers dignes de rester au parlement de Franche-Comté que l'on va rétablir; ils cherchent à se procurer un cheval blanc pour la rentrée triomphale en France [3]; ils se préoccupent du cérémonial du couronnement : « Il s'agit de découvrir M. Gallois, autrefois employé à la poste; il a un cousin nommé Forsé ou Forté, employé au bureau des domaines; lui demander de la part de M. de Nantouillet les papiers de cérémonie et volumes de MM. Sainctot et Desgranges [4] »; si l'on ne peut obtenir ces documents trop habilement cachés, on devra envoyer « les livres des sacres de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, le *Cérémonial français* de Godefroy et les manuscrits de Sainctot; les faire copier à la bibliothèque du Roi, ce serait un coup de maître, coûte que coûte ».

[1] Papiers de Le Maître, publiés par ordre du gouvernement.
[2] Pingaud, *le Président de Vezet, Revue historique,* novembre 1882, p. 318.
[3] Macartney à lord Grenville, 13 août 1795.
[4] Papiers de Le Maître publiés par le gouvernement, p. 8, lettre du 5 août 1795 et suiv.

III

LE COMTE D'ANTRAIGUES.

Tandis que ces esprits légers, ces vieillards intrigants, ces conseillers blêmes se heurtent et se jalousent à Vérone, la vie est à Venise. Là est la main nerveuse qui fait vibrer tous les ressorts, là se tient un homme audacieux jusqu'à l'impudence, déclassé, bruyant, le comte d'Antraigues.

Emmanuel-Alexandre de Launay, comte d'Antraigues, était fils d'une sœur des Saint-Priest [1]. Cette mère dure et altière avait comprimé son fils à propos d'une passion de jeunesse, et s'était tellement obstinée contre la jeune fille aimée de lui, que trente ans plus tard, après les excès où ce premier chagrin avait précipité son fils, elle regardait encore avec haine sa victime vieillir dans le célibat sous les débris du château voisin.

Antraigues, brisé ainsi par sa mère, vint à Paris, chercha des galanteries scandaleuses, se lia avec une chanteuse, la Saint-Huberti, et devint son esclave pour le reste de sa vie.

[1] Fils de Jules-Alexandre d'Antraigues et de Jeanne de Guiguard de Saint-Priest.

Antoinette Clavel, dite la Saint-Huberti, était une Alsacienne petite, trapue, aux cheveux fades, au nez retroussé, à la bouche large. Sa face vulgaire se transfigurait dans la passion. Elle s'était éprise à dix-neuf ans d'un aventurier qui l'enleva, la fit chanteuse, la battit, la vola. Sa voix et la rudesse de ses allures lui assurèrent des succès au théâtre. Elle fut engagée à l'Opéra de Paris, parut les jambes et les seins nus, souleva l'enthousiasme. Glück en tomba amoureux, le ministre Amelot se ruina pour ses fantaisies; mais tout en tolérant leurs caresses, elle réservait toutes les fureurs de son âme pour des passions fort différentes [1]. En 1785, elle s'était montrée dans la rade de Marseille en costume antique, avec des rameurs nus, dans une galère au pavillon marseillais, entourée d'un cortége de deux cents gondoles. Dès ce voyage, elle se déclarait déjà maîtresse du comte d'Antraigues [2], qui aimait depuis deux ans « son âme fière et sensible ».

La fierté n'était pas la principale qualité du couple en ce moment, car Antraigues acceptait des confidences assez honteuses : le « petit comte » de Turconi vient de m'acheter une maison à Auteuil, lui écrit la chanteuse [3]; « laisse-moi faire pour lui indiquer les

[1] Edmond DE GONCOURT, *la Saint-Huberti*, p. 143. Là sont les détails complets et les extraits des rapports de police.

[2] *Ibid*, p. 132. En juillet 1785 : « J'ai l'honneur d'être votre très-humble servante, sans préjudice de mon titre auprès de vous. »

[3] *Ibid.*, p. 174, en 1787. Ce qui n'empêchait pas la chanteuse de recevoir à Auteuil, à l'insu de Turconi, de d'Antraigues et des autres,

moyens de dépenser ses revenus; je ferai faire un petit kiosque, ce sera ton petit cabinet de travail pour le matin, on pourra faire quelque chose de très-agréable quand le maître n'y sera pas ».

Pendant ce temps, Antraigues se prenait d'enthousiasme pour la Révolution, il publiait une brochure en manière de dithyrambe sur la convocation des états généraux : « Le peuple est la base de l'État, il est l'État lui-même », les républiques sont l'asile des vertus, les rois sont les fléaux de l'humanité. Il est élu député aux états généraux, il est vite effrayé de la marche des événements, il se querelle avec Mirabeau, il est insulté par les journaux, il part pour l'émigration avec la Saint-Huberti, en avril 1790; le couple arrive à Lausanne chez le comte de Turconi, l'amant d'Auteuil, et, chez lui, on se marie. Un fils naît six mois après.

« C'est la fleur des drôles », écrit l'honnête d'Avaray sur une liasse de lettres du comte d'Antraigues [1]. — « N'oubliez jamais, lui écrivit sa mère, que quand on a fait ce que vous avez fait, il faut s'y tenir et mourir sous la chaîne. » Dix ans après, la malheureuse vieille lui écrivait encore [2] : « Vous trouvez dans votre amour votre agrément, mais vous êtes trop juste

mesdemoiselles Sainval, Raucourt et Malingant. M. de Goncourt donne les détails.

[1] Ms. vol. 602, f° 1 · « Ces papiers m'ont été remis par M. le cardinal Maury, comme garants de la duplicité de la fleur des drôles. » Autographe.

[2] Ms. vol. 637, du 18 février 1803.

pour exiger que je regarde votre femme comme une autre vous-même. Cela ne se peut. Rien n'était plus contraire à toutes mes pensées et à mes inclinations que ce mariage. Il est fait, tout est dit. J'aurai toujours de bons procédés pour elle, mais sans intimité, que je n'exigerai pas d'elle. Vous êtes heureux d'avoir rencontré dans son état une personne de mérite éloignée de la frivolité, appliquée à former le cœur de votre intéressant enfant. »

Le comte d'Antraigues a seul la confiance des ministres étrangers et des agents secrets. Tous les émigrés qui reçoivent des pouvoirs ou une mission des princes ont la réputation de jaser sur ce qu'ils apprennent, de compromettre ceux qui se confient à leur prudence, de gâter tous les projets par leur intempérance de langue. Seul le comte d'Antraigues, qui parle l'allemand, l'anglais, le russe, l'italien, qui est ami intime des principaux membres du cabinet anglais et des personnages les plus considérables de Russie, qui connaît toutes les intrigues de l'Europe, qui est actif, séduisant, qui sait observer et peindre, peut exercer de l'action sur les diplomates étrangers. « Tu as la facilité de monter les esprits et de détraquer les têtes », lui disait sa femme. L'austère Drake, le ministre anglais en Italie, écrit à Antraigues, au nom de sa femme et de lui [1] : « Nos respects à madame Saint-Huberti... Madame

[1] Ms. vol. 634, f° 91.

Drake [1] est très-fâchée d'être privée de l'espérance de vous voir, vous et votre femme, près de nous. » D'Avaray lui-même en vient à écrire [2] : « Le Régent se fera un plaisir de donner un témoignage d'estime à des sentiments aussi nobles que ceux que madame de Saint-Huberti a toujours manifestés. »

Ce couple de théâtre n'était devenu guère plus édifiant. Antraigues avait pris pour lui servir à la fois de secrétaire et de valet un abbé Dufour [3], qui faisait les commissions de « madame » et le service des femmes de chambre. Il écrit à Antraigues, durant une des absences du ménage : « Il ne nous manque pour être contents que de voir Madame. Marianne me prie de faire ressouvenir Madame d'apporter du café. » Il surveille Madame quand elle est seule : « Cette excellente et inappréciable dame a bien le cœur le plus digne de celui qui le possède. C'est l'ouvrage de Dieu. Je l'admire et le regarde comme la première récompense due aux vertus de monsieur le comte. » Ce cafard est chassé à la suite d'une aventure très-laide [4]. Aussitôt notre abbé Dufour parle différemment, il écrit à Antraigues [5] : « Vos menaces aussi lâches qu'atroces, vos perfides intrigues pour m'inculper afin de couvrir vos turpitudes avec une servante... depuis longtemps je savais

[1] Ms. vol. 634, f° 98.
[2] Ms. vol. 632, f° 95.
[3] Ms. vol, 634, f°s 105 et suivants.
[4] *Ibid.*, f°s 132 et 134.
[5] *Ibid.*, f° 139.

votre goût pour les servantes... » Madame est encore plus maltraitée.

Le comte d'Antraigues fut pendant trois ans [1] l'âme de l'émigration. L'Espagnol Las Casas, l'Anglais Drake, les confidents du Régent, comme d'Avaray et Saint-Priest, ceux du comte d'Artois, comme Sérent et Vaudreuil, le tiennent au courant des épisodes de chaque jour. Enfin c'est Antraigues qui tient les chiffres de la correspondance avec les agents secrets de Paris.

IV

LES AGENTS SECRETS.

Le comte d'Antraigues avait organisé à Paris [2] un comité royaliste de trois membres, le chevalier des Pomelles, dit *Thébau,* l'abbé Brotier et l'abbé Le Maître.

Des Pomelles se tenait à Bourg-la-Reine (Bourg-Égalité), où il était reçu chez le maréchal de Ségur à peine sorti de prison ; il aimait à se vanter de son importance [3]. L'abbé Brotier avait un caractère « maussade, renfrogné », il était toujours « prêt à brusquer,

[1] De 1794 à 1796.
[2] Fauche-Borel, *Mémoires,* t. I, p. 164.
[3] Comte d'Allonville, *Mémoires,* t. IV, p. 197.

et horriblement bourru » ; il avait le défaut beaucoup plus grave d'être « cachotier » avec les autres agents royalistes et indiscret avec les inconnus [1]. Le Maître entretenait une correspondance avec l'Allemagne, il se cachait sous le nom de Letraîme, et demeurait 60, rue Croix-de-la-Bretonnerie. Ceux qui lui écrivaient de l'étranger, le marquis de la Queuille, M. de Valdené, l'abbé Marie, n'étaient ni disciplinés, ni maniables ; ils parlaient des princes avec une étonnante liberté, ils reprochaient à leur parti « trop de capucinades ». Les lettres arrivaient à Paris sous des adresses variées telles que celle du citoyen Conibert tantôt rue Jean-Pain-Mollet, 45, et tantôt rue Jean-Saint-Denis, 31 ; du citoyen Perrin, rue des Écouffes au Marais, 22 ; du citoyen Firmin, limonadier rue Saint-Victor ; de la citoyenne Dufailly, rue Saint-Claude au Marais. Les renseignements n'offraient aucun intérêt. Aussi Antraigues adjoignit à ces trois agents deux personnages un peu moins obscurs, Lavilleurnois, ancien conseiller d'État, déjà présenté aux princes par Calonne à Coblentz, et Duverne de Presles, lieutenant de vaisseau. Ils ne furent pas plus utiles que les trois premiers. Chaque agent secret pouvait dire comme le président de Vezet [2] : « Je me trouve au milieu d'intrigants qui se méprisent, se brouillent, se raccommodent, se jouent, qui ne disent presque jamais ce qu'ils

[1] H. Bonhomme, *Journal de Lavilleurnois*, p. 258, 275 et suiv.
[2] Pingaud, *Revue historique*, novembre 1882, p. 320.

pensent et ne font presque jamais ce qu'ils disent. »

Les hommes de valeur consentaient rarement à servir en cette qualité. Quelques-uns étaient en outre écartés par leur hostilité contre d'Avaray : « Il ne m'aurait pas convenu, écrit le comte d'Angivilliers en refusant une mission [1], d'être le dépendant ni le flatteur de M. d'Avaray; M. d'Avaray exerce une supériorité à laquelle je n'offrirais que des respects très-gauches. » Aussi l'on ne trouva guère qu'un seul agent secret qui fût réellement utile, M. de Thauvenay à Hambourg : il fut assez prudent pour échapper même aux soupçons des agents de la République; Reinhardt dit seulement en parlant de lui [2] : « La maison d'un certain M. Thouvenay (*sic*), Français d'origine et établi depuis assez longtemps dans ce pays, leur sert de chef-lieu de rendez-vous. C'est l'entremetteur de leur correspondance », sans remarquer que toutes les relations avec l'Angleterre, tous les fonds et presque tous les ordres de Louis XVIII sont transmis par ses soins.

Mais en dehors de Thauvenay, on ne rencontrait à peu près que des brouillons comme Louis Fauche-Borel, qui servait de temps en temps la police [3], ou

[1] Comte DE NEUILLY, *Souvenirs,* p. 145.
[2] Ms. Aff. étr. Hambourg, 12 frimaire an IV.
[3] Sous l'Empire, il a une pension de la préfecture de police. Mais déjà sous le Directoire il avait rendu des services à la police. Voir ses délations racontées au moment même par VEYRAT, *Précis des faits relatifs au nommé François,* Bibl. nat. Lb; 42; 612.

comme son frère Pierre-François Fauche, qui cumulait ses fonctions d'agent royaliste avec celles de fournisseur de fusils pour les armées républicaines [1]; ou comme le comte de La Maisonfort, qui se jetait au travers de toutes les combinaisons. On trouvait aussi des traîtres, et l'on restait dupe de leurs fraudes avec une obstination inexplicable. Les exemples se présentent fréquemment. On peut déjà esquisser trois ou quatre figures de ces scélérats.

Le citoyen La Fite [2] offre d'organiser à Bruxelles une agence d'espionnage sur les émigrés. « Quoique le prix du correspondant du citoyen La Fite met au service qu'il se propose de rendre soit très-considérable, le Conseil (exécutif de la République) s'engage à lui assurer la récompense qu'il demande, à la condition que les pièces soient réellement secrètes, intéressantes. » La Fite a pour ami un prêtre qui est secrétaire du comte de Metternich, mais qui a été exclu pour mauvaises mœurs de la feuille des bénéfices; il exige trois mille livres par mois et une pension fixe de douze mille livres, plus les frais de ses courriers. Un pauvre émigré de Caen, M. de Colleville, demande seulement quelques écus pour remplir le même office [3];

[1] Ms. Aff. étr. Hambourg, vol. 107. Leboc à Lebrun, 17 déc. 1792 : « Le libraire Fauche avait procuré les 13,000 fusils de Bremen, l'échantillon en est parfait, ils sont à quinze livres. »

[2] Ms. vol. 651, f° 121.

[3] Ms. Aff. étr. Hambourg, 29 brumaire an IV, Reinhardt au comité de salut public.

il sert même d'avance. Il apporte de Bâle une note où il fait connaître l'émigré Valdené, ancien directeur des voitures de la Cour, qui a une mission du Roi à Paris; il indique son adresse, les noms sous lesquels lui est remise sa correspondance, ses relations avec Wickham. Colleville est ingénieux, il suggère le prétexte qui peut servir à arrêter Valdené et à saisir ses papiers : on n'a qu'à l'accuser de distribuer des assignats faux [1]. Colleville « compte sur l'appui des ministres de la République à laquelle il consacre son zèle et ses moyens », il indique l'officier qui doit diriger le débarquement du comte d'Artois en Vendée, l'héroïque marquis de Rivière : « Il s'appelle Rivière, ci-devant aux gardes, gravé fortement de petite vérole, yeux et cheveux noirs; il a passé par Paris. » Colleville sait à quoi s'en tenir, car c'est lui qui est l'agent royaliste chargé des relations entre Valdené et le marquis de Rivière, c'est lui qui a la confiance des princes et qui porte le n° 1309 dans leur chiffre; il promet de faire, si on le paye, « tout ce qu'on voudra » pour tirer parti de ses relations avec les émigrés.

Les frères Montgaillard sont des gens d'une autre portée : il faut des séries de révolutions pour que de pareils prodiges puissent se produire.

Un paysan du village de Montgaillard [2], nommé

[1] Valdené est principalement au service des Anglais. Il est envoyé par Crawford à Vienne, puis à Huningue. Il est en correspondance avec Le Maître (pages 44, 51, 57, de septembre 1795).

[2] Arrondissement de Saint-Gaudens.

Jean Roques, eut trois fils. Le second, Jean-Marie, partit tout jeune pour l'Amérique, y prit le titre de comte de Montgaillard, participa sous ce nom à la guerre de l'Indépendance, se fit incorporer en Amérique dans le régiment français d'Auxerrois, avec un brevet de capitaine dont il fut privé dès son retour en France. Mais il s'installa à Paris, se livra à l'agiotage, parla dans les cafés, fit connaissance de Danton. Il fut envoyé par Danton comme faux émigré en Belgique, revint avec des rapports qu'il remit à Robespierre, l'ennemi de Danton. Robespierre l'envoya à Vienne, puis à Londres, sous le même déguisement. Pour se donner plus de crédit parmi les émigrés, il avait placé son frère Xavier Roques dans l'armée de Condé sous le nom de marquis de Montgaillard. Le troisième Roques était bossu et affligé d'une face ignoble[1], on décida qu'il se nommerait l'abbé. Nous verrons le comte de Montgaillard grandir constamment, gâter en riant toutes les intrigues, se faire payer par tous les partis. Il passe habilement du service de Robespierre aux gages de Barras, non sans se faire payer à la fois par le prince de Condé et par Louis XVIII. Le Roi lui donne, après Robespierre, une mission à Vienne : « Je charge, écrit-il à l'archiduc Charles[2], M. de Montgaillard de vous donner tous les détails. » Il a soin pendant ses absences de laisser à Barras son frère l'abbé, qui entre

[1] Voir son portrait gravé en tête de son *Histoire de France.*
[2] De Beauchamp, *Histoire de Louis XVIII,* t. I, p. 183.

dans le comité royaliste du Midi, pour dénoncer et faire fusiller ses membres. Dès qu'apparaît Bonaparte, le comte de Montgaillard est à côté de lui. J'en ferais quelque chose s'il n'était de matière à pendre [1], dit Bonaparte qui a par lui des renseignements sur Louis XVIII, tandis que Louis XVIII en reçoit par le même sur Bonaparte. Tous deux payent. Les trois frères se font enfermer au Temple par Bonaparte, et lui adressent des rapports sur les propos tenus par les prisonniers. L'abbé est nommé percepteur à Cassel en 1807, s'enrichit par des exactions; au moment de mourir, il se demande à qui il laissera sa fortune : Ma famille, je la méprise; le clergé, je le hais; les pauvres, ils me dégoûtent; bon pour les pauvres, mais c'est par horreur des autres.

Le comte se fait allouer une pension de six mille livres par Napoléon pour ses services au Temple; il obtient que Louis XVIII la lui maintienne, que Charles X la confirme, il devient un personnage légendaire, c'est encore un des géants de notre Révolution, on le persuade du moins au roi Louis-Philippe qui conserve la précieuse pension. Le comte de Montgaillard vit jusqu'en 1841 pensionné et quelquefois respecté.

En résumé, Louis XVIII prend en main par son ministère de Vérone et par son agence de Venise la direction du parti royaliste. Il relie à lui les émigrés de

[1] Fabre (de l'Aude), *Histoire du Directoire*, t. III, p. 70.

toute l'Europe, et il croit organiser en France un réseau habilement tramé de conspirations locales. Il entretient une armée d'agents politiques et de correspondants secrets. Pendant ce temps, son frère, Monsieur, comte d'Artois, parle de frapper un grand coup.

V

LE COMTE D'ARTOIS.

Le comte d'Artois arriva inopinément à Saint-Pétersbourg en mai 1793. Catherine, qui craignait de se voir engagée dans les affaires de France [1], s'efforça de cacher les embarras que lui donnait cette démarche, en prodiguant au jeune prince les honneurs et les fêtes. La recherche des soins pour lui plaire fut portée à un degré qui étonna également les Russes et les étrangers. « On n'avait pas plus d'esprit que Catherine, dit un témoin; l'on ne pouvait avoir plus de tact et plus de grâce quand elle le voulait, et dans cette occasion, elle le voulut. La conduite de M. le comte d'Artois fut admirable : simple, décent, modeste, profondément et sincèrement affligé, sans jactance et sans affectation... » Mais ses qualités firent ressortir l'insuf-

[1] LANGERON. Troisième Mémoire. Ms. Russie, t. XX. Langeron était un esprit médiocre, mais un observateur merveilleux.

fisance de ses conseillers : « On trouva à l'évêque d'Arras l'air et le propos trop grenadier; l'ami de M. le comte d'Artois, le chevalier de Roll, fut jugé avec sévérité; on s'aperçut que le comte François d'Escars trouvait la table de l'Impératrice très-mauvaise, et le faisait trop paraître; enfin on fut choqué de voir le comte Roger de Damas, brigadier au service de Russie, affecter de porter l'uniforme français... »

La grande Catherine, qui en est toujours à ses souvenirs d'Élisabeth et de Henri IV, dit au prince charmant : « Il faut être un bon et valeureux partisan » ; elle lui remet une épée avec poignée en diamants sur laquelle sont gravés les mots : *Par Dieu, pour le Roi.* Elle pousse les scrupules de l'hospitalité jusqu'à donner elle-même au prince les bijoux qu'il est forcé de distribuer aux courtisans russes.

Fier d'être salué comme un Henri IV par la cour de Russie, le comte d'Artois ne parle plus que de batailles. Il se hâte d'écrire au cabinet anglais afin d'être autorisé à s'embarquer pour la Vendée. Évidemment le baron de Roll espérait un refus. Bien au contraire, lord Grenville répondit au duc d'Harcourt[1] que le roi d'Angleterre était en guerre contre la République, et qu'évidemment, « en invitant tous les Français à y coopérer, Sa Majesté n'a pas entendu excepter de cette invitation les frères du feu Roi » ; il offre même de

[1] Ms. vol. 624, f° 220, du 10 novembre 1793. Original autographe.

fournir les moyens de transport. Battu de ce côté, le baron de Roll espère au moins que le refus viendra de la cour de Vienne. Pas davantage. L'Empereur montre « le désir le plus sincère que le comte d'Artois se rende en Vendée [1] ». Ainsi le prince ne cesse de parler des combats auxquels il se prépare, il est paré, armé, poussé par la main de Catherine, il voit les Anglais lui offrir des vaisseaux, l'Empereur le féliciter de son projet, il n'a plus de prétexte pour se cacher en Allemagne au milieu de créanciers qui le harcèlent. Il ne peut plus échapper aux combats promis, « et voilà un des grands inconvénients d'avoir tant parlé de cette *chiamata* de la Vendée et de ce projet de s'y rendre [2] ». Peut-être au moins les officiers anglais feront des objections : — Monsieur, écrit le comte d'Artois à lord Moira, qui est destiné à commander les troupes anglaises de débarquement en France [3], je serai « heureux de combattre avec vous, heureux de recevoir vos conseils et d'être dirigé par vos talents dans le chemin de la gloire. Foi de gentilhomme, il n'existera jamais de rivalité entre nous. » — Pourquoi prévoir des rivalités? que signifient ces précautions? répond sévèrement

[1] Ms. vol. 640, f° 172. Las Casas à Antraigues.

[2] *Ibid.*

[3] Ms. vol. 624, f° 254. Hamm, 23 décembre 1793, le comte d'Artois à lord Moira. Lord Moira, plus tard marquis de Hastings, a tenu un journal de sa vie. Rien ne serait plus curieux que ce document. Malheureusement la seule partie qui en ait été publiée commence au 11 septembre 1813 : *The private journal of the marquess of Hastings*, edited by his daughter the marchioness of Bute. London, 1858, 2 vol. in-8°.

l'Anglais [1], « j'ai sans balancer protesté que je répondais sur mon honneur de votre loyauté, car outre que votre âme dédaignerait toute espèce de laxité (*sic*), je vois que notre but étant exactement le même, c'est impossible qu'aucune difficulté s'élève de votre part pour m'embarrasser dans le devoir qui m'a été confié par mon Souverain ». L'Angleterre attache une telle importance à obtenir le prince qu'elle cherche à le faire expulser du duché de Brunswick [2] pour le forcer à passer la mer. Au même moment, les chefs vendéens adressaient au Prince une lettre pressante pour l'appeler au milieu d'eux : « Un petit-fils de saint Louis à notre tête sera pour nous et nos soldats le présage de nouveaux succès [3]. » Le duc de Lorges, à qui Louis XVI a confié sa cornette blanche, demande au comte d'Artois de venir la déployer avec lui en Vendée. « Si plus

[1] Ms. vol. 625, fº 83, du 13 mars 1794. Original autographe en français.

[2] John Harris earl of MALMESBURY, *Diary*, t. III, p. 195. Janvier 1794.

[3] Lettre du 18 août 1793, signée de La Rochejaquelein, Donissant, La Trémouille et plusieurs autres chefs. M. le marquis de La Rochethulon, qui a eu l'obligeance de me communiquer ce document et les deux suivants, qu'il a extraits des papiers du duc de Lorges, son arrière-grand-père, estime que la demande adressée par ces chefs au comte d'Artois a dû blesser le Régent. Il a la conviction, d'après cette idée et d'après les traditions conservées dans sa famille, que les obstacles apportés au passage du comte d'Artois en France, obstacles auxquels ce prince fait constamment allusion, seraient dus aux conseillers du Régent, qui auraient craint de voir le comte d'Artois acquérir trop d'importance. Je n'ai remarqué aucun document qui donne lieu de confirmer cette explication de l'inaction du comte d'Artois. C'était néanmoins un devoir de la consigner ici.

heureux que moi, lui répond le Prince [1], vous parveniez promptement à pénétrer jusqu'à ces excellents Français... J'approuve que vous emportiez la cornette blanche... La Providence me conduira où je veux, où je dois être. »

Pendant un an, le comte d'Artois multiplie les promesses aux étrangers et aux émigrés. Vaudreuil, le plus brave parmi les hommes de son entourage, se désole à Vienne de cette temporisation; il écrit [2] : « La dernière lettre que j'ai reçue de notre preux me mande : *Dans peu tu seras content de moi.* Mais il s'est tant bercé, il m'a tant bercé d'illusions, que j'ai perdu en grande partie ma confiance. Lyon, la Vendée, Toulon ou la tombe, voilà ce qui lui convient, je lui écris cette phrase dans toutes mes lettres. » — Pourquoi ce doute injurieux? — « Mon cousin, écrit le prince au duc de la Trémouille [3], je sens mieux que personne le cruel tourment d'être encore séparé de cette brave armée de Vendée. Dites à ces défenseurs du trône et de l'autel que mon cœur est tout entier avec eux. » Les mois s'écoulent. Onze mois après le voyage en Russie, le prince semble se préparer à un parti décisif : « Le

[1] Lettres de Namur, datées des 3 et 16 janvier 1794. Comme le duc de Lorges se disposait à s'embarquer avec deux cents officiers, lord Moira (le marquis de Hastings) lui écrivit qu'il ne pouvait pour aucun d'eux ni reconnaître des grades militaires, ni procurer des vivres.

[2] Ms. vol. 645, f° 209. Vaudreuil à Antraigues, 14 octobre 1793.

[3] Lettre du 13 décembre 1793, publiée par Beauchet-Filleau, *les Émigrés du Poitou*, p. 8.

comte d'Artois, écrit l'ambassadeur d'Espagne [1], va faire une bonne chose, c'est celle de se séparer de madame de Polastron. Il écrit que cela est décidé et qu'elle part, qu'elle l'a voulu elle-même, qu'elle pouvait rester, mais qu'on lui aurait attribué son inaction. Son cœur est bon. Je crois que cette idée a été suggérée à madame de Polastron par son amie la duchesse de Guiche, qui lui écrit toutes les semaines. » Le prince s'est installé à Hamm; il y reste tout l'été de 1794. Quelquefois il dit : « Je me contenterai de quelque retraite où je vivrai ignoré »; il dissipe au milieu de sa « cour puante [2] » les sommes apportées de Russie et jusqu'au produit de la vente de la redoutable épée à devise héroïque et à poignée de diamants. Il commence à ne plus faire illusion aux diplomates anglais : « C'est incroyable, écrit Drake [3], combien les princes sont mal servis quand ils ne donnent pas l'exemple de l'activité et le spectacle des talents. »

Le comte d'Artois s'éloigne enfin de Hamm en août 1794, mais c'est pour s'arrêter à Rotterdam [4], il veut passer l'hiver en Hollande, et il écrit au cardinal Maury avec la même impétuosité qu'au gouvernement anglais treize mois auparavant : « Si je suis enfin au milieu des Français, comme je l'espère, comme je le

[1] Ms. vol. 640, f° 251. Las Casas à Antraigues, 21 avril 1794.
[2] Vauban.
[3] Ms. vol. 634. Drake à Antraigues, 22 octobre 1794.
[4] *Ibid.*, f° 299.

crois, et même comme j'ai lieu d'y compter, tout se réparera, il n'est pas permis d'en douter[1]. » Puis il rétrograde sur Osnabrück, puis sur Pyrmont « avec ceux qui se retirent toujours[2] » ; puis il arrive à Bremenvorde près Brême ; là[3] « il s'est trouvé sans avoir de quoi manger, exactement ; François d'Escars, qui est sage et non outré, l'a écrit ainsi à Vaudreuil. Vaudreuil s'est démené pour avoir de l'argent : il m'en a demandé, mais je n'en ai pas. Nassau lui a donné mille louis ; Rivière les a portés à M. le comte d'Artois. En envoyant ce faible secours, Vaudreuil a écrit à M. le comte d'Artois comme un ange, avec une force, une éloquence, un sentiment qui m'ont enchanté, pour lui faire sentir que sa nullité[4] le perd, qu'il est forcé à se montrer ou qu'il se déshonore, qu'il doit profiter du moment où le royalisme se montre en bien des provinces et y aller. Qu'il se fasse jeter sur les côtes de Bretagne ou de Normandie, lui second ou troisième, que partout où il paraîtra à présent, il sera reçu comme un Dieu ; et que si malheureusement il périt, il périra comme l'exige sa position ; qu'il aura moins de dangers réels aujourd'hui à Paris même que continuant à être avili sous la main des Anglais. Rivière, qui est un excellent sujet, est parti

[1] Père Theiner, *Affaires religieuses de la France*, t. II, p. 603, du 26 novembre 1794.

[2] Ms. 640, f° 370. Las Casas à Antraigues, 6 mars 1795.

[3] *Ibid.*, f° 380, du 25 avril 1795.

[4] Nullité signifié inaction : c'est un Espagnol qui récite la lettre du comte de Vaudreuil, il veut dire que le prince s'annule par l'inaction.

décidé à bien chauffer M. le comte d'Artois et à le suivre en Vendée. Il est capable de le bien diriger. »

L'Angleterre était-elle de bonne foi dans ses offres de conduire le prince en Vendée, ou feignait-elle d'accepter ses services sans avoir à cette époque l'intention de les utiliser? L'Autriche a cru à la bonne foi; Thugut le déclarait à Las Casas encore en mai 1795 : « Il m'a dit, en me parlant de M. le comte d'Artois et de la Vendée, que l'Angleterre ayant voulu qu'il y fût, Son Altesse Royale s'y était refusée absolument [1]. » Si elle était de mauvaise foi, il restait facile de se jeter comme les autres en Vendée, à l'insu des Anglais. En tout cas, dès mai 1795 l'Angleterre ne laisse plus de doute sur ses intentions : elle prépare une immense expédition, elle insiste pour que le comte d'Artois y prenne sa place.

[1] Ms. vol. 640, f° 386. Las Casas à Antraigues.

LIVRE V

QUIBERON

CHAPITRE XVI

L'INTERVENTION ANGLAISE.

L'insurrection bretonne. — Les régiments d'émigrés. — La flotte anglaise.

I

L'INSURRECTION BRETONNE.

Dès que le marquis de la Rouarie était mort après avoir organisé la révolte des Bretons, le commandement était passé aux mains du comte de Puisaye, qui ne plaisait pas plus que Charette au clergé. On a déjà vu qu'il était dénoncé comme suspect par le prêtre qu'il envoyait lui-même en Angleterre.

Joseph de Puisaye avait été élevé pour être d'Église. Il avait conservé de cette éducation une certaine onction, un ton insinuant et dominateur qui plaisaient plus aux paysans bretons qu'aux officiers émigrés.

7.

Madame de Corméry, grand'mère du jeune abbé, mourait du remords d'avoir forcé plusieurs de ses filles à être religieuses; elle l'arracha au séminaire, le fit entrer comme sous-lieutenant aux dragons de la Marche, où il se trouva sous les ordres de Canclaux, son futur adversaire dans la guerre civile. Il se maria pour mieux rompre avec le séminaire. Il fut élu presque aussitôt député aux États généraux. Il vota avec les partisans de la monarchie constitutionnelle, puis il prit le commandement d'un des régiments des Normands révoltés contre la commune de Paris. Après la défaite des Normands, il se retira au milieu des Bretons.

Ainsi Puisaye n'était ni un pur, ni un émigré : il avait soutenu les ministres constitutionnels de Louis XVI; en outre, il n'aimait pas, comme les conseillers des princes, se fier sans précaution à la Providence; il ne croyait pas Dieu lié par le devoir à intervenir en faveur de la bonne cause; il avait pour maxime que « ceux qui, afin de changer leur mauvaise fortune, font trop de fonds sur le produit des chances, se mettent par cela même hors d'état d'en profiter[1] ». Lorsque, après avoir fait l'essai au milieu de ses Normands de ses dons de commandement et de son prestige, il se présenta au milieu des Bretons, il put observer de bonne heure le présage des persécutions auxquelles il était réservé dans sa voie douloureuse de chef royaliste.

[1] Puisaye, *Mémoires*, t. II, p. 467.

Il vit assassiner par des mains royalistes le comte de Boulainvilliers, victime de la jalouse ambition des uns, des ineptes soupçons des autres [1]. Les royalistes s'appliquaient entre eux le « système du droit de vie et de mort ». Ils tuaient Marigny en Vendée, Boulainvilliers en Bretagne. Le plus sage d'entre les envoyés des princes, le marquis du Dresnay, nommé par eux gouverneur de Bretagne, avait du moins le bon goût de rester à Jersey et de confirmer les pouvoirs de Puisaye. Les lieutenants de Puisaye étaient les chouans Jean-Jean et Georges Cadoudal, les comtes de Tinténiac, d'Allègre et de Vauban.

Puisaye crut que la Bretagne était un pays tout préparé pour être le berceau d'une restauration monarchique. Il se rendit près de Pitt, afin de lui soumettre ses projets. Pitt fut étonné de voir ce Français au langage modéré, aux idées pratiques. Le contraste de cette tenue avec celle des émigrés séduisit les ministres anglais. Le plan de Puisaye fut approuvé : une flotte anglaise déposera dans la baie de Saint-Brieuc des émigrés, des munitions, des armes. La Bretagne se soulèvera, elle se ralliera autour du prince qui lui promet depuis un an de se placer à la tête des combattants; le comte d'Artois est si impatient de prendre le commandement, dit-on aux royalistes de Bretagne, que, dès la mort de Louis XVI, il a exigé le titre de

[1] Puisaye, *Mémoires*, t. II, p. 532.

lieutenant général du royaume avec pouvoir de lever des troupes, de diriger les armées, de percevoir les impôts [1].

Certainement, écrit ce prince à Puisaye [2], « c'est au champ de l'honneur que j'espère être bientôt à portée de vous donner personnellement des preuves de l'estime et de la confiance... Vous pouvez compter fermement que je confirmerai avec plaisir, lorsque je vous aurai rejoint, tout ce que le conseil militaire, ainsi que vous, aurez cru utile au bien du service du Roi... »

Qui ne serait emporté par la confiance? Charette et Stofflet se réconcilient, réveillent leurs hommes. Ils sont en pleine paix : leur parole est engagée; ils ont obtenu toutes les satisfactions qu'ils pouvaient souhaiter; mais voilà que le prince, depuis si longtemps attendu, annonce son arrivée. Sa loyauté ne doit pas être déçue. Aux armes! Un lâche seul peut hésiter à se faire tuer, c'est l'avis de Charette, quand le branle est ainsi donné. La Vendée est toute frémissante. Charette et Stofflet rassemblent leurs fidèles. La Bretagne se soulève; quelques bataillons républicains sont isolés au milieu de cette tempête. Hoche les rallie. Il garde son sang-froid.

[1] Le 28 janvier 1793. Ms. Arch. nat. O. 3940.
[2] PUISAYE, *Mémoires*, t. III, p. 216.

II

LES RÉGIMENTS D'ÉMIGRÉS.

L'armée du duc d'York était repoussée de Hollande par les Français; les régiments d'émigrés furent licenciés, mais en même temps on fit savoir que l'Angleterre acceptait de nouveaux enrôlements pour une expédition en France. Deux courants s'établirent aussitôt parmi les émigrés du continent. Les gentilshommes furent repris de leur ardeur première, et accoururent du fond de l'Allemagne [1]; au contraire, les anciens soldats qui avaient émigré avec leurs officiers en 1792, ou avec Dumouriez en 1793, crurent qu'on les trompait, que l'Angleterre voulait les faire servir dans les colonies. Le régiment de Rohan se révolta.

Cent cinquante navires viennent prendre à Brême ces vétérans des guerres du continent. Sur eux fond une tempête qui en coule plusieurs, disperse les autres, épuise par le manque de vivres et d'eau les troupes embarquées. Enfin, on est à Spithead. Là on est reçu par un héros, Hercé, évêque de Dol, qui demande depuis un an à retourner avec des royalistes dans son diocèse. On est rejoint par les régiments

[1] Bernard de la Frégeollière, *Emigration et chouannerie*, p. 45.

français recrutés en Angleterre : les régiments du Dresnay et d'Hervilly, formés de Bretons enrôlés dans les armées de la République et faits prisonniers de guerre; le régiment de Rothalier, de quatre cents canonniers français évadés de Toulon : tous les trois avec des cadres formés par les anciens officiers de l'émigration; le régiment d'Hector, de cinq cents émigrés, presque tous anciens officiers de marine; enfin Loyal-Émigrant, le régiment du duc de la Chatre. Ils sont divisés en quatre brigades, sous les généraux Williamson, d'Allonville, de Léon et du Trésor.

Pitt et Puisaye désiraient également que le commandement en chef appartînt à un prince du sang : « Le comte d'Artois n'envoyait pas un refus, mais des objections [1]. » Pitt espéra que le prince serait décidé en temps opportun pour faire partie du troisième convoi, et pressa le départ des deux premiers. Il fut touché de l'ardeur qui se manifesta, en dehors de la cour du comte d'Artois, pour cette nouvelle campagne. Sur les bords de l'Elbe, les volontaires de Condé étaient envieux de leurs camarades qui « marchaient à une victoire certaine [2] ». Ils sentaient davantage leurs

[1] Lord Stanhope, *Life of Pitt.* M. Guizot traduit ainsi ce passage, t. II, p. 332 : « On eût pu croire qu'il était infiniment plus aisé de se procurer un prince du sang (que des assignats faux), mais cela était plus difficile... Le comte d'Artois ne refusa pas, mais il fit des difficultés et tarda à se décider. »

[2] *Journal de Jacques de Thiboult,* p. 50.

privations en songeant à l'honneur qu'allaient acquérir ceux que les navires anglais menaient sur la terre de France.

III

LA FLOTTE ANGLAISE.

Wickham, l'envoyé anglais qui distribue des fonds sur le continent aux agents royalistes, semble n'avoir jamais souhaité de bonne foi la restauration de la monarchie, et néanmoins il a poussé jusqu'aux dernières limites la crédulité dans les promesses : il entretient à Paris Vincent de Gourgas et d'Artès, il se fie à leurs naïves illusions, il destitue d'Artès parce qu'il est en correspondance avec Louis XVIII. Rétablir Louis XVIII est utile, il l'écrit, mais le vrai but est de « détruire leur machine militaire [1] ». Louis XVIII n'ignore pas que les Anglais sont des associés peu désintéressés ; il les a observés dans leur attitude à Toulon, il les voit préparer le débarquement en Bretagne : « Vous avez voulu d'abord être voleurs, dit-il avec son esprit narquois, maintenant vous devenez d'honnêtes gens depuis que vous avez reconnu que c'était profitable [2]. »

[1] A lord Grenville, 28 mai 1795. LEBON, p. 22.
[2] La lettre est de beaucoup postérieure, mais elle fait allusion aux

Oui, les Anglais s'avancent avec honnêteté dans cette entreprise. Puisaye avec ses allures a séduit Pitt [1], il l'a étourdi de « perspectives brillantes [2] ». L'Angleterre veut réellement organiser la guerre civile en France et introduire des subsides et un prince français à la faveur de l'insurrection bretonne. Elle est tellement de bonne foi, qu'elle donne des conseils salutaires : lord Grenville invite le duc d'Harcourt à prévenir les princes français [3] qu'on ne peut « trop se hâter d'écarter toutes haines et les vengeances, de proclamer une amnistie générale, un pardon de tous les crimes. Peut-être qu'il serait même à désirer qu'on ne jetât pas dans un état de désespoir absolu tous ceux qui, dans une Assemblée où les délibérations n'ont jamais été libres, ont manqué du courage nécessaire pour s'opposer au régicide, et qu'on pourrait donner l'espérance que, même pour eux, de grands services pourraient effacer le plus grand de tous les crimes. » Le cabinet anglais ne se borne pas à ces avis admirables, il amasse des approvisionnements pour les royalistes, il organise une flotte capable de transporter trois armées en Bretagne.

Sur la première escadre elle embarque quatre-vingt

faits de cette époque; c'est la lettre LII du recueil de Barante : « You have first been robers and are turned honest people when you have seen that there was no profit to be else. »

[1] Dès octobre 1794.

[2] Chambeland, *Histoire de Louis de Condé*, t. II, p. 314.

[3] Ms. vol. 626, f° 86. Lettre du 22 juin 1795.

mille fusils, des vêtements pour soixante mille hommes, de la poudre, les douze cents hommes du régiment d'Hervilly, les sept cents du régiment du Dresnay, les cinq cents du régiment d'Hector, les quatre cents artilleurs de Rothalier, le Loyal-Émigrant et une centaine de volontaires. On vient d'apprendre la mort de Louis XVII; chaque soldat semble plein d'ardeur. Puisaye est préféré comme général en chef par les Anglais : une influence occulte fait donner des pouvoirs égaux au comte d'Hervilly. Si dans cette armée de braves le commandement avait dû être remis au plus brave, d'Hervilly aurait eu des titres. Mais il n'avait ni la capacité, ni le grade nécessaires pour un tel rôle. La première conséquence fut que comme d'Hervilly n'était que colonel, les quatre maréchaux de camp restèrent en Angleterre; tous les colonels restèrent également pour ne pas être sous ses ordres; les régiments furent commandés par leurs lieutenants-colonels, qui n'avaient la même autorité ni sur les officiers, ni sur les soldats; on verra au moment du désastre le seul régiment qui ait conservé son chef, celui des canonniers de Rothalier, se retirer en bon ordre et s'embarquer sans perte. En outre, les Anglais ne connaissaient que Puisaye, d'Hervilly refusait d'obéir à Puisaye. Mais les Anglais ont cru que ce conflit ne pourrait durer longtemps : le comte d'Artois annonçait son arrivée. Avec le prince débarqueraient les maréchaux de camp et les colonels. Rien à craindre en appa-

rence de ce colonel en chef qui ne reçoit pas d'ordre du général. On met à la voile. L'escadre française, avec ses marins indisciplinés et bruyants, se montre à l'horizon, on lui donne la chasse, on prend les navires *le Tigre, le Formidable, l'Alcyon;* les autres fuient à toutes voiles vers Lorient, s'y enferment, y restent bloqués. Le 25 juin au soir, la flotte anglaise mouille dans la rade de Quiberon, débarque les émigrés à Carnac. Ils sont accueillis par quinze mille paysans qui accourent en quelques heures.

Puisaye écrit d'une main fatiguée et tremblante, sur un bout de papier chiffonné [1] : « Je suis accablé de fatigue, et d'ici plusieurs nuits je n'ai pas l'espoir de dormir, mais j'en ai un meilleur, celui d'offrir bientôt aux princes une armée formidable. » Mais déjà d'Hervilly commence à lui susciter des difficultés [2]. La flotte repart pour embarquer la seconde expédition.

[1] Ms. vol. 626, f° 100. Puisaye au duc d'Harcourt. Original autographe, 28 juin 1795.

[2] Cazotte, *Témoignage d'un royaliste.*

CHAPITRE XVII

LES DEUX PREMIÈRES EXPÉDITIONS.

Expédition d'Hervilly. — Expédition Sombreuil. — Les massacres.

I

EXPÉDITION D'HERVILLY.

Frappons un coup brusque, disait Puisaye, avançons rapidement vers les grandes villes, noyons les bataillons républicains dans une inondation instantanée. — Point, répliquait d'Hervilly, il faut rester près de la côte, tendre la main aux renforts attendus, nous fortifier dans la presqu'île de Quiberon.

Mais Puisaye est reconnu et acclamé par les Bretons : il leur distribue les armes des navires anglais et les organise en trois corps d'armée, sous les ordres de Tinténiac, Vauban et Boisberthelot; il les envoie occuper Auray et Landevan.

Les républicains, isolés dans un pays soulevé, se replient sur Vannes. Un sergent royaliste qui traverse son village court à la maison de son père, il voit que les républicains en se retirant ont tué sa mère, sa

femme, sa sœur et tous les enfants; il étend les cadavres devant la porte, il fait défiler ses camarades, il demande vengeance. La colère gagne les villages voisins, on massacre en trois heures quinze cents républicains.

Mais ces alliés sauvages ne plaisent pas aux émigrés qui viennent de débarquer. Quand Jean Rohu, un des chefs des Bretons, vient porter une dépêche à d'Hervilly, on le fait manger dans un coin : « Deux messieurs entrent, l'un dit à l'autre : Qu'est-ce que cela? — C'est un chouan apparemment, dit l'autre, on ne voit que cela ici[1]! » Tinténiac n'est guère plus à la mode, on lui reproche de vouloir faire servir les gentilshommes dans des compagnies de chouans. Les Bretons de leur côté sont soupçonneux : ils comprennent imparfaitement pourquoi ils se font tuer, ils se croient trahis par les gentilshommes, tantôt par Tinténiac, tantôt par Pontbellanger[2]. Ils se sont donnés d'abord dans un élan d'enthousiasme mystique : « Si les émigrés avaient avancés dans l'intérieur, disent-ils[3], la Bretagne en masse se soulevait. » Mais ils ne voudraient pourtant pas être pris pour dupes; on leur a annoncé un prince, on manque aux engagements contractés : « Où donc est le prince du sang que l'on nous

[1] Jean Rohu, *Mémoires. Revue de Bretagne et de Vendée*, t. III, p. 609.
[2] *Ibid.*, p. 31.
[3] *Ibid.*, p. 609. — Cazotte, *Témoignage d'un royaliste*, p. 228.

avait promis [1]? » Enfin d'Hervilly, toujours inquiet, aigre et hautain, toujours préoccupé surtout de garder un point de débarquement bien tranquille pour accueillir, loin de tout danger, le prince promis, donne ordre aux Bretons soulevés de se rallier à Quiberon.

C'est une catastrophe. Ce que le colonel nomme se concentrer, est se retirer; les Bretons le jugent ainsi : ils abandonnent leurs maisons et leurs champs aux républicains : « Je m'abstiens de conjectures sur le mauvais génie qui opéra notre retour », écrit M. d'Antrechaus [2]. Jamais flatterie envers un prince ne fut plus fatale que cet ordre du comte d'Hervilly. Voilà les Bretons qui abandonnent Auray et Landevan, qui se retirent vers la presqu'île; la lugubre colonne « est encombrée de femmes emportant ou traînant leurs enfants, des charrettes chargées de tout ce que l'on avait eu le temps d'y mettre en grains ou linge, d'hommes poussant leur bétail devant eux; c'est à ce moment que j'aperçus ma mère ayant des sabots à la main et qui depuis deux heures me suivait [3] ». Les paysans se découragent, se rompent, se dérobent, c'était facile à prévoir. On se donne la déroute au moment de saisir la victoire. On entasse la tribu

[1] Stanhope, *Life of Pitt.*

[2] Relation publiée en 1824. M. d'Antrechaus s'est évadé avec M. de Chaumareix, dont la relation a été publiée par Barrière, *la Cour et la ville.* Cette faute du comte d'Hervilly est jugée aussi sévèrement par le baron Le Charron, *Quiberon.*

[3] Jean Rohu.

affamée, désolée, en avant de la presqu'île de Quiberon, entre Carnac et le fort Sainte-Barbe. Ce fort lui-même semble trop éloigné au malheureux d'Hervilly, il l'évacue. En face, pendant ce temps, Hoche ne perd pas une heure, rallie ses bataillons, s'avance vers la presqu'île, la cerne.

Hoche n'a eu qu'une pensée en apprenant le débarquement, chercher une bataille. Il met cinq jours à concentrer ses détachements épars afin de les sauver de la guerre meurtrière par escarmouches contre les chouans. Il entre en campagne le 2 juillet, il apprend tout à coup que cette insurrection formidable s'est évanouie, les paysans disparaissent devant lui, ils viennent d'eux-mêmes s'enfermer avec leurs chariots dans la presqu'île de Quiberon. C'est une chance providentielle. Hoche court à son tour vers la presqu'île fatale. Là sont entassés trente mille Bretons avec leurs prêtres, leurs femmes, leurs enfants, leurs vases sacrés, leurs troupeaux, leurs meubles. C'est une tribu errante qui s'accroche au rocher.

Le 7 juillet, Hoche a déjà déblayé tout le terrain jusqu'au fort Penthièvre. Le fort Penthièvre coupe l'isthme, cache la presqu'île. Hoche s'arrête. Derrière ce fort il a bouclé l'armée de débarquement et l'armée d'insurrection.

Le comte d'Hervilly, qui a perdu dans l'inaction ces quinze journées si bien employées par Hoche, songe à défaire ce qu'il a fait. Il veut maintenant renvoyer ses

Bretons dans l'intérieur; il les partage en trois corps qui devront se présenter le 16 juillet derrière l'armée de Hoche, tandis que les émigrés l'attaqueront de front. Ce sera la bataille que demandait le général des régiments réguliers contre les paysans indisciplinés, la bataille après qu'il aura eu le temps de s'enfermer dans des lignes hérissées de canons.

Le premier corps de chouans, celui de Tinténiac et de George Cadoudal, est débarqué par les navires anglais. Tinténiac apprend d'un de ces agents crédules et outrecuidants qui pullulent parmi les royalistes, que des ordres du Roi sont arrivés à Josselin. Ces ordres existaient probablement; l'inepte abbé Brotier se mêlait d'adresser de Paris des instructions pour l'armée de Bretagne, afin d'ôter de l'autorité à Puisaye et de se donner à lui-même de l'importance. Le 13 juillet, au soleil levant, Tinténiac paraît devant Josselin [1]; là il apprend que les ordres du Roi sont plus loin, chez les dames de Boishardy et de Guernissac; il va chez madame de Boishardy; près d'elle il trouve un ordre non du Roi, non des agents de Paris, mais de M. de la Vieuville, qui se dit gouverneur royal, et qui prescrit de prendre Saint-Brieuc. On est au 14 juillet; c'est le 16 que doit avoir lieu la bataille contre Hoche : Prenons déjà Saint-Brieuc, disent les confidentes du prétendu gouverneur, puis nous prendrons Saint-Malo,

[1] Villeneuve-Larochebarnaud, *Mémoires*.

nous irons chercher les émigrés qui sont sans doute encore à Jersey, puis nous songerons à délivrer les compagnons de Quiberon. Tinténiac est épuisé, triste, inquiet; il fait reposer ses hommes. On dort. La fusillade éclate. Ce sont les républicains. Tinténiac se fait tuer. Ses Bretons se dispersent. Voilà un corps qui manquera au rendez-vous du 16.

Le même La Vieuville recueille les hommes dispersés; il veut recruter aussi ceux du second corps débarqué de Quiberon. Ce second corps est commandé par le chouan Jean-Jean et par M. de Lantivy. Ces paysans apprennent que les ordres du Roi sont entre les mains de La Vieuville. Ils ont d'autres ordres donnés par d'autres agents du Roi; en outre, on leur a promis un prince, ils ne comprennent plus rien, ils rentrent dans leurs villages. Le troisième corps, celui de Vauban, ne peut débarquer, il est ramené dans la presqu'île par les chaloupes anglaises.

A l'horizon paraît la flotte qui amène la seconde expédition : ce sont des régiments réguliers qui vont être précieux pour la bataille contre l'armée de Hoche. Ils seront débarqués le 17 juillet. Mais le comte d'Hervilly a décidé que la bataille aurait lieu le 16, il refuse d'attendre la seconde armée, il attaque Hoche le 16 juillet.

Ainsi le premier corps expéditionnaire avait été débarqué le 27 juin; il s'était enfermé le 3 juillet derrière le fort Penthièvre; il avait été tenu reclus et

immobile durant les douze jours suivants. On avait recruté plusieurs régiments parmi les prisonniers républicains qui étaient entassés sur les pontons anglais. Une marche rapide et des succès foudroyants auraient compromis ces républicains et les auraient attachés à la cause royale. Ils se lassèrent dans l'inaction. Ces prisonniers, « que des excès de tout genre, selon eux, avaient contraints de s'enrôler [1] », se mirent en relation, pendant ces longues heures de désœuvrement, avec leurs camarades de l'armée de Hoche; plusieurs désertèrent, d'autres acceptèrent des assignats [2]. Puis à l'heure même où les renforts sont en vue, la veille du jour où ils pourront prendre part au combat, le comte d'Hervilly vient attaquer l'armée de Hoche qui l'assiége. Il est blessé mortellement, les retranchements de Hoche résistent à tous les assauts; plusieurs chefs, Talhouët, La Peyrouse, sont tués, le reste se replie derrière le fort Penthièvre.

[1] Rapport aux Cinq-Cents sur une pétition par Boullé (du Morbihan), 25 floréal an VI.

[2] Ms. vol. 626, f°s 73 et suivants.

II

EXPÉDITION SOMBREUIL.

La seconde expédition avait été préparée à Hanovre : elle se composait d'environ quinze cents Français divisés en cinq régiments [1], elle devait comprendre en outre deux mille cinq cents Anglais. Ces derniers ne furent pas prêts, et on les réserva pour la troisième expédition. La flotte mit à la voile le 22 juin avec les Français seulement. Elle relâcha dans les ports anglais, pour réparer des avaries. Elle reprit la mer le 9 juillet, elle entrait le 16 dans la baie de Quiberon au bruit de la canonnade du combat du camp de Sainte-Barbe.

Le chef de cette seconde expédition était le colonel Charles de Sombreuil, dont le père avait été tué par la guillotine. Le jeune colonel avait eu une mission à Pétersbourg dès les premiers temps de la Révolution, il plaisait aux émigrés. Il venait de se fiancer avec mademoiselle de La Blache [2], lorsqu'il fut investi à

[1] Régiments de Rohan, commandé par M. de La Villeléon; de Salm, par M. de Bailly; de Périgord, par M. Bozon de Périgord; de Damas, par M. de Rouhaut; de Béon, par M. d'Anssau.

[2] Petite-fille de Pâris-Duverney. Son père est le lieutenant général que Beaumarchais a attaqué avec fureur. Elle a pleuré son fiancé durant dix ans, puis elle a épousé le comte d'Haussonville. (HAUSSONVILLE, *Souvenirs*, p. 46.)

vingt-cinq ans, et sans avoir jamais montré d'autre qualité qu'un courage héroïque, du commandement de la seconde expédition.

Des canots approchent, ils demandent des chirurgiens, cette canonnade lointaine est une défaite, la presqu'île de Quiberon n'est plus qu'un hôpital.

Pourquoi les Anglais ont-ils jeté Sombreuil et ses quinze cents Français dans ce cul-de-sac? Est-ce pour garder un point de débarquement à ce prince toujours promis? Est-ce par obéissance absurde aux ordres écrits? La faute est si grossière que l'on a supposé parmi les émigrés qu'ils avaient eu la préméditation de livrer au massacre cette poignée de Français, presque tous officiers de marine, et de ruiner ainsi à jamais la marine française.

Prêter ces idées perfides aux Anglais, c'est presque aussi naïf qu'attribuer au duc de Brunswick la préméditation de se faire battre en 1792. Sans doute des marchands de la Cité devisaient encore avec rancune derrière leurs comptoirs sur le rôle des navires français durant la guerre d'Amérique, mais le pouvoir était alors entre les mains des plus grands politiques de l'Europe, ils avaient intérêt à prolonger la guerre civile en France; leurs instructions ont été non criminelles, mais ou trop strictes, ou trop obscures; ils ont eu en outre le tort qu'a tout ministre de se vouloir faire estimer infaillible, et la maladresse de se vanter que le sang anglais n'avait pas coulé, ce qui leur a attiré le

mot célèbre de Sheridan : Mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores!

Voilà Sombreuil à terre avec ses cinq régiments de trois cents hommes, au milieu des émigrés blessés, des chouans de Vauban épars dans la presqu'île avec les Bretonnes, les chariots, les troupeaux. Il est excusable de n'avoir pu organiser un plan de défense. Puisaye lui-même, avec son habitude du commandement, semble n'avoir pas gardé son sang-froid. Peut-être y a-t-il conflit entre Puisaye et Sombreuil. Le 18 juillet se passe, puis le 19. L'insubordination est dans tous les rangs, la consternation sur tous les visages. Les hameaux de la presqu'île sont encombrés de blessés. Les prisonniers républicains enrôlés en Angleterre tuent des officiers, désertent à marée basse en passant dans la mer sous les canons du fort Penthièvre. Leurs camarades de la garnison du fort Penthièvre descendent le long des rochers et se rendent aux républicains.

Le salut dépendait du fort Penthièvre qui séparait les vaincus et l'armée de Hoche. La garnison aurait dû être remplacée par les régiments frais de Sombreuil. Elle comprenait principalement, au contraire, les prisonniers enrôlés en Angleterre. Ceux qui s'évadent préviennent Hoche qu'on peut, à marée basse, escalader le fort par les rochers. Hoche détache le colonel Ménage avec quelques grenadiers. C'est le 20 juillet au soir : derrière le fort, chez les émigrés, querelles, reproches, blessés qui meurent, Bretonnes qui serrent

contre leur sein des enfants et pleurent en songeant à leur village abandonné. Devant le fort, chez Hoche, la discipline, la belle tenue, la fierté de la victoire. Un orage gronde, la mer est en tempête; le colonel Ménage, le sabre entre les dents, grimpe sur les rochers, sous les lueurs des éclairs, derrière les transfuges qui le guident[1]; des grenadiers le suivent; la pluie tombe à flots, le vent souffle; les canonniers dorment dans leurs casemates; on les égorge, le fort est surpris. Aux premières lueurs du matin, le drapeau tricolore flotte sur le fort Penthièvre.

Les régiments de Sombreuil arrivent devant le fort vers cinq heures du matin, le 21 juillet, reconnaissent qu'ils ne peuvent le reprendre, se replient sur leurs cantonnements. Puisaye engage Sombreuil à défendre le plus longtemps qu'il le pourra Port-Orange par lequel il compte faire opérer le rembarquement, et il passe à bord de la flotte anglaise pour diriger les détails de l'évacuation. Mais Sombreuil, qui connaît mal la presqu'île, ne trouve ni le parc de munitions, ni Port-Orange. A Port-Orange on embarque sans difficulté d'Hervilly mourant, tous les canonniers de Rothalier, tous ceux qui se présentent. Mais Sombreuil s'adosse à Port-Aliguen, dans un vieux fort défendu par des murs en pierres sèches; là se prolonge une sorte de résis-

[1] Relations de Villeneuve-Larochebarnaud, Vauban, Antrechaux, Montbron, La Villegourio, Cazotte, Chaumareix, Grandry. Celle de Rouget de Lisle est de fantaisie.

tance passive devant les canons de Hoche. Partout ailleurs le sauve qui peut, et quelquefois l'héroïsme.

Charles de Lamoignon porte à une chaloupe anglaise son frère blessé, et au lieu de rester à bord avec lui, va rejoindre son régiment; une centaine d'émigrés qui sont dans la mer jusqu'à la gorge, voient approcher une des chaloupes de la frégate anglaise *la Pomone;* elle peut prendre sept hommes : personne ne montera, disent les vaincus. M. de Maillet recueille tous les drapeaux, les porte à bord de la chaloupe, puis revient se noyer avec ses camarades; ils sont engloutis un à un en regardant leurs drapeaux qui s'éloignent [1].

Tous les rochers sont couverts de fugitifs, les paysans, les mères, les jeunes filles s'avancent dans l'eau jusqu'à la bouche, se jettent sur les chaloupes, les font chavirer, les matelots sont forcés de repousser avec leurs gaffes les fugitifs ou de leur couper les doigts à coups de hache pour n'être pas noyés avec eux. La mer monte, envahit les roches, entraîne ceux qui s'y cramponnent, se charge de cadavres. MM. de Cazotte, de Genot et de Kotem gagnent à la nage, sous la mousqueterie des républicains, une frégate anglaise; Vauban et Boisberthelot sont recueillis par des canots. Dans toute la presqu'île, sur toutes les côtes, des émigrés et des chouans sont faits prisonniers.

Sombreuil tient toujours. Auprès de lui une com-

[1] Baron Le Charron, *Quiberon*, p. 30.

pagnie de Loyal-Émigrant est réduite à trois hommes[1]; la corvette anglaise *Lark* couvre de mitraille les grenadiers républicains qui se concentrent autour de cette grappe de braves. Un général républicain s'avance. C'est probablement Humbert. Il dit : « Si vous vous rendez, vous serez traités comme prisonniers de guerre. — Même les émigrés? crie Sombreuil. — Même les émigrés, mais pour vous, monsieur, je ne puis rien promettre. — Moi, je veux mourir. — Vous n'êtes plus assez nombreux, crient de tous côtés les grenadiers républicains, nous sommes tous Français [1]. »

Est-ce une capitulation? Rien n'est écrit. On est sur un rocher, la tempête continue, la *Lark* lâche toujours ses bordées, pas d'abri, pas de papier.

Foi d'officier, avait dit le sergent Hoche à M. de Launay, le gouverneur de la Bastille, en lui promettant la liberté; quelques minutes plus tard, les têtes de M. de Launay et des autres officiers étaient sur des piques. Le général Hoche a-t-il donné sa foi d'officier à Quiberon? a-t-il estimé que la parole du général Humbert ne le liait pas[2]?

Peu d'événements sont aussi clairs. Il y a sur une pointe de terre, à demi-portée de canon, quelques centaines d'hommes qui se voient, qui se parlent. Pas

[1] Relations de Chaumareix, Villeneuve-Larochebarnaud, La Villegourio.

[2] Hoche dit au gouvernement que le corps de Sombreuil « a été contraint de déposer ses armes ». Ms. Arch. nat. C, II, 1736, du 4 thermidor.

un seul émigré n'a le moindre doute sur la capitulation, pas un soldat républicain ne songe à la nier. Quelques jours plus tard [1], quand Sombreuil, consterné de ce que l'on joue sur ce qu'il n'y a pas d'acte écrit, va dire à la commission militaire : Je jure qu'il y a eu capitulation, j'en appelle aux grenadiers. — Oui, répondent les grenadiers qui le gardent et ceux qui sont au fond de la salle. Les témoignages des deux armées sont unanimes. Hoche nie seul la capitulation.

Mais alors il n'a aucun motif pour ramener des prisonniers : ses ordres étaient formels : « On fera fusiller tous les individus armés qui voudront sortir des maisons », avait-il dit au général Botta ; « égorger tout ce qui se trouvera au fort Penthièvre », c'était son ordre au général Humbert [2]. Ceux qu'il fait épargner ont donc souscrit un contrat avec lui. Bien plus, s'il n'y a pas capitulation, un fait devient inexplicable. Au moment où les émigrés croient avoir capitulé, l'un d'eux, sur la demande du général républicain, se jette à la nage pour avertir la corvette *Lark* de cesser le feu. Ce jeune officier, Joseph de Gesril du Paspeu, revient à la nage près de ses camarades prisonniers au lieu de rester sur la *Lark*. C'est un héros, il va être fusillé comme les autres. Bien. Mais pourquoi le général français fait-il dire aux Anglais de cesser le feu? pour-

[1] Le 27 juillet.
[2] Ces deux ordres sont cités par E. DE LA GOURNERIE, *les Débris de Quiberon*, p. 77.

quoi la *Lark* se tait-elle subitement, s'il n'y a pas eu capitulation? L'accord verbal est évident : Nous vous traiterons en prisonniers de guerre, mais obtenez que les Anglais cessent de nous canonner. L'Anglais comprend que la garnison de Port-Aliguen qu'il défend vient de capituler, il se retire pour ne pas prolonger le feu après une capitulation. Aucun émigré ne doute de sa sécurité.

Les grenadiers républicains sont plus inquiets. Ne vous y fiez pas, disent-ils aux émigrés, embarquez-vous : « Nous vous en supplions, filez, embarquez-vous [1]. » Tallien, qui vient d'arriver, dit lui-même, et Hoche répète en montrant les vaisseaux anglais : « Allez, messieurs, rejoindre vos amis. » Mais pourquoi fuiraient-ils? Ils ont la parole du vainqueur, ils veulent tenir la leur; celui qui fuirait donnerait un prétexte à prétendre que la capitulation est violée et à faire ainsi égorger ses camarades. Les prisonniers se groupent; les chefs de l'escorte qui les garde, le capitaine Rattier et le lieutenant Cambronne [2] préviennent qu'ils laisseront évader tous ceux qui voudront; les soldats républicains déclarent qu'ils ne regarderont

[1] Toutes les relations des témoins sont unanimes. Le Charron a même vu un des deux généraux républicains dire aux émigrés : Jetez-vous à la mer! — Monsieur, on capitule. — Jetez-vous à la mer!

[2] Cambronne a déclaré à Napoléon qu'il avait toujours cru à la capitulation. Voir relation de Grandry, *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1861, p. 26. Toutes les relations sont en concordance sur ces détails. Voir aussi La Tocnaye, *Promenade en Irlande*, p. 4.

pas si quelqu'un reste en arrière sous un prétexte spécieux; quelques prisonniers traversent leurs propres terres; tous savent qu'ils seront recueillis dans chaque ferme. Pas un ne sort des rangs.

La colonne arrive à Auray à dix heures du soir. On enchaîne dès le lendemain, et l'on conduit à Vannes les comtes de Sombreuil et de la Landelle, l'évêque de Dol et quatorze prêtres. Hoche se cache à Rennes. Le féroce général Lemoine prend le commandement.

Quant aux fugitifs qui avaient été recueillis dans la matinée sur la flotte anglaise, ils étaient environ quinze cents, ils furent débarqués dans l'île de Gouat, où l'on en enterra à peu près la moitié pendant une épidémie.

III

LES MASSACRES.

Sombreuil, qui avait cru que la capitulation l'acceptait comme victime unique, désespéré de voir son sacrifice inutile et sa capitulation contestée, saute sur un pistolet pendant un interrogatoire, se le décharge à la tête. On l'amène le visage déchiré devant la commission militaire, qui se déclare incompétente pour juger un prisonnier de guerre. Les chefs de bataillon Laprade et Douillard, qui président les deux commissions militaires, écrivent au général Lemoine : « J'ai prononcé avec tous mes camarades les mots de *capitulation honorable,* je ne puis plus juger ceux que j'ai absous le sabre à la main [1]. » Lemoine forme de nouvelles commissions avec des officiers nés dans les pays annexés. Mais quand il a extorqué la condamnation à mort, il ne trouve pas d'exécuteurs. La 19e demi-brigade refuse de fusiller les prisonniers ; il faut faire arriver les volontaires parisiens [2].

Les exécutions commencent seulement le 28 juillet à Vannes; dès le lendemain, à Quiberon, on égorge les

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée,* 1861, p. 94.
[2] Relations de Villegourio et de Grandry.

prisonniers à mesure qu'ils sortent des mains des chirurgiens. Le 1er août, les fusillades sont inaugurées à Auray. On abat une vingtaine de prisonniers de guerre par jour à Vannes, et à peu près autant à Auray. En attendant la mort, on les nourrit avec quatre onces de millet par jour, les frais sont inutiles, le sort est inévitable. Presque chaque matin défile un nouveau peloton, et un autre le soir, à Auray et à Vannes, du 28 juillet jusqu'au milieu de septembre. Les exécutions deviennent moins régulières à partir de cette époque : on ne tue que dix-sept prisonnniers de guerre en octobre et en novembre, puis quarante-neuf en décembre 1795 et janvier 1796. Il n'y a pas intérêt à retarder son tour; l'heure de la clémence n'arrive point; la lassitude ne se fait pas sentir après cinq mois de sang. Les jeunes Genouillé, qui ont moins de seize ans, ne sont pas plus épargnés [1] que M. de Lustrac qui en a soixante-quinze et M. de Salignac-Fénelon qui en a quatre-vingts. M. Boguais de la Boissière est remarqué par le général Lemoine pour son talent de peintre, il est invité à lui faire son portrait, à dîner à sa table, à partager sa demeure; quand le portrait, est achevé, Lemoine fait fusiller le peintre [2]. Deux prisonniers

[1] Toutefois on acquitte le baron de Courcy qui a moins de quatorze ans. Le conventionnel Blad avait espéré faire épargner ceux qui avaient moins de seize ans au moment du départ de l'émigration. Mais la Convention prit un décret contraire.

[2] *Relation* d'Antrechaux. — D'Allonville, *Mémoires*, t. I, p. 304. — D. de la Gournerie, *les Débris de Quiberon*. — Le Charron,

sont menés au lieu de l'exécution, sans avoir passé devant une commission militaire, ils s'avancent pour réclamer : — Pas de grâce ! crie Lemoine. Mais le sergent refuse de commander le feu [1].

On a fusillé environ sept cents émigrés; les déserteurs enrôlés et les chouans ont été incorporés dans les régiments républicains, au nombre d'environ trois mille; le typhus a enlevé le reste des prisonniers. Enfin une vingtaine d'émigrés ont réussi à se sauver [2]; les uns, comme M. de Grandry, sont enlevés par un officier à l'escorte qui les mène sur le pré, et cachés sans qu'ils aient jamais pu connaître leur sauveur; d'autres sont délivrés par Manon, la servante du concierge de la tour des fous, à Vannes; elle les enferme dans sa chambre; d'autres par le concierge lui-même, qui cache

Mémoires de Quiberon. Bibl. nat. Lb, 41, 1944. Le baron était également employé comme dessinateur chez le commissaire de marine; il put s'évader.

[1] E. DE LA GOURNERIE, d'après les Mémoires manuscrits de Noyelles; ce sont MM. de Noyelles et du Buat.

[2] J'en compte exactement vingt-quatre, en ne comprenant pas les évadés qui ont été repris et réintégrés dans une des fournées suivantes :

Sauvés par les geôliers et leurs servantes : MM. d'Antrechaus, de Chaumareix, de Saint-Georges, du Bouëxic de la Driennais, Waltzer;

Par les jeunes filles d'Auray : MM. Le Charron, de Montbron, Le Grand, de La Villegourio, de Villeneuve-Larochebarnaud, de Tressac, et madame du Houssay;

Par les médecins : MM. de Noyelles, du Buat, Marreau de la Bonnetière, Arnaud de Cornulier;

Sur le lieu de l'exécution : MM. de Grandry et d'Oyron.

On indique comme évadés les suivants, sans que j'aie connu les épisodes de leur fuite : MM. de Trémault, de Fondenis, de la Garde, de Chamillard, de Préfontaine. M. d'Espinville s'est laissé glisser, en s'aidant d'une corde le long de la muraille; il s'est rompu une jambe,

trois vivants sous les matelas des morts; les femmes de Vannes, qui ont prêté leurs matelas, viennent les reprendre, le concierge veut les éloigner, la plus hardie écarte cet homme d'un vigoureux soufflet, soulève un matelas, voit les trois émigrés blottis, les recouvre, se tourne vers les autres femmes avec sang-froid, leur dit quelques mots en breton, et toutes dans le plus grand silence s'écoulent sur l'escalier. Les femmes sont infatigables dans leur dévouement : madame de Talhouët, dont le mari a été tué, dont le fils Louis vient d'être exécuté, reste pour faciliter les évasions; madame de Gouvello cache et nourrit à son château de Keranstré ceux qui échappent; des jeunes filles d'Auray, les demoiselles Vial, Bréard et Lauzer, font échapper plusieurs émigrés; la petite bergère Marianne Belz, dont le père est républicain, aperçoit au point du jour Auguste d'Oyron qui sort d'un champ de blé où il s'est caché en s'échappant de la prairie d'exécution, sous les coups de feu; elle l'enferme dans un grenier, lui apporte pendant cinq jours ce qu'elle peut épargner sur sa nourriture, jusqu'à ce qu'il ait rejoint les chouans. Une des plus gracieuses de ces jeunes filles est Élise.

Élise[1] venait dans l'église où étaient détenus les émigrés; elle leur apportait du linge, des livres. —

il a été recueilli et sauvé par les paysans. Il fut consul de France à New-York sous la Restauration. (Le Charron, p. 117.)

[1] *Relation de Montbron.*

Vous allez mourir, leur disait-elle; mourez en soldats. Un des officiers fut touché d'amour pour cette consolatrice des escouades de la mort; il partit à son tour pour le supplice, avec cette image fraîche dans le cœur. Élise et son amie Lucie tentent de sauver au moins MM. de Montbron et de La Villegourio, qui sont à l'hôpital; elles gagnent la femme du chirurgien et une vieille paysanne dont la cabane est voisine de l'hôpital. La première procure des uniformes républicains; la seconde, un asile. Au fond de cette cabane, les deux fugitifs entendent les coups de fusil dans la prairie où l'on tue leurs camarades. Élise vient les chercher le lendemain, les guide dans les bruyères.

Les autorités locales étaient implacables contre ces rares fugitifs, mais les grenadiers républicains montraient de la générosité. Un soldat à qui M. d'Antrechaus avait remis sa bourse lorsqu'il croyait être exécuté, eut soin de la lui faire restituer dès qu'il apprit son évasion.

La robuste crédulité des royalistes se refusa longtemps à admettre ce désastre. Dans leurs lettres, ils continuaient à se montrer assurés de la victoire, plus d'un mois après la catastrophe : « Nous croyons fermement que Nantes est pris... Voilà une armée formidable, de bons officiers et trois Bourbons à leur tête [1]. »

Les Bourbons avaient manqué. Pour que les re-

[1] *Correspondance de Lemaître.* Voir aussi la lettre du duc d'Enghien, dans l'appendice A.

proches ne se dirigeassent pas vers eux, les courtisans comprirent la nécessité de désigner une victime. Puisaye fut choisi comme le coupable officiel. Le comte d'Avaray [1] exprima son désespoir sur cette « espèce de vertige qui a fait mettre tant de motifs d'espérance et maintenant de regrets à la disposition d'un misérable intrigant, inconnu jusqu'au jour où il a commencé à proposer le deuil que nous portons, ignoré même du parti démocrate qu'il servait dans la première Assemblée. Je ne puis t'exprimer, mon ami, combien je suis abattu [2]. »

Dans cette idée funeste et maladroite, d'Avaray va s'obstiner : il poursuivra cette lutte contre Puisaye, enveloppera Antraigues dans sa haine [3], irritera le gouvernement anglais [4]. C'est sa manière de faire sa cour au comte d'Artois.

[1] Ms. Bibl. nat. Périgord, vol. 105, f° 78, d'Avaray à Hautefort, 30 août 1795.
[2] L'un des fils du frère du comte d'Avaray avait été tué dans cette expédition.
[3] Puisaye, t. III, p. 456.
[4] D'Allonville, *Mémoires*, t. IV, p. 192.

CHAPITRE XVIII

LA TROISIÈME EXPÉDITION.

Le comte d'Artois et les Anglais. — Le comte d'Artois et les Vendéens. — Jugements de l'Europe. — La cour d'Holyrood.

I

LE COMTE D'ARTOIS ET LES ANGLAIS.

« Un jeune prince, dans ce siècle, est toujours à sa place quand il est aux coups de fusil », écrivait le duc d'Enghien [1]. Aussi les émigrés se consolèrent du désastre de Quiberon par l'espérance d'un nouveau débarquement « que la présence de Monsieur doit rendre plus heureux [2] ». Le comte d'Artois s'était depuis deux ans engagé à prendre part aux expéditions des Anglais en France, mais il restait sur le continent, sans qu'on pût expliquer cette inaction pendant les deux premières expéditions. Il avait eu de tout temps des capitaines des gardes fort prudents; lors de son duel avec le duc de Bourbon [3], son capitaine des gardes

[1] Au chevalier de Virieu, 13 novembre 1795.
[2] A l'évêque de Nancy, 30 août 1795.
[3] Besenval, *Mémoires*, t. II, p. 301.

avait pris des précautions savantes pour empêcher la rencontre : « S'il arrivait quelque chose à M. le comte d'Artois, disait-il, il y va de ma tête. — C'est le cas de la jouer », répliquait Bezenval. Le capitaine actuel, le Suisse Roll, paraît avoir été plus sage encore. Cette prolongation d'absence consternait les Anglais. Assurément, disaient-ils, Charles d'Artois ne ressemble guère à Charles-Édouard [1].

« Quand il est une fois en France, écrit le diplomate Drake dans son jargon [2], alors il ne s'agira plus de briguer comme une espèce de grâce ce que l'on pourrait demander comme un droit. Voilà ma façon de penser. »

Tout à coup, le 7 août 1795, deux semaines après le désastre de Quiberon, le gouvernement anglais apprend que le comte d'Artois vient d'arriver à Spithead [3]; en même temps parvient une lettre de Charette qui a fait rompre la pacification sur l'ordre du prince, et qui demande le prince [4].

Le comte d'Artois paraît comprendre son devoir : « Le cœur de ce prince, écrit le duc d'Harcourt [5], est profondément affecté de la perte de tant de braves officiers au sort desquels il donnera toute sa vie des regrets. Son rang, sa conservation ne sont rien pour

[1] STANHOPE, *Life of Pitt.*
[2] Ms. vol. 634, Drake à Antraigues, 15 août 1795.
[3] Ms. vol. 626, f° 152.
[4] *Ibid.*, f° 156, du 9 août 1795.
[5] *Ibid.*, f° 163.

lui auprès du désir d'imiter leur dévouement pour la cause qui a perdu leur appui. Il ne connaît que le devoir de se montrer aux royalistes qui l'appellent. »

Puisaye se jette sur la côte et reprend le commandement des chouans. Si le prince avait suivi cet homme, peut-être une revanche était possible [1], mais il reste un mois dans les ports anglais; il apparaît à bord du *Jason* le 12 septembre, dans la rade de Quiberon [2], et cette simple nouvelle suffit à surexciter l'enthousiasme : « Il ne faut que quelques jours de votre présence, écrivent Puisaye, général en chef; George Cadoudal, général de Vannes; Gautier, député de l'armée de Scépeaux, et Mercier, dit *la Vendée,* major général. Nous venons de faire partir des courriers vers les armées de Bretagne, ainsi que vers MM. Stofflet, Charette, Sapinaud. »

Le prince répond, le lendemain [3] : « Rade de Quiberon. Je ne cesserai jamais de solliciter le gouvernement britannique pour qu'il accorde son secours et son appui à tous mes fidèles compatriotes. J'aurai toujours un vrai plaisir à faire valoir auprès du Roi les services importants que vous pourrez lui rendre. »

« Je ne puis, crie aussitôt Puisaye [4], je ne puis vous exprimer toute la douleur qu'éprouvent tous les chefs

[1] Stanhope, *Life of Pitt.* Voir traduction Guizot, t. II, p. 341 et suivantes.
[2] Ms. vol. 626.
[3] *Ibid.,* f° 187.
[4] *Ibid.,* f° 193, du 14 septembre 1795.

de l'armée en apprenant qu'ils ne sont pas destinés à vous ouvrir les portes du royaume, et combien cette nouvelle est capable de répandre le découragement parmi cette multitude fidèle qui soupirait après le bonheur de vous recevoir. Quant à moi, Monseigneur, j'espère que mes services parviendront à faire taire la calomnie : j'aurais eu lieu de croire qu'ils auraient dû l'empêcher de s'élever. Oui, Monseigneur, je me suis fait des ennemis pour vous ! »

Ne me parlez pas de ce Puisaye, disait le comte d'Artois à ses flatteurs; je crois voir la tête de Robespierre. Il continuait toutefois à lui fournir de bonnes paroles; mais il écrivait au duc d'Harcourt, sans bouger de son *Jason* [1] : « La situation de M. de Puisaye est toujours fort précaire; j'ai dû le ménager, parce qu'il peut être encore fort utile ou fort nuisible. Le jour où je serai réuni à Charette, il ne pourra plus être à craindre. »

Mais Charette n'est pas plus heureux durant cette longue immobilité du *Jason* dans la rade de Quiberon. Courir à lui en se jetant à la côte, rien n'eût été plus aisé. Puisaye avait bien su rejoindre ses chouans; le marquis de Rivière et le comte de Vaugiraud venaient de quitter le prince et de parvenir près de Charette [2] : « Ils me remettent vos dépêches, mon cœur tressaille de joie », écrit Charette au prince.

[1] Ms. vol. 626, f° 195, du 15 septembre 1795.
[2] *Ibid.*, f° 201.

II

LE COMTE D'ARTOIS ET LES VENDÉENS.

Charette est voué dès ce moment à une mort inévitable. Il avait conclu la paix, il avait fait reconnaître les droits de ses paysans; contre sa foi et par obéissance au comte d'Artois, par amour pour son prince, il vient de reprendre les armes. Il se laisse persuader que des vents contraires ont empêché le débarquement au point désigné, Sion près Saint-Giles, entre les Sables et Noirmoutiers. Il propose l'anse des Sables, le 24 septembre [1]. C'est déjà bien tard; le marquis de Grouchy, qui commande l'armée républicaine, vient de concentrer ses troupes suivant le plan de Hoche. Au lieu de se rendre aux Sables, la flotte anglaise se présente devant Noirmoutiers [2]; le général républicain Cambray refuse de se rendre. On renonce immédiatement à Noirmoutiers, et l'on se décide à débarquer dans l'île d'Yeu.

Le marquis de Rivière, qui n'a pas hésité à pénétrer près de Charette, qui est témoin des efforts et de l'enthousiasme des Vendéens, écrit tout frémissant de rage [3] : « Si Monsieur veut témoigner par une lettre la

[1] Ms. vol. 626, f° 222.
[2] Le 27 septembre 1795.
[3] *Ibid.*, f° 233, du 28 septembre. Le duc de Lorges et les frères

bienveillance aux chefs se battant dans ce moment à l'armée pour parvenir à le posséder parmi eux, je vais lui nommer les principaux qui m'ont donné mille marques d'attachement, de dévouement à sa personne, et le désir de renoncer à tous les secours, présents et à venir, ne s'occupant que de lui seul, et répétant qu'il vaut et vaudra pour eux plus de cent mille hommes. Tous ont éprouvé des malheurs, et tous veulent courir de nouveaux dangers sous les ordres de Monsieur. Des républicains même disent en France : L'Angleterre promet, mais elle ne nous donnera ni roi, ni prince; s'il est avec vous, nous verrons ! »

Attendri par cet appel désespéré, le prince s'empresse d'offrir ce que ces braves ne lui demandent pas, il prie les Anglais [1] de procurer à Charette des canons, des ingénieurs et du biscuit. Rien n'était plus facile que d'arriver près de Charette : Rivière fit deux fois le trajet : l'abbé de Beauregard avec MM. de Kersabiec et de La Bassetière s'étaient glissés de ferme en ferme jusqu'à Charette [2]; le comte de Sérent, Mercier dit *la Vendée,* MM. de Grimoine, de Chastaignier, de la Béraudière, d'Autichamp, circulaient sans peur de la flotte à l'armée. « — Mais, écrivait le comte d'Artois au duc d'Harcourt [3], on ne voit que des troupes répu-

d'Escars sont aussi impatients que Rivière de voir le prince entrer en campagne.

[1] Ms. vol. 626, f° 245, du 4 octobre 1795.

[2] Mgr de Beauregard, *Mémoires*, t. II, p. 64.

[3] Ms. vol. 626, du 13 octobre 1795.

blicaines sur les côtes! » Ceux qui les lui faisaient voir, le baron de Roll et ses amis, imaginaient chaque jour des prétextes pour éluder le débarquement. L'héroïque Rivière, les comtes d'Autichamp, de Vauban et de la Béraudière insistent vainement; vainement l'amiral anglais Warren blâme cette inaction à l'île d'Yeu : « — Je ne veux pas aller chouanner », répond le prince.

Chouanner. Henri IV appelait cela « faire le carabin », il connaissait le métier, il le faisait aimer, il l'illuminait de gloire.

Le 5 octobre arrive à l'île d'Yeu le duc de Bourbon. Il croit se battre. Non. Il doit rester avec les autres dans l'île. Octobre s'écoule comme septembre. On reste dans l'île.

C'était le parti assurément le plus sage. Dès le commencement d'octobre, la Vendée est perdue; on peut encore rembarquer ceux qu'on a mis à terre et rentrer dans la Tamise; mais Charette et Stofflet seront massacrés.

Le marquis de Grouchy est maître de la Vendée : il laisse Charette et Sapinaud guetter Sion et les Sables au croisement des routes de Montaigu et de Légé, il sait son armée soutenue par deux armées que lui amène Hoche; des renforts arrivent des Pyrénées; le conventionnel Cochon, que Bonaparte fera comte, insiste pour que la guerre soit sans pitié. Nous avons vingt mille hommes des meilleures troupes, écrit gaie-

ment Grouchy [1], « c'est plus qu'il n'en faut pour couper les oreilles à d'Artois qui est toujours à l'île d'Yeu avec cinq mille hommes. Il n'ose débarquer. »

L'amiral Warren promettait au prince de l'attendre sur la *Pomone* pour le recueillir après un échec, s'il consentait à débarquer [2]. Le prince ne pouvait se décider ni à fuir, ni à se faire tuer : « Les dernières nouvelles sont de l'île d'Yeu, écrivait-on de Londres [3]; Rivière a été deux fois porter des messages. » Un troisième mois se passe. Enfin le 25 novembre le comte d'Artois se laisse entraîner par Roll et ses amis, il remonte sur le *Jason*, il retourne à Londres, « entouré de cette troupe satisfaite ».

Voilà le prince dans la Tamise. Devant lui se présentent non plus Hoche et Grouchy, mais les créanciers avec leurs assignations. Le cabinet anglais est inquiet de cette procédure après cette campagne, il charge le duc d'Harcourt [4] d'offrir Holyrood-House, qui donne asile privilégié contre les créanciers, et ajoute : « L'ordre a été donné au capitaine du *Jason* de prendre les ordres de Monsieur, et de mettre à la voile pour Leith. Monsieur désirera naturellement d'y garder

[1] Grouchy, *Mémoires,* t. I, p. 114 à 187 ; les faits sont exposés avec une grande précision, mais les dates sont inexactes. Probablement Grouchy aura pris ses notes avec les dates du calendrier républicain, et l'on se sera trompé dans la conversion.

[2] Vauban, *Mémoires,* p. 323.

[3] Ms. vol. 640, f° 408. Las Casas à Antraigues, 20 octobre 1795.

[4] Ms. vol. 626, f° 268. Lord Grenville au duc d'Harcourt, 6 décembre 1795, original autographe.

l'incognito. » Caché à bord du *Jason* en rade de Spithead [1], jeté secrètement à la côte près de Leith, enlevé de nuit jusqu'à Holyrood, le comte d'Artois se retrouve enfin en sûreté avec sa cour et madame de Polastron.

George Cadoudal me demanda ce que je ferais, s'écria Mercier dit *la Vendée* [2]; « je lui déclarai naïvement que j'irais plutôt servir la République, que de me mettre désormais sous les ordres d'hommes tels que ceux qui venaient de nous abandonner si... ». Charette fut aussi énergique dans ses expressions [3] : « Sire, la... de votre frère a tout perdu. Son retour en Angleterre a décidé de notre sort. » Les Vendéens se sentent sacrifiés : la consternation est générale. La présence du prince aurait eu au moins l'avantage, comme le remarque un des abbés qui ont osé quitter le prince pour se mêler aux combattants [4], de réconcilier Charette et Stofflet; les royalistes les plus éprouvés reconnaissent que « le retour en Angleterre détruisit les illusions [5] ».

[1] Ms. vol. 640, f° 410. Las Casas à Antraigues, 1er décembre 1795.

[2] *Revue de Bretagne et Vendée*, t. III, p. 33.

[3] Je n'ai pas vu cette fameuse lettre de Charette au Roi, dont se chargea le marquis de Rivière. Le comte de Vauban (*Mémoires*, p. 379) déclare qu'il a vu la pièce originale : c'est peu vraisemblable. Sybel (*Histoire*, t. III, p. 476) croit à l'authenticité de la lettre. Si elle n'existe plus, il faut avouer qu'il y avait de bons motifs pour qu'elle disparût. Du reste, si Charette n'a pas écrit, il a parlé : « Voilà, dit-il quand on l'emmenait prisonnier, voilà donc où ces gueux d'Anglais m'ont conduit. » (*Relation* remise à Bonaparte et publiée par Bourrienne, *Mémoires*, t. IV, p. 13.)

[4] Mgr de Beauregard, *Mémoires*, t. II, p. 92. Il peint la déception comme universelle.

[5] Comte de Quatrebarbes, *Une paroisse vendéenne*.

George Cadoudal semble n'avoir pas été en ce moment moins ulcéré, car le prince se crut obligé de répondre humblement à ses reproches [1] : « M. de Botherel m'a remis votre lettre, mon cher George; soyez bien sûr que, loin de craindre la vérité, je l'écouterai toujours avec plaisir, mais croyez en même temps que de la place où vous êtes, il y a bien des choses que vous ne pouvez juger comme moi. Aucun conseil ne m'a jamais détourné, et si je n'avais été retenu que par des motifs ordinaires, je serais depuis longtemps au seul poste que j'aie ambitionné depuis trois ans. Ma conservation personnelle n'est rien pour moi; j'ai le devoir impérieux de ne pas aggraver par ma présence la situation critique de vos braves armées avant d'avoir préparé et obtenu ce qui leur est indispensablement nécessaire pour seconder leur courage : des armes, de la poudre, de l'argent. Voilà ce que je dois avant moi à mes fidèles compatriotes. »

Ce qui n'empêche pas le même prince d'écrire en même temps à son frère [2] qu'il « se flatte de pouvoir aller incessamment se mettre à la tête des royalistes. M. le comte de Sérent l'y a précédé, et le prince ne paraît attendre son retour que pour réaliser le vœu qu'il forme depuis si longtemps. »

[1] Ms. vol. 589, f° 172. Le comte d'Artois à George, Edinburgh, le 18 juin 1796. Cette lettre a été publiée en partie par le général Joseph Cadoudal, *Notice sur George Cadoudal*, p. 44.

[2] Ms. vol. 609, cahier 1 ; résumé de la lettre du 20 avril 1796, du comte d'Artois au Roi; le résumé est fait par Flachslanden et adressé à Saint-Priest.

En effet, dans la situation critique des royalistes de Bretagne et de Vendée, M. de Sérent, comme les autres gentilshommes qui avaient promis la présence du prince, se crurent obligés de se faire tuer.

En décembre, le comte d'Artois commence ses parties de whist à Holyrood; en février suivant, Stofflet est fusillé; en mars, Charette est pris tout sanglant, conduit à Nantes, et fusillé [1]; les émigrés qui se sont glissés au milieu des chouans se font tuer aussi, comme M. de la Mirandole à Plumergat [2], Dondel à Férel [3], et les deux frères Lantivy [4], et Cornulier, et Marsillac, qui se sont évadés de Quiberon [5]. Ceux que le prince a ramenés en Angleterre se regardent comme tenus à revenir : tel Bernard de la Frégeollière [6], qui arrive avec une centaine d'autres officiers; « les matelots nous dirent de nous jeter à la mer... après avoir battu l'eau pendant deux heures, nous arrivâmes au pied d'un rocher qu'il fallait gravir pour ne pas laisser de traces sur le sable » ; ils rejoignent Puisaye qui les mène à l'attaque de Vitré; mais ils sont imbus des préjugés contre Puisaye, qui « avait vendu les émigrés à Quiberon », ils ne lui pardonnent pas de prendre Vitré; le spirituel général s'en aperçoit, il dit au brave

[1] Stofflet, le 26 février 1796; Charette, le 29 mars.
[2] Jean Rohu, *Mémoires*, *Revue de Bretagne et Vendée*, t. III.
[3] Le 12 juin 1796. E. de la Gournerie, *les Débris*, p. 11.
[4] En mars 1796. *Ibid.*, p. 25.
[5] Le Charron, *Expédition de Quiberon*, p. 117.
[6] Bernard de la Frégeollière, *Émigration et chouannerie*, p. 69.

M. de Boisguy qui commande sa *colonne brutale :* « Conduisez ces messieurs jusqu'à la forêt de la Guerche, et m'en débarrassez » ; ils arrivent ainsi à l'armée de Scépeaux.

Tels sont encore les deux frères Sérent. Ils étaient les fils de cet honnête duc de Sérent qui s'efforçait de faire prévaloir les mâles conseils et l'accord avec le Roi dans la petite cour du comte d'Artois ; Armand et Bernardin de Sérent avaient brillé à Versailles, ils étaient honteux de l'inaction. Armand s'était marié, il venait d'avoir une fille[1]. Tous deux préfèrent à la sécurité sous les brouillards d'Holyrood les aventures avec les comtes de Bourmont et de Suzannet. Ils les suivent, il s'embarquent[2], ils prennent terre à Port-Malo, le 16 mars, à peu près au moment où tombe Charette. Ils sont surpris par la garnison de Saint-Brieuc, et se dispersent. Bourmont et Suzannet rejoignent les chouans dans les bois ; Bernardin de Sérent est pris et fusillé ; Armand gagne de vitesse, puis est épuisé par la course, s'assoit au bord d'un fossé, déchire ses papiers, est rejoint par les gendarmes et fusillé.

Les Vendéens et les Bretons ne perdent pas encore leurs illusions : Botherel, Vauban et les frères Frotté combinent un nouveau débarquement du prince. Louis de Frotté porte leur plan à Holyrood ; il est reçu en présence de Conzié, l'évêque d'Arras, du baron de

[1] Elle épousa en 1815 M. de Rohan, mourut en s'habillant pour un bal. Son mari devint le dernier cardinal de Rohan.

[2] Papiers saisis à Bayreuth. Paris, imprimerie de la République, an X.

Roll, des comtes de Vaudreuil et de Puységur, et du financier du Theil. « — Permettez, dit Roll avec son accent allemand, je suis capitaine des gardes et par conséquent responsable vis-à-vis du Roi de la sûreté de Monsieur. Y a-t-il sécurité suffisante pour hasarder Monsieur? — Non assurément! — Ainsi, interrompit le prince, vous-même, monsieur de Frotté, vous reconnaissez que le projet est impraticable! »

Frotté sort. Il retourne près des gentilshommes de Normandie, seul, avec une de ces lettres à phrases pompeuses, comme en était prodigue le comte d'Artois : « Je charge le comte Louis de Frotté de vous exprimer tous les sentiments dont mon cœur est pénétré. La Providence, n'en doutez pas, secondera votre généreuse constance... En attendant ce moment si désiré où je pourrai m'exprimer avec vous de vive voix, recevez, Messieurs [1]... »

III

JUGEMENTS DE L'EUROPE.

La grande Catherine, qui avait armé son chevalier de l'épée à poignée de diamants, qui était fière de son

[1] Comte H. de la Ferrière, *la Normandie inconnue,* p. 339, d'après un manuscrit du British Museum : Monsieur aux gentilshommes de Normandie. Edinburgh, 20 août 1796.

preux, qui venait de lui pardonner ses deux années d'inaction en apprenant son départ sur le *Jason*, ne put cacher sa déception à la nouvelle de cette navigation de quatre mois sur les côtes de France, de cet asile d'Holyrood, de cette résistance aux dernières supplications des derniers combattants : « *Die armen Leute*, s'écria-t-elle [1], s'il fait le mort, il restera mort, c'est une résignation totale. *Wer sind die miserable Menschen die ihm das rathen? Wer sich selber nicht hilft dem Kann Kein Mensch helfen. Oh, mein Gott! das ist sehr schlecht!* » — « Où trouver ce navigateur infatigable? » écrit Reinhardt, ministre de France à Hambourg, en plaisantant sur les embarras d'un émigré qui cherche le prince pendant cette fantastique croisière sur le *Jason* [2].

Les républicains pensent à rire; les royalistes cherchent à excuser leur prince. Quelques-uns trouvent que « les brigands de l'Ouest » ont été bien importuns de vouloir « placer le frère du Roi à la tête d'armées si mal organisées [3] » ; d'autres accusent les mauvais conseillers qui ont empêché le prince de « soulever l'épée de Henri IV et de montrer son panache à tant de gentilshommes » ; on maudit « la pernicieuse influence qui paralysait son beau caractère [4] » ; on couvre les événe-

[1] *Soc. hist. Russie*, t. XXIII, année 1878, p. 695, du 6 sept. 1796.
[2] Ms. Aff. étr. Hambourg, 8 brumaire an IV (30 octobre 1795). C'était M. de Bellegarde qui avait cette mission près du comte d'Artois.
[3] Billard de Veaux, *Mémoires*, t. I, p. 386.
[4] Goguelat, *Mémoires*, fragment inséré dans les *Mémoires de tous*, p. 335.

ments de phrases sonores : « Son Altesse a mis le pied sur le seuil du temple de la gloire, et toujours de funestes circonstances l'en ont repoussé. Il était condamné à cacher ses vertus[1]. »

IV

LA COUR D'HOLYROOD.

L'enceinte du palais d'Holyrood est à l'abri des procédures. Monsieur ne peut sortir que le dimanche, jour où la loi ne permet pas les arrestations. Les femmes, mesdames de Lâge, de Guiche et de Poulpry, ne sont invitées qu'au thé du soir chez madame de Polastron ; on y fait de la musique, on joue la comédie[2]. Le château renferme très-peu d'appartements, mais les courtisans trouvent de petits logements à Édimbourg. Bientôt arrive un nouveau ménage. Le comte de Vaudreuil, qui avait accablé durant vingt ans de son despotisme la duchesse de Polignac, puis l'avait pleurée avec éclat, avait fini par épouser une cousine, plus jeune que lui de trente ans, qu'il avait nourrie jusqu'alors avec toute sa famille. La nouvelle mariée fut immédiatement courtisée par le duc de Bourbon :

[1] De Larue, *Histoire du 18 fructidor*, p. 462, note.
[2] Duchesse de Gontaud, *Mémoires*.

« ...Je trouve, écrit un observateur [1], son procédé très-peu délicat, d'après la manière dont il est traité par le mari et les égards qu'il mérite par sa loyauté... » Cette insulte faite par le duc de Bourbon déplut à la société des émigrés de Londres ; Vaudreuil était aimé, sa jeune femme plaisait à tous avec ses yeux bleus, son visage frais [2], sa physionomie candide. Le mari l'enleva et la conduisit à Édimbourg ; l'insurrection de Saint-Domingue ne lui laissait plus recevoir les revenus de ses terres, il trouvait donc en Écosse, outre l'avantage d'être éloigné du duc de Bourbon, le moyen de vivre à plus bas prix : « Nous avons trouvé, écrit-il [2], une maison qui nous coûte quatre livres par mois, nous n'avons que dix livres par mois en tout et pour tout. Monsieur ajoute à notre dîner deux plats que l'on nous envoie du château. J'avais bien espéré quelque chose, mais il y faut renoncer, puisqu'il ne peut pas même payer sa maison. Je ne sais en vérité comment je ferai. La tête m'en tourne. »

L'année suivante, les créanciers du prince consentent à lui laisser habiter Londres. La petite cour se transforme. Conzié et Roll perdent leur influence. Le principal confident est M. du Theil, ancien secrétaire de

[1] Ms. vol. 641, f° 1. Las Casas à Antraigues, 5 janvier 1796. Cette lettre donne des détails trop cyniques pour qu'il soit possible d'en citer davantage. Voir l'opinion du prince de Condé sur la conduite de son fils le duc de Bourbon, *appendice* A.

[2] Cette lettre de Vaudreuil à Tilly est publiée dans les *Mémoires de Tilly*, t. III, p. 217, du 20 novembre 1796.

Berthier, l'intendant de Paris; quand Chateaubriand et Fontanes se présentent chez ce nouveau favori, ils le trouvent « entouré d'une foule d'espions et de chevaliers d'industrie échappés de Paris, et d'une nuée d'aventuriers belges, allemands, irlandais. Dans un coin était un homme qu'on ne regardait point : « — Ce n'est rien, c'est un paysan vendéen, porteur d'une lettre de ses chefs [1]. »

Le prince donne trois dîners par an, le 1er janvier, le jour de la Saint-Charles et le jour de la Saint-Louis. Les femmes se font inscrire à sa porte, il répond exactement par une carte de visite [2].

La comtesse d'Artois est oubliée à Turin : elle est si bien abandonnée par son père et par son mari, que le colonel républicain Allix est assez embarrassé quand il la rencontre en occupant Turin; il lui donne une escorte de hussards républicains pour qu'elle puisse se retirer sans danger. Mais la princesse délaissée ne sait où trouver un asile : « — Elle est très-embarrassante, écrit l'évêque La Fare [3], le baron de Thugut laisse espérer qu'il la laissera résider en Autriche. » Elle s'arrête après trois mois de vie errante à Klagenfurt, avec la duchesse de Lorges et le marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean; elle refuse de rejoindre sa sœur [4], et

[1] *Mémoires d'outre-tombe.* Là est le mot sur l'île d'Yeu : « Personne ne voulut passer. »
[2] Duchesse DE GONTAUD, *Mémoires.*
[3] Ms. vol. 611. L'évêque de Nancy, Saint-Priest, 28 août 1798.
[4] *Ibid.* L'évêque de Nancy au Roi, 31 octobre 1798.

reçoit l'ordre, par l'abbé de Pons que lui envoie Louis XVIII, de prendre le nom de marquise de Maisons [1]. Elle envoie à Vienne la duchesse de Lorges pour obtenir la permission de s'y réfugier; mais « dans les circonstances actuelles, la cour de Vienne n'approuverait pas ce voyage [2] ».

Madame de Polastron, frappée à mort par une maladie de poitrine, dépérit lentement.

Elle était logée avec madame de Lâge et madame de Poulpry dans une maison humide; le salon était petit. Chaque soir Monsieur trouvait chez elle sa partie de whist, avec Vaudreuil, Viomesnil, le duc et la duchesse de Coigny, le duc et la duchesse de Gramont. La jeune femme ne se plaignait jamais, elle toussait, Monsieur ne s'en apercevait pas, il se fâchait contre les femmes qui osaient lui parler du danger [3], il craignait uniquement d'être forcé de renoncer à ses soirées et de changer ses habitudes. La fièvre augmenta : — Consultez au moins sir Henry Walford, le médecin de George III, disait madame de Gontaud à son amie. — Non, répondait madame de Polastron, ce serait alarmer Monsieur; il aime ses habitudes, le changement le gêne [4]. Et chaque soir recommencent les silencieuses parties de whist. Cartes fatales. La seule personne qu'il ait jamais aimée comprime sa toux,

[1] L'évêque de Nancy au Roi, 6 novembre 1798.
[2] *Ibid.*, 10 février 1799.
[3] Duchesse DE GONTAUD, *Mémoires*.
[4] *Ibid.*

dissimule son râle, étouffe : les mêmes cartes se retrouveront sous ses doigts à Saint-Cloud, tandis que, par les fenêtres ouvertes, on verra les lueurs de la canonnade dans les rues de Paris, sans inquiétude, sans prévoyance.

La fin de madame de Polastron détermina cependant une révolution complète dans les idées du prince.

Durant les premiers temps du séjour à Holyrood, Monsieur avait demandé qu'on lui procurât, pour le service religieux de sa maison, un abbé pieux et simple qui devrait dîner avec le premier valet de chambre, le sieur Belleville, et n'avoir jamais la pensée d'entrer au salon. Surtout, avait ajouté Monsieur, qu'il ne se mette pas en tête de me confesser, je me contenterai d'un prêtre irlandais [1].

— J'ai l'affaire, dit M. de Sabran à madame de Lâge, c'est un petit prêtre, fils d'un concierge de chez moi, il se nomme Latil.

L'abbé Latil s'empara en arrivant à Holyrood de la duchesse de Guiche qui mourait et du marquis de Rivière qui pleurait devant ce lit de mort. Il les convertit l'un et l'autre. Madame de Polastron, émue de cette fin de sa cousine la duchesse de Guiche, se sent frappée aussi, s'attache au jeune abbé, promet de se convertir, supplie le prince de revenir avec elle aux sentiments de piété. L'abbé Latil gagne de l'influence

[1] Duchesse DE GONTAUD.

avec les progrès de la maladie. Il devient enfin assez puissant pour interdire les visites du comte d'Artois : une seule entrevue sera permise encore à l'heure de la mort. L'heure vient. On ouvre la porte, Monsieur voit la jeune femme qui tremble, il veut avancer :

— N'approchez pas, crie l'abbé d'une voix rude.

— Une grâce, dit la mourante, monseigneur, une grâce, soyez à Dieu, rien qu'à Dieu!

Il tombe à genoux, il dit : Je le jure : à Dieu! — Tout à Dieu? — Je le jure [1].

Dans la nuit elle expire. Le lendemain, l'abbé mène le comte d'Artois à l'église de Kingstreet, l'entend en confession. A partir de cette époque, l'abbé Latil est admis à la table des maîtres. La partie de whist reçoit l'hospitalité chez lady Salisbury.

Mais ni avant sa conversion, ni après la révolution opérée dans ses mœurs, le prince n'a pardonné à Puisaye de l'avoir contraint à s'embarquer à bord du *Jason*. Il laisse voir qu'on lui fait sa cour en versant sur Puisaye la responsabilité de tous les malheurs. Le duc d'Havré, toujours prêt à se faire l'écho des commérages, écrit [2] à Louis XVIII que Puisaye est devenu un Anglais, qu'il dispose d'un « argent immense », et qu'on « a tout lieu de croire » qu'il veut remettre à

[1] La duchesse de Gontaud tenait, durant cette scène, la main de madame de Polastron. Madame de Polastron laissait un fils, Louis de Polastron, qui mourut de la fièvre jaune, à Gibraltar, où il était lieutenant de cavalerie anglaise.

[2] Ms. vol. 591, f° 88, du 30 mai 1797.

Pitt les deux ports de Brest et de Cherbourg, afin d'y faire brûler les vaisseaux et les chantiers, puis de se faire déclarer duc de Bretagne.

Puisaye, qui risquait chaque jour sa vie en Bretagne, commençait à se révolter contre l'ingratitude et à s'aigrir contre les dénonciateurs. Il se plaignait [1] « qu'en exerçant envers lui une inquisition », on faisait échouer ses plans; il adressait des lettres cassantes aux émigrés qui lui promettaient des renforts : « Vous avez auprès de vous, mon prince, écrit-il au duc de Bouillon [2], vos deux aides de camp, MM. Fruglet et de la Fruglaye, qui vous trompent comme les autres. » Puis il se décida à passer en Angleterre pour être confronté avec ses ennemis. Il débarqua en mars avec MM. de la Jaille et de Botherel, qu'il croyait favorables à sa cause [3]; il déclara dans tous les salons que la France était prête encore à se soulever si un prince osait débarquer [4]. Le comte d'Artois chargea aussitôt l'honnête duc d'Harcourt d'une commission qui lui sembla inacceptable : « Monsieur m'ordonne, écrit tristement le duc à Louis XVIII, de dire aux ministres que le Roi n'ayant aucune confiance en M. de Puisaye, et que la presque totalité des royalistes partageant

[1] Ms. vol. 590, f° 587, du 28 mars 1797.
[2] Ms. vol. 611, f° 11, du 29 octobre 1796.
[3] Ms. vol. 590. Notes de M. de la Jaille contre le général dont il est l'aide de camp.
[4] Ms. vol. 610. Le duc d'Harcourt au duc de La Vauguyon, 10 mars 1797.

cette opinion défavorable, Monsieur prie instamment le cabinet britannique de suspendre toute détermination relative à ce chef. J'observe à Votre Majesté que M. de Puisaye a plus de moyens qu'on ne croit pour agir dans son arrondissement; que le ministère ne demande pas mieux que de rayer les royalistes de l'article des dépenses. Je recommande la concorde. Mais il me semble que le plus important usage qu'on puisse faire du temps présent, c'est de conserver au parti du Roi le plus grand nombre de zélés qu'il se pourra [1]. »

On ne se contente pas de désavouer Puisaye près des Anglais, on fait encore venir M. de la Fruglaye que Puisaye avait signalé six mois avant au duc de Bouillon comme dangereux. La Fruglaye, ancien capitaine à Royal-Cravate, s'était, à cette époque, justifié en termes fort respectueux contre ce reproche de son général en chef; puis tout à coup il se laisse exciter, il arrive à Londres pour se battre en duel avec lui [2]. Le gouvernement anglais empêche le duel et ne cache pas la mauvaise impression que causent ces querelles entre proscrits et cette rancune contre un chef dont il apprécie l'importance. Pitt et Grenville restent dans des liens d'estime et d'amitié pour Harcourt et Puisaye, dans le respect pour le comte d'Artois, mais ils tiennent désormais en mépris tous les

[1] Ms. vol. 610. Lettre du 24 mars 1797.
[2] Ms. vol. 611, f° 22. Note de Windham, du 5 avril 1797.

agents royalistes et renoncent à des envois de renforts en Bretagne.

Puisaye donne sa démission de général en chef; il est remplacé par le marquis de Moustiers [1]. Moustiers a trop de bon sens pour croire qu'on peut exercer une action sérieuse en Bretagne sans Puisaye. Sur son refus, le Roi désigne M. de Châlus comme chef; mais on ne sait où est M. de Châlus, et l'on s'aperçoit tardivement qu'il figure parmi les combattants les plus dévoués à Puisaye; « il est fanatisé par M. de Puisaye, il assure que la Bretagne sera désorganisée dès que l'on connaîtra sa démission [2] ». C'est l'opinion de ceux qui se battent. Ceux qui se bornent à faire la cour au comte d'Artois obtiennent aussitôt la disgrâce du brave Châlus et son remplacement par M. de Béhague. Georges Cadoudal, qui tient à se battre, et que ces conflits importunent, s'empresse de reconnaître Béhague comme général : c'est de ce jour que datent les préférences du comte d'Artois pour Georges et les relations intimes avec ce chef.

Malheureusement le Roi, mal conseillé par d'Avaray, eut l'idée peu fière de mettre Puisaye en jugement sous les regards du peuple anglais, et de lui donner pour juge le pire de ses ennemis. L'affaire est remise aux mains du comte d'Artois [3]; le Roi espère en même temps

[1] Ms. vol. 626, f°s 272 et 287.
[2] Ms. vol. 611, f°s 58 et suiv.
[3] Ms. vol. 609, cahier 19. Le cabinet du Roi au duc d'Harcourt, 2 avril 1798.

que le cabinet anglais « n'aura plus de prétexte pour soutenir un protégé qui mérite si peu la faveur qu'il lui accorde ». Le comte d'Artois fait rédiger par M. de Barentin et M. d'Outremont la condamnation de Puisaye; il le fait déclarer « déchu de son état militaire », il interdit aux émigrés toute relation avec lui.

Le comte d'Artois ne cesse point, pendant toute cette période, de promettre sa descente en Bretagne. Simple formule propre à empêcher les Bretons et les bas Normands de cesser de se faire tuer. En août 1799, le comte d'Artois vient de prendre une résolution définitive : il a remis tous ses pouvoirs au duc de Bourbon, et a fait ses préparatifs pour une expédition en Vendée [1]. Il n'y a plus à s'en dédire. Louis XVIII attend avec anxiété les nouvelles de cette campagne; il apprend, au commencement de septembre [2], que « Monsieur a eu une attaque d'hémorrhoïdes à Londres, qui a arrêté son départ sur le continent ».

Bonaparte s'embarquait au même moment en Égypte pour venir régner.

Quant à Louis XVIII, il commença à perdre sa confiance dans son frère; il fit donner ordre au duc d'Harcourt, dès qu'il connut que les promesses avaient été encore une fois éludées, de surveiller le comte d'Artois,

[1] Ms. vol. 609, cahiers 5 à 11. Saint-Priest à l'évêque de Nancy, 25 août 1799.

[2] *Ibid.*, 7 septembre 1799.

et de rendre compte de sa conduite[1] : « J'ai déjà eu l'honneur de vous mander que le Roi désirait que, lorsqu'il survenait quelque chose relatif à Monsieur, vous en rendiez compte à Sa Majesté, sans craindre d'anticiper sur les rapports de cet auguste prince, que des raisons de santé et d'affaires peuvent retarder à cet égard. »

[1] Ms. vol. 609, cahier 19. Saint-Priest au duc d'Harcourt, 17 octobre 1799.

CHAPITRE XIX

LA BANDE DE THERMIDOR.

Lutte des régicides contre l'apaisement. — Apaisement en Europe. — Haines en France contre la Convention. — Derniers meurtres de la Convention.

I

LUTTE DES RÉGICIDES CONTRE L'APAISEMENT.

On vient de voir les soldats républicains se prendre d'intérêt pour leurs prisonniers de Quiberon. C'est l'esprit de la France qui cherche à renaître. A l'animosité des volontaires déchaînés a succédé l'estime du soldat discipliné pour l'adversaire brave. Nous sommes tous Français, pourquoi nous laisser diviser par une poignée de jacobins? Le sentiment est général; les idées se calment. Mais quelques hommes croient que leur salut personnel exige qu'ils alimentent les haines, ce sont les régicides.

Ceux qui ont renversé Robespierre n'étaient que les débris du parti de Danton; ils appellent à eux les survivants de la Gironde, ils cherchent à se maintenir entre les jacobins vaincus qui veulent une revanche, et les modérés dégoûtés qui demandent des élec-

tions. Toute la politique des quinze mois qui s'écoulent entre la chute de Robespierre et la fin de la Convention se résume dans la lutte des élèves de Danton à la fois contre les disciples de Robespierre et contre les modérés. Ces hommes de Danton sont presque tous ou souillés de vices, comme Barras et Cambacérès; ou mêlés aux actes les plus sauvages de la Convention, comme Fréron, Bourdon (de l'Oise) et Legendre; ou vains et nuls, comme Goupilleau et Tallien.

Le seul mérite de ce dernier était sa femme. Térésa Cabarrus avait été éprise toute jeune de M. de Méréville, fils du marquis de Laborde : elle le retrouvait chaque nuit sous les ombrages de son parc; mais comme le mariage ne plut pas à Laborde, elle se laissa épouser subitement, dans son premier dépit, par M. de Fontenay, conseiller au parlement de Paris, petit, roux, issu d'une famille si humble que le Parlement avait fait longtemps difficulté de l'accepter. Les deux époux ne se plurent pas : le mari enleva une fille de boutique et l'amena chez lui. La jeune femme poussa à outrance la vengeance. Puis elle profita de la Révolution pour divorcer, et se retira à Bordeaux.

Délivrée de son triste mari, madame de Fontenay conquit un empire absolu sur Tallien, que la Convention avait délégué à Bordeaux pour précipiter les exécutions. Sa femme de chambre, la Frenelle, une fille charmante, qui avait été « fort bien élevée et qui écri-

vait à merveille [1] », vola des passe-ports dans le tiroir de Tallien, fit évader plusieurs suspects et réussit à attendrir sa maîtresse sur quelques autres. Celle-ci promettait souvent à la pauvre fille d'intercéder pour ses protégées proscrites, mais « souvent elle oubliait les promesses, et le prenait quelquefois mal quand elle les lui rappelait » ; il y avait un moyen d'éviter à la Frenelle les impatiences de sa nerveuse maîtresse. Elle me dit, conte la marquise de Lâge, que madame « avait envie depuis plusieurs jours d'un antique monté en bandeau qui était chez un marchand qu'elle m'indiqua, et qu'on voulait vendre mille écus ». Quatre jours après, le bijou était échangé contre un passe-port au profit de madame de Lâge, et la Fontenay disait, en remerciant : « Quelle folie vous avez faite! il est vraiment charmant. » Quand Tallien déplut à Robespierre, le général Boulanger fut chargé d'arrêter madame de Fontenay [2]; la bonne Frenelle se dévoua et se fit prendre à sa place ; mais le général redoubla de vigilance, et finit par découvrir la maîtresse à Versailles.

Délivrée par la chute de Robespierre, elle épousa Tallien et devint la souveraine de Paris. « Elle était à la fois belle et jolie; son sourire avait quelque chose de ravissant, et sa taille, ses bras, ses épaules étaient admirables [3]. » Elle étalait ses cheveux, les plus beaux

[1] Marquise DE LAGE, *Souvenirs*, p. 162 à 176.
[2] *Papiers de Robespierre*, t. I, p. 269.
[3] Madame LE BRUN, *Mémoires*, t. II, p. 115. Voyez aussi *Souvenirs du Directoire*, par la baronne DE V***.

qu'on ait vus, « absolument de la soie noire [1] », se drapait dans une mousseline indienne attachée à l'épaule par un camée, retenue sous les seins par une ceinture d'or, et fendue à la hanche. Elle laissait baiser ses bras par les journalistes, dont elle voulait récompenser les articles [2]. Elle régna sans rivale jusqu'à l'avénement du Directoire. Lorsque le girondin Louvet, rappelé de sa proscription, voulut faire valoir sa fameuse Lodoïska, on la trouva « laide, noire, marquée de petite vérole, et de la tournure la plus commune [3] ».

Les hommes avaient tous conservé leurs allures et leurs sentiments vulgaires. Louvet lui-même ne rappelait en rien Faublas, son héros; c'était « un petit homme maigre, à la figure bilieuse, au mauvais maintien [4] ». Fréron, qui semble un moment, comme Louvet, pencher vers les modérés, ne laisse pas que de placer le journal qu'il fonde sous l'invocation de Marat [5] : « O Marat! toi qui tant de fois m'as appelé ton disciple chéri, le successeur de ton choix, ombre immortelle, viens m'embraser de ta chaleur! » La chaleur est si intense que, le jour où Tallien montre son gilet déchiré et se plaint d'avoir été « assassiné à coups de pistolet », Fréron s'exalte à la pensée qu'il est tombé « sous le poignard ».

Ce sont cependant Fréron et Tallien qui essayent

[1] Marquise DE LAGE, *Souvenirs*, p. 186.
[2] LACRETELLE, *Souvenirs*, t. II, p. 332.
[3] Louise FUSIL, *Souvenirs*, t. II, p. 68.
[4] *Ibid.*, Soirée de Julie Talma.
[5] *L'Orateur du peuple*, p. 3.

d'organiser une force armée contre les jacobins prêts à se soulever. Ils enrégimentent la *jeunesse dorée*, c'est-à-dire les commis de nouveautés, les clercs de basoche et les agioteurs du Perron.

Le Perron est la partie de la rue Vivienne située entre la rue Neuve des Petits-Champs et l'escalier qui descend au Palais-Royal. Là s'établissent les cours des grains, de la rente, des assignats et des biens nationaux. La jeunesse dorée se réunit au café de Chartres; elle se considère comme la garde d'honneur de la Convention; elle prend les armes toutes les fois que les faubourgs se préparent à piller Paris. A chacune de ces alertes fréquentes, Fréron, Tallien, le boucher Legendre viennent haranguer leurs « jeunes amis ». Le 12 germinal [1], Merlin (de Thionville) se place à leur tête pour combattre le peuple; il est vêtu d'une lévite bleue qui traîne sur les talons, coiffé d'un tricorne et d'un énorme panache de plumes tricolores; il est armé d'un sabre de cavalerie. Cette troupe ainsi recrutée, haranguée et commandée, n'est assurément pas royaliste : il n'y a pas d'éléments royalistes à ce moment, malgré les illusions des agents secrets.

La troisième prise d'armes des vengeurs de Robespierre contre les héritiers de Danton est du 30 floréal [2].

[1] Duval, *Souvenirs de la réaction thermidorienne*.

[2] Il y a trois *journées* : le 22 brumaire (13 novembre 1794), le 12 germinal (1er avril 1795), le 30 floréal (19 mai 1795); le lendemain de cette dernière, 1er prairial (20 mai), la Convention est envahie, la tête de Féraud est portée sur une pique et saluée par Boissy d'Anglas.

Jeanne Leduc, qu'on avait vue éblouissante de beauté au pillage du palais de Meudon en 1790, soulève le faubourg Saint-Antoine, se place à la tête des émeutiers avec son amant le nègre Delorme et son amie Rose Belair, envahit la Convention[1]. La Convention est délivrée par les bataillons des Piques (place Vendôme), du Montblanc (chaussée d'Antin), de la Montagne (butte des Moulins), des Filles-Saint-Thomas, de la Fidélité (île Saint-Louis), et par la jeunesse dorée, c'est-à-dire par ceux qu'on va faire passer pour royalistes.

Mais treize jours plus tard[2], le général Menou cerne le faubourg Saint-Antoine, se fait livrer les armes et les meurtriers. Les hommes de Danton n'ont plus rien à redouter des jacobins terrassés[3], ils se retournent subitement contre leurs défenseurs, contre les modérés, et les font passer pour royalistes.

Dans ce jeu de bascule, ils négligent toute police et toute administration. Occupés à se maintenir au pouvoir et à mettre aux prises les jacobins et les modérés, ils laissent « les théâtres servir de lieux de prostitution[4] », le plan de campagne des deux armées

[1] On a dit que Tissot avait porté la tête de Féraud. Tissot était commis de la police sous le Directoire, il fut insolent avec un officier, M. Dupuy des Illets, et lui dit : Vous portez la tête bien haut. — Monsieur, je n'ai jamais porté que la mienne.

[2] C'est la quatrième journée, 13 prairial (1er juin 1795).

[3] Le nègre fut exécuté. Jeanne Leduc fut épargnée. Elle était encore belle en 1806, quand elle fut tuée dans une scène de jalousie entre des chiffonniers.

[4] Schmidt, *Tableaux de la Révolution*, t. II, p. 503. On en ferme

des Pyrénées se perdre au fond du tiroir d'un garçon de bureau[1], et la ratification du traité avec l'Espagne s'oublier dix jours sur une table[2].

II

APAISEMENT EN EUROPE.

La Convention comprenait la nécessité de la paix; elle voyait le pays épuisé par ses efforts, les assignats dépréciés, la famine chaque mois plus cruelle, et puis, disait-on[3], « les épouses et les filles nubiles semblent souhaiter le retour des hommes; leur voix est bien attendrissante ». Aussi quand le baron de Staël arrive à Paris pour représenter la Suède, il est acclamé comme précurseur de la paix[4]. La paix est conclue dans les premiers mois de 1795 avec la Toscane, l'Espagne, la Prusse. Les émigrés étaient consternés de cette défaillance de l'Europe. Ils ne semblent pas en avoir compris la cause mieux que ne le firent les diplomates de l'école de Danton.

La Pologne mourait. Catherine nous laissait en paix

quatre plus tard. Le cinquième théâtre reste comme « le tableau du plus hideux libertinage ».

[1] Philippe DE SÉGUR, *Histoire et Mémoires*, t. I, p. 119.

[2] *Ibid.*, p. 152.

[3] Cité par SOREL, *Revue historique*, t. XVII, p. 30.

[4] STEVENS, *Life and times of madame de Staël*, t. I, p. 175.

pour la mieux étrangler; elle écrivait avec l'intuition de son génie : « L'homme qui doit rendre le repos à la France existe déjà » ; elle souriait à la nouvelle de l'échec du roi de Prusse qui avait prétendu comprimer en personne l'insurrection polonaise. Le roi de Prusse avait été battu à Varsovie, dans le faubourg de Praga, et contraint d'évacuer la Pologne. Catherine mit en mouvement l'armée de Suwarow. Ce général russe, au milieu de sa marche conquérante à travers la Pologne, envoya au roi de Prusse, ulcéré de sa défaite du Praga, cette lettre insolente : « Praga fume, Varsovie tremble. » La Prusse précipite sa paix avec la France, accueille un régicide comme ambassadeur de la République française, et se retourne pour arracher son morceau de Pologne.

Pourquoi, au milieu de nos misères, nous reste-t-il des larmes devant cette mort de la Pologne? Jamais fin ne fut plus méritée, jamais fautes n'ont attiré plus sûrement le châtiment, jamais leçon ne fut plus lumineuse. Quand un peuple se livre à toutes les fureurs de l'envie, se complaît durant un siècle à jouer toutes ses chances, à briser tous ses princes, à rire de toutes ses libertés; quand devant l'étranger qui l'épie, il s'énorgueillit de sa licence, renonce à ses destinées, rompt ses traditions, il peut encore jouer de la flûte, ballotter sous la main d'un César ou le souffle d'un tribun, il va mourir. Votez, chantez, c'est la fin. Kosciuszko ensanglanté va se coucher dans son marais, c'est la fin.

III

HAINE CONTRE LA CONVENTION.

La victoire du 13 prairial effraye les gens de thermidor. Ils veulent disperser leurs « jeunes amis » et les font réclamer comme réfractaires pour le service militaire. Les courtauds de boutique et les clercs de basoche s'indignent de cette ingratitude. Ils applaudissent dans le foyer du théâtre Montansier quelques hommes ardents, comme Martinville et le comte de Noë[1], qu'anime sous main l'abbé Brotier, l'agent secret du Roi. Ils écoutent dans les sections d'autres royalistes, comme Isidore Langlois, Fiévée, Richer-Sérizy. A cette agitation sans danger se borne l'action des royalistes. Les sections ne sont pas royalistes en ce moment, les hommes politiques pas davantage. On vient de passer six années atroces, on voit que la Convention qui a toléré ces horreurs veut se perpétuer dans sa souveraineté, on craint que la même incapacité ramène les mêmes maux; mais on ne veut pas non plus revenir en arrière. La prise de possession des biens des religieux et des émigrés a tranché tout lien avec l'ancien régime. Ni Convention, ni Restauration.

[1] SCHMIDT, *Tableaux de la Révolution*, t. II, p. 278, 284, 371.

Les modérés acquièrent dans les sections de Paris et dans presque tous les départements une prépondérance évidente. Ils veulent en finir avec la Convention, mais non rétablir la royauté[1]. Les agents royalistes usent de leur droit en s'efforçant de détourner le mouvement à leur profit, mais ils ne peuvent que ruiner la cause à laquelle ils s'attachent. Madame de Staël[2], qui vient de rentrer à Paris avec son mari, fait remarquer avec sagacité aux modérés que les gens de thermidor vont persuader aux soldats, et peut-être aux électeurs des départements, que les opposants sont les « émissaires » des émigrés; « je sais, ajoute-t-elle, que dans vos rangs les royalistes sont en minorité, mais serez-vous assez forts pour les contenir? Après avoir été victimes sous le règne d'une faction sanguinaire, vous le serez encore sous le règne d'une faction violente. »

Ainsi la peur de la poignée de royalistes qu'agite l'abbé Brotier glace madame de Staël elle-même. Lacretelle a beau affirmer que les sections de Paris n'admettent pas le drapeau blanc, « qu'elles ne veulent pas avoir traversé une révolution pour rentrer sous un régime qui tombait de vétusté », la Convention n'accuse pas moins les sections d'être royalistes. — « J'affirme que cela n'est pas vrai, écrit Lavalette[3], j'étais placé dans une position avantageuse pour suivre le jeu : la

[1] Lacretelle, *Souvenirs*, t. II, p. 327 à 339.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires*, t. I, p. 170.

haine de la Convention était portée au plus haut point, mais les sections voulaient conserver la République et confier le gouvernement à d'honnêtes gens, elles n'allaient pas plus loin. »

Les correspondances de l'émigration reconnaissent toutes que la lutte est entre les modérés et la Convention, non entre les royalistes et les républicains. Les trois quarts de la France veulent la République, dit Yriarte, l'ambassadeur d'Espagne[1]; les émigrés ont beau déclarer que c'est le propos « d'un coquin », ils ne comprennent pas moins que l'opinion ne leur est pas favorable; ils font répéter dans les sections qu'ils préfèrent les patriotes aux étrangers[2], qu'ils s'accommoderaient d'un Roi qui serait comme un maire perpétuel de Paris. Les agents secrets des émigrés savaient parfaitement à quoi s'en tenir; l'un d'eux écrit de Huningue[3] que l'on reconnait l'exactitude de ce qu'écrivent les agents royalistes de Paris, c'est-à-dire que la Convention est perdue dans le mépris, mais que le pays en masse est républicain.

Ainsi le mouvement contre la Convention est un soulèvement de modérés qui veulent l'ordre et la sécurité, qui demandent[4] l'abolition des lois d'exception, le respect des propriétés, une justice impartiale, la guerre[5] contre les partisans de la Terreur, contre les

[1] *Correspondance Le Maître,* p. 16.
[2] *Ibid.,* p. 40 à 60.
[3] *Ibid.,* p. 65.
[4] Portalis, *Éloge de Siméon,* 1843.
[5] John Harris, first earl of Malmesbury, *Diary,* t. III, p. 277.

adversaires de la liberté. Ces modérés furent victimes d'un double malentendu. Leur élan fut travesti en une réaction monarchique à la fois par les chefs régicides et par les émissaires royalistes. Les premiers ont voulu faire haïr, les seconds confisquer cette émotion nationale; ils ont réussi à prolonger la crise pendant cinq années. Au bout de ces années, ils sont arrivés tous à Bonaparte.

IV

DERNIERS MEURTRES DE LA CONVENTION.

Les héritiers de Danton, qui tenaient le pouvoir et qui prétendaient le conserver en s'appuyant sur les membres de la Convention qui avaient tous des actes de violence sur la conscience, faisaient rendre les décrets successifs, pour égorger par pelotons les prisonniers de Quiberon. Ces victimes semblent avoir inspiré peu d'intérêt aux modérés des sections : le Parisien n'attache guère d'importance à ce qui se passe hors de Paris; il ne s'attendrit que par les yeux; nul ne daignait détourner sa pensée vers les prés brumeux du Morbihan que le sang irriguait à périodes régulières pendant juillet, pendant août, pendant septembre. On ne voulait subir ni les chouans, ni les émigrés. Ce que

Paris veut, ce sont des élections nouvelles, le jeu régulier de la Constitution récemment votée, et le départ de la coterie qui occupe le pouvoir depuis la chute de Robespierre.

Mais la bande de Thermidor devient agressive. Fière de ses succès en Bretagne et en Vendée, elle se dispose à se maintenir par un coup d'État; la Convention va violer la Constitution qu'elle vient de voter. Dès le commencement d'août 1795, treize mois après avoir vaincu Robespierre, les mêmes hommes préparent une nouvelle bataille. Ils ont combattu tous les gouvernements sous prétexte que ceux-ci faisaient venir des régiments à Paris, et ils commencent par former un camp dans la plaine des Sablons. Pourquoi non? dit l'un d'eux, « les armées sont aussi une portion du peuple; les ennemis de la liberté peuvent seuls concevoir des méfiances envers des citoyens qui ont versé leur sang ». Ainsi les maximes changent, les principes se retournent, l'hypocrisie règne, dès qu'on s'écarte des formules de la liberté. Les conventionnels ne se fient pas à ces seuls défenseurs. Ils font sortir de prison les insurgés du faubourg Saint-Antoine qu'ils ont vaincus le 1er juin précédent, ils leur donnent des armes, ils les enrégimentent, ils les transforment subitement de criminels qui attendent les juges en bourreaux à qui l'on prépare les victimes. Alors seulement la Convention ose violer la Constitution qui va entrer en vigueur : elle décide que les deux tiers de ses membres feront

partie de droit, sans élection, des assemblées à élire.

Ce procédé pour perpétuer les hommes et les mœurs de la Terreur, cet art de se maintenir dans le pouvoir comme dans un refuge pour ne pas rendre compte des crimes, cette association entre complices contre le droit, souleva l'opinion publique. Les sections de Paris se déclarèrent en insurrection.

Elles n'avaient pas de chef. Les modérés savent mal se prêter aux nécessités d'une lutte à main armée. Quand ils ont assez d'énergie pour se défendre contre la violence de leurs adversaires, ils n'ont pas le courage de résister aux violents de leur propre parti. Les royalistes eurent la déplorable habileté de pousser les plus intrigants de leurs agents à la tête de l'insurrection, ils gâtèrent la cause, ils la ruinèrent. Des journalistes prêts à flatter tous les pouvoirs, comme Fiévée; des gens de police prêts à assassiner pour de l'argent, comme Perlet, représentaient l'élément royaliste, ils firent désigner le général Danican comme chef des sections armées.

Danican était un de ces hommes qui savent jouir des révolutions. Il était fils de Philidor, le compositeur. Simple soldat au régiment de Barrois, Danican servit contre les Vendéens, devint en deux ans général par la protection de Camille Desmoulins, son camarade [1]; assiégé dans Angers par les Vendéens, il veut diriger

[1] *Anecdotes de la Révolution*. Paris, an IX.

une sortie, est emporté par son cheval, ne peut le retenir, prend aussitôt son parti, et déclare, quand son cheval est arrêté au milieu des royalistes, qu'il venait s'enrôler parmi eux. Voilà l'homme que les royalistes font désigner pour diriger l'attaque des sections contre la Convention.

La Convention se trouble devant le danger; elle destitue le général Menou comme suspect aux jacobins du faubourg Saint-Antoine qu'elle a libérés et armés: elle confie le soin de la défendre à un des hommes de Thermidor, le général Barras. Barras ignore où campent les régiments, il donne des ordres contradictoires, il fléchit sous la tâche.

On ne saurait trop admirer l'ironie des conjectures humaines et l'impuissance des sages. L'imprévu promène toujours à travers les calculs les plus savants une inconnue qui transforme les solutions. Dans le parti royaliste, il y a deux hommes supérieurs, Louis XVIII et Condé; ils sont joués par les plus médiocres, l'un par son frère, l'autre par Thugut; ils sont déçus dans tous leurs efforts, ils se débattent contre une destinée féroce. De même en France il y a une impulsion vers les idées de légalité, de modération et de paix. Ce mouvement généreux et patriotique semble irrésistible; on ne voit pas de force à lui opposer, ni chez les royalistes, ni chez les terroristes. Et pendant ce temps est amené par une formule mystérieuse, contre toute prévision, contre toute vraisemblance, l'homme iné-

vitable qu'a prédit le génie de la grande Catherine.

Dans cette soirée de tumulte, quelqu'un prononce un nom. Ce nom est Bonaparte.

La jeunesse de Bonaparte est peu connue : l'adulation et la haine ont amoncelé les nuages. Tantôt on suppose un jeune dieu à la naissance miraculeuse, et le Tribunat dira un jour à sa mère : « La conception que vous avez eue en portant dans votre sein le grand Napoléon n'a été assurément qu'une inspiration divine. » Tantôt on le montre frelatant les actes de naissance selon les intérêts du moment; on ne sait lequel de Napoléon, de Joseph ou de Lucien est né le 7 janvier 1768, lequel le 15 août 1769. C'était donc une conjecture hasardée que de supposer dès 1796 que Napoléon était le fils du comte de Marbeuf, l'ancien gouverneur de la Corse[1], puisque l'on ne savait même pas la date de sa naissance. Mais madame Bonaparte était bien connue des officiers français de la garnison d'Ajaccio. Ils se rappelaient sa maison avec la guirlande d'escargots figurant les mots *Vive Marbeuf*, au-dessus de la porte; ils venaient la voir; l'un d'eux raconte qu'elle était très-belle; il l'avait trouvée dans sa cuisine, sans bas, avec un jupon, devant un chaudron où cuisaient des confitures. Marbeuf avait obtenu une place à l'École militaire de Brienne pour celui des

[1] Malmesbury, *Diary*, t. III, p. 293, du 8 novembre 1796 : « Bonaparte said to be son of the general Marbeuf by a corsican woman. » Cette allégation se trouve également dans un mémoire du comte d'Antraigues de 1797.

enfants qui avait moins de dix ans, le père envoya celui qui se nommait *Nabulione* avec l'acte de naissance de celui qui avait l'âge légal. L'acte de celui qui se nommait Nabulione servira à celui qui se nommait Lucien *dit* Brutus, pour être député du Liamone en 1798. Quant aux filles, Maria-Anna devient à la fois Élisa et Pauline, Nunziata se change en Caroline. On ne peut attribuer aucune certitude aux bruits qui ont couru sur les événements de leur jeunesse. Madame Bonaparte et ses enfants habitaient la Provence et étaient dans la misère. Joseph était commissaire des guerres, et Fesch garde-magasin à l'armée de Toulon; Lucien était garde-magasin à Saint-Maximin, il s'y maria avec la sœur de son aubergiste, Christine Boyer, qui ne savait pas signer. Augustin Robespierre, Saliceti, Fréron et madame Permon sont les protecteurs de la famille à ce moment. Napoléon a la réputation d'un « jacobin décidé[1] ». Il est enfermé en prison comme complice de Robespierre par les gens de Thermidor. On peut croire que Fréron a dû contribuer à le faire mettre en liberté, car il était lié avec Pauline Bonaparte, la plus jeune sœur; cette enfant écrivait à Fréron : « Tu connais ma sensibilité et tu n'ignores pas que je t'idolâtre, ô le plus aimé des amants! » Napoléon se détacha promptement des amis jacobins, même de la belle Permon, sa protectrice[2], et se rapprocha du

[1] Lord Malmesbury : « Desperate Jacobin, even Terrorist. »
[2] Je crois qu'elle est la mère de la duchesse d'Abrantès. Voir

parti modéré. Au moment où les sections de Paris prennent les armes, il reste indécis.

Carnot, qui connaît l'incapacité de Barras, lui propose de remettre le commandement militaire à Bonaparte [1]. Bonaparte est appelé. Il demande du temps pour se décider : — Trois minutes! répond Barras.

Quelle agitation subite dans cette âme surhumaine! D'un côté, ses inspirations militaires et administratives lui montrent l'ordre, le droit, l'honneur. De l'autre, il voit une coterie de gens qui mangent, qui rongent la France, et devant lui, le pire de tous, cet être aux yeux ignobles, ce Barras qui le regarde en ricanant. Oui, mais avec les bandits restent intactes les chances d'avenir; si la république passe à des mains honnêtes, elle s'assoit, elle se respecte, elle dure; avec les hommes de Thermidor, au contraire, on peut rêver une série de coups d'État, on enrichit sa famille, on a les chances de l'inconnu. Bonaparte tend la main à Barras. Il entre dans la bande de Thermidor.

A l'heure même, tout change. Un maître a paru. Les ordres sont précis. Le parc de munitions restait oublié au camp des Sablons, Murat y est envoyé avec la cavalerie, il arrive vingt minutes avant les sections, attelle les caissons et les charrettes où sont les munitions et les vivres, les ramène. A cette vue, les soldats

Corr. Napoléon, t. I, p. 59 à 79. Voir les *Mémoires de Lucien* et les documents recueillis par le colonel Yung.

[1] Philippe DE SÉGUR, *Histoire et Mémoires,* t. I, p. 160.

reprennent courage, ils sentent le commandement; l'armée, cet être nerveux et impressionnable, frémit et se redresse. Où est l'homme de guerre l'armée ne manque jamais.

Le lendemain est le jour de la bataille. Chacun hésite. Les hommes d'ordre qui s'arment contre les criminels n'aiment pas à combattre des soldats. Bonaparte profite de ce délai pour achever son organisation de la défense commencée le soir précédent. Peut-être on va transiger; peut-être les soldats vont reconnaître que le droit est avec les sections armées; tous se regardent à courte distance, devant les marches de Saint-Roch. La journée s'écoule, il est quatre heures [1]. L'un des anciens amis de Danton, Dubois de Crancé, caché dans le restaurant Venna [2], tire des fenêtres un coup de pistolet sur les Parisiens. Les sections ripostent par une décharge générale, Bonaparte fait avancer ses canons, il devient maître de la rue Saint-Honoré en quelques minutes.

En entendant les détonations, le général Danican, qui se tient à l'Odéon, ordonne d'attaquer la Convention en franchissant les ponts. Deux colonnes descendent vers la Seine, l'une par la rue Dauphine,

[1] Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1765); Bonaparte dit quatre heures trois quarts, dans son rapport autographe, Ms. Arch. nat. AE; 15; ms. 1442. Mais ce rapport altère tous les faits; il est écrit dans un esprit de flatterie un peu humble pour « le général Barras ». C'est un triste document.

[2] Lacretelle, *Souvenirs*, t. II, p. 342.

l'autre par la rue Mazarine ; Danican se tient dans la rue de Beaune, puis disparaît et émigre. En débouchant de la rue Mazarine sur le quai, l'une des colonnes hésite ; elle est entraînée le long du quai Voltaire par M. de Lafon, ancien garde du corps, mais chacun s'écoule dans les rues latérales, Lafon arrive presque seul au Pont-Royal, et y est pris [1]. La colonne de la rue Dauphine descend en riant vers le pont Neuf, se cache dans la rue des Petits-Augustins, deux boulets y arrivent, un homme reçoit sur son tricorne un éclat de muraille, chacun rentre aussitôt chez soi [2].

En moins de deux heures tout est fini. Les jacobins du faubourg Saint-Antoine enrégimentés récemment se livrent aussitôt au pillage, ils assassinent dans sa boutique, pour le voler, le fameux libraire Cazin. On jette dans les catacombes, où l'on voit encore leurs restes, ceux qui ont été tués ; « la multitude se tourne du côté des vainqueurs [3] ».

La Convention est tellement enorgueillie de ce triomphe, qu'elle songe à se rendre perpétuelle et souveraine en supprimant la Constitution. Barras, Tallien et Chénier préparent un nouveau coup d'État [4] ; alors se lève un membre obscur, un peureux qui a voté la mort du Roi et qui aura le malheur de vivre assez

[1] Duval, *Souvenirs*, t. II, p. 312.
[2] Lavaux, *Campagnes d'un avocat*.
[3] Lacretelle.
[4] Lacretelle, *Mémoires*, t. I, p. 260. Sybel, t. III, p. 508.

longtemps, non-seulement pour être le flatteur de Napoléon, comme tous les autres, mais pour aller s'abattre, seul survivant de la Convention, devant Napoléon III qui le déposera dans son Sénat: Thibaudeau puise de l'audace dans sa terreur même et s'écrie : « Je mourrai plutôt que de laisser détruire la Constitution, je me dévoue aux dieux infernaux, je brave la mort, je reste la barre de fer devant les ambitieux. » L'opinion de la France est si évidente que ce simulacre de résistance intimide les meneurs; les élections s'ouvrent pour renouveler un tiers des membres de la Convention.

Étranglée par la mesure brutale qui perpétue les deux tiers des conventionnels sans élection, dans les deux nouvelles Chambres, la volonté du pays procure néanmoins aux modérés un triomphe inouï. On n'a jamais revu, on a oublié aujourd'hui une manifestation si extraordinaire; dans aucun pays on n'a observé un pareil événement : les hommes les plus inconnus, les politiques les plus médiocres deviennent l'objet de l'enthousiasme le plus exalté s'ils se sont montrés les ennemis des hommes méprisables dont le règne dure depuis la chute de Robespierre [1]; les Français ne donnent leurs voix qu'au petit nombre de ceux qu'ils connaissent comme les ennemis de la bande de Thermidor; c'est ainsi qu'on voit élire Lanjuinais, Boissy d'Anglas et Pelet (de la Lozère) chacun dans soixante-douze

[1] Du 9 thermidor an III au 4 brumaire an IV, c'est-à-dire du 27 juillet 1794 au 25 octobre 1795.

départements, Thibaudeau et Pontécoulant chacun dans trente-deux.

Alors la Convention se sent reprise par la peur. Elle s'éteint comme elle a vécu, dans la bassesse et l'hypocrisie : le sang qu'elle a fait couler lui monte à la gorge, elle regarde les deux guillotines de la place de la Révolution qu'elle a si longtemps alimentées. A votre tour. Voici le juge. La France parle. Et ausssitôt ces meurtriers tremblants mouillent leurs lèvres de mots d'amour : — Pas de poursuites pour concussions, plus de guillotine, plus de peine de mort, plus de place de la Révolution. Sur la place de la Concorde, enlaçons-nous, mes frères [1].

[1] C'est le décret du 25 octobre 1795, voté par les conventionnels en se séparant : ceux qui ont dilapidé les deniers publics ne peuvent plus être poursuivis qu'au civil ; il est interdit d'employer des reproches relatifs aux événements de la Révolution.

LIVRE VI

PREMIER RETOUR DES ÉMIGRÉS.

CHAPITRE XX

LA BANDE DU DIRECTOIRE.

Ceux qui gouvernent. — Ceux qui profitent. — Ceux que l'on tue.

I

CEUX QUI GOUVERNENT.

Les députés nouveaux aux conseils des Cinq-Cents et des Anciens étaient tous des modérés; ils avaient été choisis en haine de la Convention et chargés d'exclure du gouvernement les hommes qui venaient de torturer la France pendant si longtemps [1]. La France voulait la République, mais elle prétendait être débarrassée des bourreaux [2]; ses élus étaient républicains,

[1] Portalis, *Éloge de Siméon.*

[2] Lord Malmesbury, *Diary*, t. III, p. 277, du 27 octobre 1796 : « Profess to be pure republicans... transfer to other hands the government. »

ils étaient attaqués par les journaux royalistes [1], même le comte de Vaublanc, même Doulcet de Pontécoulant, qu'on accusait d'avoir succédé à Mirabeau dans les largesses de la veuve Le Jai [2]. Mais ils ne formaient qu'un tiers des nouveaux conseils. Les conventionnels restèrent ainsi les maîtres et choisirent dans leur sein le nouveau gouvernement.

La première condition exigée des candidats au Directoire fut d'avoir voté la mort du Roi. Les cinq élus furent Rewbell, Sieyès, Barras, Letourneur et Larevellière-Lepaux.

Rewbell et Larevellière étaient ennemis des hommes de thermidor, ils paraissent avoir obtenu les voix des modérés dans la croyance qu'ils balanceraient l'influence de Barras. Mais leur premier acte fut de s'unir à Barras. Sieyès refusa la fonction et fut remplacé par Carnot. Letourneur était un capitaine du génie. « Dans tous les temps on rencontre de tels parvenus sans qu'on puisse dire comment ils sont arrivés [3] » ; il se rendit insupportable à ses collègues par sa « vanité, sa haute opinion de sa capacité ». Il se trouva isolé avec Carnot, que les trois autres prirent également en aversion à cause de son amour-propre et de sa vanité [4].

Mais pour être unis contre Carnot et Letourneur,

[1] VAUBLANC, *Mémoires*, p. 310.
[2] Ms. vol. 604, f° 246, *Correspondance Cécile.*
[3] LAREVELLIÈRE, *Mémoires*, t. I, p. 311.
[4] *Ibid.*, p. 340.

les trois autres ne laissaient pas que de se haïr entre eux[1].

Larevellière a été comparé par Carnot à une vipère : après son discours, dit Carnot, « il se remet en rond ». C'est un homme bilieux, naïf, qui veut créer une religion. « La nature, ainsi parle Carnot, en le rendant puant et difforme, semble avoir eu pour objet de mettre en garde ceux qui en approchent contre la fausseté de son caractère et la profonde corruption de son cœur. » Le jour où Larevellière crut avoir assuré la mort de Carnot, il le regarda avec un sourire ; « sa tête était penchée sur son épaule; ses yeux devenus opaques regardaient obliquement; le haut de ses joues était agité d'un mouvement convulsif[2] ».

Rewbell était, ainsi parle son ami Larevellière, « grand, assez gros; ses jambes étaient un peu grêles pour la masse de son corps. Il était souvent dur et impoli. Il aimait à persifler. Il affectait du mépris pour les sciences et les beaux-arts. Il lui arrivait de temps en temps de s'attribuer des discours et des actions que d'autres pouvaient réclamer en toute justice[3]. »

Barras seul ne se montrait pas uniquement dirigé par la vanité. Il ne lui manquait aucun des autres vices, pas même ceux de l'antiquité. Il avait servi dans la marine, puis dans une maison de jeu que l'on nom-

[1] Larevellière, *Mémoires*, t. II, p. 84.
[2] Carnot, *Mémoires sur le* 18 *fructidor*. Londres, 1799.
[3] Larevellière, t. I, p. 332.

mait l'*Hôtel d'Angleterre*. On lui reprochait son regard sinistre, mais il n'était pas méchant. Il était grand : son visage était rasé, ses cheveux flottaient sur ses épaules, une collerette de dentelle retombait sur son manteau chargé de broderies. « Le mensonge ne lui coûte rien, aucun frein ne le retient[1]. »

De ces souverains ainsi triés, les ministres n'étaient pas tout à fait aussi humbles que ceux de la période précédente, alors qu'on avait vu le ministre des affaires étrangères Buchot demander à Miot, son successeur[2], « une place, dit Miot, dans mes bureaux; voyant que j'hésitais à lui répondre, il me dit que dans le cas où je ne le trouverais pas capable de remplir la place de commis, il se contenterait de celle de garçon de bureau ». Mais quelques figures des ministres et des soutiens du Directoire sont à étudier pour mieux apprécier la coterie.

Génissieux, ministre de la justice, n'avait de remarquable que sa loquacité : « Le plus impérieux de ses besoins était celui de parler; sa bouche extrêmement fendue, l'assortiment du reste de ses traits, tout annonçait en lui ce pressant besoin. Il ne disait que des choses plates et communes, et pourtant il était bien convaincu que d'Aguesseau n'était qu'un écolier comparé à lui. Il parlait sur toutes les parties de l'administration auxquelles il n'avait jamais réfléchi. Il était

[1] Larevellière, t. I, p. 337 et 418.
[2] Miot de Melito, *Mémoires*, t. I, p. 51.

du reste sans éducation[1]. » Pour se débarrasser de cet importun, les directeurs lui offrirent un consulat : « Il me répondit naïvement qu'il ne s'en souciait pas, qu'à peine y trouverait-on quelque occasion de parler avec une certaine étendue. »

Cochon, ministre de la police[2], « petit homme bien pris dans sa taille et d'une assez agréable figure. Il est fin, remuant, fureteur et très-ambitieux. Dans la Convention, il taxait de modérantisme les avis sages. Mais, à ma connaissance, on n'a aucun fait atroce ou honteux à lui reprocher. »

Letourneux, ministre de l'intérieur[3], n'était jamais venu à Paris; « sa femme était une excellente bourgeoise de campagne; leurs bévues, leurs gaucheries, prêtaient beaucoup à la moquerie ». C'est cette bonne femme qui disait avec orgueil[4] : « Nous mangeons le fricot dans de la poterie de Sèvres ! »

Trouvé, secrétaire général du Directoire[5], était ridiculement petit. Son ode en l'honneur du massacre des Suisses le 10 août n'avait pas eu beaucoup de succès :

Tout a fui; l'horrible repaire
Où longtemps s'agita la guerre
En solitude s'est changé.

[1] Larevellière, t. I, p. 385.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 397.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 175.
[4] D'Allonville. On demandait au mari qui revenait du Jardin des Plantes s'il avait vu Lacépède : Non, dit-il, mais j'ai vu la girafe.
[5] Fabre (de l'Aude), *Histoire secrète*, t. I, p. 103.

Le fer a semé le carnage,
L'airain promène le ravage,
Mais le sang du peuple est vengé!

Aussi il voulut gagner la popularité en chantant le décret de la Convention qui défendait aux soldats de la République de faire des prisonniers :

Quand je disais : Point de quartier!
Mon cœur jugeait bien de nos braves;
Ils ont frappé dix mille esclaves,
Et n'ont fait qu'un seul prisonnier.

Il a reparu sous la République de 1848, qui en a fait un moment son préfet de police.

La vraie force du Directoire était dans un homme qui s'était constitué l'ennemi acharné des émigrés, Merlin (de Douai), et dans la police.

Merlin (de Douai) est la seule tête; il meut la bande. Nous le verrons à l'œuvre. Il est merveilleusement servi par les hommes de police qu'a recrutés Danton et que Bonaparte doit recueillir.

Réal et Desmarets sont les chefs de cette organisation secrète. Réal est bien connu. Accusateur public près le tribunal révolutionnaire, fidèle aux jacobins pendant la réaction momentanée de Thermidor [1], il passait pour avoir organisé le banquet du 21 janvier où l'on mangeait une tête de cochon [2]. Blême, les yeux

[1] Duval, *Souvenirs*, t. II, p. 14.

[2] Danican, *les Brigands démasqués*, p. 106. C'est, je crois, Palloy qui a organisé cette cérémonie.

louches, le visage marqué de petite vérole, il doit devenir riche sous l'Empire.

Desmarets, qui dirigea le service de police secrète contre les émigrés durant le Directoire et l'Empire, eut la chance d'être laissé en paix pendant la Restauration, et de mourir vieux et paisible, comme un honnête fonctionnaire en retraite. C'était un ancien prêtre; il n'avait aucune idée de ce qu'est l'honnêteté, nul sens moral, jamais de scrupule; il était consommé dans l'art de faire naître le soupçon chez le maître et l'inquiétude chez la victime, de pomper les secrets, de recueillir les cadeaux. Il est destiné à se livrer de toute son âme au duc de Rovigo.

Plus bas on retrouve dans la police Roux (de la Haute-Marne), le moine bavard du comité des subsistances; Veyrat, qui se vante dans son orgueil singulier[1] de dîner avec les suspects, de prendre leur parti pour les mieux faire parler, d'avoir poussé la trahison à un degré inconnu jusqu'alors; il rappelle que, grâce à ses soins, on a pu fusiller le chevalier de Trion, émigré rentré, et obtenir les aveux de Fauche-Borel, qui a livré les chiffres et les noms des correspondants royalistes; Veyrat est signalé comme un bon républicain qui peut rendre les plus grands services; il servira avec le même zèle Napoléon et Louis XVIII.

Plus bas encore on trouve Violette, joli homme à

[1] *Précis des faits relatifs au nommé François*, Bibl. nat. LC; 42; 612.

figure grasse, ancien valet de chambre d'un chanoine, ancien vice-président d'un comité révolutionnaire [1]; la citoyenne Roger, qui a installé un service de jeunes filles dans un hôtel de la rue des Fossoyeurs [2], près du Luxembourg, de manière à obtenir les renseignements des passants et à les communiquer agréablement aux directeurs. Les filles jouent un rôle si considérable dans cette police que Fouché sera obligé de défendre à Desmarets, par une lettre officielle, de tolérer « la présence des femmes » dans le bureau des inspecteurs [3].

La police était la seule institution qui fût organisée. La diplomatie était très-pauvre; les diplomates ne manquaient jamais d'affronts à l'étranger. Lorsque Sieyès, envoyé comme ambassadeur à Berlin, demanda à être présenté au vieux maréchal de Knobelsdorf : — Non, sans phrase! répondit le vétéran [4]. Et quand le petit Trouvé, reconnu incapable comme secrétaire général du Directoire, fut envoyé à Naples [5], il dut avouer que son costume « a paru singulier : habit boutonnant jusqu'au menton, bottines avec un petit gland d'or ». C'est aussi à Naples que la femme d'un autre ambassadeur du Directoire [6], madame de C***, « qui a adopté

[1] Duval, *Souvenirs*, t. II, p. 40.

[2] Aujourd'hui rue Servandoni. Fabre (de l'Aude), *Histoire secrète*, t. I, p. 324.

[3] Fouché à Desmarets, 29 ventôse an VIII, vente Eug. Charavay, 19 mai 1883, nº 91.

[4] Dampmartin, *Mémoires*, p. 398.

[5] Larevellière, t. III, p. 215.

[6] *Ibid.*, t. III, p. 221. Voir aussi lettre de l'abbé de Jons au Roi, 9 juin 1797.

le costume républicain, scandalise par la forme de ses vêtements. Elle montre sa jambe. Une certaine madame Gaze, aubergiste chez laquelle elle loge », lui ayant fait offrir de monter la coiffer, la femme de l'ambassadeur de France accepta en ajoutant « qu'elle serait charmée » de lui rendre à son tour le même service.

II

CEUX QUI PROFITENT.

Les plaisirs et l'agiotage se trouvèrent subitement en honneur. Les femmes qui tentèrent les premières d'ouvrir les salons furent forcées d'accueillir d'étranges créatures : ainsi madame de Staël reçut le général Lemoine, tout frais des massacres d'Auray [1], mais elle resta peu comprise avec son « univers de chiffons qu'elle appelait une toque [2] », elle n'eut de l'influence que sur les moins futiles, comme Merlin (de Douai) et Sieyès; on lui préférait les parvenues qui montraient des gorges fraîches, des bras blancs, des cuisses rondes, comme madame Hainguerlot, madame Raguet, madame Hamelin, mignonne et piquante, qui était accusée

[1] Stevens, *Life and times of madame de Staël*, t. I, p. 183.
[2] Fabre (de l'Aude), *Histoire secrète*, t. III, p. 328.

de ne pas porter de chemise pour que sa robe moulât mieux le corps ; c'est un monde nouveau, sans corset et sans jupon, qui laisse voir dans la transparence de la gaze la couleur des jarretières [1], qui sait jurer, qui se plaît aux équivoques obscènes [2], aux mystifications bruyantes ; les farceurs sont à la mode, on les invite pour organiser les charades ou conter des anecdoctes graveleuses, tels sont Touzet, Masson et Legras. On ne cause plus, on ne sait plus ce qu'est la politesse [3] ; les mots respect et honneur n'entrent plus dans les formules, même avec les femmes [4]. La beauté reste, la toilette aussi, c'est madame Germond qui taille les robes, mais le langage est trivial ; à cette époque naissent plusieurs expressions vulgaires qui nous sont restées [5] ; on est envahi par ce qui se nommait autrefois « l'air bourgeois ».

« Cette femme, dit le romancier qui peint un de ces salons [6], a été longtemps couturière, et son mari coiffeur. Le cher homme a tant travaillé les assignats, les maisons et les terres, qu'après avoir acheté et revendu la moitié de la France, il en a gardé une partie pour lui... Cette autre est une ancienne femme de chambre dont

[1] Baronne DE V***, *Souvenirs*.
[2] Comtesse DE BAWR, *Souvenirs*. — Louis LACOUR, *Grand Monde et salons politiques*.
[3] Duchesse D'ABRANTÈS, t. I, p. 8.
[4] Madame DE GENLIS, *Mémoires*, t. V, p. 86.
[5] Telles que : Ce n'est pas l'embarras, etc.
[6] FIÉVÉE, *la Dot de Suzette*.

le mari a eu des entreprises pour les hôpitaux... »

« Quelle cohue! quel ton! dit Fabre (de l'Aude) [1] à propos du salon de madame Tallien ; des femmes sorties de je ne sais où, des ouvrières endimanchées, des soubrettes, des vivandières, cent fois pis. »

Par les femmes, on obtient les concessions fructueuses et les fournitures aux armées. J'ai entendu raconter par Barras, écrit Larevellière [2], « comme un trait fort plaisant, l'arrangement qu'il avait fait et les conditions qu'il avait dictées au fameux fournisseur Ouvrard qu'il força de prendre pour maîtresse en titre madame Tallien, qui de son aveu était sa propre maîtresse. Ouvrard ne voulait pas de la Tallien, mais il fallut consentir et satisfaire à toutes les dépenses; autrement, il aurait dû renoncer à aucune part dans les fournitures. C'est à Grosbois, dans la propre maison de Barras, que furent remplies toutes les formalités. » Les dépenses de madame Tallien n'empêchent pas Ouvrard d'acquérir, sur les bénéfices de ses marchés, les châteaux de Marly, de Luciennes, de Saint-Gratien, d'Azay, du Raincy, et quantité d'autres. Un autre fournisseur, Vanlerbergue, gagne tout le quartier Beaujon et le diamant *le Régent*. Les Michel frères acquièrent

[1] *Histoire secrète,* t. I, p. 72. — Voir aussi baronne DE V***, *Souvenirs,* p. 18.

[2] *Mémoires,* t. I, p. 338. Madame Tallien, qui s'était séparée de son mari, habitait une très-petite chaumière au Cours-la-Reine; elle la quitta pour occuper la maison que lui donna Barras, dans la rue de Babylone. (Baronne DE V***, *Souvenirs.*)

leur célébrité [1]. Hainguerlot et Saint-Didier [2] s'associent sous le nom *Dijon et Cie*, offrent de verser au Trésor deux millions et demi en numéraire contre cent millions en mandats, se font remettre les mandats, les échangent contre du numéraire aux caisses du Trésor, revendent ce numéraire, amassent, mais pour eux seuls, des sommes énormes, rien pour le Trésor.

Toute combinaison est possible; la vie est fantastique; la fortune est étourdie; plus d'éducation, plus de frein social. Des enfants qui appartenaient aux plus grandes familles de la cour, séparés de leurs parents par les hasards de l'émigration et de la guillotine, traînent dans les ruisseaux, grandissent, deviennent voleurs. Les jeunes L***, F***, R*** sont poursuivis pour avoir arrêté une diligence. Le dernier, dont le père, traqué par la Révolution, a dû divorcer avec sa femme émigrée et épouser une servante de ferme, est réclamé par le ministre de la marine, sous prétexte qu'il est déserteur de la flotte; il va mourir de la fièvre jaune, au lieu d'être exécuté.

Au contraire, un enfant adultérin reçoit assez d'instruction pour écrire cette lettre tout imprégnée des idées de l'époque [3] : « *Aux citoyens du conseil des Cinq*

[1] Plusieurs banquiers et plusieurs spéculateurs sont restés d'une honnêteté irréprochable et ont sauvé l'honneur de la place. On peut citer MM. Perregaux, Delessert, Hottinguer, Roy, Etchegoyen, Finguerlin.

[2] *Mémoires* dits *Mémoires de Lebrun, duc de Plaisance*, p. 256, et séance du 11 vendémiaire an VI.

[3] Ms. Arch. nat. AF; III; 36; 129, du 1er floréal an VII. Ce n'est

cents. Un patriote m'a donné le jour; il ne m'a ni méconnu, ni abandonné. J'ai encore été plus heureux : sa bienfaisante épouse, qui m'était étrangère, a aussi voulu contribuer à mon bonheur. Ils m'ont l'un et l'autre adopté pour leur enfant. Ils n'en avaient pas eu depuis vingt-cinq ans qu'ils étaient unis. Je suis avec eux depuis cinq années, j'en ai six. Mais il n'y a point encore de loi qui fixe mon sort. Ils en sont chagrins. Ils sont vieux. Ils ont peur de mourir et de me laisser en peine. Ils m'ont dit de vous faire une pétition pour vous demander cette loi. Vous aimez les petits républicains qui font leur devoir, je fais le mien. Je sais lire. J'écris. C'est moi qui ai fait cette lettre. Je fais des fleurs. J'apprendrai le latin, et de papa à faire des actes. Il est notaire. Citoyens, il serait cruel pour moi, après que je serai un peu instruit, de me trouver sans moyens pour continuer mes études et user de mes petits talents. Assurez-moi le droit de succéder à mon papa et à ma maman adoptifs. Leurs biens sont peu considérables, mais ils me suffiront; j'aurai un état, je travaillerai. Vive la République! Salut et respect. Liberté DEJARNAC, à Ségonzac. »

sûrement pas le notaire de Ségonzac qui a pu dicter cette lettre; mais la *bienfaisante épouse* a pu y travailler.

III

CEUX QUE L'ON TUE.

Ces gens du Directoire aimaient à se parer et à parader, ils n'étaient point cruels. Ils avaient été cruels, parce qu'ils avaient eu peur; la peur devait les rendre cruels de nouveau. Le plus accessible à la peur, et le seul cruel, était celui qui avait seul des qualités de gouvernement, Merlin (de Douai).

« Les poltrons, disait Barras [1], sont cruels : Merlin s'est caché aux époques de périls, et ne s'est montré que pour frapper les vaincus. » Il était maigre, sec, avec une grande bouche, de gros yeux, le nez long; la voix fausse, aiguë, inégale; « humble devant l'ennemi qu'il craint, le parti qu'il redoute et les personnes dont il espère [2] ». Merlin avait cherché d'abord à satisfaire ses rancunes personnelles dans des demandes de proscription contre les généraux Dillon et de Chabrillan, et contre Roland; puis il attacha son nom à la loi des suspects. Il cherchait la popularité dans sa province en protégeant, au contraire, près de son ami Joseph Lebon, quelques compatriotes [3]; mais le jour où il vit

[1] Fabre (de l'Aude), t. II, p. 88.
[2] Larevellière, t. I, p. 350.
[3] Cette lettre de Merlin à Lebon fait partie de la collection Stas-

la Convention hésitante devant la pétition d'un condamné[1] que les vrais coupables avaient reconnu innocent, Merlin (de Douai) déclara que l'exécution était nécessaire : toute condamnation est irrévocable. Voilà le légiste. Quand son opinion déplaît à Robespierre, il se hâte de se rétracter en déclarant que si sa bouche a erré, son cœur est resté pur. Voilà le politique.

Il remplace l'incapable Génissieux comme ministre de la justice, et devient aussitôt le chef du parti des conventionnels. C'est lui qui mène le combat contre l'opinion publique. Sa puissance est à peu près absolue pendant la durée du Directoire. Dès que Bonaparte est le maître, il se prosterne; il tend les épaules pour être comte, conseiller d'État, procureur général. Il se relève à l'heure des désastres, puis se couche de nouveau devant Louis XVIII, qui se contente de le chasser[2].

sart à Bruxelles; j'en dois la communication à l'obligeance du baron Kervyn de Lettenhove : « 30 floréal an II. On m'écrit du Nord, cher collègue, que le maître des postes du Bac-Aubencheul et sa belle-sœur ont été mis en arrestation par tes ordres le 23 floréal, et on me prie de t'engager à les faire interroger sur-le-champ, à les faire condamner s'ils sont coupables, ou à les rendre à leurs familles s'ils sont innocents. Voilà ma commission remplie. En mon particulier, tout ce que je puis te dire du citoyen Cochon, c'est le nom de ce maître des postes, c'est que depuis 1789 je l'ai peu vu, mais que chaque fois que je l'ai vu, il s'est toujours montré à moi comme bon patriote. Je désire qu'il ne m'ait pas trompé. Salut et fraternité.

« MERLIN. »

[1] Affaire Grémond.

[2] L'adhésion de Merlin (de Douai) est du 11 avril 1814; il met son nom en tête de l'adresse de la cour de cassation à Louis XVIII. On ne doit pas confondre cette adhésion avec celle de Merlin (de Thionville), aussi féroce, mais beaucoup moins intelligent que lui. C'est

L'idée fixe de Merlin (de Douai) était de prolonger l'exil des émigrés, de maintenir l'interdiction du culte, et de conserver dans les tribunaux les anciens présidents des sociétés révolutionnaires.

Parmi les magistrats soutenus par Merlin (de Douai), on peut remarquer ceux de Vaucluse.

Le président du tribunal d'Orange, Raphel jeune, était un camarade de Jourdan Coupe-têtes, il avait pris part aux massacres de la Glacière; son frère, qui avait nourri la guillotine comme membre du comité révolutionnaire, était commissaire du Directoire près du tribunal d'Orange; son beau-frère Chauvin, qui avait le même passé, y était juge; les autres juges et les juges de paix étaient pour la plupart des prêtres et des moines universellement honnis[1]. Aussi les criminels ne se cachaient pas; les diligences étaient constamment arrêtées; le coche sur le Rhône n'était pas plus sûr : les protégés des juges l'envahissaient, ils coupèrent une fois le poignet à « une citoyenne de Lyon », et le jetèrent à l'eau après avoir pris le bracelet et les bagues[2]. Tous les habitants qui ont fui après la proscription des girondins sont persécutés à leur retour; quand ils invoquent le conseil des Cinq-Cents, Merlin (de Douai) déclare qu'ils sont des émigrés.

Merlin (de Thionville) qui écrit le 7 avril 1814 pour offrir ses *services* au « gouvernement paternel », et signe *le colonel* Merlin.

[1] Ms. Arch. nat., AD; II; B; 1. *Mémoire de Rabaud* (du Gard) et dossier.

[2] *Ibid.*, pièce 12.

Émigrés également, pour Merlin (de Douai), les paysans d'Alsace qui ont traversé le Rhin pour fuir la famine [1]. Lorsque l'abbé Salomon, ancien conseiller-clerc au parlement de Paris, est poursuivi comme émigré rentré, Merlin (de Douai) recommande aux juges de le condamner, et imagine d'ingénieux déclinatoires pour le transférer devant un autre tribunal dès qu'il le voit acquitter. Merlin (de Douai) semble heureux de l'accalmie qui ramène en France les émigrés, car elle lui procure des victimes fraîches. La guillotine est démolie, les rigoles de sang sont étoupées sur la place de la Concorde. Mais le goût est venu, depuis les fêtes des prés de l'Armor et des promenades de Vannes, de fusiller les adversaires. C'est dans la plaine de Grenelle qu'aujourd'hui l'on fusille.

Le marquis d'Ambert, ancien colonel du régiment de Royal-Marine, avait émigré durant quelques mois seulement. Il était rentré en France avant la déclaration de guerre. Il se cacha, traversa la Terreur, crut à la douceur des mœurs sous le Directoire et écrivit des articles dans un journal d'opposition. Il fut arrêté. Pendant que sa femme, Marie de Tolosan, et sa fille Nina se présentaient devant le conseil des Cinq-Cents en suppliantes, Merlin (de Douai) prenait soin de le faire fusiller dans la plaine de Grenelle [2], à la place où il avait déjà fait subir le même sort au marquis de

[1] Pontécoulant, *Mémoires*, t. II, p. 173.
[2] Le 1er juillet 1798.

Coligny[1], au chevalier de Mesnard, au chevalier de Trion, au comte de Cussy. Ce dernier n'était pas sur la liste des émigrés, il avait un passe-port du résident français à Genève : il se mettait à table avec plusieurs invités quand on vint l'arrêter; les invités rient de ce contre-temps, attendent que Cussy rentre, commencent à dîner, font monter de nouvelles bouteilles pour fêter sa rentrée dès que l'erreur sera reconnue : il comparaît à neuf heures du soir devant les hommes choisis par Merlin (de Douai), il est fusillé deux heures plus tard[2].

Le comte de Geslin avait été arrêté au milieu des chouans. Sa condamnation était inévitable, et Merlin (de Douai) aurait pu se dispenser de la lettre déshonorante qu'il a écrite pour la hâter. C'était dans le village de Tillières, en Bretagne. La diligence s'arrête devant une auberge, les voyageurs prennent leur repas, l'un d'eux paye l'aubergiste avec un assignat faux. Il est arrêté. On trouve dans la coiffe de son chapeau une commission de général de l'armée de Bretagne, signée par le comte de Puisaye, et dans sa tabatière une croix de Saint-Louis. C'est le comte de Geslin, époux d'une des bâtardes de Louis XV; il arrive de Paris où Puisaye l'a envoyé pour faire un emprunt de vingt mille livres et étudier l'opinion[3]. Il rapporte des écus et des assignats, mais il met son point d'honneur à payer ses

[1] Le 16 janvier 1798.
[2] Antoine, t. II, p. 199.
[3] Recueil de pièces relatives à l'émigré Geslin, Paris, imp. de la République, nivôse an IV.

dépenses personnelles avec les assignats faux que ses chefs lui ont remis pour son voyage. Il est chargé d'un rapport politique fort bien rédigé par la citoyenne Prémilon pour prévenir les Bretons « qu'on se tromperait si on croyait que les Parisiens veulent rétablir l'ancien régime ».

La condamnation est assurée : la commission militaire, au lieu de la prononcer immédiatement, veut laisser le temps à l'accusé de se pourvoir d'un avocat : « Vous auriez dû prononcer la condamnation dans les vingt-quatre heures, écrit aussitôt Merlin (de Douai), ce n'est pas certes une irrégularité dont l'accusé puisse se prévaloir, car ce n'est pas en sa faveur que ce terme a été prescrit », mais il ne peut plus « exiger davantage » ; quant à un avocat, ce serait un crime d'en autoriser un : « Ce que la loi ne dit pas, il n'est pas permis de le suppléer (*sic*). Désobéir ou ajouter à la loi serait également un crime. Or la loi (du 25 brumaire an III) ne dit pas un mot des défenseurs officieux ; son silence à leur égard est une prohibition de les admettre quand il s'agit d'émigrés. Le motif de la loi est simple ; c'est que dans le jugement d'un émigré il ne s'agit que de constater un fait [1]. »

Voilà le chicaneur aux mains duquel tombent les naufragés de Calais. Ce nouveau drame va durer plusieurs années ; Merlin (de Douai) lutte seul contre les

[1] Merlin à la commission militaire, 5 nivôse an IV. Geslin est fusillé le 6.

Conseils, l'opinion publique, les juges et la loi, pour conquérir un joli lot de victimes.

Le duc de Choiseul-Stainville, neveu du ministre de Louis XV, avait organisé en Hanovre les régiments de Choiseul-hussards et de Lowenstein-chasseurs pour aller combattre Tippo-Sahib, dans les Indes. L'avantage de ne plus faire la guerre contre les Français, de quitter le vieux monde qui s'écroule, pour courir les chances d'un pays mystérieux, attira plus de deux mille volontaires. Le duc de Choiseul les fit embarquer sur plusieurs navires danois en novembre 1795, et l'on mit à la voile pour Calcutta. La tempête poussa la flottille vers les côtes de France, et deux bâtiments furent fracassés près de Calais. L'un de ces navires portait le duc de Choiseul, le chevalier Thibaut de Montmorency, le comte de Vibraye, soixante-dix émigrés avec leurs chevaux; sur l'autre vaisseau étaient le colonel d'Heillemer et cent vingt émigrés. La moitié des naufragés se noya. Le reste fut sauvé et accueilli avec amitié par les habitants de Calais. Un ancien garde-française, nommé Decquet, devenu général, reconnut et dénonça Choiseul. A cette nouvelle, le général de division accourut à Calais pour empêcher les jacobins de la ville de mettre à mort les naufragés comme émigrés rentrés. Ce général était le comte de Landremont, ancien colonel de Schomberg-dragons. Mais presque aussitôt Merlin (de Douai) cita, comme pour le comte de Geslin, sa précieuse loi du 25 brumaire, et fit envoyer par le

Directoire un ordre de livrer à une commission militaire les naufragés, qu'il qualifiait « émigrés pris les armes à la main ». Ce fut un cri d'horreur dans la ville de Calais. En même temps, le gouvernement anglais envoyait un parlementaire pour réclamer les victimes en leur qualité de soldats de l'armée des Indes. Le général de Landremont commença par faire mettre en liberté tous les naufragés qui étaient de nationalité étrangère; l'accusateur public, l'honnête Gosse, le seconda dans ses tentatives généreuses, et écrivit à Merlin (de Douai) : « Des hommes au milieu des flots ne sont point pris, ils sont sauvés. Si on les sauve, ce n'est point pour les immoler. » Le ministre de la justice est inflexible; il se passe de Gosse, qui refuse de se prêter à des poursuites; il crée une commission spéciale à Saint-Omer, il lui livre les cinquante-trois survivants des naufragés de Calais.

La commission de Saint-Omer se déclare incompétente. Merlin renvoie les cinquante-trois à Calais pour comparaître devant une autre commission militaire. Il fait destituer le général de Landremont « pour lenteurs complaisantes envers les émigrés naufragés à Calais ». C'est un avertissement contre les juges de la commission militaire. Merlin craint que cet avis ne soit pas assez significatif, et il adresse à ces juges, même pendant le délibéré, des lettres de plus en plus violentes. Les juges militaires prononcent leur arrêt; ils se déclarent incompétents, et renvoient les accusés

devant les tribunaux de leurs domiciles respectifs.

Le Directoire les garde dans leur prison, les tient au secret, défère, sans les avertir, au tribunal de cassation l'arrêt de la commission militaire. Il est tellement irrité de cette résistance légale, qu'il s'acharne sur les enfants que le duc de Choiseul avait laissés à Paris; il les pousse dans la rue, confisque la maison, rue d'Artois, 2, où ils habitaient, et fait immédiatement vendre les meubles à l'encan. Au bout de sept mois, il fait transférer les naufragés dans les prisons de Lille, où on les enferme dans « un long cachot voûté », sans meuble, sans feu, sans lumière, sans autre nourriture que du pain et de l'eau, sans autre lit que des bottes de paille infestées de vermine et de crapauds. Le Directoire les soumet trois ans à ce supplice : il ne tient pas compte de l'arrêt du tribunal de cassation, qui confirme celui de la commission militaire. Il n'exécute pas la loi votée par le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens pour faire reconduire à la frontière les survivants des naufragés. Il tient trois ans en prison des hommes jugés et acquittés trois fois, et déclarés libres par une loi spéciale. Plusieurs des captifs meurent, d'autres deviennent fous.

Il faut ici devancer l'ordre des événements pour connaître le dénoûment de ce naufrage.

Aussitôt que, par un coup d'État, le Directoire se rend maître absolu de la France, la première pensée de Merlin (de Douai) est de revenir à la charge sur ses

naufragés pour tirer leur sang. Quatre jours après son coup d'État [1], le Directoire adresse un message à ce qui reste des Conseils, pour leur expliquer que les membres non proscrits ont été trompés par les membres proscrits au sujet des naufragés de Calais : « Ils ne vous ont pas dit la vérité », écrit le Directoire, et la preuve, c'est que nous venons de les déporter; « c'étaient des amis des rois, ils devaient l'être des émigrés ». L'indulgence pour les émigrés est « cruelle », car on ne devrait ressentir envers eux que « de l'horreur, de l'indignation ». Alors se lèvent les orateurs serviles qui, pour flatter les vainqueurs du moment, prodiguent l'outrage aux persécutés : « Il semblait, dit l'un, que la mer fût indignée de porter cet odieux fardeau; elle les vomit sur le territoire de la République pour y recevoir un juste châtiment. — L'humanité elle-même, ajoute un autre, crie de ne point faire grâce à ses plus cruels ennemis. — Je respecte le malheur, fait un certain Frison, mais je n'écoute que la voix de ma patrie. — Il s'agit, dit un autre, de ne pas enhardir au crime par une dangereuse impunité. »

Les débats se prolongent. Non que les Conseils, frappés de terreur, ne soient décidés à rapporter la loi qu'ils ont votée au temps où ils étaient libres, mais ils hésitent à prononcer la déportation des naufragés; quelques-uns trouveraient suffisant de les maintenir

[1] Ms. Arch. nat. AB; II; B; 1. Le 22 fructidor an V. Le message est signé de Larevellière seul.

dans les casemates de Lille; Beaudet (du Puy-de-Dôme) estime « dangereux » de conserver des émigrés en prison; « le sort unique qui attend les émigrés sur le sol de la République est irrévocablement prononcé : c'est la mort ». La discussion s'aigrit; c'est la faute des naufragés; le grotesque Letourneux se trouve là pour le dire : « Fatalité attachée au plus grand des crimes! Où le sort jette ceux qui s'en sont rendus coupables, leur présence est une calamité publique. »

Pendant ce temps, le nombre des naufragés diminue rapidement. Puis vient le 18 brumaire. Le général Pille, qui commande à Lille, fait sortir des casemates les naufragés, il les fait lier deux à deux, il leur met des menottes, il les fait marcher à pied, eux qui ne bougent de leur caveau depuis quatre ans, il les fait pousser à coups de crosse jusqu'à Ham, sans paille pour dormir sur la route, sans pain pendant trente-six heures[1].

L'un d'eux, Thibaut de Montmorency, sera vingt ans plus tard, en pleine Restauration, chargé de présenter officiellement au duc d'Orléans ce même général Pille, devenu souple et flatteur. Monseigneur, dit Montmorency au prince, c'est lui qui m'a mis les menottes!

Sous la Restauration encore, le pair de France qui se lève pour défendre le maréchal Ney, c'est Choiseul.

[1] *Mémoires du duc de Choiseul, de la duchesse de Gontaud*, etc.

Il rappelle les longues angoisses de sa captivité, et, à titre de proscrit, s'efforce de sauver un grand proscrit. Il fait plus : en 1820, il défend devant la Chambre des pairs le général Merlin, le propre fils de son bourreau.

Pendant que les naufragés sont tenus au secret, Stéphanie de Choiseul, fille du duc [1], se présente près de Bonaparte avec sa tante, la veuve du ministre de Louis XV. Bonaparte donne ordre de mettre les naufragés en liberté et de les conduire à Munster.

[1] Plus tard duchesse de Marmier.

CHAPITRE XXI

LE GÉNÉRAL PICHEGRU.

Duplicité de l'Autriche. — Madame Royale. — Le Roi sans asile.

I

DUPLICITÉ DE L'AUTRICHE.

Quand l'opinion d'un pays est violentée par ceux qui le gouvernent, quand la force seule assure un pouvoir déconsidéré à des hommes méprisables, la tentation de disposer du pouvoir est logique chez ceux qui disposent de la force : quatre généraux vont avoir successivement la pensée d'intervenir avec des soldats dans la lutte politique : Pichegru, Hoche, Joubert, Bonaparte.

Les temps sont autres qu'à l'époque des échecs de La Fayette et de Dumouriez. Quand ces deux généraux voulaient chasser les intrigants, il se heurtaient à des illusions encore vivaces ; les terres n'étaient pas partagées, l'avenir semblait plein de promesses. Aujourd'hui, le général qui déblayera la France sera, après le succès, acclamé comme un sauveur.

Louis XVIII a l'instinct de cette chance. Il tolère

que des relations se nouent entre le prince de Condé et le général Pichegru, qui commande l'armée française sur la rive gauche du Rhin.

Pichegru devait son prestige à la conquête de la Hollande. C'était un montagnard de Franche-Comté, élevé au milieu des moines qui en avaient fait un professeur de mathématiques. Rusé et méfiant, indécis et obstiné, il se laissa enlacer par les plus maladroits des agents royalistes et ne sut ni résister à la tentation devant des projets chimériques, ni essayer ce qui pouvait être réalisable.

Le libraire de Neufchâtel Fauche-Borel [1] s'insinua près d'une fille Salomon dont la demeure servait de quartier général à Pichegru, près de Strasbourg, se fit présenter au général sous le prétexte plaisant de lui dédier une édition d'œuvres inédites de Jean-Jacques Rousseau, puis passant de Rousseau à Condé, il proposa une jonction de l'armée républicaine et de l'armée de Condé, une marche triomphale en France, la restauration de la monarchie.

Pichegru exigea une lettre de Condé. Il fallut la demander, décider Condé, revenir, retourner pour de nouvelles explications, se cacher à la fois des républicains d'Alsace qui épiaient Pichegru et des généraux autrichiens qui surveillaient Condé. On jugea avec raison que Fauche-Borel n'avait pas les qualités néces-

[1] *Mémoires.* Voir aussi *Correspondance trouvée à Offenburg dans les fourgons du général Klinglin.* Paris, an VI.

saires pour une négociation de cette conséquence, et on livra le secret à une foule d'agents qui ne valaient pas mieux.

Le plus honorable était le marquis de La Maisonfort. Celui-ci était un homme à bonnes fortunes et à petits vers. Toutes les femmes « se l'arrachent », disait sa femme [1] qui avait renoncé à le leur disputer. Il avait composé, dans ses loisirs de l'émigration, une tragédie, *la Mort de Louis XVI* : à la première scène [2], on voit Manuel qui rencontre Pétion dans l'antichambre de la Reine, et s'écrie :

MANUEL.

Le maire de Paris aux portes de la Reine !
Qui peut donc si matin t'y conduire ?

PÉTION.

La haine !
Pour un républicain il n'est plus de sommeil ;
La liberté s'endort, mais j'attends son réveil.

Bruyant et brouillon, La Maisonfort ne laissait pas que d'avoir dans l'émigration une importance due à l'imprimerie qu'il avait fondée à Leipzig, et dans laquelle il publiait quantité de brochures politiques dont les oisifs étaient avides. Il ne manqua pas de tomber, dès qu'il connut le secret, dans les toiles du prétendu comte de Montgaillard, lui raconta les détails, l'utilisa dans les négociations. Montgaillard, qui se tenait aux aguets, s'empressa de prévenir le Directoire ; il donna

[1] Louise Fusil, *Mémoires,* t. II, p. 148.
[2] Le manuscrit est Ms. Arch. nat. F ; 7 ; 6311.

avis également de l'affaire à Wickham, l'agent anglais, afin de le brouiller avec Condé qui la lui avait cachée [1]; il courut à Vérone pour se vanter près du Roi d'avoir gagné à sa cause le général Pichegru et raconter la conspiration aux agents du Directoire qui observaient la petite cour de Vérone. « J'offris, écrit-il [2], noblement, sincèrement au Directoire le faible, mais bien sincère tribut de mes lumières. »

Plusieurs autres agents, Fenouillet de Falbaire [3]; Demonget, dit *Furet;* la baronne autrichienne de Reich, née de Boëckel; probablement aussi « la gentille madame de Dettlingen, établie chez le vieux Montbarey [4] où elle fait tous les soirs les honneurs d'une bonne table », pendant que madame Montbarey dîne seule dans sa chambre; enfin le général autrichien Klinglin, connaissent le mystère; ils s'écrivent les uns aux autres plus de quatre cents lettres en quelques mois.

[1] Ms. vol. 592, f° 358, Fenouillet de Falbaire au Roi. Pendant ce temps, Condé recommande sans méfiance le Montgaillard au même Wickham, pour lui procurer « le remboursement des dépenses des voyages que son zèle l'a déterminé à entreprendre ». Les lettres sur cette affaire de Condé à Montgaillard des 7 octobre 1795 et 20 février 1797, et celle de Louis XVIII du 26 mai 1796, se trouvaient vente Eug. Charavay du 17 décembre 1883 (duch. de Devonshire), n°s 40, 41 et 104.

[2] MONTGAILLARD, *Mémoires secrets,* p. 90 à 93. Il donne le secret de Pichegru, notamment aux agents du Directoire Lallement et Roberjot.

[3] Auteur d'un drame en vers, l'*Honnête Criminel,* joué en 1768, sur l'aventure du jeune Fabre, de Nîmes, qui s'était substitué à son père condamné aux galères pour avoir reçu des ministres protestants.

[4] A Constance. C'était l'ancien ministre de la guerre. Voir *Fourgons de Klinglin,* p. 143.

Mais le mieux averti est le général Wurmser, qui commande l'armée autrichienne. Il apprend un des premiers que le corps de Condé doit traverser le Rhin et se joindre à l'armée de Pichegru. Il se met en travers avec ses Autrichiens; il déclare que la jonction n'aura lieu que si on lui livre Strasbourg, Neubrisach et Huningue [1]. Le cabinet de Vienne, prévenu par lui, donne probablement avis de la conspiration au Directoire, car des négociations sont pendantes en ce même moment contre l'Empereur et la République française. Le Directoire rappelle Pichegru, lui retire son commandement, et tente de se lier avec l'Autriche.

Il avait accrédité à Vienne un émigré comme envoyé secret de la République française, le marquis de Poteratz [2].

Poteratz fut reçu assez rudement par Thugut, qui lui exprima sans détour sa haine contre la Révolution. Poteratz, qui paraît avoir été très-loquace, crut avoir convaincu Thugut de la nécessité de la paix, et revint à Paris pour réclamer des pouvoirs. Le Directoire, au lieu de l'envoyer à Vienne, le dirigea sur l'armée de Condé afin de savoir ce que devenaient les relations avec l'armée du Rhin. Poteratz fut accueilli dans l'état-major du prince de Condé avec autant de confiance que l'avait été Montgaillard. Il noua amitié avec le

[1] Fauche-Borel, *Mémoires*, t. I, p. 254.

[2] Ms. Aff. Étr. Autriche, suppl. 25, Poteratz à Boissy d'Anglas, du 14 vendémiaire an IV; c'est encore sous le règne de la Convention.

chevalier de Contye, le confident intime du prince, lui fit croire qu'il arrivait de Vérone, offrit d'y retourner, fut mis au courant de tous les projets. Cependant Wickham, le diplomate qui représentait le gouvernement anglais au milieu des émigrés du continent, et qui distribuait les subventions, se méfia de Poteratz [1], intercepta ses lettres, et découvrit la fraude. L'espion put s'enfuir, mais il fut soupçonné de trahison par le Directoire, qui le fit mettre en prison dès son arrivée en France.

L'Autriche ne voulait ni la paix avec la République, ni la paix avec une monarchie restaurée. Elle voulait, ou des lambeaux de la France épuisée, ou la fondation d'une dynastie nouvelle par le mariage d'un archiduc avec la fille de Louis XVI, Madame Royale.

II

MADAME ROYALE.

La honte d'avoir vu succomber le fils de Louis XVI sous les mauvais traitements ouvrit les yeux sur celle de conserver en prison une jeune fille dont on venait d'égorger la famille. Le gouvernement français fit proposer à l'Empereur d'échanger cette princesse contre des prisonniers français. Mais la cour de Vienne ne

[1] LEBON, p. 194. Voir les rapports de Wickham.

semble pas avoir eu d'autre pensée, lors de ces premières ouvertures, que de se faire restituer tout d'abord les bijoux personnels de Marie-Antoinette.

Louis XVIII, qui ne s'attendait pas à des difficultés dans la mise en liberté d'une enfant, envoya le comte d'Avaray pour l'attendre, à Bâle d'abord, puis à Insprück. Mais la prison ne s'ouvrait pas. Pendant ce temps, Thugut eut l'idée bizarre d'improviser un mariage entre un archiduc et la jeune princesse, et d'installer les nouveaux époux comme souverains de la France. Il commença par déclarer à la duchesse de Gramont [1], impatiente de voir arriver Madame Royale à Vienne, que « peut-être la princesse ne recevrait aucun Français » ; puis il pressa le Directoire avec de telles instances qu'il réussit à obtenir l'échange pour lequel il s'était d'abord montré si tiède. La princesse arriva à Laufenburg à la fin de décembre [2]. Son premier acte fut d'écrire à Louis XVIII qu'elle ne serait jamais Autrichienne.

Ce fut une joie dont tressaillirent les émigrés dans leurs chambres glacées : cette fille grave, d'une beauté froide, qui avait connu avant dix-huit ans toutes les grandeurs et toutes les misères, qui, seule vivante de la famille la plus heureuse, représentait l'excès de la douleur humaine, cette pâle fleur de Noël, s'épanouissait enfin au milieu d'eux. Le prince de Graves vint la

[1] Fille du duc de Polignac. Macartney à Grenville, 23 déc. 1795.
[2] Le 24 décembre 1795, veille de Noël.

chercher à Bâle le 25 décembre, pour la conduire à Vienne [1]. Il écarta madame de Soucy [2], la compagne que lui avait donnée le Directoire. Le mariage de la princesse avec le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, avait été décidé longtemps avant la Révolution : les dames qui devaient être attachées à la future duchesse d'Angoulême avaient même reçu leurs brevets [3]. Les archiducs que Thugut prétendait offrir à la place du prince français n'étaient pas des chevaliers séduisants : l'archiduc Charles était bègue et épileptique. Quant à l'archiduc Reynier, il n'avait à la vérité que seize ou dix-sept ans, mais il était si innocent qu'il consternera à quarante ans Metternich par sa naïveté [4] au moment de sa nuit de noces.

Le roi d'Espagne fut sondé par Thugut, en sa qualité de Bourbon et de concurrent possible aux droits de cette future Reine. C'est très-inquiétant, écrit le duc d'Havré [5], qui était resté, malgré la paix avec la France, le représentant de Louis XVIII à Madrid. « N'y voyez-vous pas

[1] Voir son portrait, gravé à Bâle, par Mechel. Elle avait dix-sept ans.

[2] Madame de Soucy et son gendre, M. de Mackau, avaient pris parti, malgré leurs charges de cour, pour la République.

[3] Madame DE GENLIS, *Mémoires*, t. III, p. 372.

[4] Le prince de Metternich à... : « Je viens de faire encore un mariage. L'archiduc Regnier épouse la princesse de Carignan, il eût épousé un canapé, si pareil meuble pouvait lui servir à ce qu'il a *entendu dire*. Avec ces dispositions et trente-neuf ans, toute femme est charmante... L'archiduc m'a demandé en confiance si c'était bon. Je lui ai répondu avec un air doctoral que ce qu'il appelait bon dépendait des goûts... » 1820.

[5] Ms. vol. 589, f° 105. Le duc d'Havré au baron de Flachslanden, 5 avril 1796.

un plan de démembrement et une marche pour y parvenir sûrement à l'aide d'un mariage qui donnerait sinon un titre, du moins un prétexte pour réclamer au nom de cette princesse, comme son héritage, la propriété des provinces conquises ou données qui n'ont pas formellement reconnu la loi salique? Ne serait-il même pas possible qu'on portât ses vues jusqu'à investir Madame du trône de France? »

C'était précisément le but de l'Autriche, ainsi qu'on l'écrivait au général Klinglin[1], et la prévoyance était portée si loin que Thugut cherchait déjà des adhérents à la nouvelle Reine en faisant boire à sa santé dans les cafés de Paris[2].

Madame Royale n'était pas une de ces âmes que tente l'ambition. Elle n'a jamais eu en vue que le devoir. Elle regardait comme un devoir de rester la Française fiancée au prince français. « Les sentiments, lui écrivait le fiancé, que mon aimable et bien chère cousine a gravés dans mon cœur, font tout à la fois mon bonheur et mon tourment. Je ne peux voir sans une peine bien vive tant de retardements dans l'espoir qui m'occupe sans cesse. Il me semble que c'est m'arracher des jours que je voudrais pouvoir tous consacrer à votre bonheur[3]. » Il sollicite l'autorisation

[1] *Fourgons de Kinglin,* Paris, an VI, t. II, p. 115.

[2] *Ibid.* Voir aussi Ms. vol. 607, suppl. I, Saint-Priest à l'abbé Delamarre, 20 juin 1799 : « M. de Thugut aurait voulu marier la princesse avec un archiduc et les faire souverains de France. »

[3] Ms. vol. 589, f° 266, du 3 septembre 1796.

de venir à Vienne près de sa cousine; la princesse souhaite également la visite de son fiancé, elle charge madame de Chanclos [1] de négocier avec l'Empereur un voyage secret du duc d'Angoulême. L'Empereur refuse, bien que madame de Chanclos renouvelle ses instances [2]. Les relations deviennent de plus en plus difficiles entre Louis XVIII et les divers souverains de l'Europe, mais c'est Vienne qui met surtout de l'aigreur dans sa mauvaise volonté.

Saint-Priest, l'homme le plus remarquable de l'émigration, celui qui était destiné à exercer l'influence la plus salutaire sur l'esprit du Roi, avait été dans sa jeunesse ambassadeur de France à Constantinople, durant une dizaine d'années. Il se trouvait à la Haye lorsque les insurgés hollandais voulurent le forcer à prendre la cocarde orange : il barricada son hôtel et soutint un siége de huit jours [3]. Il rentra à Paris avec le même enthousiasme révolutionnaire que tous les Français, il se prit d'amour pour la constitution libérale et s'efforça, comme premier ministre de Louis XVI, de la mettre en pratique [4]; pendant ce temps, ses paysans venaient piller et brûler son château de Jons. Saint-Priest ne tarda pas à être désabusé sur les causes

[1] Ms. vol. 610. Copies de dépêches. L'évêque de Nancy au Roi, 24 juin 1797.

[2] *Ibid.*, 12 juillet 1797.

[3] Comte de Mérode, *Souvenirs*, t. Ier, p. 23.

[4] Baron de Barante, notice en tête de l'édition des *Lettres de Louis XVIII à M. de Saint-Priest.*

de la Révolution : on voulait non des réformes, mais les terres; non la liberté, mais l'égalité. Il émigra et se rendit en Suède, où son beau-frère le comte Ludolph était ambassadeur d'Autriche. Le Roi lui écrivit dès son arrivée à Vérone : « Venez donner à un roi libre hors de son trône le secours de vos lumières et de vos talents, comme vous l'avez donné à un roi captif sur son trône [1]. » Toutefois il lui recommandait de s'arrêter à Pétersbourg avant de se rendre à Vérone. A la cour de Catherine, Saint-Priest fut attardé par les piéges que lui tendait Esterhazy, l'agent du comte d'Artois [2]. Il fut mieux accueilli à Vienne. Néanmoins Louis XVIII comprit si bien la nécessité d'avoir près de lui ce conseiller à l'esprit froid et à la tête calme, qu'il insista pour l'avoir définitivement à ses côtés, et ui chercha un successeur à Vienne. Le comte de Choiseul-Gouffier avait été destiné à le remplacer [3], mais Saint-Priest fit remarquer [4] que le Roi ne pourrait compter sur lui « que pour les choses où il ne craindrait pas de se compromettre ». Choiseul-Gouffier trouvait l'Empereur « fort difficile à vivre ». M. de La Ferté, autre candidat, « est un galant homme, fort zélé, mais il convient lui-même qu'il est peu propre aux affaires [5] ». Le bailli de Crussol était arrivé de Venise pour demander

[1] Ms. vol. 607, cahier 18, Vérone, 1er août 1795.
[2] Baron de Barante, d'après les *Mémoires inédits de Saint-Priest.*
[3] Ms. vol. 609, cahier 1, Flachslanden à Saint-Priest, 20 avril 1796.
[4] Ms. vol. 610. Saint-Priest au Roi, 17 août 1797.
[5] *Ibid.*

cette place de délégué de Louis XVIII à Vienne : « Je plains bien le pauvre bailli de Crussol, écrit Saint-Priest [1]; s'il m'envie, il n'y a pas de quoi. Mais quand je m'en irai, si quelqu'un me remplace, ce ne sera pas lui, qui s'est fait connaître ici. Du reste, son caractère n'a pas été fondu dans le moule des agents des rois détrônés. » Crussol fut en effet refusé par l'Empereur. Ce fut définitivement La Fare, évêque de Nancy, qui succéda à Saint-Priest. La Fare reconnut à son tour que le cabinet de Vienne simulait la protection des émigrés et n'avait aucune intention de contribuer à la restauration d'une monarchie en France. « J'ai été révolté, écrit Louis XVIII, de la nouvelle preuve de la fausseté de M. de Thugut. Quand le faible trompe, il est en quelque sorte excusable; mais quand c'est le puissant, on ne sait qui doit l'emporter, de l'horreur ou du mépris. Pour ma part, je les ressens tous deux [2]. »

Madame Royale n'avait pas moins de répugnance pour les fourberies autrichiennes : « Ma nièce se déplaît à Vienne, écrit Louis XVIII, elle me parle de son désir d'être auprès de moi. Elle a écrit à mon neveu une lettre qui, autant que je puis me souvenir de mon jeune âge, n'aurait fait tourner la tête à vingt-deux ans [3]. » Elle continue pendant trois ans à défendre sa main contre les archiducs. « On parle

[1] Ms. vol. 644, f° 144, Saint-Priest à Antraigues, 4 janvier 1797.
[2] Ms. vol. 607, cahier 23, note 53, du Roi à Saint Priest.
[3] *Ibid.*, cahier 18. Le Roi à Saint-Priest, 31 août 1797.

toujours à Vienne, écrit La Fare au Roi [1], d'un mariage entre madame Thérèse et l'archiduc Charles. Ici, sauf l'archiduchesse Christine, tante de madame Thérèse [2], la famille impériale ne marque qu'éloignement et terreur. »

L'orpheline ressentait avec douleur les machinations de la famille maternelle, elle ne cessait de demander à rejoindre son oncle, mais les obstacles renaissaient de toutes parts : « Une difficulté de circonstance et d'opinion qu'il a fallu pour le bien momentané de la chose écarter ou prévenir, c'était la réunion instantanée de la Reine (femme de Louis XVIII) à Madame. Vous aurez su [3] pendant votre séjour à Vienne les prévention très-fortes de Madame contre la Reine sa tante. J'ai cherché dans toutes les occasions à les atténuer et à les effacer, mais le progrès n'est pas tel que cette idée ne présentât un désagrément réel pour la Reine et pour Madame. Sa Majesté sera bien le médiateur entre la tante et la nièce quand les princesses se rencontreront pour la première fois. La nomination de madame la marquise d'Hautefort [4] n'est pas un début

[1] Ms. vol. 611, du 2 mars 1798.

[2] Cette sœur de Marie-Antoinette meurt en juin 1798. On la disait « méchante et ayant plus d'esprit que ses sœurs ». (Las Casas à Antraigues, Ms. 639, f° 249, du 25 février 1792.) C'est elle qui, entendant la comtesse de Mérode, dame du palais, à Bruxelles, parler de son attachement pour elle, eut l'effronterie de dire : « Je le crois bien, vous m'appartenez. » (Mérode, *Souvenirs*, t. I, p. 27.)

[3] Ms. vol. 612. La Fare à Saint-Priest, 28 août 1798.

[4] Comme dame pour accompagner la jeune princesse; ses lettres

heureux; nous l'avons vue deux fois ici l'année dernière, sa tête paraissait alors à moitié égarée... Madame Thérèse [1] est en froid avec l'Impératrice depuis son arrivée. Il est de mon devoir, Sire, de vous prévenir que Madame a un caractère très-prononcé, très-réfléchi et très-attaché au parti qu'elle a cru le meilleur à prendre. Ses idées sont arrêtées sur plusieurs personnes, elle n'aimera jamais que celles dont elle-même aura une opinion favorable. » L'évêque-diplomate, un peu aigri de ne pas dominer cette fille résolue, ne remarque pas que sans cette énergie dans la volonté, elle aurait été entraînée à devenir Allemande. Quant à l'Impératrice, elle avait la tête aussi faible que son mari; tous deux, à cette époque, ne songeaient qu'à s'aimer avec un délire enfantin; comme Thugut vieilli s'abandonnait de même à ses plaisirs, le pouvoir appartenait au comte François Colloredo, dominé par sa femme, la baronne de Poutet, une Flamande blanche, au profil grec, aux cheveux exubérants, exceptionnellement méchante [2].

Le pauvre évêque de Nancy n'aurait jamais su se tirer de ces difficultés. Louis XVIII fut obligé de laisser partir de nouveau Saint-Priest pour Vienne, afin de hâter une solution : « Je charge M. de Saint-Priest [3]

(Ms. Bibl. nat., fonds Périgord) montrent que la pauvre femme avait en effet la cruelle maladie de l'aliénation mentale.

[1] Ms. vol. 612. La Fare au Roi, 29 août 1798.

[2] Elle se remarie pour la troisième fois en 1812 au prince de Lambesc, qui est forcé de la quitter en 1814.

[3] Le 3 juin 1798. Instructions à Saint-Priest.

d'émouvoir l'âme sensible de Sa Majesté Impériale en faveur d'une union aussi touchante. La fortune de ma nièce consiste : 1° dans les diamants de la feue Reine; 2° dans environ treize cent mille livres tournois provenant de la succession du feu Roi mon frère et de la feue Reine ma belle-sœur, qui sont aujourd'hui entre les mains de l'Empereur; 3° dans deux cent mille écus d'or qui ont été assignés pour dot à la feue Reine et qui n'ont jamais été payés. Je désirerais que l'Empereur de Russie voulût bien répéter ces deux dernières sommes, les encaisser, et en servir les intérêts à ma nièce; je connais les dispositions peu favorables de la cour de Vienne à mon égard, et je ne veux pas qu'elle puisse faire courir le bruit que je ne veux avoir cet argent que pour le divertir à mon propre usage. » Le Roi, du reste, se trompait : les cinq cent mille livres de la dot de Marie-Antoinette avaient été payées. Saint-Priest en acquit la preuve; il put apprécier en même temps la maladresse de « son cher seigneur l'évêque de Nancy[1] ».

Durant ces négociations, la jeune fille restait réservée et mélancolique : « Madame Thérèse, dit l'évêque[2], voit très en noir. Je prends à tâche d'atténuer la méfiance de Madame sur l'avenir et de ranimer ses espérances. Je communique les détails favorables qui m'arrivent de France; ces communications éclaircissent du moins momentanément la teinte rembrunie de son

[1] Cahiers 5 à 11, lettre de février 1799.
[2] La Fare au Roi, 30 décembre 1798.

horizon. » Cette mélancolie indiquait un jugement plus sûr et une appréciation plus saine des chances chez la jeune fille que chez l'évêque et que chez la plupart des émigrés. Son bon sens ne la trompait pas davantage dans l'estime à faire des personnes. Ainsi elle « a la meilleure opinion de la duchesse de Sérent et sera charmée de l'avoir auprès d'elle » ; elle a confiance également en madame de Chanclos, mais elle se méfie de la baronne de Poutet, la coquette qui vient de se faire épouser par Colloredo, et c'est un chagrin pour l'évêque : « Un mur de glace a séparé jusqu'ici madame de Poutet de la princesse; *on* m'a toujours su mauvais gré de ma liaison avec madame de Poutet, *on* s'occupait de mes visites et *on* s'en plaignait... Il importe que Sa Majesté soit informée que madame Thérèse se prévient très-aisément contre les personnes ou les choses. Dans le nombre des dames émigrées qui sont à Vienne, madame Thérèse a distingué mademoiselle Henriette de Choisy. »

Inspiration digne de la princesse française. Mademoiselle de Choisy était la fille d'un héros.

L'histoire a oublié les prouesses de ce chevalier français. Le marquis de Choisy se trouve à Vienne en 1772. Il apprend que la Russie, la Prusse et l'Autriche enlèvent chacune un lambeau de Pologne. La France n'aurait donc rien, se dit-il, je vais toujours la nantir, on comptera plus tard. Il enrégimente douze cents insurgés polonais, arrive avec eux sous les murs de

Cracovie dans la nuit du 2 février 1772, saute dans la place, et en prend possession au nom du roi Louis XV. Il informe de sa conquête Louis de Rohan, ambassadeur de France à Vienne, et appelle les voyageurs français qui se trouvent à sa portée. Louis XV fait désavouer Choisy. Ce n'est pas une raison pour évacuer Cracovie. Le marquis garde avec lui six cents de ses Polonais et vingt-cinq gentilshommes français; il a quatre canons en fer. Il soutient le siége durant tout le mois de mars contre dix-huit mille Russes [1]. Ses deux fils servent pendant l'émigration dans le corps de Condé. « Il est difficile, avoue l'évêque de Nancy, de rencontrer une famille plus vertueuse, plus considérée et plus méritante. Madame Thérèse vient de faire annoncer à mademoiselle de Choisy, par madame de Chanclos, qu'elle l'emmène avec elle comme dame de compagnie.»

Car au printemps de 1799 Madame Royale obtient enfin de la cour de Vienne l'autorisation d'aller rejoindre son oncle, le Roi proscrit.

Louis XVIII, qui venait de chercher à travers l'Europe une série d'asiles, rendus successivement inhabitables par les intrigues que nous allons analyser, se faisait depuis longtemps une fête d'accueillir sa jeune nièce; il s'occupait avec tendresse de son installation : « Le Roi [2] voudrait un assortiment de choses propres à des

[1] Abbé Georgel, *Mémoires*, t. VI, p. 104.
[2] Ms. vol. 607, suppl. I, cahier 14, f° 1. Saint-Priest à Thauvenay, 17 février 1799.

ouvrages de femme, pour que madame Thérèse le trouve à son arrivée », un grand et un petit métier à tapisserie, des métiers à broder, un tambour, un assortiment de soies de différentes couleurs, chenilles, fils d'or et d'argent, paillettes, cannetilles, des dessins, des sacs à ouvrage; « il a dû vous être remis un clavecin venant de Londres; mais il se trouve que madame Thésèse n'aime pas la musique, et il vaudrait autant, s'il y avait moyen, s'en défaire à Hambourg; il coûte cent guinées, sans compter les frais de transport et d'assurances, et nous serions fort contents d'en avoir le prix ». Le clavecin fut revendu huit cents roubles, somme précieuse [1] dans la détresse où se trouvaient presque constamment les émigrés.

La princesse se mit en marche le 3 mai 1799 pour se rendre près du Roi [2]; elle fut rejointe dans le trajet par la duchesse de Sérent.

III

LE ROI SANS ASILE.

Louis XVIII ne fut pas longtemps en paix à Vérone. Il commençait à apprécier l'échec de son manifeste et

[1] Ms. vol. 609, Saint-Priest à La Ferté, 21 janvier 1800.
[2] Ms. vol. 612. La Fare à Saint-Priest.

à reconnaître que le concours de Pichegru avait cessé d'être utile. Il ne se laissait guère consoler par les chances d'une insurrection royaliste en Franche-Comté que promettaient des agents subalternes, pour se faire remettre de l'argent[1]. Pichegru d'ailleurs préférait l'opposition par les moyens légaux et refusait de prêter son appui à un soulèvement armé. Aussi le Roi portait ses dernières espérances vers l'armée de Condé : il distribuait aux gentilshommes volontaires des croix de Saint-Louis[2] et des grades.

Il avait toujours eu une grande sympathie pour le vieux prince de Condé, qui était au contraire haï du comte d'Artois. Le duc d'Havré, qui en fait la remarque[3], ajoute : « Je connais M. le prince de Condé et sais qu'à côté de grandes qualités il a quelques défauts et même des inconvénients : il ne suffit pas de ne pas le mécontenter, il faut le contenter, lui témoigner confiance, et si l'on entrait en France, le piquer d'honneur en satisfaisant son ambition ; je craindrais qu'il y eût facilement quelque rivalité et levain d'aigreur entre Monsieur et lui. »

Au moment où le Roi tournait ses regards vers l'armée de Condé, le Directoire préparait l'invasion de l'Italie. Excités par les belles parvenues et par les agio-

[1] De Beauchamp, t. I, p. 164.
[2] Par exemple, le 30 janvier 1796, Ms. vol. 589, f° 14, Flachslanden à d'Autichamp, promotion où l'on remarque Antoine Canrobert de Certain, capitaine d'infanterie.
[3] Ms. vol. 589, f° 71, Havré à Flachslanden.

teurs qui leur montrent les trésors entassés dans les églises et les couvents d'Italie, les directeurs donnent le commandement de l'armée au général Bonaparte, le 2 mars 1796; Bonaparte épouse huit jours après la citoyenne Beauharnais, et part le surlendemain 11 mars. Il ne possédait à ce moment absolument rien, sa femme n'avait aucune ressource : son aide de camp Junot [1] vend son sabre à poignée d'argent, en joue le prix au Palais-Royal et lui apporte quinze mille livres pour les frais du mariage et du voyage. Un mois après, l'Italie verse ses trésors aux pieds de son vainqueur, les émigrés fuient de ville en ville : « Voyez l'horreur de notre situation, sans argent, sans asile [2]. »

La république de Venise, tremblante devant sa puissante sœur, envoie le podestat de Vérone [3] près de Louis XVIII pour le sommer de quitter son territoire : « Je partirai, répond le Roi, mais j'exige deux conditions : la première, qu'on me présente le livre d'or où ma famille est inscrite, pour en rayer le nom de ma main; la seconde, qu'on me rende l'armure dont l'amitié de mon aïeul Henri IV avait fait présent à la République. »

Les instances du Sénat vénitien redoublent [4]. Le

[1] Lord Holland, *Foreign reminiscences*. Document douteux.
[2] Ms. vol. 632, f° 115, d'Avaray à d'Antraigues, 15 avril 1796.
[3] *Ibid.*, f° 119. C'est le texte exact de la réponse; cette pièce du 13 avril 1796 est l'original autographe de la main du comte d'Avaray.
[4] Ms. vol. 632 et vol. 609, cahier 1.

Roi quitte Vérone le 20 avril 1797, il se rend à Riegel près du prince de Condé.

Les Allemands redoutent plus que jamais d'avoir à recueillir des émigrés pauvres : la noble ville d'Augsbourg fait imprimer et placarder [1] cet avis : « Aucun *hôte,* aubergiste ou bourgeois *ne s'hazardera pas de* donner *abris à aucun* émigré français *sous l'amande* de dix écus ». L'exclusion est étendue jusqu'à la reine de France. Louis XVIII ne peut trouver un refuge pour sa femme qu'après de longues négociations. Il aurait préféré qu'elle restât à Turin près de son père que les Français n'avaient pas encore détrôné : la reine de Sardaigne agrafait son dernier collier au cou du cheval de Bonaparte [2] et pensait pouvoir garder sa fille auprès d'elle. « Je conçois à merveille, écrit Louis XVIII à sa femme [3], les questions de délicatesse de plus d'un genre, même de prudence, qui vous ont fait résister à sa proposition. La fille du roi de Sardaigne aurait sûrement été respectée dans le palais de son père, vous seriez restée chez vous, vous n'auriez été chez le Roi qu'aux heures où vous auriez été sûre de n'y trouver personne. Votre maintien, semblable à celui que vous avez sû garder pendant tout le temps de notre captivité [4], aurait fait connaître avec laquelle dignité vous sentez votre position et celle de votre père. Les

[1] Exemplaire conservé, vol. 589, f° 194.
[2] Miot de Melito, *Mémoires*.
[3] Ms. vol. 589, f° 157, du 20 mai 1796.
[4] Au Luxembourg, avant la fuite de Paris.

patriotes auraient malgré eux reconnu leur Reine. Je vais travailler à vous trouver un autre asile, en m'adressant d'abord à l'électeur de Trèves. Je vous envoie M. de Virieu. » Les instances furent prolongées plusieurs mois [1] avant que la princesse pût se faire accepter par la brutalité allemande. L'évêque de Passau finit par lui accorder un permis de séjour signé par son chancelier Molistor, sous la condition que « ni la respectable dame, ni sa suite *tombent jamais à charge* des caisses de Son Altesse l'évêque ni de ses sujets [2] ».

Le Roi se fait promptement aimer par les volontaires de Condé [3]; au chevalier de Vigne qui venait de perdre un bras : « Je touche, dit-il, cette manche avec respect. » Les agents anglais eux-même, Wickham et Crawford, sont séduits par son charme et son bon sens. Lui, il est raisonnable, écrivent-ils [4], il a un jugement froid et des idées pratiques, mais lui seul. Le Roi ne s'était jamais senti si valide, « le vicomte d'Agoult, qui l'a accompagné dans son voyage, m'assure [5] qu'on ne peut développer plus de force physique et morale. L'enthousiasme que sa présence excite est général. » Mais les Allemands sont épouvantés de voir ce prince errant au milieu d'une poignée de fidèles; l'Empereur exige

[1] Jusqu'en juillet 1796.

[2] Ms. vol. 589, f° 207. C'était peut-être encore ce cardinal d'Auersperg qui en 1791 faisait défiler ses sujettes devant les jeunes Français pour présenter leurs mentons. Voir t. I, p. 273.

[3] Il reste au milieu d'eux du 28 avril au 14 juillet 1796.

[4] Wickham à Grenville, 5 mai 1796.

[5] Ms. vol. 644, f° 95, Saint-Priest à d'Antraigues, 21 mai 1793.

que le Roi quitte ce campement, Thugut fait prévenir qu'il emploiera la violence pour enlever le Roi s'il ne se sépare pas immédiatement des volontaires [1].

Louis XVIII se met en route le 14 juillet [2]. Où aller? Au cinquième jour de marche, il s'arrête dans la soirée à une petite auberge du village de Dillingen, il ouvre sa fenêtre, il s'appuie mélancoliquement au balcon. Le duc de Fleury se tient à côté de lui. Un coup de feu retentit, une balle effleure le front du Roi, déchire le sommet de la tête et s'aplatit contre le mur de la chambre. Le Roi reste calme. Il est alité huit jours, puis se remet en route [3], mais il n'est rétabli que deux mois plus tard : « Tant que le traitement de ma blessure a duré, il m'aurait été si pénible d'écrire, que je ne vous ai pas donné de mes nouvelles moi-même », dit-il à Saint-Priest en septembre [4].

Les émigrés soupçonnèrent les jacobins de ce coup. C'est peu vraisemblable : la personne du Roi n'inquiètait guère les Français à ce moment. L'opinion des Anglais semble mieux établie : ils croient que les Allemands, irrités de voir refluer chez eux les émigrés, ont voulu les écarter par un coup qui les consternât [5]; l'assassin a dû être un de ces nombreux paysans qui

[1] Wickham à Grenville, 5 juin 1796.
[2] Ms. vol. 589, f° 203.
[3] Ms. vol. 644, f° 108, Saint-Priest à Antraigues, 5 août 1796.
[4] Ms. vol. 607, suppl. 1, cahier 18, le Roi à Saint-Priest, 7 septembre 1796.
[5] Lebon, p. 203.

égorgeaient les volontaires de Condé dès qu'ils les trouvaient sans défense.

Avec le bandeau ensanglanté sur le front, où porter le roi de France? Les princes de Saxe sont les parents les plus proches, le baron de Flachslanden est envoyé à Dresde [1] pour demander l'hospitalité : « M. l'électeur de Saxe a témoigné le regret que lui faisait éprouver l'impossibilité de céder dans les circonstances présentes à l'empressement que lui dicteraient ses sentiments pour le Roi. Le prince d'Anhalt-Dessau a fait la même réponse. » On se résigne à demander [2] « un asile provisoire dans la principauté d'Oldenbourg, dans celle de Gevern ou dans celle d'Anhalt-Zerbst ». Puis, suspect partout, le Roi arrive chez le duc de Brunswick, en faisant « prier ce prince de trouver bon qu'il séjourne » dans ses États jusqu'au retour du courrier qu'il a envoyé en Russie. Il s'installe à Blankenbourg chez la veuve du brasseur Schneider, qui lui loue trois chambres : celle du milieu sert de salon et de salle à manger, une des autres est la chambre à coucher du Roi ; la troisième est utilisée à la fois comme chapelle et comme chambre à coucher pour le gentilhomme de service, les ducs de Guiche, de Gramont et le comte d'Avaray. Dans le village se logent les ducs de Villequier, de Fleury, de Cossé-Brissac et les ministres. On

[1] Ms. vol. 641, f° 186. La Vauguyon à d'Antraigues, Leipzig, 20 août 1796.

[2] Ms. vol. 609, cahier n° 3, La Vauguyon à Wickham, 7 octobre 1796.

n'ose admettre un plus grand nombre de Français, car « le duc de Brunswiek met beaucoup de grâce à ignorer que le Roi habite ses États, mais une juste circonspection ne permet pas de recevoir les émigrés du voisinage [1] ». Il y a bien un château à Blankenbourg, le Roi y serait mieux que chez la veuve du brasseur, mais le duc de Brunswick ne l'offre pas; on n'ose ni le lui demander, ni importuner un ambassadeur de Russie pour qu'il le demande au nom du roi de France [2].

[1] Ms. vol. 632, f° 126, d'Avaray à d'Antraigues.
[2] Ms. vol. 591, f° 1 à 24.

CHAPITRE XXII

RÉVEIL DES MODÉRÉS.

Restauration du culte. — Rentrée des émigrés. — Croisière de Hoche.

I

RESTAURATION DU CULTE.

Quelques prêtres héroïques sont restés en France et n'ont jamais interrompu durant la Révolution les devoirs de leur ministère. Plusieurs ont été tués. Maillé de la Tour-Landry, évêque de Saint-Papoul, et Bausset, évêque d'Alais, sont, je crois, les seuls évêques qui aient continué les ordinations; l'évêque de Saint-Papoul demeurait chez un blanchisseur; il instruisait chez un boucher les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce : ces derniers étaient connus pour être des commis, des précepteurs, ils n'étaient pas suspects, ils ne révélaient qu'aux catholiques leur profession secrète, ils pouvaient ainsi rendre plus de services que les prêtres plus anciens.

De tous les hommes d'Église, le plus hardi dans son dévouement fut l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice. Il était oublié dans la prison, il conférait les

sacrements aux condamnés à mort, et il réconciliait avec l'Église les évêques départementaux, même ceux dont l'esprit était en démence, comme Lamourette, évêque du Rhône, ou ceux dont l'âme était basse, comme Fauchet, évêque de la Seine [1]. C'était, d'après une note remise à Louis XVIII, « un des hommes les plus instruits du clergé de France. Depuis les fermiers généraux, il a confessé tous les malheureux qui ont péri, Madame Élisabeth, et deux fois la Reine, il lui a donné l'absolution au travers d'une grille [2] ».

Dans plusieurs villes on avait laissé évader les prêtres qui avaient été réunis pour être transportés : ainsi dans la Sarthe, Bachelier, notaire à Sillé-le-Guillaume, se fit désigner pour surveiller la déportation des prêtres : il en trouva deux cent soixante-dix-neuf, alloua cent livres à chacun et les achemina sur Nantes, mais il eut soin que près de la moitié pussent s'échapper dans le trajet. Les cent vingt-neuf qui s'évadèrent ainsi par ses soins se répandirent dans le pays et y maintinrent secrètement l'exercice du culte.

L'attachement du peuple pour le clergé irritait spécialement les gens du Directoire. Ils cherchèrent des dérivatifs [3] pour « procurer au peuple le même attrait qui l'appelait dans ses églises » ; ils songeaient à faire chanter des odes d'Horace, *virgines lectas pue-*

[1] Père Theiner, *Doc. inéd. sur l'Église de France,* t. I, p. 439. Lettre à Pie VI, du 14 octobre 1795.
[2] Ms. vol. 607.
[3] Schmidt, *Tableaux de la Révolution,* t. III, p. 370.

rosque castos [1], ou à faire répéter, « par le peuple debout et découvert, un hymne à l'Éternel; les deux ménétriers de la commune donneraient, avec le ton, le temps aux chanteurs de reprendre haleine ». Un des directeurs, Larevellière-Lépeaux, organisa un culte obligatoire avec ses autels publics, ses fêtes patriotiques et ses chansons. Il n'éveilla que le rire.

Bientôt rentrèrent les curés émigrés. Ceux dont on connut la demeure à l'étranger furent rappelés par leurs paroissiens : « Nous vous avons chassé, et nous venons vous chercher. » Leur retour souleva l'enthousiasme. « L'accueil que l'on m'a fait est incroyable, ce n'est plus qu'embrassements, cris de joie [2]. » Des diocèses entiers se repeuplent, les prêtres « voyagent dans toute la France plus aisément qu'en Allemagne » ; ils sont, à leur arrivée à Nancy, invités chez le président du département, le général, les députés [3]. Le mécontentement s'apaise dès qu'on croit avoir reconquis la liberté religieuse. Même en Vendée, le sentiment royaliste se calme subitement, « le peuple possède ses prêtres, il n'est plus excité et soutenu par la persécution [4] », il ne demande rien davantage. « L'habitant de la Vendée, écrit au Directoire l'administration

[1] *Carmen seculare.*

[2] Lettres citées dans la *Revue des questions historiques,* avril 1883, p. 473.

[3] Ms. vol. 610. La Fare, évêque de Nancy, au Roi, 7 juin 1797.

[4] Victor de la Baronais à Dufour, juillet 1797, lettre citée par Lebon, p. 247.

des Deux-Sèvres [1], indifférent sur le sort des émigrés, tient en fanatique à son culte. »

C'est précisément cette satisfaction du désir le plus impérieux des Français à cette époque, qui inquiète les petits politiques de l'émigration. L'évêque de Châlons [2] et celui d'Alais [3], qui mettent le plus d'activité à rechercher leurs curés pour les diriger chacun vers sa paroisse, sont les plus maltraités par les courtisans : « Il faut convenir, écrit le duc de Villequier [4], que les instructions envoyées par Mgr l'évêque de Châlons à ses prêtres en France sont bien dignes des principes de son cousin. » Et un brouillon famélique, le président de Vezet, qui voit arriver la fin de ses intrigues, crie au schisme avec amertume [5], il appelle l'indignation sur la lettre pastorale de l'évêque de Châlons, et il ajoute : « Emery, supérieur de Saint-Sulpice, fait bien du mal à la cause de la religion et à la charité qui doit régner entre ses ministres par l'opiniâtreté qu'ils mettent (*sic*) à prêcher cette soumission à tous ceux qui s'y refusent. Malheureusement Mgr l'évêque d'Alais le seconde, et entre eux deux ils font tout ce qu'il faut pour faire naître un schisme. » Ces dénonciations blessèrent les âmes honnêtes : une note fut remise au Roi pour rappeler les services rendus à la

[1] Ms. vol. 590, f° 180, du 25 octobre 1797.
[2] Clermont-Tonnerre.
[3] Bausset.
[4] Ms. vol. 591, f° 74, du 25 mai 1797, à M. de Thauvenay.
[5] *Ibid.*, f° 65, Vezet au Roi.

religion par l'abbé Emery, et l'ingratitude des jugements sur son rôle [1]. « Pour une malheureuse scission politique, on le déchire au nom de la charité! » Les évêques veulent restaurer la religion même au prix de la soumission au gouvernement de la France : les intrigants de la politique préfèrent priver la France de religion, afin de la maintenir dans le mécontentement et d'en tirer leur profit. Le prince de Condé lui-même se laisse entraîner à cette singulière politique : « N'est-il pas à craindre, écrit-il à La Fare [2], que le peuple ne s'accoutume au gouvernement qui tolérera la religion, et qu'il n'en puisse conclure que la royauté n'est point nécessaire à son salut ici-bas? J'aurais désiré que ces deux objets de nos respects, le trône et l'autel, fussent rétablis ensemble pour se soutenir l'un par l'autre et paraître inséparables. »

II

RENTRÉE DES ÉMIGRÉS.

Cependant les rentrées partielles de prêtres accroissent le nombre, le courage et l'influence des modérés. Si les prêtres sont acceptés, si la France s'ouvre, ne

1 Ms. vol. 607. Voir aussi Lebon, p. 240.
2 Lettre du 2 mars 1795, publiée par M. de la Boutetière.

peut-on essayer de s'introduire à son tour ? D'un côté on est atteint par la lassitude de la misère, on est dégoûté du pain de l'étranger ; mais d'autre part, rentrer, c'est renoncer à la palme au jour de la gloire, c'est abandonner son parti, c'est se faire honnir par les purs qui gagnent leur vie dans la politique. On commence donc par s'excuser de revenir en France, on ne songe au retour que pour mieux servir les intérêts royalistes ; ainsi le viconte de Bonald écrit au Roi [1] : « Persuadé depuis longtemps que les fidèles sujets de Votre Majesté ne pouvaient plus rien hors du royaume pour sa cause, je m'étais décidé à rentrer en France pour y réunir mes faibles efforts à ceux des personnes que Votre Majesté a honorées d'une mission. » Ce prétexte ingénieux est invoqué également par les émigrés réfugiés à Florence : ceux d'entre eux qui sont rentrés en France invitent [2] « leurs compatriotes qu'ils ont laissés en Toscane, à les suivre, parce qu'ils pourront être plus utiles dans l'intérieur. Je n'ai garde de les détourner, parce que je suis certain des efforts qu'ils feront pour améliorer l'opinion. »

Même dans les régiments de Condé, la défection commence. Lorsque les volontaires ont vu l'Autriche menacer de leur enlever leur Roi par la force, ils ont été saisis de découragement ; tout s'écroule, l'âge vient, le souvenir se réveille des êtres chéris dont on est

[1] Ms. vol. 591, f° 69, original autographe, Constance, 24 mai 1797.
[2] Ms. vol. 610, abbé de Jons au Roi, 11 février 1797.

séparé : « Les espérances sont bien bas, dit l'un d'eux [1], beaucoup de personnes nous ont quittés, elles ont songé à faire leur paix et à abandonner un parti qui n'a, jusqu'à ce jour, offert que peines en échange de sacrifices sans bornes. » La paix, chacun la souhaite avec une telle passion qu'il la croit conclue : « On assure la paix, Dieu la veuille, car rien ne peut être pis que l'état où nous sommes », disent les uns. — « Il y aura sans doute un arrangement pour la suite du Roi », ajoutent les moins zélés; déjà on s'inquiète de la vie qu'on va mener en France : « J'ignore où j'irai cacher ma pauvreté [2]... »

La rentrée en France est une entreprise malaisée. On doit se procurer un passe-port. La municipalité de Boulogne-sur-Mer est depuis longtemps fameuse pour sa complaisance à délivrer les faux certificats de résidence, et les passe-ports, mais elle abuse de sa générosité jusqu'à ôter tout crédit aux pièces qu'elle délivre [3]. Un commerce savant s'organise en quelques jours pour vendre de faux certificats de résidence, attestés par de faux témoins; pour quelques louis, l'émigré obtient un dossier qui lui permet de prouver qu'il n'a jamais quitté son pays, ni cesser d'exercer ses droits de citoyen français.

Les résidents étrangers organisent également un

[1] Comte de Contades, *Journal de Thiboult,* p. 117 et 121.
[2] Ms. Bibl. nat. fonds Périgord, n° 104, f°s 8, 79 et 376, avril 1797.
[3] Ms. Arch. nat. AD; II; B; 3, rapport de Grelier aux Cinq-Cents, 10 fructidor an IV.

commerce de passe-ports. Mais les agents du Directoire mettent leur amour-propre à persécuter ceux qui leur présentent des papiers suspects. Quand madame de Gontaud débarque à Calais avec un passe-port sous le nom de madame François, marchande de dentelles, elle est tout d'abord conduite entre deux factionnaires, sans voiture, sa malle à la main, jusqu'à la salle du comité. — Approche, citoyenne, lui dit un homme qui a de grandes plumes sur son chapeau, qui t'a donné ce passe-port? — Mon mari. — Que fait-il? — Il m'attend.

On la retient captive dans l'hôtel pendant trois semaines, puis on la laisse partir pour Paris. Mais ce séjour a épuisé toutes ses ressources. Elle arrive à l'*Hôtel des diligences,* elle est logée dans la chambre n° 1 sous la voûte, et elle ne possède plus qu'un écu de cinq livres. Elle écrit à son beau-frère et donne la lettre à un commissionnaire. Le commissionnaire rentre en disant qu'elle est inconnue dans la maison où il l'a envoyée; elle le charge d'une autre lettre pour sa grand'mère; elle attend avec anxiété son retour, elle voit cet homme revenir irrité et jeter sa lettre sur la table en disant : On se moque de moi, la vieille dame n'est plus dans cette maison depuis longtemps, on a guillotiné bien du monde de la maison, puis la maison a été vendue, revendue, elle est pleine de gens qui ne vous connaissent pas.

La jeune femme s'affaisse : la voilà seule dans cette

chambre n° 1, la nuit vient. Madame de Gontaud tombe accablée et s'endort.

Elle est réveillé par son beau-frère qui a reçu son premier message, a feint de ne pas la connaître, se montre le soir, tout tremblant, l'enlève, la cache. La grand'mère n'était pas guillotinée, mais elle ne savait pas que la jeune femme était mariée, qu'elle avait deux filles; elle se fait dire les douleurs de l'émigration, elle raconte à son tour comment chaque matin elle allait regarder passer la charrette des condamnés pour y chercher des yeux ses fils, rentrait heureuse de ne les avoir pas vus, de les savoir sauvés pour ce jour, s'enfermait dans sa solitude, rêvait à ce que pouvait souffrir loin d'elle chacune des personne aimées : un matin elle a reconnu ses deux fils dans la charrette; leurs regards ont échangé l'adieu suprême. En rentrant, elle a trouvé des gendarmes qui enlevaient ses meubles, ils l'ont poussée dans la rue. C'est tout.

Madame de N*** est dénoncée dès son arrivée à Paris : une servante qui vient lui annoncer les gendarmes la fait évader par un escalier dérobé; la voilà sur le boulevard en robe de chambre et en pantoufles : « Je me mis à me promener : il se passa quelques heures qui m'amenèrent une extrême faim. J'achetai une brioche et je pris une chaise. Un instant après je vis passer M. de Sanlot : — Venez avec moi, me dit-il, je vais donner une commission à mon portier, dont je ne suis nullement sûr : dès qu'il sera éloigné, vous monterez

dans la chambre de ma fille qui est absente; n'ouvrez pas les volets; il est impossible que vous ayez ni feu, ni lumière; je vous apporterai à manger de la viande froide que j'achèterai sur le boulevard, mais seulement une fois par jour; tâchez de ne pas marcher, la pièce de dessous est occupée. »

M. de Crenol se présenta dans la pension où on élevait ses enfants, demanda à y être employé comme surveillant, avec des appointements si minimes qu'il fut accueilli, et se trouva ainsi caché à côté d'eux.

Si l'on est dénoncé, on est mené dans la plaine de Grenelle et fusillé. Le plus souvent on obtient d'être inscrit provisoirement sur la liste de surveillance. C'est le degré intermédiaire entre l'état d'émigré hors la loi, et celui de citoyen. On doit se montrer chaque jour à la police; on recueille les papiers qui doivent démontrer au comité choisi par les conseils que l'on n'a jamais émigré. Mais le comité est sévère, il sait que les papiers sont faux, il ne signe guère des radiations que sous l'influence de protections puissantes ou de la corruption. L'importunité le dompte quelquefois : Thellier de Poncheville, qui est en surveillance à Paris, présente si souvent sa demande de radiation aux membres du comité que Bailleul exaspéré la signe en disant à Merlin (de Douai) [1] : « Allons, signe aussi, et m....! »

Le mensonge ne suffit pas toujours pour obtenir la

[1] *Vieux Papiers, vieux souvenirs*, p. 172.

radiation; des bassesses sont exigées : madame de B*** L*** [1] « justifie de sa bonne conduite, elle vivait en fort mauvaise intelligence avec ses enfants ainsi qu'avec son mari. Elle a divorcé. »

Le tanneur Paillot, à Condé, ne peut obtenir sa radiation, parce que « le juge de paix de Condé qui occupe sa maison et ses meubles, s'y oppose », pour s'éviter un déménagement.

C'est cela la période d'apaisement, ce sont les seuls mois de tranquillité pendant les neuf années de Terreur de la République française. Les paysans avaient eu du profit à cette effroyable crise de la France; les paysans des autres nations ont eu le même profit tandis que leur patriotisme et leur bon sens leur épargnaient le régime révolutionnaire. Les paysans français avaient perdu leur rancune en satisfaisant leurs convoitises; ils se montraient assez bienveillants pour ceux qu'ils avaient dépossédés, chaque fois qu'il n'était pas question de restitution. Ils les laissaient volontiers revenir dans les villes, et ils se trouvaient entraînés par le mouvement d'opinion qui demandait la clôture de la Révolution. Assez d'aventures, restons avec ce que nous avons dérobé, oublions le passé, rentrez au milieu de nous, citoyens!

Les émigrés reviennent en effet, ils admirent cette nation nouvelle, ces mœurs inconnues, ils sont étrangers dans un monde bizarre. Tout leur semble singulier :

[1] Ms. Arch. nat. BB; 1; 77, au mot B. L.

les noms des rues sont changés, les maisons ont de nouveaux maîtres; ce fiacre, c'est la voiture confisquée à un de mes amis; ces livres étalés sur les quais, je les ai feuilletés dans la bibliothèque de mon ami, voilà les reliures à ses armes; chez ce brocanteur, je retrouve les portraits détachés des salons où errent mes plus tendres souvenirs, les voilà, ces visages de ma jeunesse, je revois le salon, les meubles, la vie intime, les doux propos, les rêveries d'avenir; tous ils sont guillotinés, ou morts de misère sous des regards indifférents, ou s'ils vivent encore dans un coin inconnu, ils sont abandonnés à la charité publique. Et par-dessus ces ruines, s'agite un monde bruyant, les guinguettes sont pleines de joie, les violons appellent à la danse. Puis les débris se rassemblent, la vieille société se reforme, des salons s'ouvrent[1].

Celui de la marquise d'Esparbès s'était à peine fermé aux jours les plus dangereux. Madame d'Esparbès, ancienne favorite de madame de Pompadour, et, disait-on, du roi Louis XV, n'avait pas adopté les modes du Directoire : elle gardait le busc, la robe à corsage, les étoffes à ramages, les cheveux poudrés et le rouge[2]. Les royalistes se rassemblaient chez elle, mais elle recevait aussi les amis de Barras et ceux de Bonaparte; ils se surveillaient et se soupçonnaient les

[1] Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe;* madame de Genlis, *Mémoires,* t. V, p. 85 et suiv.; Philippe de Ségur, *Histoire et Mémoires,* t. I, p. 33.

[2] Comte de Mérode, *Souvenirs,* t. I, p. 157.

uns les autres, ils étaient tenus également par la main savante de la marquise.

Le salon de la princesse de Beauvau était plus discret. La vieille dame occupait un petit appartement dans une assez chétive maison du faubourg Saint-Honoré[1]. Les jolis meubles, derniers restes de l'ancienne splendeur, annonçaient dès l'entrée que l'on pénétrait dans un milieu où tout était noble et gracieux : la princesse était étendue dans un fauteuil à oreilles, derrière un paravent orné de peintures galantes; elle avait devant elle, sur une table en bois de rose, une boîte à effiloquer; des statuettes de Saxe, des émaux, des bonbonnières niellées couvraient la cheminée; on apportait le café dans une petite cafetière d'or. La princesse s'éteignit doucement, comme dans un sanctuaire, au milieu d'amis qui revenaient de tous les pays du monde pour recueillir de ses lèvres les traditions françaises de goût et de tact.

A une autre génération appartenait madame de Pastoret. Elle avait été élevée selon les principes de Rousseau, sans vêtement, sans instruction, sans société. A vingt-trois ans, quand elle se maria, elle était une sauvage que les jupes embarrassaient, et dont les chaussures écrasaient les pieds. Mais son intelligence était si merveilleuse, qu'elle comprit le monde en quelques mois : elle garda les allures de prude, la mise sévère,

[1] Vicomtesse DE NOAILLES.

le ton prétentieux qui convenaient à une élève de Rousseau; sa voix était douce; elle élevait son fils tout nu, comme elle avait grandi elle-même, et elle le laissa jusqu'à l'âge de six ans sur le tapis de son salon sous les yeux des femmes qui venaient en visite; quand cet enfant mourut, elle le fit enterrer dans son jardin. Le chevalier de Pange, qu'elle aimait, lui fut infidèle dans sa prison pendant la Terreur, il s'éprit de madame de Sérilly dont le mari venait d'être guillotiné à côté d'eux, et il l'épousa. Ce malheur donna un peu d'aigreur à madame de Pastoret. Elle était liée avec madame Cottin. Ce fut chez elle que madame Cottin rencontra M. de Vaisnes qui revenait d'émigration, accueillit ses hommages, se montra à lui non pas glacée comme elle lui avait paru sous son abord austère, mais tellement passionnée que le pauvre Vaisnes ne put supporter le sentiment de son infériorité et se tua. Là aussi se voyaient madame de Staël et madame de Vaudémont qui se rattachaient toutes deux également au monde nouveau.

La princesse de Vaudémont ne pouvait passer pour glorieuse ni de ses alliances, ni de son rang de princesse étrangère dans les cours de Versailles et de Vienne, car elle s'en prévalait seulement pour croire que tout lui était licite. Elle aimait les gens vicieux avec un tel dédain des formules morales que Talleyrand lui-même tomba en admiration devant cette puissance, et resta cinquante ans sous le charme. La princesse avait émigré

d'abord à Vienne, puis elle avait couru à Hambourg près de ses amies mesdames de Matignon et de Montmorency. Elle rentra une des premières à Paris, où l'attendaient ses autres amis madame de Staël et Talleyrand, et où les bontés de Fouché lui assuraient la sécurité. Elle n'a jamais ni oublié un service, ni rompu une amitié. Fidèle à tous ceux qu'elle a connus depuis la cour de Louis XVI jusqu'à celle de Louis-Philippe, elle a gardé tous les secrets, connu tous les ressorts mystérieux des événements, pris part à toutes les négociations. Elle avait sauvé de beaux débris de sa fortune [1] et ne fut ruinée que peu de temps avant sa mort.

Le salon de la princesse de Vaudémont était petit, les survivants du vieux monde s'y retrouvaient avec leurs habitudes. Ceux qui arrivaient de l'émigration ne rompaient pas les liens non réguliers qu'ils y avaient contractés, mais ils les faisaient tolérer par le respect mutuel des convenances. C'était presque la bonne compagnie qui allait renaître. M. de Lamoignon revenait de Londres avec madame Lindsay, l'Irlandaise jalouse. Madame de Beaumont sortait de la retraite où elle était cachée depuis quatre ans. Madame de Beaumont, fille du ministre Montmorin que le peuple avait déchiré en morceaux, seule survivante de sa famille

[1] Voir la créance sur son mari Joseph-Marie de Lorraine-Vaudémont, qui est liquidée pour 827,776 francs par décret inséré au *Bulletin des lois,* le 7 thermidor an X.

égorgée, n'était plus cette Flore éblouissante que madame Le Brun se plaisait à enlacer dans des guirlandes de roses. Languissante et mélancolique, « le visage amaigri et pâle[1] », elle disait : « Je ne cesse pas de souffrir, il ne me manque que des illusions, et peut-être en ai-je ! » Elle voyait madame Hocquart, la dernière amie de son mari, madame de Vintimille, madame de Saussure, madame d'Hautpoul, qui publiait en 1796 *Zélia,* roman pastoral avec des romances. On accueillait aussi mademoiselle Duchesnois, la comédienne, qui se tenait avec dignité dans ces salons. Les hommes étaient plutôt des gens d'esprit que des hommes d'épée : on voyait Fontanes, Joubert, Gueneau de Mussy, Suard, Pasquier. L'accalmie semblait si assurée que le Directoire voulut prendre sur l'Angleterre la revanche de Quiberon, et entreprit une invasion de l'Irlande.

III

CROISIÈRE DE HOCHE.

Hoche se trouvait à ce moment le plus populaire des généraux français : Pichegru était dans la disgrâce,

[1] Chateaubriand.

Moreau manquait d'éclat, Bonaparte, amoindri par son mariage, était obligé de forcer la gloire. Hoche avait passé sa jeunesse au milieu des détails vulgaires et des plaisirs grossiers de la vie du soldat en garnison. Il devient tout à coup général en chef, il fait mettre en prison les officiers de son armée qui ont été membres de la maison militaire de *Capet*[1], il est emprisonné à son tour, puis il remonte au sommet de la toute-puissance durant son commandement de Bretagne. Ces brusques vicissitudes, les tentations et les fatigues, ébranlent ses nerfs. Il était déjà malade quand il reçut le commandement de l'armée d'Irlande.

Clarke avait trouvé dans les cartons du ministère de la guerre un projet de descente en Irlande préparé par le comte d'Estaing[2] sous Louis XVI. Carnot prétendit organiser cette invasion et l'appuyer par un soulèvement de *chouans* irlandais. Ces chouans fantastiques devront, selon Carnot, « jurer la guerre aux châteaux et promettre la paix aux chaumières; ils ouvriront les prisons, incorporeront les détenus, offriront aux indigents l'appât du butin, briseront toutes les voitures[3] ».

La première objection était notre marine : « La marine française, écrit Hoche[4], fait en vérité pitié. » Elle n'était pas capable de trouver la route des Indes;

[1] Hoche à Berlier, lettre au catalogue de la vente Eugène Charavay, du 19 mai 1883.
[2] Grouchy, *Mémoires*, t. I, p. 262 à 411.
[3] *Ibid.*, p. 267.
[4] *Ibid.*, p. 276, le 28 avril 1796.

aussi l'on dut rejeter le plan de l'amiral de Villaret-Joyeuse qui proposait une expédition contre les colonies anglaises, avec l'alliance de Tippo-Sahib. Toute notre administration était aussi complétement désorganisée. Ce fut au bout de dix mois [1] que Hoche put obtenir une carte d'Irlande. L'amiral Bruix, qui devait commander la flotte de transport, se plaignait que « l'autorité morcelée fût répartie entre des mains faibles ». L'armée, qu'épuisaient les retards, s'indignait contre les « lâches nautonniers ». Il fallut une année entière pour que les préparatifs fussent à peu près achevés. L'hiver était arrivé. Carnot, qui travaillait dans son cabinet sans s'inquiéter des saisons, donna l'ordre de mettre à la voile le 15 décembre.

L'expédition comprenait quinze mille hommes commandés par Hoche, avec les généraux Grouchy, Chérin, Lemoine. Quatre vaisseaux s'entre-choquent au départ; le citoyen Dufosse, qui commande le *Séduisant,* de 74 canons, le conduit sur une roche où il sombre, treize cents hommes sont engloutis. La frégate *la Fraternité,* qui porte Hoche et l'amiral Morard de Galles, perd de vue la flotte.

Le 17 décembre, l'amiral Bouvet et le général Grouchy rallient quelques navires et se dirigent sur la baie de Bantry; ils confondent Maiden Head avec le cap Clear, cherchent plusieurs jours, par une navigation de cabotage, la baie de Bantry; ils y arrivent le 22 dé-

[1] En août 1796.

cembre avec quinze navires. Quand ils y mouillent, ils reconnaissent que l'artillerie ne pourra franchir les montagnes. L'amiral Bouvet donne l'ordre de rentrer à Brest. Il y arrive le 1er janvier 1797. Une de ses frégates, la *Surveillante*, est restée échouée dans la baie de Bantry; une autre, l'*Impatiente*, au cap Clear, six autres navires ont disparu.

Les naufragés de la *Surveillante* et de l'*Impatiente* se rallient, avancent dans les terres, appellent les Irlandais aux armes. Ils étaient pour la plupart les forçats du bagne de Brest que Carnot destinait à la guerre aux châteaux [1] : « Ce corps s'est rendu prisonnier sans résistance; plusieurs portaient encore des marques de fers [2]. »

Hoche fut ballotté sur la *Fraternité* pendant un mois, du 15 décembre au 14 janvier; malade au départ, mal nourri et mal soigné à bord, épuisé par l'inquiétude, il débarque mourant à l'île de Ré. A partir de ce moment, il n'est plus que l'ombre de lui-même. Ce désastre explique l'anéantissement de Hoche au milieu des événements qui se préparent.

La leçon ne fut pas suffisante. Le Directoire s'obstina à une campagne d'Irlande, et voulut l'entreprender sans Carnot. En août 1798, une nouvelle armée commandée par le général Humbert [3] débarque à Sligo.

[1] Grouchy, *Mémoires*, p. 276 et suiv.
[2] Ms vol. 610. Le duc d'Harcourt au Roi, 28 février 1797.
[3] Général Sarrazin, *Mémoires*, p. 81.

Elle avait débuté par piller la Bretagne, ce qui l'avait fait surnommer l'*armée noire;* en Irlande, elle essaya d'assassiner son général [1]; pendant ce temps, on mûrissait savamment une légende sur les prouesses de ces pillards, on faisait écrire par les administrateurs de la Vendée [2] : « Les braves Irlandais ont reçu nos troupes avec le plus vif enthousiasme. » Mais le démenti fut prompt : les paysans irlandais qui étaient arrivés avec des cornemuses, se partagèrent les vêtements et les chaussures qu'on leur distribua, puis disparurent. Bientôt approchèrent les régiments anglais. L'armée d'invasion se rendit tout entière prisonnière.

[1] Néel de Lavigne, *Souvenirs*, p. 102.
[2] Ms. coll. B. Fillon, nº 2725, du 24 fructidor an VI.

CHAPITRE XXIII

BLANKENBOURG.

L'abbé Brotier. — Le Roi dans l'opposition. — Les conspirateurs. — L'armée d'Italie.

I

L'ABBÉ BROTIER.

Ainsi la France se sent renaître. L'équilibre national se rétablit. Encore quelques mois, et les élections vont chasser des conseils le second tiers des hommes qui s'imposent depuis cinq ans, elles vont le remplacer par les modérés qui représentent exactement l'opinion du pays. On peut espérer que la Révolution est close, que les haines s'apaisent, qu'un régime libéral va commencer.

Deux partis sentent leurs intérêts lésés par cette pacification générale, les conspirateurs royalistes et les régicides. Les uns pensent au métier qu'ils vont perdre, les autres aux crimes qu'ils ont à expier. La France va être écrasée entre les deux.

Les conspirateurs royalistes attaquent les premiers. L'émigré n'évite jamais la maladie qui exalte son ima-

gination et ôte à sa raison le discernement de ce qui est pratique. Après les excès de la fausse joie, de la colère contre ceux qui ne croient pas à une prospérité immédiate, des déceptions subites; après les tristesses de l'isolement, les fatigues, les privations, l'âme s'éprend d'une passion irrésistible pour le repos; puisque le repos est nécessaire, on va l'obtenir, il doit être souhaité avec une égale ardeur par ceux qui n'ont pas émigré, l'émigré se croit regretté; plus il est oublié, et plus il se juge nécessaire. Il ne se fait aucune idée de l'indifférence du vulgaire pour les vaincus, du mépris pour les persécutés. L'hallucination le presse, il se jette dans tous les piéges, à la merci de tous les intrigants.

Des cinq agents royalistes de Paris, Le Maître seul avait été arrêté et fusillé [1] après le combat des sections de Paris contre la Convention. L'abbé Brotier resta chef de la mission : il avait près de lui MM. de La Villeurnois, Duverne de Presles et Despomelles. L'abbé, plein de confiance en lui-même, se croit très-adroit en organisant une insurrection militaire contre le Directoire. Il va trouver un certain Malo, ancien moine mendiant, devenu chef d'escadrons de dragons. Malo feint d'entrer dans les vues de l'abbé, demande une réunion solennelle de tous les conjurés à l'École militaire, et les livre tous à la fois à la police. Le pauvre Brotier était si confiant dans son Malo, qu'il préféra attribuer le malheur à un de ses propres agents : on

[1] Le 18 novembre 1795.

peut voir encore le billet informe qu'il fit parvenir à Antraigues du fond de sa prison [1] : « Trahison de Duverne de Presles qui a livré tous les secrets de la correspondance et de l'agence du Roi. Tous les originaux ont été anéantis par madame de R*** R*** [2], assurez-en le Roi. Il n'existe aucune preuve contre Pichegru. Duverne n'avait que quelques copies de nos lettres, sans authenticité. » Duverne de Presles fut coupable au moins de faiblesse; dès qu'il se vit arrêté et mis au secret dans la tour du Temple, en même temps que Brotier et Lavilleurnois [3], il ne put se tenir de raconter ce qu'il savait sur les agences royalistes. A ce prix il obtint sa liberté. Il put partir secrètement pour Lisbonne, où il se fit négociant. Il expliquera plus tard au duc de Coigny qu'il a joué ce rôle simplement par « peur de la mort [4] ». Mais ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que Duverne continue à toucher ses cent vingt livres par mois comme agent royaliste, deux ans encore plus tard [5]. Despomelles, qui paraît n'avoir pas été arrêté, continue à dicter des renseignements pour les agences royalistes [6].

[1] Ms. vol. 592, f° 118.

[2] J'ignore qui est cette dame. Lavilleurnois parle souvent de l'amie de l'abbé dans sa correspondance, publiée par M. Bonhomme.

[3] Ms. vol. 611, f° 58, du 30 janvier 1797. Note de Brotier.

[4] Ms. vol. 609, cahier 15. Le duc de Coigny à Saint-Priest, 24 avril 1799. Ses déclarations sont imprimées au *Moniteur,* n° 353, du 11 germinal an V.

[5] Ms. vol. 595, f° 21. Du moins il figure pour cette somme dans les comptes de Thauvenay, janvier 1799.

[6] Ms. vol. 595, f° 198. Note sur Bayard et sur l'abbé de Faudoas,

Sur Brotier et Lavilleurnois s'acharne Merlin (de Douai). Comme il a toujours des subtilités de chicaneur pour verser le sang, il déclare que si les accusés n'avaient pas d'armes, ils n'en doivent pas moins être considérés comme arrêtés les armes à la main, puisqu'ils étaient en conversation avec un militaire. Le tribunal de cassation écarte cette prétention et renvoie les accusés devant les juges de droit commun. Merlin (de Douai) annule l'arrêt de cassation et livre ses prisonniers à une commission militaire. Mais les juges militaires ne sont pas plus dociles que les magistrats du tribunal de cassation : ils gagnent du temps. Merlin s'en tient à la doctrine qu'il a professée sur le comte de Geslin, et reproche à la commission militaire de n'avoir pas prononcé la condamnation à mort sans désemparer, et, ajoute-t-il, « si vos facultés physiques ne vous l'ont pas permis, vous avez à vous reprocher une lenteur coupable. Les jugements militaires sont prompts; ceux qu'ils frappent doivent être exécutés sur l'heure, à l'instant, sur-le-champ. » Provisoirement les accusés restent au Temple sous l'œil de Merlin; une tentative hardie est exécutée par les Bretons sur la prison du Temple.

Le commodore anglais Sidney Smith avait pris à l'embouchure de la Seine un corsaire français [1],

Despomelles porte dans la *Correspondance* les surnoms de *Michault, Valpierre* ou *Lecaporal.* Ms. vol. 607.

[1] Le 8 avril 1796.

l'avait amarré à son navire *le Diamant* et était monté à bord de la prise. Dans la nuit, un des prisonniers largua l'amarre; le *Diamant* continua sa route sans s'apercevoir du coup; le corsaire français dériva avec la marée et vint échouer près du Havre. Sidney Smith fut enfermé au Temple. Il avait avec lui deux officiers, le lieutenant Wright et M. de Tromelin, émigré français. Celui-ci feignit d'être Anglais, noua un commerce de galanterie avec la fille d'un guichetier et obtint qu'un billet serait transmis à son ami Rochecotte en Bretagne. M. de Rochecotte vint à Paris avec M. de Phelippeaux, le plus remarquable des chefs bretons. Ils fabriquent de faux ordres de transfert des captifs, se déguisent en adjudants de place, se présentent au Temple, se font livrer Sidney-Smith, Wright et Tromelin, pour les conduire dans une autre prison, et disparaissent avec eux, sans avoir pu obtenir Brotier ni Lavilleurnois. Sidney Smith et Phelippeaux sont destinés à arrêter Bonaparte devant Saint-Jean d'Acre. Wright reverra la prison du Temple dans une aventure sinistre.

II

LE ROI DANS L'OPPOSITION.

Louis XVIII subissait les agents secrets, pour ne pas froisser les émigrés qui avaient confiance dans

leurs procédés, mais il ne les aimait guère. Il a toujours eu de l'éloignement vis-à-vis d'Antraigues. Plus tard, en janvier 1823, quand mourra un des plus zélés parmi ceux qui s'agitaient avec des lettres chiffrées et des allures mystérieuses, l'abbé André : « Le pauvre homme! » dira doucement le Roi, et l'on ne parlera plus de cet ancien confident qui avait risqué sa vie tous les jours [1].

Mais s'il restait indifférent pour ceux qui se bornaient à l'importuner de leurs lettres, il se jugea bientôt assez puissant pour ne pas garder à côté de lui les personnages qui représentaient l'obstination à outrance dans les traditions de l'ancien régime. Il résolut d'appeler les modérés et d'entrer peu à peu dans la doctrine du régime constitutionnel.

Il n'avait pas attendu son départ de Vérone pour congédier Conzié [2]; ce prélat prolixe et hautain, qui « ne fit que du mal à son parti [3] », se retira en Angleterre. Mais le duc de La Vauguyon continuait ses traditions, sans remarquer qu'il heurtait de plus en plus l'opinion du Roi. Le duc ne comprenait pas la discussion, ne prévoyait jamais les revers, ne profitait d'aucune leçon. Il supportait avec une résignation béate le plus cruel des chagrins. Son fils aîné, le prince

[1] Comte DE PEYRONNET, *Mémoires* dans les *Mémoires de tous*, t. I, p. 7. Voir également l'opinion du duc d'Enghien, à l'*appendice* A.
[2] Ms. vol. 589, f° 110, mars 1796.
[3] Duc DE LÉVIS, *Souvenirs et portraits*.

de Carency, s'était fait passer à Francfort pour un ambassadeur d'Espagne et s'était fait remettre sous ce nom des sommes considérables par un banquier [1]; il n'avait évité les galères qu'en se réfugiant à Paris, où il s'était enrôlé dans la police du Directoire ; le second fils fut mal vu au contraire de cette police, qui le nota : « jeune militaire très-dissipé et fort ami des plaisirs [2] ». Bien que ses deux fils fussent en France, le duc n'était pas moins rempli d'enthousiasme pour les agences secrètes, il leur adressait des instructions qu'il signait *Grimer*. Le Roi, impatienté de ce zèle, voulut écarter le duc : il signa un ordre pour que le comte de Saint-Priest, qu'il avait choisi depuis longtemps comme un de ses ministres, vînt immédiatement près de lui. La lettre du Roi à Saint-Priest [3] est du 28 février 1797. Mais le duc de La Vauguyon la mit dans sa poche.

Ce procédé n'était pas pour rester longtemps secret dans ces trois petites chambres où se tenait la cour de Blankenbourg. Le comte d'Avaray ne tarda pas à savoir que la lettre avait été interceptée. Le Roi se fâcha, ordonna au duc de La Vauguyon de quitter le jour même Blankenbourg. Aussitôt l'évêque de Châlons [4] reproche au Roi cette exécution : « Mon cousin, répond le Roi, M. de La Vauguyon a été con-

[1] Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 39.
[2] Peuchet, *Mémoires*, t. III, p. 272.
[3] Ms. vol. 607, cahier 18.
[4] Ms. vol. 590, f° 145, mars 1797.

vaincu devant moi d'avoir retenu une lettre que je l'avais chargé de faire passer, d'en avoir fait partir une que je lui avais défendu d'envoyer, enfin d'en avoir ouvert et déchiffré une autre au secret de laquelle il ne pouvait douter que j'attachais beaucoup d'importance, de l'avoir gardée huit jours et de m'en avoir ensuite imposé en me disant qu'il l'avait ouverte par mégarde. J'ai pris le parti de l'éloigner d'auprès de moi, et j'en ai fait donner officiellement avis à tous mes agents. » Le ministre chargé de transmettre cette réponse à l'évêque ajoute : « Le Roi m'ordonne de vous faire connaître ce que sûrement vous n'avez pas remarqué, que la lettre que vous lui avez écrite n'est pas conforme au respect qu'un sujet doit à son souverain. »

Cet acte de fermeté fut diversement apprécié; la Reine crut nécessaire de prendre parti pour son mari : « Il y a longtemps, écrivit-elle [1], que je voyais avec peine cet homme auprès de lui. » Le comte d'Avaray tint à déclarer qu'il n'avait pas cherché à aggraver la disgrâce [2] : « M. d'Avaray, en même temps qu'il a contribué à ce qu'il fût fait justice de M. de La Vauguyon, n'a pas désiré qu'il fût persécuté, et a même pris les mesures nécessaires pour arrêter, autant que cela a pu dépendre de lui, les accusations vagues. »

[1] Ms. vol. 607, cahier 22. La Reine à Saint-Priest, Budweiss, 15 mars 1797.

[2] Ms. vol. 611, f° 28. Lettre de Dutheil, du 14 avril 1797.

Le comte de Saint-Priest, dès son arrivée à Blankenbourg, fit changer le ton de la correspondance et mieux sentir l'autorité du Roi aux agents importuns. Ainsi il écrit à Chastellux, désireux de savoir si le Roi lit les dépêches verbeuses qu'il rédige à Naples[1] : « Elles sont mises sous les yeux de Sa Majesté, mais je dois ajouter que cette inquiétude continuelle que vous témoignez qu'on ne fasse pas assez attention à vos rapports, est un peu pénible pour celui qui tient la plume. J'espère que c'est le dernier éclaircissement dans lequel j'entrerai avec vous à cet égard. J'ajoute que cette phrase a passé sous les yeux du Roi. » Saint-Priest fut chargé, peu de semaines après son arrivée, d'un surcroît de travail par la mort du laborieux baron de Flachslanden[2]. Mais il était soutenu par l'amitié du comte d'Avaray et par la confiance du Roi. Ni d'Avaray, ni le Roi n'étaient mieux disposés que Saint-Priest à être dupes de la crédulité de leurs agents, l'épisode du duc d'Havré le fait voir.

Maximilien de Croy, duc d'Havré, qui a vécu près de cent ans, n'avait jamais été pris au sérieux par les jeunes gentilshommes de la cour de Versailles; quatre d'entre eux l'avaient enlevé dans une voiture, un soir qu'il avait un rendez-vous galant, et l'avaient fait lier comme fou[3]. Il émigra en Espagne, où une de ses

[1] Ms. vol. 607, cahier 12.
[2] Août 1797.
[3] Duc de Lauzun, *Mémoires*.

tantes était mariée au marquis de Guadalete, amirante d'Aragon, et il fut chargé de rappeler aux Bourbons d'Espagne leurs devoirs envers les Bourbons de France. « Je frémis, écrivait d'Avaray [1], de voir d'aussi grands intérêts dans des mains aussi innocentes. »

Plusieurs Français prenaient en même temps du service en Espagne : le duc de Saint-Simon et le duc de Pienne étaient colonels espagnols; le chevalier Liniers de Brémont devint vice-roi des provinces espagnoles de la Plata, les administra avec sagesse; il soutiendra un siége dans Buenos-Ayres en 1806; le comte d'Amblimont devint chef d'escadre et se fit tuer dans un combat naval. Quand en 1795 les Bourbons d'Espagne signèrent la paix avec la République française, la situation du représentant de Louis XVIII devint pénible. Le duc d'Havré crut être habile en organisant une intrigue dans la maison même de Pérignon, l'ambassadeur de la République.

Le comte de Pérignon, sous-lieutenant aux grenadiers de Guienne, fut élu député à l'Assemblée législative. Il s'en retira assez dégoûté, se fit chef de légion et devint en quelques mois général de division. Ses campagnes dans les Pyrénées lui assurèrent l'estime des Espagnols, ses adversaires, et il fut accueilli avec courtoisie à Madrid quand il s'y présenta comme ambassadeur de la République. Il amena avec lui une

[1] Ms. vol. 632, f° 87, Avaray à Antraigues, 15 février 1794.

femme qu'il avait trouvée dans un de ses campements. Elle se faisait appeler quelquefois madame de Rifflon et le reste du temps madame de Niollay. Le duc d'Havré en tomba amoureux. Elle se montra flattée de ses attentions, et lui proposa de rétablir Louis XVIII sur le trône de France. Pérignon ne dédaignait pas de connaître par cet intermédiaire les projets des émigrés.

« Pour le Roi seul, écrit le duc d'Havré[1]. Sa Majesté est suppliée de se donner la peine de déchiffrer lui-même cette lettre, attendu l'importance des objets qu'elle contient et le secret qu'ils demandent. Je crois devoir prévenir Votre Majesté d'un article qui ne doit être confié qu'à Elle. » Et il couvre une dizaine de pages avec ses chiffres pour faire connaître qu'il a un moyen assuré de rétablir la monarchie, et que la personne qui a sa confiance conseille au Roi de se rendre en Vendée. Il recommence quelques jours plus tard[2] à étaler ses phrases apocalyptiques. Bientôt il découvre un obstacle[3] : « L'ambassadeur républicain avait été informé, par la trahison d'une femme de chambre, de mes entretiens nocturnes avec madame de Rifflon dans la maison même de Pérignon. » Mais il ne se décourage pas, il ne perd rien de son abondance de langage : la Rifflon promet des merveilles, on doit songer, non à son passé, mais aux services qu'elle

[1] Ms. vol. 589, f° 368, du 23 novembre 1796, original autographe.
[2] *Ibid.*, f° 391.
[3] Ms. vol. 590, f° 142, du 10 mars 1797.

promet de rendre. Le duc se complaît dans cette farce, il se donne à lui-même un faux nom, il signe *le comte d'Everbecq,* il commence toutes ses lettres par les mots : « Pour le Roi seul », et arrive à dire de la Rifflon [1] : « On ne peut porter plus loin le dévouement, elle en porte les marques glorieuses, car on a attenté à sa vie. Elle a été blessée au bras et n'a pas ébruité cette affaire pour ne pas fixer les yeux sur elle [2]. L'ambassadeur républicain a su les rapports de M. le prince de la Paix avec cette personne. Elle a beaucoup d'influence. » Le prince de la Paix, en effet, secouait à ce moment même les jalousies de la reine d'Espagne et bravait ses fureurs de femme délaissée; « il excite et pique souvent la jalousie de la Reine, dit Havré [3], mais il a pris un tel ascendant sur elle, qu'il a trouvé moyen de s'en faire craindre. Il se livre à son penchant pour la galanterie, malgré les reproches de la Reine et les brouilleries qui ont été suivies de raccommodements. » S'il fut dupe comme Havré de la cantinière de Pérignon, on peut assurer du moins que Louis XVIII a compris dès le début que cette « véritable intrigue de bal masqué » ne pouvait que « prêter à rire à ses dépens [4] ». La dame tint à se présenter à Blankenbourg, elle se fit donner des lettres de créance par

[1] Ms. vol. 590, f° 305, du 10 avril 1797.
[2] Cette blessure au bras était peut-être une fleur de lys.
[3] Ms. vol. 591, f° 272, du 18 juillet 1797.
[4] *Ibid.*, f° 141, juin 1797.

Havré[1] ; mais elle fut éconduite par le comte d'Avaray, et elle se retira à Hambourg, « affligée de son peu de succès[2] », et réduite à revenir à ses débuts : « Elle est, selon Thauvenay[3], entièrement rendue à son premier métier. »

Le duc d'Angoulême arriva à Blankenbourg peu de temps après le comte de Saint-Priest et y renforça le parti des hommes de bon sens. Il n'avait aucun des travers de son père[4]. Son voyage avait été payé par le gouvernement anglais[5]; la pauvreté commençait à se faire sentir cruellement.

Louis XVIII portait à Blankenbourg un habit bleu et une culotte noire sans fraîcheur[6]. Il se levait pour déjeuner à dix heures, entendait la messe à onze heures, puis faisait sa promenade et expédiait les affaires. Il dînait à quatre heures, jouait ensuite au trictrac, puis rendait la liberté aux assidus de sa petite cour. Ils revenaient à dix heures du soir pour la partie de whist, qui durait jusqu'à minuit. Le seul luxe était la table : le duc de Villequier, chargé de ce service, entretenait une correspondance régulière avec Thauvenay à Hambourg, pour se faire envoyer, tantôt du caviar[7], « il y

[1] Ms. vol. 610, du 31 juillet 1797.
[2] Ms. vol. 593, f° 46, du 26 novembre 1797.
[3] Ms. vol. 594, f° 34, Thauvenay à d'Avaray, 23 janvier 1798.
[4] Il arrive le 26 avril 1797. Villequier à Thauvenay, Ms. vol. 590, f° 327.
[5] Ms. vol. 610. Le duc d'Harcourt au duc de La Vauguyon, 3 mars 1797.
[6] La Thuilerie à Puisaye. Voir Lebon, p. 222.
[7] Ms. vol. 590, f° 327, du 27 avril 1797.

a longtemps que le Roi n'en a mangé », tantôt du vin de Malaga [1], « le Roi est dans l'usage d'en boire toujours à la fin de son repas, et l'on n'en trouve ici que de détestable », tantôt du chocolat [2], « le Roi prenant en ce moment du chocolat à déjeuner, sa provision est presque finie ».

L'étiquette ne cesse pas un moment d'être sévère. Quand l'abbé Georgel [3], secrétaire du cardinal de Rohan, se présente à Louis XVIII, il est invité à la table du Roi. « Je vous avais dit hier, écrit le Roi à Saint-Priest, sans y faire trop réflexion, que je prierais l'abbé Georgel à dîner; mais y ayant repensé depuis, j'ai trouvé que cela n'était pas convenable, et j'ai dit à M. de Villequier de prier seulement les deux commandeurs qui accompagnaient l'abbé dans sa visite. » Villequier fit croire à celui-ci qu'il avait oublié de donner son nom parmi les invités du dîner du Roi; en même temps d'Avaray lui envoya une invitation, et le bon abbé fut comblé de joie de ce dîner en tête-à-tête avec le tout-puissant favori.

Les femmes étaient reçues par madame de Marsan et sa nièce la princesse Charles de Rohan. La Reine restait dans l'évêché de Passau, fort occupée à maintenir l'ordre entre ses aumôniers et ses filles de chambre.

[1] Ms. vol. 591, f° 107, du 5 juin 1797.
[2] Ms. vol. 592, f° 16, août 1797.
[3] C'est l'année suivante, à Mittau. Voir Barante, *Recueil des lettres de Louis XVIII et de Saint-Priest,* lettre 58; et Georgel, *Mémoires,* t. VI, p. 155.

« J'attends avec impatience, car j'aime encore à rire, lui écrit le Roi [1], les détails que vous m'annoncez sur mademoiselle Briochais : une pareille laideur est ce que nous appelons, nous autres savants, un remède d'amour; mais, comme disait M. de Beauvau ce jour qu'il avait bu le petit coup, il n'y a si fichu pot qui ne trouve son couvercle, et puisqu'il a trouvé quelqu'un d'assez mauvais goût pour vouloir de lui [2], je ne peux pas répondre qu'il n'en trouve encore :

Dans les champs phrygiens les effets feront foi!

« Je ris parce que ma vieille gaieté n'est pas encore tout à fait morte. »

La situation restait précaire. Les Allemands blâmaient le duc de Brunswick de tolérer ces proscrits près de lui. L'expulsion fut annoncée. Louis XVIII écrivit au roi de Prusse pour obtenir au moins des égards, c'était à la fin de décembre [3] : « Si des raisons d'État ont forcé Votre Majesté de consentir à une mesure qui répugne certainement à la bonté de son cœur, ces mêmes raisons ne peuvent obliger le cabinet de Berlin de faire exécuter cette mesure avec une rigueur qui ajouterait à ce qu'elle a de sévérité », et il demanda à ne pas être obligé, « au milieu de l'hiver, à se mettre

[1] Ms. vol. 591, f° 341, du 15 août 1797.
[2] Son nom est dans une autre lettre du Roi citée dans un des chapitres suivants.
[3] Du 25 décembre 1797.

en route, sans savoir où trouver un refuge momentané ».

Des égards pour un vaincu, c'est ce qu'il ne faut pas demander à l'Allemand. Berlin répondit par un ordre immédiat de départ. Le duc de Brunswick fut forcé d'intervenir pour obtenir un sursis de huit jours[1]. La dernière chance d'un asile ne peut plus être espérée qu'en Russie.

La grande Catherine n'avait jamais aimé Louis XVIII; elle ne se rendait pas compte de la difficulté qu'il éprouvait à se faire accepter de ses partisans, elle lui reprochait de faire le mort : « Je n'ai guère fait le mort que pour mieux frapper, disait-elle[2]; régner ou mourir, voilà notre devise. » Elle avait transformé en un de ses courtisans le comte d'Esterhazy, qui était le représentant du comte d'Artois : « M. d'Esterhazy, brave et galant homme, mais peu rompu aux affaires, a une manière qui fait qu'il est plutôt l'organe de l'Impératrice auprès de moi, que le mien auprès d'elle », disait Saint-Priest pendant sa première mission en Russie[3]. Bientôt un coup subit enlève Catherine : le 18 novembre 1796, à neuf heures du matin, après avoir expédié plusieurs affaires comme à son ordinaire, « elle passe dans sa garde-robe et ne revient plus[4] ».

[1] Ms. vol. 641, f° 48. Las Casas à Antraigues, 22 septembre 1796.
[2] Catherine à Grimm, 4 septembre 1796.
[3] Saint-Priest au Roi, 9 janvier 1796, cahier 18.
[4] Langeron, *Mémoires*, Ms., p. 177, et *Soc. hist. Russie*, t. II, p. 186.

Ses femmes enfoncent la porte et la relèvent expirante.

Cette mort subite livra la Russie à un aliéné. Catherine avait depuis longtemps reporté sa tendresse et ses espérances sur ses petits-fils; on peut même croire que, si elle avait vécu davantage, elle aurait pris des mesures pour transmettre directement la couronne à Alexandre; elle semble y penser dès 1793, quand elle écrit à Grimm[1] : « Mon Alexandre sera couronné (comme prince) avec toutes les cérémonies, toutes les solennités et toutes les fêtes possibles. Qu'on sera heureux avec lui! Oh l'excellent sujet dont le monde raffole! »

Mais le nouvel empereur, Paul Ier, qui avait eu des hallucinations dès sa jeunesse[2], était signalé depuis longtemps par les ambassadeurs étrangers comme le plus dangereux des maniaques. « Il sera, écrivait cinq ans auparavant l'agent français Genet[3], le plus inquiet de tous les tyrans. Il suit en tout point les traces de son malheureux père, et à moins que le cœur de la grande-duchesse ne soit le temple de toutes les vertus, il éprouvera un jour le même sort, il s'y attend, il le lui dit à elle-même, il l'accable de chagrins, il vit publiquement avec une de ses demoiselles d'honneur, mademoiselle Nélidow, la plus laide et la plus acariâtre de toutes les créatures; il est sombre, farouche, ombrageux,

[1] *Soc. hist. Russie,* t. XXIII de 1878, p. 564. Voir aussi Ms. Aff. étr. Russie 136, lettre de Genet, du 15 novembre 1791.

[2] Baronne d'Oberkirch, *Mémoires.*

[3] Ms. Aff. étr. Russie 136. Lettres de Genet, des 13 et 16 septembre 1791.

il n'accorde sa confiance à qui que ce soit. » Il prenait plaisir à persécuter l'une par l'autre sa femme et la Nélidow, et à leur faire supporter « l'humeur qui le consume [1]... La grande-duchesse [2], renfermée dans une maison de campagne avec sa rivale, au milieu des neiges et des glaces, n'avait d'autre consolation que de déposer ses chagrins dans le sein d'une amie. Le grand-duc a trouvé mauvais qu'elle passât à pleurer avec cette confidente, nommée la baronne de Benkerdorff, les nuits qu'il consacrait à ses indignes amours. Il a cherché une occasion pour l'expulser, et une légère altercation qui eut lieu entre elle et mademoiselle Nélidow lui a servi de prétexte. Il ne lui a accordé que trois heures pour se retirer. Les cris, les prières de la grande-duchesse, rien n'a pu l'adoucir, elle n'aura plus désormais d'autre société que celle de la maîtresse de son époux. » L'épouse allemande s'humilia devant la maîtresse russe, et prit, dit Rostopchine [3], « le parti de se mettre bien avec elle » ; mais rien ne pouvait calmer le pauvre fou; il prétendit que sa femme avait « fait une *clique* pour lui enlever son autorité [4], de concert avec mademoiselle Nélidow, la ci-devant favorite. Le

[1] Lettre de Genet, du 8 novembre 1791.
[2] Lettre de Genet, du 15 novembre 1791.
[3] Voir les lettres publiées par M. le marquis de Ségur. Voir aussi l'article de M. le comte Eugène de Vogüé, *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1883. Toute la fin du dix-huitième siècle en Russie est résumée avec un art consommé dans cet article. C'est un modèle à offrir pour corriger nos historiens de l'école ennuyeuse et pédante.
[4] Ms. vol. 607, cahiers 5 à 11, Saint-Priest à La Fare, 15 août 1798.

prince Kourakin a été renvoyé et remplacé par le père de la nouvelle maîtresse nommée Lapouhine. »

Succombant sous les mêmes manies que son père, il laissa voir sans contrainte dès son avénement la fatalité héréditaire : son fils Constantin tiendra de lui les mêmes germes[1]. Paul I[er] chassa de la cour Esterhazy, en même temps que Zoubow, le dernier favori de sa mère, et Souvarow, le général victorieux[2]. Il exigea que l'on saluât le château qu'il habitait. En Russie, dit-il à Stedingk[3], point de seigneur autre que celui à qui je parle et tant que je lui parle. De la plus extravagante faveur à une mort ignominieuse, il n'y avait que l'intervalle d'un caprice. Son nez camard, sa bouche énorme aux dents déchaussées, faisaient paraître sa tête comme une tête de mort[4].

M. de Choiseul-Gouffier avait été chargé par Louis XVIII de présenter M. de Fonbrune comme successeur du comte Esterhazy[5]; mais il ne put le faire accepter : il avoua même qu'il ne saurait rendre de grands services aux Français. Les comtes d'Avaray et de Saint-Priest réussirent à accréditer M. de la Ferté-Meun. M. de la Ferté est bien choisi, fit savoir

[1] La folie du premier grand-duc Constantin était bien connue des diplomates étrangers, ils en mentionnaient les détails dans leur correspondance. Voir aussi l'important article cité ci-dessus, de M. le comte de Vogüé.

[2] *Soc. hist. Russie*, t. II, de 1868, p. 270, février 1797.

[3] STEDINCK, *Mémoires*, t. II, p. 11.

[4] Madame LE BRUN, *Mémoires*, t. II, p. 26.

[5] Ms. vol. 610, chiffres de correspondance, Esterhazy est 872, Choiseul-Gouffier 1051, Fonbrune 765, et le maréchal de Castries 216.

Choiseul-Gouffier[1] : « Un agent d'un ordre supérieur ou plus brillant, loin d'être d'aucune utilité, ne ferait que donner de l'ombrage, annoncerait l'espoir d'entraîner plus loin qu'on ne veut aller. » La seule manière qu'eussent les émigrés d'adoucir le monstre était de jouer avec lui à l'Ordre de Malte. Ils lui persuadèrent d'acheter le titre de grand maître à l'Allemand Hompesch qui avait déjà vendu l'île à la flotte française, et qui arrivait de Malte avec son argenterie, en criant misère. Pour des écus, l'Allemand signa tous les actes et approuva toutes les cessions. L'Empereur maniaque devint grand maître de Jérusalem, il nomma le chevalier de la Houssaye vice-chancelier[2], le prince de Condé grand prieur de Russie, le duc d'Angoulême grand prieur de France. Le chevalier de Flachslanden, frère de celui qui avait été ministre de Louis XVIII, fut chargé des détails de l'administration de Malte. Saint-Priest, qui était retourné à Pétersbourg, profita d'un élan de l'empereur Paul et obtint le château de Mittau en Courlande pour Louis XVIII. « Je pars le 10 février, écrit le Roi à Saint-Priest[3], une nouvelle ère s'ouvre devant moi. Jamais je n'eus tant besoin de vous, j'attends donc de votre attachement, je dirai plus, de votre amitié, que vous viendrez tout de suite me joindre à Mittau. »

[1] Lettre du 25 mars 1797.
[2] Ms. vol. 609, cahier 15.
[3] Le 27 janvier 1798.

III

LES CONSPIRATEURS.

Pour ridicules ou dangereux que fussent les conspirateurs, il fallait cependant bien les subir, il fallait même feindre de les encourager afin de satisfaire l'opinion des émigrés.

Les plus remuants étaient ceux qui se nommaient l'agence de Souabe. Les chefs de l'agence étaient le brave Précy, défenseur de Lyon [1], le président de Vezet, bilieux et brouillon [2], et d'André, ancien membre de l'Assemblée constituante [3]. Ils avaient sous leur direction l'abbé André, l'abbé Delamarre [4], le libraire Fauche-Borel, et une foule de gens qui se gardaient de suivre leurs instructions et d'écouter leurs ordres. Wickham, l'Anglais qui tenait les fonds, avait du bon sens, mais il se laissait souvent gagner par la crédulité contagieuse des hommes qui l'entouraient. D'autres agents arrivaient directement d'Angleterre ; d'autres étaient envoyés par les royalistes de

[1] Son nom dans la correspondance est *Darletti*. Ms. vol. 607.

[2] Il porte les surnoms de *Nicolas Neydeck*, ou *Jacob Günther*, ou *Charles Spinker*.

[3] Ses noms de guerre sont *Kilien* ou *le Major*.

[4] Il est désigné sous le nom de *Falike*. Royer-Collard se nomme *Aubert*, et Imbert-Colomès est dit *Philibert*,

Vendée. Tout cela se rencontrait à Paris, se querellait, se diffamait. « L'arrivée de M. de La Trémouille à Paris, écrit Précy[1], a été mal accueillie par les députés les plus dévoués au Roi, ils refusent de communiquer avec lui, craignant ses liaisons avec les chefs des chouans. » Les chefs vendéens et la Vendée déplaisent aux abbés de l'agence de Souabe : « Un tas de petits chouans qui ne veulent que guerroyer[2]. » Le président de Vezet préfère, comme le duc d'Havré, les cantinières; il découvre une dame de Bellecourt qui se dit fille de Louis XV et « qui a joué un rôle dans la Vendée[3] », où elle se faisait appeler le général Saint-Désiré. Elle s'est ensuite attachée à Sieyès, et « offre de l'employer pour rétablir le Roi ». Ceux qui se font tuer, tels que Dominique Allier et M. de La Motte, sont considérés comme « indiscrets[4] ». Bénard, ancien Jésuite, est un agent recommandé par un des chefs et signalé comme espion dangereux par un autre. L'abbé de Granjac, dit *Auguste,* ancien vicaire général de Nevers, est accusé d'avoir « causé toutes les tracasseries qui sont arrivées dans l'agence ».

Bien souvent les partisans du Roi n'existaient que dans l'imagination des agents, et l'homme qui était désigné comme acquis à leur cause ne se doutait seu-

[1] Ms. vol. 591, f° 351, du 23 août 1797.
[2] Ms. vol. 592, f° 21, du 10 août 1797.
[3] Ms. vol. 594, f° 174, Vezet à d'Avaray, 29 mars 1798.
[4] Ms. vol. 607, Notes sur les divers agents.

lement pas qu'il y eût un prétendant au trône : c'est le cas de l'honnête Moncey; il est signalé comme royaliste à la fois au Roi et au Directoire[1]; on lui donne dans les chiffres des agents secrets le surnom de *Laurens* 1262. Ce qui est plus curieux, cette méchante accusation le fait destituer par le Directoire, il reste deux ans sans commandement[2], et, en revanche, elle lui profite en 1814 et le fait accueillir par les Bourbons avec une faveur exceptionnelle, faveur dont resteront consternés tous les courtisans, dans leur ignorance des liens que le Roi croit avoir depuis longtemps avec Moncey.

Avec cette confiance, on se livre à qui offre ses services : l'agence de Souabe confie les instructions et les fonds pour une insurrection en Franche-Comté à un marquis de Bésignan[3], qu'accompagne une héroïne; la fille met le tout sous ses jupons, est troussée par les douaniers; les instructions et les fonds sont saisis, Bésignan est arrêté, le président de Vezet est dans le désespoir. Il a tort de plaindre Bésignan. Celui-ci sait gagner sa liberté; il a l'impudence de venir à Londres offrir de nouveau ses services et ceux de sa porteuse de fonds : « Le marquis de Bésignan, écrit le duc d'Harcourt à Saint-Priest[4], s'est mis en rapports avec une parente

[1] Ms. vol. 592, f° 180. Dénonciation de l'adjudant général Junker.
[2] Coll. B. Fillon, n° 2754.
[3] *Fourgons de Klinglin*, p. 86; voir aussi Lebon, janvier 1796.
[4] Ms. vol. 611, du 2 août 1799.

de Barras; il demande qu'on lui confie un million pour distribuer à des officiers. »

Il y a encore les indiscrets : les gens de l'agence de Souabe déclarent qu'ils cesseront tout service si l'on fait connaître leurs noms au comte d'Artois [1]; tout ce qu'il apprend est aussitôt répété, soit par habitude de se vanter, soit par simple intempérance de langue.

Il y a les naïfs, ceux par exemple qui se fient à leur chiffre, et mettent leur lettre à la poste sans remarquer qu'ils ont écrit en chiffres le lieu de départ et la date du mois, ce qui livre ainsi la clef de toutes les correspondances.

De ces efforts résultent des renseignements incohérents : Louis XVIII essaye de les contrôler par le secours du clergé. Il organise un comité composé des archevêques de Reims et de Toulouse, des évêques de Saint-Pol de Léon, Clermont et Boulogne [2], pour inspirer des correspondants en France. « Cette mission, leur dit-il, secrète et bien plutôt politique que religieuse, est étrangère à la juridiction de chaque évêque sur son diocèse; ceci est une affaire qui doit rester entre vous et moi, et que ma tendre sollicitude pour ceux qui se seront ainsi dévoués me fait un devoir de traiter directement. Il s'agit de soutenir l'opinion, d'en prévenir le découragement, d'en diriger le cours.

[1] LEBON, p. 287.
[2] Ms. vol. 592, fos 204 et suivants, octobre et novembre 1797.

C'est aux ecclésiastiques que j'ai résolu de confier cette mission importante, l'apostolat de la royauté. » Illusion d'émigré. Le Roi ne tarde pas à reconnaître que son clergé lui rapporte seulement des phrases ampoulées et exige en échange que son rôle devienne prépondérant; il ne se laisse point toucher par ces prétentions : « Je répondrai à l'évêque de Séez, dit-il[1], ce que j'appelle du *patipata,* c'est-à-dire : *Je serai fort aise, je ne négligerai rien,* etc. »

IV

L'ARMÉE D'ITALIE.

« La corruption pénétra bientôt toute l'armée d'Italie », dit un membre du Directoire[2]. — « La compagnie des quatre, écrit également Bonaparte[3], n'est qu'un ramassis de fripons. A Livourne, grâce à ces fripons réunis, on n'aura pas deux millions de ce qui devrait en rendre sept... » Cette compagnie des quatre se composait de C***, H*** et F*** pour le pain, et de C***, l'ami de Bourrienne[4], pour la viande.

[1] Ms. vol. 607. Le Roi à Saint-Priest, 21 juin 1798.
[2] LAREVELLIÈRE, *Mémoires,* t. II, p. 26.
[3] Lettres des 2, 8 et 12 octobre 1796.
[4] C*** fut nommé, sous le Consulat, directeur de la Monnaie, garda ce poste sous la Restauration.

Devant l'armée d'Italie, les émigrés se retiraient, les uns sur Venise, les autres sur Rome. Ils arrivaient dans le dénûment, chassés de leur asile, et réclamaient la protection des représentants de Louis XVIII, Antraigues à Venise, l'abbé de Pons à Rome, l'abbé de Jons et le comte de Chastelux à Naples; outre ces agents royaux, divers correspondants cherchaient à faire du zèle, tels M. de Vernègues et M. de Villecroze, qui devaient « ménager les dispositions de M. Drake », l'agent anglais [1]. Rome ne tarde pas à être menacée : « Nous n'entendons plus parler des troupes de l'Autriche. Bonaparte s'avance vers Rome tranquillement. Ancône a ouvert ses portes, Lorette a été dépouillée, et comme il n'y restait que des effets de peu de valeur, Bonaparte réclame les trésors enlevés, comme propriété affectée au local [2]. » Le mois suivant, Venise ne semble pas davantage en sûreté, le général Kilmaine occupe Vérone et Padoue, « la consternation croît par degrés à Venise [3], les Esclavons, renvoyés de partout, sont arrivés humiliés et furieux. Nos émigrés se sont mis à partir par troupes de quarante et cinquante; ils ont rempli toutes les barques de Ferrare et de Bologne. »

Ainsi d'un côté Bonaparte, entraîné par les nécessités du butin, lâche la bride à son armée, la corruption

[1] Ms. vol. 609, cahier 3, octobre 1796.
[2] Ms. vol. 610, l'abbé de Pons au Roi, 22 février 1797.
[3] *Ibid.*, Antraigues à Flachslanden, 18 avril 1797.

gagne les militaires comme les civils, des fortunes subites produisent l'enivrement. D'autre part, les émigrés sont traqués dans leurs derniers abris. C'est ce moment que les agents royalistes jugent opportun pour tenter la séduction de Bonaparte.

Ils s'adressèrent d'abord à madame Bonaparte. — « Je ne crois pas que ce projet soit sensé, dit Wickham [1]; aucune proposition de cette sorte ne peut amener des résultats en ce moment, et je sais que les personnes placées dans sa position ne craignent rien tant que les offres faites mal à propos. J'ai en outre la certitude que la dame n'a nulle autorité. » C'est le cri du bon sens. Il y a aussi le mot du traître; là se retrouve Montgaillard; il rôde de Bonaparte à Antraigues, il commence à devenir suspect même au naïf président de Vezet [2] : « Pichegru doit être instruit de la trahison de M. de Mongaillard et des dangers dont elle le menace, elle n'est que trop publique. » L'abbé de Montel, qui accompagnait ce maître fourbe [3], l'avait abandonné, il préférait mourir de faim à Hambourg [4] : « Il est dans une telle détresse, dit Thauvenay, que je ne pourrai pas lui donner moins d'un louis; les secours alimentaires que je lui ai déjà fournis se montent à deux louis. »

[1] Ms. vol. 590, f° 171, à d'Avaray, le 22 mars 1797.
[2] Ms. vol. 591, f° 27, Vezet au Roi, 7 mai 1797. Vezet écrit toujours Z au lieu de Pichegru.
[3] Ms. vol. 592, f° 358.
[4] Ms. vol. 594, f° 34, Thauvenay à d'Avaray, 23 janvier 1798.

Enfin, outre le fourbe, vient encore le naïf près de Bonaparte; c'est M. de Vernègues. Il demande des instructions et des pouvoirs[1] : « Un parent de Bonaparte, dévoué à la cause de notre auguste maître, devait parler à ce général pour lui faire des ouvertures que j'avais dictées. » Et voici le récit du parent : « Je lui ai parlé depuis dix heures jusqu'à minuit. Je n'étais pas le premier qui lui avait fait les mêmes propositions; il me fit diverses questions *très-judicieuses*, entre autres si j'avais vu les ordres qui vous (Vernègues) avaient été donnés. » Aussitôt Vernègues reçoit des ordres positifs pour « traiter avec le personnage marquant », et il s'adresse étourdiment à Joseph Bonaparte[2].

Bonaparte laissait dire. Il avait aussi ses agents secrets[3]; il écoutait également ceux du Directoire[4]; il affectait l'indifférence et la simplicité, on l'eût dit détaché de toutes les grandeurs : « Des cheveux poudrés, coupés carrément au-dessous des oreilles, tombaient sur ses épaules. Il était vêtu d'un habit droit, boutonné jusqu'en haut, orné d'une petite broderie en or très-étroite[5]. » Il aimait à parler des plaisirs que procure la science : « Moi, disait-il[6], je me retirerai à la campagne, uniquement occupé à y cultiver mon

[1] Ms. vol. 592, f° 122, Vernègue à d'Avaray, 1er octobre 1797.
[2] Ms. vol. 593, f°s 172 et 189.
[3] Lavalette et Fabre (de l'Aude).
[4] Bottot.
[5] MIOT DE MELITO, *Mémoires*, t. I, p. 84.
[6] LAREVELLIÈRE, *Mémoires*, t. II, p. 37.

champ, et je me refuserai à toute espèce de fonction. Il y en a une cependant, fit-il en se reprenant, dont le nom seul fait une douce impression sur mon cœur, celle de juge de paix. »

Bonaparte sait ce qu'il veut savoir et ce qu'il veut faire. Il pousse une avant-garde sur Venise, met la main sur le comte d'Antraigues. Cet épisode des papiers du comte d'Antraigues est lié à la catastrophe qui se prépare à Paris.

LIVRE VII

NOUVELLES PROSCRIPTIONS

CHAPITRE XXIV

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Affermissement de la République. — Le second tiers. — Réveil des barbares.

I

AFFERMISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Durant la première moitié de l'année 1797, on semblait croire que la République allait se fonder en France. Les convoitises étaient gorgées, l'envie était satisfaite. Les frontières se dégageaient, les modérés se groupaient. Le pays demandait à travailler en paix. Nulle expérience ne montrait encore que la démocratie est incompatible avec la déférence pour les droits et le respect pour l'opposition. On oubliait qu'à toutes les époques et chez tous les peuples, les cas les plus curieux de la bassesse humaine s'étaient offerts

dans les âmes des démagogues[1]. On ne savait pas prévoir que la République devient la pâture inévitable des charlatans et des avides. Il y a de la naïveté, mais il y a de la grandeur chez nous, pauvres Français, à nous acharner sur cette utopie de la conciliation entre la démocratie et la liberté. La loi est pour le démagogue une cire molle qu'il pétrit. La loi devient un produit des passions, elle cesse d'être l'expression surhumaine des droits et des devoirs. Tant que nous ne comprendrons pas la légalité, nous ne connaîtrons pas la liberté.

Nous ne serions pas dans cette détresse si les modérés avaient réussi à saisir le pouvoir que chacun leur tendait durant les premiers mois de 1797. En ce moment on se croyait débarrassé des barbares. La France respirait. Le culte s'exerçait librement[2]; un voyageur prenait place dans la même voiture que le bourreau de Cambray qui avait guillotiné ses deux frères : une sorte d'attendrissement, un reste de la politesse oubliée se répandait dans toutes les classes de la société[3].

[1] MACAULAY, *History of England*, chap. V.

[2] Ms. Bibl. nat., fonds Périgord, vol. 102, f° 164. Le chevalier de Lagarde à l'abbé Lépine, 10 mars 1797. — Mgr DE BEAUREGARD, *Mémoires*, t. II, p. 161.

[3] ALLONVILLE, *Mémoires*, t. IV, p. 65. — CORBEHEM, *Dix Ans de ma vie*, p. 312. — THELLIER DE PONCHEVILLE, *Vieux Papiers*.

II

LE SECOND TIERS.

Les conventionnels venaient dans le renouvellement annuel d'un nouveau tiers d'être exclus dans toute la France : c'est au tour des modérés, en 1797, d'occuper les deux tiers des siéges. Ces modérés veulent le maintien de la Constitution [1]; ils vont être traités en royalistes par les gens de la Convention, l'accusation fera fortune. Dans cette crise effroyable de 1797, chacun est travesti, le bourreau comme la victime. Le vrai criminel se cache, le vaincu est calomnié. Ainsi se fonde le préjugé. Rien de plus injuste que cette supposition de liens entre les Bourbons et la majorité des membres des Conseils.

Ce sont des « accusations absurdes », dit Pontécoulant, l'un d'eux [2]. On nomme royalistes ceux qui sont dans l'opposition contre la bande du Directoire, c'est bien l'intolérance du démocrate et son impatience devant les avis libres. — « Je jure, dit Mathieu-Dumas [3], devant le juge silencieux et inexorable de tous les hommes publics, je jure sur l'honneur que mon

[1] Portalis, *Éloge de Siméon.*
[2] Pontécoulant, *Mémoires,* t. II, p. 30 et 42.
[3] Mathieu-Dumas, *Souvenirs,* t. III, p. 153.

intention a toujours été de maintenir la constitution républicaine. » C'est aussi la déclaration du général Ramel [1], de Tronçon-Ducoudray [2], de Barbé-Marbois [3], qui dit : « Je suis bien loin d'affirmer qu'il n'y ait point eu de royaliste dans les deux conseils, mais ceux qui pouvaient s'y trouver ne firent aucune ouverture soit à mes amis, soit à moi, et je crois pouvoir assurer qu'ils n'auraient pas trouvé dans notre société un seul individu dont ils pussent espérer l'appui. » Ces témoignages sont donnés par des hommes honnêtes, après un intervalle qui a laissé refroidir les colères, et à une époque où chacun avait intérêt, non à se disculper d'une conspiration, mais à se vanter de s'être montré royaliste. Ces députés n'ont jamais caché le peu de confiance que leur inspiraient les agents royalistes. Ceux-ci n'étaient pas pris au sérieux même dans le groupe le plus ardent des opposants au Directoire, celui qu'on nommait les *clichiens*.

Dans la rue de Clichy [4], chez le député Gilbert-Desmolières, se réunissaient des députés maladroits qui étaient restés aux idées du 13 vendémiaire, croyaient pouvoir rappeler les sections de Paris au combat, et exhalaient avec fracas leur haine contre Bonaparte. Mais même à Clichy les royalistes étaient isolés, et ils

[1] Ramel, *Journal*, p. 17.
[2] *Ibid.*, p. 114.
[3] Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté*, t. I, p. 12.
[4] Pontécoulant, t. II, p. 136 et suiv.

cachaient leurs aspirations. Le prince Louis de la Trémouille ne se faisait pas illusion sur son peu d'influence purmi les membres des Conseils; les députés, dit-il[1], « sont difficiles à remuer, un tas d'avocats infatués de leur importance ».

L'opinion de la nouvelle majorité des Conseils était assez exactement représentée à ce moment par les deux directeurs Barthélemy et Carnot.

Barthélemy n'a jamais eu d'autre pensée, disait son ami Colchen à lord Malmesbury[2], que celle de soutenir la Constitution républicaine.

Quant à Carnot, ses idées avaient, il est vrai, subi de profonds changements depuis l'époque où il écrivait à Lebon, au sujet des massacres d'Arras[3] : « Continuez votre attitude révolutionnaire; les forfaits ne se rachètent pas contre la République, ils s'expient sous le glaive. Secouez sur les traîtres le flambeau et le glaive. Marchez toujours, citoyen collègue, sur cette ligne révolutionnaire que vous décrivez avec énergie. Le Comité applaudit à vos travaux. » Mais Carnot n'était pas arrivé à souhaiter le retour d'un roi : il ne pouvait oublier qu'il avait écrit à son ami Lebon sur l'amnistie de 1791 : « L'amnistie prononcée lors de

[1] Ms. vol. 592, f° 269, Rapport au Roi, d'octobre 1797, sur les événements des mois antérieurs.

[2] Lord Malmesbury, *Diary*, t. III, p. 522 : « To support and strengthen the present form of constitution. »

[3] Cette lettre est citée imparfaitement à notre t. I, p. 66. Le texte exact est donné par Émile Lebon, *Joseph Lebon*, p. 345 et 361. Les seuls qui aient signé avec Carnot sont Barère et Billaud-Varennes.

la Constitution capétienne *est un crime* qui ne peut en couvrir d'autres. Le tyran l'invoqua, le tyran fut frappé. » Aussi contre Carnot l'accusation de royalisme est absurde. Carnot avait l'instinct de l'opinion publique, il partageait le désir universel de rupture avec les mesures révolutionnaires, il le chantait, dans son habitude incorrigible des mauvais vers. C'est à cette époque que Carnot écrivit le *Fidèle Berger* :

Calme mes sens, tendre verdure;
Je ne veux plus d'autres plaisirs
Que ceux de la simple nature...
Venez, venez, jeunes bergers;
Entourez-moi, jeunes bergères...
La paix reviendra dans mon cœur
Avec vos chansons pastorales [1].

C'est le moment où Bonaparte conte qu'il souhaite être juge de paix. Carnot l'avertit qu'on n'a rien à redouter des royalistes [2] : « Si ces dangers ne sont pas nuls, ils sont au moins centuplés par la peur. On peut dire que les deux factions ont le cauchemar. Chacune d'elles s'arme pour combattre les moulins à vent. » Et il dit à Lavalette, l'aide de camp envoyé par Bonaparte [3] : « La France a en horreur tout ce qui rappelle l'époque déplorable où la cruelle nécessité de la sauver a jeté la Convention. »

« Que voulaient la plupart de ceux que j'ai connus?

[1] Carnot, *Mémoires*, p. 254.
[2] *Ibid.*, p. 255, du 17 août 1797.
[3] Lavalette, *Mémoires*, t. I, p. 223.

dit un observateur sagace[1]; ils voulaient, sauf Imbert-Colomès et quelques autres, effacer les haines, protéger ce qui est honnête, rétablir les finances. » Ceux qui, après la Restauration, ont fait étalage de leurs souffrances, ne songeaient nullement alors à proposer le retour de Louis XVIII. Lacretelle[2], l'un d'eux, en fait l'aveu; Michaud, Lanjuinais, Boissy-d'Anglas ne pensaient pas davantage à la monarchie. Même dans le salon de madame de Pastoret, à côté de madame de Noailles et de l'abbé de Montesquiou, on discute volontiers l'avantage qu'il y aurait à réformer les lois révolutionnaires, plutôt que de ramener la monarchie[3].

Ainsi le projet réel n'est pas de recommencer une révolution : « Il est plus dangereux de changer qu'il n'est incommode de souffrir », disait Portalis[4]. On veut donner le pouvoir à des hommes honnêtes. On veut écarter ceux qui ont versé le sang et prouvé leur incapacité.

Ces derniers se groupent autour de Barras. Là se serrent Bailleul, prêt à toutes les bassesses; Réal; « dont la figure de chat-tigre m'est encore présente[5] » ; Sotin, Rapinat, tous les barbares.

[1] D'Allonville, *Mémoires,* t. IV, p. 117.
[2] Lacretelle, *Dix Années d'épreuves.* Voir sur ce point Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains.*
[3] Madame de Bawr, *Souvenirs,* p. 99.
[4] Lavollée, *Portalis,* p. 123.
[5] D'Allonville, *Mémoires,* t. IV, p. 66.

III

RÉVEIL DES BARBARES.

Pour la bande du Directoire, l'idée fixe était d'assurer l'impunité. Tout acte était licite s'il prolongeait l'impunité. Les régicides se sentaient l'objet d'une telle réprobation qu'on était certain de réussir à leur faire sa cour en s'associant par le cœur au vote sous lequel ils étaient cloués; ce genre d'adulation ne manquait jamais son effet; ainsi le pédant Ginguené savait plaire en disant [1] : « J'envie aux hommes purs et probes qui l'ont condamné l'espèce de réprobation dont ils sont l'objet. » Et le régicide Treilhard se dresse dans sa fange pour répondre [2] : « Le tyran fut unanimement déclaré coupable, nous prononçons tous encore ici sa condamnation solennelle, nous vouons à la royauté une haine qui ne pourra jamais s'éteindre. Haine! haine immortelle à ce fléau! » C'est bien le Treilhard qui répondait aux modérés quand ils tentaient un appel à la concorde [3] : « Oui, mais faites-vous régicides! » Se faire régicide, Bonaparte lui-même dans sa

[1] *Décade historique.* Le Ginguené est encore un méchant poëte. On lui doit la *Confession de Zulmé.*
[2] Discours commme président des Cinq-Cents, 21 janvier 1769.
[3] Mathieu-Dumas, *Souvenirs,* t. III, p. 76.

toute-puissance y sera contraint, il se croira forcé de leur donner en pâture le corps du duc d'Enghien.

Plus se calment les esprit, plus ceux qu'agitent les remords tiennent à perpétuer les haines. Écarter les émigrés, c'est plaire au Directoire. Un certain Mengaud y met toute son âme.

Il représente la République à Bâle, et utilise ses pouvoirs à dénoncer les émigrés qui continuent à rentrer en France[1]. Il fait arrêter à Huningue l'émigré Poulain du Jay, qui arrivait avec de faux certificats, et le fait mettre dans un cachot malsain; un des amis du prisonnier écrit de Langres au maire d'Huningue : « Si je ne craignais de porter atteinte à votre sensibilité, je vous prierais, citoyen, de le visiter. » Mengaud a bientôt sa réputation faite; c'est à lui que s'adressent ceux qui ont usurpé les biens de ceux qui cherchent à rentrer : « La citoyenne Rumigny, d'Épinal[2], est rentrée en la fin de mars dernier avec son fils; elle a dû se procurer un certificat de résidence par argent. Il y a une fille de Sénones, près Saint-Dié, qui porte toutes les nouvelles aux émigrés, en conduit et en ramène, rapporte aux parents ce qui s'y passe, porte argent et bijoux. Une fille à Bruyères, nommée Marie Barbe, part, quelque temps qu'il fasse, porte quantité de lettres. » Le citoyen Bachet, chargé d'affaires à

[1] Ms. Arch. nat. AF; III; 86; 364.
[2] *Ibid.*, Dénonciation du citoyen Lassalles, de Nancy, 28 frimaire an VI.

Ratisbonne, est un digne émule de Mengaud. Il sait dire le mot pour flatter les maîtres, il sait exprimer au ministre « combien il s'est senti électrisé par sa circulaire[1] ». Il aime à le faire rire en contant que M. de Lépinay s'est fait « marchand de modes » ; il dénonce les agents des émigrés, le colonel Moritz à la jambe de bois, M. de Vérac, jadis ambassadeur en Suisse.

A côté de ceux qui ont peur de rendre les biens usurpés par violence, il y a ceux qui ont envie d'acquérir des biens par agiotage. La paix avec l'Angleterre se signerait sans difficulté, le cabinet anglais le sait[2], les plénipotentiaires français qui discutent avec lui à Lille ne l'ignorent pas davantage. Mais, dit Maret, l'un d'eux, ceux qui jouent à la baisse tiennent à la continuation de la guerre, et les agioteurs influents sont engagés à la baisse.

Prendre à ce jeu est bon. Prendre dans les caisses publiques vaut mieux. C'est du moins l'avis de Rapinat, qui répond au ministre des finances, quand on lui demande les comptes de sa gestion dans la Suisse conquise[3], qu'il « n'est pas dans la possibilité de les lui donner, n'ayant jamais jugé que la nécessité des dépenses », et il ajoute en une phrase rustique qu'il « croit n'avoir d'autres ordres à recevoir que du Directoire ». Or, pour lui, le Directoire, c'est son cousin le

[1] Dénonciation du citoyen Lassalles.
[2] Lord Malmesbury, *Diary*, 30 august 1797.
[3] Ms. Arch. nat. AF; III; 86; 365.

directeur Rewbell. Rewbell, selon Talleyrand, est l'adjectif de Rapinat. C'est ce Rewbell qui disait au comte d'Araujo, ministre de Portugal : Fermez aux Anglais vos ports de la Méditerranée [1].

Au-dessus de l'amour du gain, comme aux beaux jours de Robespierre, domine la peur. Merlin (de Douai) est blême, il a des sonnettes dans ses poches, des cahiers de papier comme cuirasse sur sa peau [2]. Sieyès montre plus d'esprit, quoiqu'il ait de justes raisons d'être effrayé : un aliéné, l'abbé Poule, religieux augustin, lui casse le poing d'un coup de pistolet [3] et n'est condamné, grâce à la pitié de Carnot [4], qu'à vingt ans de détention. — Quand Poule reviendra, dit Sieyès à ses gens, répondez que je suis sorti. — Mais Sieÿès voue une haine implacable à Carnot et aux émigrés : « Il fit, dit son ami Larevellière [5], cette étrange proposition de chasser de France tous les nobles, tous les anciens employés ou militaires, tous les parents d'émigrés. »

Ainsi il y a trois partis distincts : les agents royalistes sous les ordres du prince de la Trémouille et de M. d'André ; ils se querellent, ils se dénoncent, ils se rencontrent dans le salon de madame d'Esparbès, où ils sont espionnés par l'abbé de Montgaillard et le

[1] D'ALLONVILLE, *Mémoires*, t. IV, p. 54.
[2] FABRE (de l'Aude), *Histoire secrète*, t. III, p. 80.
[3] Le 12 avril 1797.
[4] Stanislas DE GIRARDIN, *Mémoires*, t. I, p. 177.
[5] LAREVELLIÈRE, *Mémoires*, t. I, p. 431. Voir aussi PONTÉCOULANT, *Souvenirs*, t. II, p. 434.

prince de Carency[1]. Dans le même parti figurent l'abbé de Montesquiou et Royer-Collard, plus discrets; autour d'eux tourbillonnent les émigrés rentrés qui discutent leur pureté et étourdissent par leur jactance.

Le second parti est celui des modérés, qui veulent maintenir la Constitution et affranchir la France des gens malhonnêtes.

Le troisième est la coalition des êtres liés entre eux par les actes déjà perpétrés en commun.

L'antagonisme dure tout l'été de 1797 avant qu'on songe au dénoûment. Cette crise est observée avec lucidité par lord Malmesbury, le plénipotentiaire anglais, qui se tient à Lille[2] : « Une majorité considérable dans les deux Conseils, plus considérable encore dans le pays, craint le rétablissement du régime de la Terreur. Le Directoire essaye de rallier autour de lui ses partisans et a recours à tous les procédés que les gens sans conscience s'aventurent à employer quand ils sont les plus forts. Le parti modéré est de beaucoup le plus nombreux, mais l'armée est pour les directeurs. Un coup d'État est imminent. La Constitution va être violée. »

[1] Fabre (de l'Aude), *Histoire secrète*, t. III, p. 89 et 128.

[2] Lord Malmesbury, *Diary*, t. III, p. 401 à 434 : « A breach of constitution is already fixed. Their object evidently is to maintain their present power by force. A considerable majority in the two councils, and a still greater one in the country at large dread the return of the system of terror. The Directors are using all those means wich desperate and daring characters invested with great authority venture to employ when no restrained by scruples... »

Ce qui est prémédité dès la fin de juin, c'est ce que les Espagnols nomment « militarada », c'est une entreprise militaire contre la loi. Mais ni ceux qui veulent attaquer la loi, ni ceux qui la défendent n'ont le talent nécessaire pour frapper un coup décisif. Les membres des Conseils craignent de faire le jeu de Pichegru et des royalistes. Les directeurs n'ont d'activité que pour les concussions. Peut-être, si la crise se prolonge, la France évitera la catastrophe, et possédera dès ce jour la tranquillité nécessaire à son goût pour le travail et l'épargne.

Merlin (de Douai) et Barras, poussés par deux prêtres renégats, trouvent deux généraux. La France va être replongée pour dix-huit ans dans une série de fléaux.

CHAPITRE XXV

LE COUP D'ÉTAT DU 18 FRUCTIDOR.

Les agents civils. — Les agents militaires. — Le coup d'État du 4 septembre 1797.

I

LES AGENTS CIVILS.

Le sort devait désigner celui des cinq directeurs qui se retirerait après les nouvelles élections. Le hasard ou une supercherie fit tirer le nom de l'inutile Letourneur. Ce capitaine du génie retombe dans son obscurité jusqu'au jour où Bonaparte en fera un préfet.

Comme Carnot était d'accord avec la majorité des Conseils, comme il était plus apte aux discussions de cabinet qu'à l'action, on eût agi sagement en le faisant seconder dans le Directoire par un homme d'épée comme le général Beurnonville. Probablement dans ce cas Barras se serait rapproché de Carnot, et les républicains n'auraient pas entrepris un acte de violence contre la République. Mais les modérés comprennent rarement les avantages de l'audace; ceux des Conseils

écoutent Thibaudeau, ont peur d'effrayer en appelant un général, se prononcent pour les voies timides[1]; Carnot, qui méprise ses collègues du Directoire, crie bien haut qu'ils ne sont pas à craindre. Enfin c'est toujours une cause d'infériorité pour un parti que de se défier de son chef. Or Pichegru, qui devait logiquement diriger l'opposition contre le Directoire et commander au besoin la résistance à main armée, était déconsidéré par ses relations trop connues avec les royalistes. Ainsi est écartée la candidature du général Beurnonville. Les Conseils élisent Barthélemy, un diplomate inoffensif.

Contre Barthélemy et Carnot se liguent les trois autres directeurs : Larevellière, Rewbell et Barras. Mais ils sont aussi incapables d'action que la majorité des Conseils.

Rewbell et Barras se haïssent[2]. Larevellière méprise Barras. Rewbell « paraît convaincu que la probité et le civisme sont deux choses incompatibles[3] » ; il est absorbé par ses malversations, Barras par ses débauches. Larevellière, qui se fait donner par son ami Ducis un brevet de berger, aime à porter « un chapeau de paille garni de taffetas et orné d'un bourdaloue de velours[4] » ; il aime son ermitage, « les fleurs modestes de ses déserts, ses bruyères amies d'Ossian et de

[1] De Larue, *Histoire du 18 fructidor.*
[2] Larevellière, *Mémoires,* t. II, p. 84.
[3] *Réponse de Carnot, citoyen français,* Londres, 1799, p. 194.
[4] Larevellière, *Mémoires,* Préface.

Fingal[1] ». Quand Népomucène Lemercier envoie à la citoyenne Larevellière sa romance de *Bélisaire,* il vante « l'âme sensible à la pitié et mélancolique de la respectable citoyenne ».

Qui donc a poussé au crime? Qui a mû ces trois mannequins? Qui est derrière?

En juillet, les ministres sont brusquement changés. Merlin (de Douai) fait partir[2] Pétiet, ministre de la guerre, Truguet, ministre de la marine, Delacroix, ministre des relations extérieures. Ils étaient très-bons, dit Larevellière[3], « mais l'intrigue qui travaille surtout dans les moments de crise, profita de celle-ci. Talleyrand vint me voir; il faut l'avouer, je fus sa dupe; et lorsque Barras, avec qui, comme je l'ai vu depuis, tout cela était arrangé d'avance, eut fait décider le remplacement de Delacroix, je proposai moi-même Talleyrand pour lui succéder. »

Ainsi Merlin (de Douai) et Sieyès, qui préparaient le coup[4], se laissent adjoindre Talleyrand par Barras, ils le font présenter par Larevellière.

Merlin (de Douai) et Sieyès sont cruels parce qu'ils ont peur : le vice chez eux n'est ni joyeux, ni aimable. Talleyrand offre au contraire le plus splendide épanouissement de vices, l'éclat de l'insouciance, l'insolence du génie.

[1] Larevellière, *Mémoires,* Préface.
[2] D'Allonville, *Mémoires,* t. IV, p. 100.
[3] Larevellière, *Mémoires,* t. II, p. 114.
[4] Arnaud, *Mémoires d'un sexagénaire,* t. II, p. 273.

L'homme supérieur, l'amant de la France qui porte dans l'histoire le nom de Talleyrand, n'avait reçu en naissant aucun instinct de moralité : à cette infirmité se joignit la dépravation acquise. Corrompu même avant son entrée au séminaire, il ne tarda pas à devenir tellement étranger à tout sentiment honnête, qu'il inspirait du dégoût même aux connaisseurs les plus expérimentés, comme Mirabeau : « Pour de l'argent, dit Mirabeau [1], il vendrait son âme, et il aurait raison, car il troquerait son fumier contre de l'or. »

Une épave surnageait : l'amour de la France. Cet amour doit faire pardonner sa vie. Mais sa vie doit être connue pour qu'on puisse apprécier son rôle.

Dès sa jeunesse il s'associe avec Sainte-Foy, « très-connu par ses spéculations d'agiotage [2] ». Député aux États généraux, il est désigné pour célébrer la messe à la fête de la Fédération, il s'avance vers l'autel, et dit en passant devant La Fayette : « Ne me faites pas rire ! » Il disparaît sous le prétexte d'une mission à Londres ; il se retire à Juniper-Hall, puis en Amérique. Il se rapproche de France, on le voit à Hambourg ; il se montre à Altona, il attend des lettres de France. Les lettres arrivent, elles le pressent de telle sorte qu'il

[1] Lettre à d'Antraigues, du 28 avril 1787, publiée par Antraigues dans son *Adresse à l'ordre de la noblesse*, et par Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 193.

[2] Tilly, *Mémoires*, t. II, p. 137. Il conte un bon tour qu'avec l'aide d'une fille, Sainte-Foy, les abbés de Talleyrand et d'Espagnac et lui, jouèrent à un financier.

part subitement d'Altona pour Paris [1], au milieu de septembre 1796. Il est accueilli par madame de Pastoret, « reçu comme un ami [2] », il va faire proscrire son mari. Proscrire est le premier mot qu'il prononce en rentrant d'exil : « Toutes les factions, écrit-il [3], méritent la proscription. »

Petit, bancal, hautain, il sait se montrer le plus séduisant des hommes avec les caresses de son œil bleu et le timbre de sa voix aux notes basses, aux modulations savantes. Il se vante de vouloir affermir la République [4], pour que la royauté ne vienne pas « nous asservir avec un surcroît de rage et de tyrannie », et il instruit, il excite les Césars qu'il rencontre. Ses propres souvenirs le couvrent de confusion sur la fin de sa vie; il s'écrie [5] : « Que d'agitations stériles! Que d'émotions exagérées! Que de forces usées, de dons gaspillés, d'équilibre perdu, de goûts épuisés! » Il oublie, dans son « profond dégoût du passé », ses besoins effrénés de jouissances, sa table [6], ses femmes, ses mots. Ses mots sont trop connus pour être répétés. Un seul. Son ancien grand vicaire, Desrenaudes, qu'il

[1] Ms. vol. 641, f° 48. Las Casas à Antraigues, 22 septembre 1796.

[2] Madame de Bawr, *Souvenirs*, p. 99.

[3] Lettre du 20 février 1797, publiée par Fabre (de l'Aude), t. II, p. 299.

[4] *Justification* rédigée et publiée par Talleyrand, *Mémoires de tous*, t. VI, p. 223 et suiv.

[5] Note du 2 février 1837, sur un carnet. *Correspondant* du 25 mai 1883.

[6] C'est lui qui a inventé de mettre dans le potage du parmesan râpé et de boire ensuite du vin de Madère sec. Voir Brillat-Savarin, t. I.

a fait nommer membre du Tribunat par Bonaparte, lui refuse un vote : Ma conscience s'y oppose, dit Desrenaudes. — On ne vous demande pas votre conscience, mais votre voix[1].

Talleyrand s'est racheté par son dévouement à la France. Durant quarante ans il n'a cessé de la servir avec esprit, avec prestige, avec bonheur. Sa part prépondérante dans le crime du Directoire contre le pays a été expiée par les efforts soutenus tout le reste de sa vie pour le pays.

On sait à peu près comment il a connu Barras. On a dit, avoue madame de Staël, « que j'aurais eu le tort de recommander à Barras M. de Talleyrand[2] ».

Madame de Staël s'était liée à Juniper-Hall avec Talleyrand. Ce fut sans doute elle qui le fit venir d'Altona. Elle le mena au Luxembourg : Fabre (de l'Aude) les vit entrer ensemble, et remarqua l'air « doux et simple » de Talleyrand[3], qui trompait peut-être madame de Staël et qui avait dû être déjà présenté par madame de Villars-Brancas à Barras, dans le château de Suresnes[4].

[1] Stanislas DE GIRARDIN, *Mémoires*, t. I, p. 259.
[2] Madame DE STAEL, *Mémoires*, p. 210.
[3] FABRE (de l'Aude), *Histoire secrète*, t. I, p. 144. Ce livre important est rempli d'erreurs. Mais Fabre a été mêlé à tous les événements, il a été le confident de tous les personnages importants. Il a été député, tribun, sénateur, pair de France toute sa vie. Il est mort du choléra en 1832 en écrivant son *Histoire secrète*, qui paraît avoir été publiée par A. DE BELVIÈRES-DOSEL.
[4] D'ALLONVILLE, *Mémoires*, t. IV, p. 59, dit aussi qu'il l'a vu.

En fournissant Talleyrand pour le crime du Directoire, madame de Staël est inspirée par une peur du même genre que celle des régicides. Elle craint[1] que les modérés qui forment la majorité des Conseils ne puissent contenir la minorité royaliste : elle ne voit que retour de Bourbons et vengeances d'émigrés; elle ferme les yeux avec obstination sur l'indignité des alliés auxquels elle tend la main, elle refuse de prévoir la persécution des vaincus, la ruine du parti modéré, la chute de la liberté; elle se porte avec toute son ardeur contre les adversaires du Directoire[2]. Elle se fait une idée si fausse des conséquences d'un coup d'État, qu'elle croit que ses deux Suisses en profiteront, Benjamin Constant et Necker.

Le baron de Constant de Rebecque, seigneur de Fantaisie en Vaud[3], avait été caressé tout enfant par Voltaire et affectait d'écrire comme Rousseau. En réalité, il a été formé par madame de Staël et bafoué par madame Récamier. Il provoque le Directoire à la lutte, par sa brochure sur la *Force du Gouvernement actuel de la France,* que reproduit le *Moniteur.*

Mais l'amour unique, tenace, qui occupe depuis l'enfance le cœur de madame de Staël, et l'âme tout entière, c'est pour son père, le béat, le vaniteux Necker. — « La France ne fait rien pour mon père,

[1] Lacretelle, *Dix Ans,* p. 253.
[2] Lavalette, *Mémoires,* t. I, p. 235.
[3] Voltaire, *Correspondance,* 9 août 1775.

lui qui la sauverait », dit-elle à Fabre (de l'Aude) en le rencontrant dans le parc Monceaux qui était alors à la mode pour les promenades du matin [1]. « On oublie ce héros de l'humanité. »

Ainsi se prépare le coup d'État. Madame de Staël croit qu'une nouvelle secousse jettera la France aux pieds de Necker. Elle fait rédiger des brochures par Benjamin Constant, elle pousse au ministère Talleyrand à qui « on doit presque en totalité la journée du 18 fructidor [2] », et qui se vante lui-même peu de temps après d'être [3] « vis-à-vis de Barras dans une position à pouvoir exiger ». Elle cherche à enrôler Thibeaudeau [4], mais elle le trouve trop peureux; Thibeaudeau avoue lui-même [5] qu'il se résolut à rester neutre parce qu'on « lui fit entendre que ce qu'il avait de mieux à faire pour sa propre sûreté, c'était de garder le silence ». Nous la verrons pousser des cris indignés quand elle s'apercevra que l'acte est consommé sans que personne ait jamais songé au malheureux Necker [6].

[1] Fabre (de l'Aude), t. III, p. 190.

[2] *Ibid.*

[3] Stanislas de Girardin, *Mémoires,* t. I, p. 157. Voir aussi Gallais, *le Dix-huit Fructidor,* p. 112.

[4] Thibaudeau, *Mémoires inédits,* Niort, 1875. — Pontécoulant, *Souvenirs,* t. II, p. 434.

[5] Thibaudeau, *Mémoires inédits.*

[6] Elle semble au moment du coup d'État être partie pour la Suisse, probablement afin de ramener son père. Mais elle fut arrêtée à Versoix. Barras la fit mettre en liberté et la rappela à Paris.

II

LES AGENTS MILITAIRES.

Talleyrand et Merlin (de Douai) sont d'accord pour faire comprendre à Barras que rien ne peut se tenter sans l'armée. L'armée, c'est Hoche et c'est Bonaparte. Barras fait appeler Hoche.

Hoche, depuis les baisers des Bretonnes et les quatre semaines de tempêtes sur l'Atlantique, n'était plus qu'un cadavre. Il vient. Il entre au Luxembourg, ajoute foi aux propos de Barras qui lui parle d'une conspiration royaliste, qui demande le concours de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il retourne à son camp et s'ouvre à son confident le général Chérin.

Chérin était le guide et l'instructeur de Hoche. Il avait été conseiller à la cour des aides, puis il avait succédé à son père comme généalogiste des Ordres du Roi. En 1792 il se fit nommer sous-lieutenant, et fut général l'année suivante. C'est lui qui donna ordre aux volontaires de Seine-et-Oise de faire feu sur Dumouriez. Il prit ensuite à tâche de dégrossir Hoche. Il aura l'honneur d'être tué à l'ennemi durant la campagne de Suisse en 1799.

Il conseille à Hoche d'assembler ses chefs de corps

dans un banquet. On boit. Chérin porte un toast : « Aux membres du gouvernement qui feront respecter la République ! » Aussitôt le général Lefebvre boit « à la haine des ennemis de la République ! » Le général Grenier boit « à la mort des conspirateurs ! » Ney s'écrie en buvant : « Politiques de Clichy, daignez ne pas nous forcer à faire sonner la charge ! » L'armée se met aussitôt en mouvement. Elle simule une marche sur Brest, elle va traverser Paris vers la fin de juillet et chasser les députés des deux Conseils.

La présence d'une armée à Paris était contraire à la Constitution. Barras semble avoir voulu agir seul avec Hoche, du moins Larevellière affirme [1] que ni Rewbell, ni lui, ne furent informés de cet approche des régiments : « Nous comprîmes aussitôt que c'était un tripotage de Barras; que Barras avait-il voulu par là? c'est ce que nous ne pûmes jamais savoir. » Mais Carnot ne se laissa pas intimider comme eux par Barras. Il fit venir Hoche une seconde fois à Paris, « lui fit subir un véritable interrogatoire », lui annonça qu'il allait être mis en arrestation [2]; en entendant ces mots vraiment redoutables dans la bouche du Directeur qui avait déjà signé au temps de Robespierre l'ordre de son incarcération, Hoche se troubla. Il invoqua l'intervention de Barras, s'indigna de n'être pas soutenu par lui. Qu'il fût destiné à être l'instrument d'un coup

[1] Larevellière, *Mémoires*, t. II, p. 121.
[2] *Ibid.*

d'État, Hoche ne pouvait pas l'ignorer, il avait prévenu amicalement son camarade Pichegru du danger qui l'attendait[1]. Mais il croyait intervenir pour le Directoire, et fut consterné de voir que Carnot n'était pas dans le secret. Il eut une nouvelle entrevue avec Barras, lui marqua son ressentiment d'avoir été sa dupe. — « Hoche, dit Barras[2], m'a traité comme le dernier des hommes. Je me vengerai. Il saura ce que c'est que d'outrager un Provençal. » Barras n'était peut-être pas sincère dans sa colère contre Hoche ; il avait déjà Bonaparte dans son jeu.

Hoche retourne à son armée de Sambre-et-Meuse, la fait rétrograder vers ses anciens cantonnements. Il se met au lit deux mois plus tard, il meurt[3].

Repoussé par Hoche, Barras, qui prépare Bonaparte, se soumet à la nécessité de se concerter pour cette seconde opération avec ses deux collègues Rewbell et Larevellière.

Il ne leur avoue probablement pas que ses pourparlers de coup d'État durent depuis plusieurs mois avec Bonaparte. Mais le bilieux Larevellière devient du premier coup le plus caressant pour le jeune général dans les soins qu'il prend de l'exciter contre les députés qui, dit-il[4], « comme le serpent caché sous les fleurs,

[1] Vaublanc, *Mémoires,* p. 323.
[2] Fabre (de l'Aude), t. III, p. 125.
[3] Le 19 septembre 1797.
[4] Pontécoulant, *Souvenirs,* t. II, p. 304.

au milieu des louanges dictées par l'astuce, ont osé glisser des doutes empoisonnés sur la conduite du général ».

Le député Dumolard était le plus ardent à flétrir les exactions de l'armée de Bonaparte, qu'il trouvait déshonorantes pour la France; le général Sérurier resta longtemps fameux comme le seul qui n'ait rien voulu dérober, on le nommait la *Vierge d'Italie*. Le général Lemoine, le tueur de Quiberon, fut au contraire un de ceux qui s'enrichirent le plus [1]. Pavie fut livrée au pillage depuis le 24 mai au matin jusqu'au 26 à midi, mais les soldats se précipitèrent le premier jour avec une telle ardeur sur les femmes et sur le vin qu'ils se trouvèrent sans force ensuite pour emporter les meubles [2]; c'est le dernier cas de ce genre dans l'histoire militaire.

Le blâme des députés exaspérait Bonaparte; Barras choisit l'occasion pour lui envoyer Fabre (de l'Aude) [3]. Bonaparte, au moment même où Fabre arrivait pour lui développer le thème des conspirations royalistes, était mis par les avis du comte de Montgaillard en possession de documents qui l'informaient de l'entente de Pichegru avec les émigrés.

Montgaillard lui avait dit qu'il avait remis les pièces relatives au rôle de Pichegru entre les mains du comte

[1] Larevellière, *Mémoires*, t. II, p. 172.
[2] Licquet, *le Sac de Pavie*.
[3] Mai 1797.

d'Antraigues, agent de Louis XVIII à Venise, et qu'il avait rédigé avec lui un mémoire sur cette opération. Bonaparte donne ordre d'arrêter Antraigues. Antraigues, qui est attaché à la Légation de Russie, s'échappe de Venise en même temps que Mordwinow, le ministre de Russie, pendant que l'armée française pénètre dans la ville. Il tombe, en débarquant, au milieu des cavaliers de Bernadotte. Bernadotte arrête la légation russe tout entière, et dit froidement à Mordwinow : Ce n'est rien, montrez-moi le comte d'Antraigues. — Monsieur, c'est moi, dit Antraigues. — Monsieur, je vous arrête; ces messieurs sont libres, fait Bernadotte. Mordwinow parle du droit des gens : — Il n'est pas question de droit, je suis le plus fort. Retirez-vous.

Antraigues est mené en poste au château de Milan. Madame de Saint-Huberti déclare qu'il est son mari, et elle ne le quitte pas. Au bout de six jours, le comte et la comtesse d'Antraigues arrivent à Milan. Antraigues est enfermé dans le cachot n° 10 qui a douze pas de long et six de large, et deux fenêtres grillées qui donnent non sur la campagne, mais sur une galerie infecte. Dans le cachot voisin, n° 11, il entend des gémissements. — Qu'est-ce? demande-t-il. C'est un jeune Italien qui a écrit une chanson contre la citoyenne Bonaparte, il vient d'être étranglé. Du moins on le persuade à Antraigues. Qu'attend Bonaparte de cette torture? Il veut simplement qu'Antraigues reconnaisse comme écrits par lui les papiers saisis.

Ce n'était certes pas nécessaire. Des documents rédigés en commun par Antraigues, dit la Fleur des drôles, et par Montgaillard, le Scapin qui faisait rire Danton et Bonaparte, qui saura attendrir Louis XVIII et Louis-Philippe, n'avaient pas besoin de signature. Ces deux comédiens se sont divertis sur Pichegru, Condé, les émigrés; Antraigues a classé la sottie dans ses papiers, Montgaillard l'a dénoncée à Bonaparte. Bonaparte la tient.

La farce est écrite sur quatre cahiers[1]; on y parle de « la canaille de l'émigration qui ne veut ni faire, ni laisser faire » ; on s'y moque des « rois coalisés qui se volent dans les poches tandis qu'on les mène à la potence » ; on y conte le rendez-vous de Fauche-Borel avec Pichegru chez la Salomon : — Je vous dis de signer ces quatre cahiers! crie Bonaparte. La comtesse d'Antraigues se précipite vers Bonaparte, lui tend son enfant : — Mangez-le donc, lui dit-elle avec ses gestes d'Opéra, c'est mon fils, n'est-il pas assez mûr? Quant à moi, je vous conseille de me faire fusiller, car je vous assassinerai! Madame Bonaparte accourt, elle embrasse l'actrice[2]. Si les souvenirs de la gloire de madame Saint-Huberti et ses allures tragiques ont attendri le ménage Bonaparte, ou si Antraigues a donné

[1] Ms. vol. 636, f° 128, *Mémoire justificatif du comte d'Antraigues.* La conversation avec Montgaillard, qui aurait eu lieu le 4 déc. 1796, est insérée au *Moniteur*, n[os] 352 et suivants, fructidor an VII.

[2] Ms. vol. 636, f° 128. C'est dans ce *Mémoire* qu'il est question du comte de Marbeuf comme père possible de Bonaparte.

réellement une signature peu nécessaire, il n'importe guère. Antraigues a obtenu des facilités pour s'enfuir du château de Milan, il s'est retiré en Allemagne avec tous ses papiers, sauf cette seule pièce. Bonaparte a gardé la pièce pour la communiquer au Directoire dans le moment qu'il jugerait propice.

Mais les émigrés n'ont jamais pardonné à Antraigues d'avoir rédigé et conservé des pièces si irrévérencieuses. Son oncle Saint-Priest fut forcé d'avouer[1] qu'il n'essayait pas de le défendre : « Je m'en tiens au parti que j'ai pris à son égard. Il est lui-même trop fier pour réclamer. Je n'ai eu d'autre part à la cessation de toute correspondance entre le Roi et lui que de le lui avoir annoncé. »

Rien ne put fléchir les vanités offensées. Le doux La Fare[2] objecta vainement qu'Antraigues allait devenir un ennemi dangereux : « Ce qu'il écrirait serait du fiel et du feu ; il ne tiendrait pas contre une expression d'obligeance ou de bonté de la part du Roi. M. le baron de Thugut le traite au mieux, il a des vues sur lui. » Saint-Priest dut avouer[3] qu'il n'avait pas d'instructions pour son neveu : « Il est au service de la cour de Russie. On doit supposer, s'il agit, que c'est par la direction de l'ambassade de cette cour. »

Bonaparte était maître des documents quand il

[1] Ms. vol. 609, cahier 5 à 11, Saint-Priest à La Fare, 20 mai 1798.
[2] Ms. vol. 612. L'évêque de Nancy à Saint-Priest, 28 août 1798.
[3] Ms. vol. 609, cahier 12, Saint-Priest à Vernègues, 26 janv. 1800.

reçut Fabre (de l'Aude)[1] à Mantoue. Il n'aimait ni les émigrés, ni le Directoire. Il croyait à une lutte prochaine et se réservait d'intervenir comme arbitre suprême. — « Les directeurs! dit-il à Fabre dans son langage encore tout provençal[2], *je leur fais peur et besoin.* » Mais il n'est pas dupe de Barras; il demande avec une innocence simulée : « Carnot royaliste! est-ce possible? — Carnot, répond Fabre, mésestime un de ses collègues et méprise les deux autres; d'ailleurs il est un républicain renforcé. — Barthélemy, reprend Bonaparte, c'est donc un bourbonnien à chaux et à sable? — Point; il doute du bonheur et du repos de la France avec un régime révolutionnaire. — C'est une opinion comme une autre, conclut Bonaparte, on n'est pas coupable de l'exprimer. »

Puis arrive Bottot, secrétaire de Barras. Puis Lavalette, aide de camp de Bonaparte, est envoyé près des directeurs.

De ces trois missions résulte l'envoi à Paris du général Augereau avec une division de l'armée d'Italie, pour exécuter un coup d'État. Mais Bonaparte recommande en même temps à Lavalette de « ne pas se livrer » à Augereau[3].

Une tête comme celle de Bonaparte ne se laisse pas prendre à l'odieuse fiction d'une révolte de royalistes.

[1] *Histoire secrète,* t. III, p. 53 à 61.
[2] De même Miot de Melito conte qu'il disait *amnistie* au lieu de *armistice.*
[3] Lavalette, *Mémoires.*

Les questions sur Carnot montrent qu'il sait à quoi s'en tenir. Lavalette lui écrit nettement que personne ne songe aux Bourbons[1]. Seulement, Bonaparte a horreur de chaque député et des deux Assemblées délibérantes. Il craint le fonctionnement régulier d'un régime modéré. Il excite son armée contre les royalistes et prend parti bruyamment avec elle pour les trois directeurs. Mais est-il vraiment si irrité? Ni Fabre, ni Lavalette, ni Talleyrand, qui lui écrit régulièrement, ne sont des esprits passionnés. Il est informé par des sceptiques, il juge froidement la situation. Il voit que trois des directeurs vont entrer en lutte contre les deux autres; puisque les deux ont pour eux la majorité des Conseils et l'opinion publique, il fait appuyer les trois par Augereau. Ainsi va naître, il le croit, une guerre civile. Il pense aux journées de 1793, quand la Commune de Paris a exécuté son coup d'État contre la Convention, et quand les volontaires des départements se sont armés pour défendre leurs députés. Les mêmes événements vont évidemment reparaître; on va se déchirer, Bonaparte interviendra en arbitre; il est si sûr des événements que ses mesures sont prises.

Son plan secret est trahi par le luxe des précautions. Nous le tenons. Dès qu'il reçoit la nouvelle du coup d'État, il donne ses ordres à ses généraux, puis il écrit le 26 fructidor aux directeurs[2] que son armée se met

[1] PONTÉCOULANT, *Souvenirs,* t. II, p. 451 et suiv.
[2] PONTÉCOULANT, *Souvenirs,* t. II, p. 364. — BOURRIENNE, *Mémoires.*

en marche pour les soutenir. Il croit que ses complices vont échouer, et il s'avance pour les transformer en clients : « J'ai fait partir pour Lyon la 45e demi-brigade; le général Lannes avec la 20e et la 9e pour Marseille. Dès l'instant que j'apprendrai qu'il y a le moindre trouble, je m'y porterai avec rapidité. Comptez que vous avez ici cent mille hommes. » Illusions prématurées, le sauveur n'est pas encore demandé. Bonaparte a le dépit d'apprendre que le coup d'État a réussi, qu'il peut rester dans son Italie. La déception est cruelle. Il montre son ressentiment par un silence prolongé. Il se venge en refusant les fonds qu'il avait annoncés. Augereau demande six cents mille francs pour lui[1]; Bottot, trois millions pour Barras. Trois millions! à quoi bon? la besogne est faite, vous n'avez plus besoin de rien. — « Vous m'aviez fait espérer, écrit Augereau[2], que le courrier apporterait l'ordre de toucher les fonds. » — Mais, remarque Lavalette, une révolution subite s'est opérée dans les sentiments du général; il trouve à présent que c'est « un vrai tripotage » ; les directeurs sont des « mannequins », il peut le dire, lui qui connaît les auteurs véritables. « Parce que Barras me tutoie, il croit que je lui suis redevable; ces formes jacobines sont absurdes! »

Les événements de Paris venaient de donner le pou-

[1] Voir Pontécoulant, t. II, p. 461; Fabre (de l'Aude), t. III, p. 279; Lavalette, *Mémoires;* et colonel Iung, *Jeunesse de Napoléon.*
[2] Le 16 septembre.

voir en apparence à Barras, en réalité à Merlin (de Douai) et à Talleyrand.

Le coup d'État avait, pour ainsi dire, commencé en Italie sous les yeux de Bonaparte. C'était le 27 juillet 1797 que la division d'Augereau avait quitté l'armée d'Italie; Bernadotte avait été envoyé également à Paris le 9 août suivant : cette expédition, destinée à expulser les députés librement élus, était aussi populaire dans l'armée de Bonaparte que le premier projet l'avait été dans celle de Hoche : — Tu as sauvé la France, dit un sergent à Bonaparte. — « Pensent-ils, s'écrie Alexandre Dumas[1], que nous n'avons si longtemps combattu que pour leur assurer des triomphes? » — « Nous saurons, écrit Lannes[2], leur faire avaler deux paires de baionnettes, nous avons toute la *paine pocible* pour *tennir* nos soldats. Chassez tous *sçais* prêtres réfractaires qui ne *sessent* de prêcher la contre-révolution. »

Augereau était le fils d'un maçon du faubourg Saint-Marceau. Enrôlé sur le quai de la Ferraille par un racoleur sous le règne de Louis XVI, il avait déserté en emmenant les chevaux de son capitaine. Il les vendit en Suisse, s'engagea dans l'armée napolitaine, devint maître d'armes. Rentré en 1792, il se fit élire chef de bataillon, fut général l'année suivante. Un fourgon suivait sa division à l'armée d'Italie, pour

[1] *La Révolution française*, revue juillet 1882, p. 18.
[2] Ms. Collection B. Fillon, n° 2818, Lannes à Pouzols.

charger son butin. Il se présenta au Directoire avec des bottes de maroquin rouge brodées d'or, et des bagues de diamants prises à Mantoue[1]. Son secrétaire, Brillat-Savarin, raconte que son détestable estomac le rendait brutal durant une heure après chacun de ses repas. On le verra insulter Bonaparte avant le 18 brumaire[2], l'embrasser le lendemain, l'injurier en 1814 et s'humilier devant lui en 1815. Il vient d'amener avec lui d'Italie le général Lemoine, le plus docile au massacre à Quiberon, le plus rapace sur le butin en Italie.

Bernadotte, au contraire, avait du jugement et du sang-froid. Il hésita. De quel droit, dit-il, s'opposer à ce que le pouvoir passe aux mains des modérés qui possèdent la majorité dans les Conseils? — « Imbécile, lui dit Fouché[3], que veux-tu? A la bonne heure en 1793, il y avait tout à gagner. Mais ce que nous voulions alors, ne l'avons-nous pas? Or puisque nous voilà arrivés, pourquoi continuer? » Néanmoins Bernadotte semble n'avoir pris qu'une part indirecte au coup d'État : il a laissé agir son compatriote le général Sarrazin, qui dirigeait sous son nom les services du ministère de la guerre[4]. Ce Sarrazin était un malheureux qui, sous l'Empire, abandonnera le camp de Boulogne pour passer aux Anglais, puis sera, sous la

1 D'Allonville, *Mémoires*, t. IV, p. 108.
2 Il disait qu'on lui couperait...
3 Philippe de Ségur, *Histoire et Mémoires*, t. III, p. 405 et 417.
4 Général Sarrazin, *Mémoires*.

Restauration, condamné comme bigame à vingt ans de travaux forcés.

Ainsi, du côté des hommes de la Convention, on voit d'abord Talleyrand et Merlin (de Douai) qui décident le coup d'État; Barras, leur premier complice, fait croire à Hoche qu'il veut réprimer une conspiration d'émigrés. Hoche en arrivant est désabusé par les paroles menaçantes de Carnot; il voit qu'on le fait travailler non pour le Directoire, mais pour une coterie. Il repart. Barras alors fait accepter Bonaparte par Rewbell et Larevellière ; ces deux derniers croient que leurs collègues Carnot et Barthélemy sont d'accord avec les émigrés. Bonaparte n'est point aussi inepte. Il croit à une guerre civile dans laquelle il interviendra comme libérateur. Il envoie des soldats.

Mais les émigrés ne restent pas sans faute au milieu de ces intrigues. Sans doute ils ne sont pas ceux qui ont empêché l'ordre et la prospérité de renaître en France, la République de s'asseoir, les modérés de prendre le pouvoir. Mais par leurs maladroites agitations, leurs cris inopportuns, leurs espérances bruyamment exprimées, ils ont inquiété les militaires, et les ont jetés dans les bras des faiseurs de coups d'État. Quelques royalistes en outre commencent à assassiner leurs ennemis dans le Midi : ceux de Paris annoncent le retour du Roi, se livrent à tous les espions et à tous les traîtres.

La majorité des Conseils des Cinq-Cents et des

Anciens avait pour elle Carnot, le général Pichegru, le général Ramel.

Carnot, tout fier de son facile succès sur Hoche, ne croyait plus à un danger nouveau. Il continuait à se plaindre que le Directoire voulût « gouverner la France comme un club », et ne se plût qu'à « la violence[1] », bien que la France fût lasse du régime révolutionnaire; mais quand l'amiral Villaret-Joyeuse le mit en relation avec le député Vaublanc[2], il avoua que ses trois collègues avaient des intentions perfides, sans consentir à les attaquer le premier, par crainte de faire le jeu des royalistes, « dont la soudaine résurrection, les nombreuses indiscrétions, les menaces extravagantes et les souvenirs implacables » lui faisaient redouter un péril bien plus grave. Ses hésitations entre les deux maux vont lui valoir un honneur qui lui avait manqué jusqu'à ce jour : celui d'avoir son nom inscrit sur une liste de proscription et non signé par lui au bas d'un ordre d'arrestation.

Pichegru avait perdu toute importance en se séparant de son armée. Il était compromis par les bruits qui couraient sur ses relations secrètes avec les Bourbons. Les émigrés eux-mêmes lui reprochaient de manquer de décision : il s'est laissé surprendre, quoique bien averti du danger, écrit le président de Vezet[3].

[1] Pontécoulant, t. II, p. 451 et suiv.
[2] Comte de Vaublanc, *Mémoires*, p. 322 à 325.
[3] Ms. vol. 592, f° 60.

Le général Ramel commandait les huit cents grenadiers des Conseils. C'eût été assez pour attaquer Barras avant l'arrivée d'Augereau. Ce n'était rien dans une attitude défensive. Les trois frères Ramel ont d'ailleurs été poursuivis par une sorte de fatalité[1]. L'aîné avait été élu à l'Assemblée législative contre le jacobin Jean Bon-Saint-André; celui-ci prit ses précautions au moment des élections à la Convention, viola le scrutin, se fit proclamer. Puis sachant que Ramel était général à l'armée des Pyrénées, il obtint d'être envoyé en mission près de lui, se hâta de le faire arrêter. Ramel fut acquitté. Jean Bon-Saint-André cassa le jugement et livra Ramel à un second tribunal. Second acquittement. Alors Jean Bon-Saint-André choisit une bande de jacobins, entraîne Ramel dans la montagne, le juge lui-même et le fait fusiller. Le second frère fut massacré à Paris, le 10 août. Le troisième est le général qui commande les grenadiers des Conseils. Il va être déporté comme royaliste. Il est destiné à être déchiré en morceaux comme républicain en 1814, par les royalistes de Toulouse[2].

Ainsi les modérés étaient sans chef. Ils manquaient d'initiative et de décision : « Je suis effrayé du tâtonnement des Conseils, écrit un émigré[3], je crains qu'ils aient trop temporisé. Quand le Directoire avait peur, il fallait l'abattre. »

[1] Je crois qu'ils n'étaient point parents du conventionnel Ramel dit *de Nogaret*.

[2] *Mémoires de tous*, t. III.

[3] Ms. Bibl. nat. fonds Périgord, vol. 105, f° 9, du 13 août 1797.

III

LE COUP DU 4 SEPTEMBRE 1797.

M. d'André, l'agent royaliste, ne cessait de pousser les députés royalistes à commencer la lutte. Il les importunait de ses avis sur les préparatifs du Directoire. Le 18 août il sait qu'on vient d'amener vingt-sept pièces de canon à l'École militaire[1]; quelques jours après, il croit que douze mille hommes viennent d'être introduits à Paris. Il organise ce qu'il nomme « la guerre des collets noirs ». Cette stérile agitation est jugée sévèrement par un des plus ardents adversaires du Directoire, le journaliste Gallois, directeur du *Censeur*[2] : « Les royalistes ne sont sur leurs gardes que contre leurs alliés, ils s'embarrassent moins de résister aux assauts que de mesurer la distance qui les sépare les uns des autres; de grossir leurs rangs que d'épurer leur filiation; de profiter des occasions présentes que de rappeler les époques passées. »

Les directeurs connaissent les détails de cette opposition puérile; ils ouvrent de temps en temps « toutes

[1] Ms. vol. 592, f°s 21 à 46. Rapports de M. d'André, transmis par Précy.
[2] GALLAIS, *le Dix-huit Fructidor*, p. 92. Hambourg, 1799.

les lettres » à la poste [1]. Mais ils manquent de résolution autant que Pichegru. Nul ne commande, tous parlent. Ils se dissipent dans des fêtes comme celle de la réception du ministre de Toscane, où l'on voit [2] : « la figure de Larevellière établie comme un bouchon sur deux épingles, avec les cheveux gras; M. de Talleyrand, en pantalon de soie lie de vin assis sur un pliant aux pieds du directeur Barras; deux cents femmes belles de nudité, dépouillées... » Peut-être aussi les trois directeurs attendent les fonds promis par Bonaparte. Merlin (de Douai) s'impatiente, il se fait prêter cinq cent mille livres par un agioteur nommé Ségui, ancien maître de harpe. Dès que cet argent est touché, un avocat de Nantes, Sotin, qui s'était fait appeler jadis M. de la Coindière, et que Merlin venait de pousser au ministère de la police, a l'idée de précipiter les événements. Il entre en relation avec le prince de Carency, ce fils du duc de La Vauguyon qui a fait des escroqueries en Suisse; il lui persuade de déclarer à Barras que les émigrés et les chouans préparent un soulèvement dans Paris.

C'est le 3 septembre au soir. Dans le salon de Barras au Luxembourg sont réunis, non sans intention, madame de Staël, Talleyrand, Benjamin Constant. Entrent Merlin et Sotin. Ils annoncent qu'ils viennent de laisser le prince de Carency sous les galeries de

[1] Ms. vol. 592, p. 45.
[2] LAVALETTE, *Mémoires*, Préface, p. XIV.

l'Odéon, décident Barras à l'écouter[1]. Le prince est introduit dans le jardin, il raconte que Louis de la Trémouille et l'abbé de Montesquiou préparent une révolution. Aussitôt Barras fait descendre Talleyrand, Larevellière et Rewbell sous les arbres du Luxembourg. Le coup d'État est résolu. A trois heures du matin, Augereau cerne avec sa division le palais des Conseils. Ramel demande des ordres aux deux présidents Siméon et Lafon de Ladébat, il range en bataille derrière les grilles ses huits cents grenadiers. Le lieutenant Blot, qui commande le poste du corps de garde, refuse d'ouvrir la grille à Augereau.

Ce lieutenant est oublié. Qui se dévoue pour le devoir disparaît de la mémoire des hommes. Quand on voit tant de bassesses qui sont récompensées, tant de scélérats qui se couvrent de broderies et de panaches, et l'insolence du plus criminel, et le triomphe du plus méprisable, on peut s'arrêter devant ce Blot. On peut saluer l'humble lieutenant qui résiste le premier au premier des coups d'État. Les portes sont enfoncées. Augereau s'avance vers Ramel : — Tu vas te rendre aux arrêts! — J'y vais, mon général. Les aides de camp d'Augereau saisissent Ramel, arrachent ses épaulettes, déchirent son visage. On arrête dans leurs domiciles tous ceux qui ont blessé durant les dernières semaines la vanité des faiseurs du coup d'État. Alors

[1] Voir Fabre (de l'Aude), t. III, p. 229 et suiv.; Pontécoulant, t. II, p. 434 et suiv.; Lebon, p. 249.

commence la série des bassesses et des abaissements.

Sotin fait placarder cette affiche : « Citoyens, un grand nombre d'émigrés, d'égorgeurs de Lyon, de brigands de la Vendée ont attaqué les postes. Mais la vigilance du gouvernement a rendu nuls leurs criminels efforts. » Dans une seconde édition, on a le scrupule de substituer *devaient attaquer* à *ont attaqué*. Le musicien Cherubini, poussé à l'apogée de sa gloire par son opéra de *Lodoïska*, a hâte d'insulter les vaincus, et improvise un chant triomphal sur des paroles qui sont dignes du citoyen François (de Neufchâteau)[1] :

O jour d'éternelle mémoire,
Où de la trame la plus noire
Tous les fils rompus à la fois
Montrent à nu l'art perfide
Et l'hypocrisie homicide
Des lâches vendus à des rois!

REFRAIN :

Cessez de troubler nos rivages,
Cruels ennemis des Français;
N'espérez plus former de complots ni d'orages,
Nous aurons malgré vous le bonheur et la paix (*bis*).

Les citoyens Merlin (de Douai) et François (de Neufchâteau) sont nommés directeurs à la place de Carnot et de Barthélemy, proscrits. François, dit *de Neufchâteau*, était l'auteur d'un recueil de fables dans lequel Louis XVI et Marie-Antoinette étaient nommés

[1] Il y a ainsi cinq couplets. Se vend au magasin de musique à l'usage des fêtes nationales, faubourg Poissonnière, au coin de la rue Bergère, nº 152. Je crois cette pièce assez rare.

dom porc et *dame panthère;* nous le verrons assez servile sous l'Empire pour arriver à présider le Sénat; en 1815, il coupe la pièce sur *dame panthère*, et sollicite la faveur de faire hommage de ses fables au Roi.

Merlin, nous l'avons vu à l'œuvre. Il va se surpasser.

Plus bas sont les députés aux Conseils qui ne sont pas proscrits. Ils ont peur d'être proscrits. Ils veulent montrer qu'ils sont dignes de proscrire. Ils sont convoqués à l'Odéon par les vainqueurs. Ils acclament les dictateurs, qui viennent leur dire : « Un jour de plus, et la République était livrée à vos ennemis. » Lamarque, ancien régicide et futur préfet de l'Empire, préside les Cinq-Cents; Roger-Ducos, ancien régicide, futur sénateur, préside les Anciens. Dans ce concert, un homme mérite la célébrité pour avoir plongé plus bas que les autres : c'est Bailleul. Il désire racheter sa faute de n'avoir pas voté la mort du Roi; il improvise un rapport pour faire voter l'annulation des élections dans plus de moitié des départements [1], et la déportation de cinquante-deux collègues; il fait remarquer que « les prêtres sans famille et sans patrie plantaient le crucifix sur un monceau de cadavres ». C'est à ce Bailleul que Boissy-d'Anglas répondit, un jour qu'il lui faisait des excuses après une interruption impertinente : « Citoyen, je préfère vos injures à vos excuses. » Bona-

[1] Dans *quarante-huit* départements les élections sont annulées.

parte ne doit le juger bon qu'à être dans les droits réunis.

Dans cette séance à l'Odéon sont votés les décrets de salut public et les remercîments aux sauveurs publics. On confisque quarante journaux. On met *hors la loi* les rédacteurs. Une seule voix, dans la crise, s'élève pour un proscrit : c'est celle de Lacuée de Cessac, qui ose dire que son ami « s'est montré toujours le défenseur de la liberté et de la gloire du pays ». Foin de la liberté. Des maîtres parlent, il faut leur plaire. Et le peuple de Paris acclame Barras avec de tels cris d'enthousiasme, que cet épicurien dit en souriant : « J'ai eu tort de les payer, ils auraient assez crié sans cela [1]. » Dans les départements, on fait outrager par des brochures jusqu'aux grenadiers des Conseils : « Le soldat leur arrache l'habit et la cocarde qu'ils déshonoraient; ce soir, ils seront enchaînés », dit, par exemple, le pamphlet *Jamais ou demain* d'un jacobin de Châlons-sur-Marne [2]. Mais ceux qui espéraient la paix avec l'Angleterre sont consternés; c'est, disent-ils [3], l'événement le plus malheureux. Les plénipotentiaires français, Maret et Colchen, ne cachent pas que les républicains les plus estimables et les plus capables sont arrêtés; c'est pour leur honnêteté, et non pour des opinions royalistes, qu'ils sont condamnés; ils ne sont pas,

[1] D'Allonville, t. IV, p. 133.
[2] Le citoyen Bablot, médecin; décembre 1797.
[3] Lord Malmesbury, *Diary*, t. III, p. 520 et suivantes.

ils n'ont jamais été royalistes. Le parti qui avait pour lui l'immense majorité de la nation vient d'être vaincu par la minorité détestée, mais active, fanatique et capable de tout. De tels exemples sont fréquents dans notre histoire. Puis les excès de ces fanatiques provoquent une réaction. D'autres fanatiques surgissent pour des excès contraires. Ainsi sont constamment ballottés les modérés de tous les partis.

CHAPITRE XXVI

RETOUR VERS LA BARBARIE.

La justice. — Sinnamari et Conamana.

I

LA JUSTICE.

De juges, il ne pouvait être question. « L'esprit public est trop mauvais; la force est pour nous, profitons-en », dit un des hommes de la bande [1]. On avait décidé que les prisonniers ne seraient pas fusillés, mais qu'on les transporterait à la Guyane. Le chiffre des victimes était fixé à trente. Chacun vint réclamer contre cette limite et faire ajouter ses ennemis; le chiffre de deux cents fut tout d'abord atteint. Bientôt on va y joindre tous les prêtres et tous les émigrés rentrés qu'on pourra se procurer. Comme il faut bien faire croire aux badauds qu'on vient de les sauver d'un complot d'émigrés, on décide de comprendre parmi les déportés l'abbé Brotier et Lavilleurnois, qui sont en prison depuis deux ans, qui sont jugés et condamnés; le

[1] Voir de Larue, *le Dix-huit Fructidor*, p. 305.

jurisconsulte Merlin (de Douai) sait se substituer à un juge quand il y en a eu, comme il sait s'en passer s'il n'y en a pas. Il casse les jugements qui ont condamné Brotier et Lavilleurnois à la détention, il condamne à la déportation les deux condamnés. Il se fait remettre par les magistrats de Bâle Richer-Sérizy, qui a pris la fuite après un acquittement [1], et il le condamne aussi à la déportation. Mais nul n'ose toucher à Le Brun, qui a fait l'éloge de Bonaparte : Bonaparte détient l'argent. On va chercher en Auvergne le marquis de Surville, l'auteur des charmantes poésies de Clotilde; on le fusille comme royaliste [2]. Il faut bien sacrifier des royalistes pour faire croire qu'il y en a, mais c'est surtout contre les républicains modérés et contre les ennemis personnels que s'acharnent les vainqueurs.

Carnot réussit à s'échapper du Luxembourg pendant qu'on frappe à sa porte; il se déguise en roulier, il va rejoindre les émigrés, il commet à son tour ce crime d'émigration. Barthélemy est arrêté. Le régicide Bourdon (de l'Oise) est condamné à la déportation par Rewbell, qu'il a traité de voleur; le régicide Mailhe est aussi condamné comme royaliste, le régicide Cochon aussi. Un des plus souillés de crimes parmi les régicides, Rovère, est déporté de même, parce qu'il a ri des goûts de Barras [3]. En revanche, les vainqueurs

[1] Acquitté par le tribunal de Versailles. Il avait attaqué Bonaparte.

[2] Villeneuve-Larochebarnaud, *Quiberon*, p. 74; Vanderbourg, préface des poésies de Clotilde.

[3] Veyrat, brochure Bibl. nat. LB, 42-612, p. 58.

amnistièrent et firent revenir du bagne de Brest les membres du comité révolutionnaire de la Croix-Rouge, qui avaient été condamnés comme voleurs aux travaux forcés[1]. La terreur était telle que peu de vaincus purent s'enfuir. Portalis fut caché par le banquier Delessert, à Passy; le député Pallier se retira chez le savant Millin, qui prépara l'enveloppe d'une momie pour l'enfermer si on faisait une visite domiciliaire[2].

Mais ce fut surtout aux émigrés et aux prêtres que s'attacha la persécution.

Louis de la Trémouille eut l'audace de ne pas s'éloigner : « Je me mis, dit-il[3], à errer aux environs de Paris, étant particulièrement dénoncé et poursuivi », mais ne cessant pas de recueillir et de transmettre les renseignements curieux. Il eut la sagacité de reconnaître que le chef véritable du Directoire était Merlin. « Merlin[4] travaille quatorze heures par jour, il s'occupe de tout. Les quatre autres signent toutes les productions de ce labeur. Rewbell agiote, boit, s'enivre souvent; il prend intérêt dans tous les marchés des nouveaux entrepreneurs, parmi lesquels on remarque Tallien, Bentabolle. François (de Neufchâteau) fait des vers. Larevellière herborise au Jardin du Roi : la fille du jardinier s'est emparée de son cœur, et a autant de

[1] Duval, *Souvenirs*, t. II, p. 53.
[2] Louise Fusil, *Mémoires*, t. II, p. 135.
[3] Ms. vol. 592, f° 269. Rapport d'octobre 1797.
[4] *Ibid.*, f° 312.

pouvoir sur lui que sa théophilanthropie. Barras consacre peu de moments au cabinet : s'il y passe quelques heures, les jambes s'enflent; il se croit mort. Talleyrand est du parti de Merlin. »

La nouvelle fut un coup de foudre pour les émigrés qui se préparaient à rentrer[1]. Dès le lendemain du coup d'État, les Conseils votèrent une loi pour exiler ceux qui étaient déjà rentrés; elle leur laissait pour repartir un délai si bref et si mal déterminé, qu'elle les condamnait en quelque sorte à deviner l'époque à partir de laquelle ils pouvaient être fusillés. Une seconde loi, huit mois encore plus tard[2], autorise des visites domiciliaires pour prendre les émigrés. La Terreur renaît; la France retombe sous le joug. Les émigrés sont consternés, ils se sentent ressaisis par leur passé lugubre. Au moment où chacun poussait le soupir de la délivrance, voilà la persécution qui se redresse. L'accalmie n'a duré que peu de mois. Cette recrudescence de la brutalité sembla plus cruelle encore que dans les premières années; les âmes tombèrent dans l'accablement. On comptait sur la paix, on revoyait son toit, et soudain il faut reprendre à l'étranger cette vie de misère dont on se croyait affranchi et dont les souvenirs faisaient horreur[3]; de nouveau il faut s'arracher à ses amis, retourner chez

[1] *Journal de Thiboult,* p. 164.
[2] Loi du 18 messidor an VI (6 juillet 1798).
[3] Voir notamment le cas du fils du président de Brosses; Ms. Arch. nat. F; 7; 4827; 45.

les inconnus, sans argent, sans espoir. Le jeune Delaporte rentrait à cette époque, il descend de la diligence au relais de Pezou, il court la nuit à travers champs jusqu'à Meslay, pour embrasser ses parents, puis repartir; ses parents n'ont pas émigré, ils ont passé plusieurs mois dans les prisons de Vendôme, le père figure maintenant comme *vieillard de sa commune* au milieu des cérémonies patriotiques. Il cache son fils, ne le laisse sortir que la nuit dans le jardin. Mais le danger ne diminue pas, il faut se séparer de nouveau. Le jeune Amable-Frédéric de Ligondais[1], chevalier de Malte, âgé de vingt-six ans, est arrêté à Lyon quinze jours après la loi du 19 fructidor; la formalité est simple. Le général Pille, président de la commission militaire, fait donner lecture de la loi et constater l'identité, puis il livre l'accusé au peloton d'exécution.

Ceux qui ont été inscrits par erreur sur la liste des émigrés doivent émigrer. Une vieille qui est paralytique et qui n'a pas quitté son lit depuis dix ans, a été inscrite par erreur sur la liste de Saône-et-Loire; point d'excuse, il faut partir, « ses enfants ne savent comment lui annoncer qu'elle est émigrée, ni comment la sortir du territoire ». Un des meneurs de ceux qui tuaient aux grandes journées de la Révolution, le marquis de Saint-Huruge, s'est trouvé de même inscrit par erreur; c'est, dit le rapport[2], « une espèce de fou,

[1] Ms. Arch. nat. BB; 1; 74.
[2] *Ibid.*

connu de tout Paris, qui n'est sorti du territoire de la République que pour remplir plusieurs missions données je ne sais comment; il a peur d'être assassiné par les véritables émigrés quand il sera au milieu d'eux ».

Plusieurs émigrés aiment mieux se livrer au Directoire que subir encore les angoisses de la fuite; d'autres ne savent même pas que leur nom est sur la liste; les prêtres mettent leur honneur à ne pas quitter une seconde fois les fidèles qu'ils viennent de réveiller. Aussi les arrestations se multiplient avec rapidité. Elles deviennent même si nombreuses que le Directoire recule devant un massacre en masse. Il se résigne à la déportation, c'est-à-dire à un emprisonnement dans des îles.

La déportation avait été la peine prononcée par les vainqueurs contre leurs ennemis, dès le premier jour. Comment ils ont su l'appliquer, on va le voir. Ils leur adjoignent presque immédiatement deux ou trois mille prêtres.

Moins féroce est la déportation à laquelle sont soumises les personnes inscrites sur les listes d'émigration et arrêtées avant d'avoir quitté la France. On en met cinq cents dans les casemates de l'île de Ré; on en ajoute trois cent vingt l'année suivante, plus deux cent cinquante qu'on emprisonne dans le château d'Oléron [1]. Les privations et les épidémies diminuaient

[1] Victor Pierre, *Revue des questions historiques*, avril 1883.

rapidement ces effectifs; des enfants naissaient sous ces voûtes empoisonnées [1]; des enfants succombaient, car on enfermait les familles tout entières, comme celle des Bernard, qui comprenait le père, la mère, six enfants, menés de prison en prison, déposés à Rochefort, transportés dans la citadelle de Ré; un rapport officiel en dit la cause [2] : « Un agent de la Terreur obligea à la fuite la plupart des cultivateurs de la commune de Bertincourt (Pas-de-Calais), parmi eux la famille Bernard. » Ainsi les paysans sont arrêtés comme émigrés rentrés, aussi bien que les ci-devant : près des Bernard, on trouve Cartemont, régisseur, sa femme et leur fille d'un an; Lallemand, tailleur, sa femme et sa fille de quatorze mois, elles meurent; Lepetit, domestique, sa femme et sa fille de huit mois.

Les émigrés même qui ne sont pas rentrés ne sont plus en sûreté à l'étranger. Le Directoire presse les gouvernements de les expulser. A Soleure, l'un d'eux écrit [3] : « Nous ne savons si nous serons soufferts; des insinuations supérieures nous feront-elles renvoyer? » Le féroce Mengaud ne cesse d'insister près des cantons suisses pour qu'ils chassent les émigrés; il obtient non-seulement cette faveur, mais même la remise des papiers saisis sur eux par les Suisses [4]. Il réussit encore

[1] Par exemple les époux Leverder, des Côtes-du-Nord.
[2] Ms. Arch. nat. BB; 1; 79.
[3] Ms. Bibl. nat. fonds Périgord 105, f° 11, lettre du 17 sept. 1797.
[4] Ms. Arch. nat. AF; III; 86; 366.

à faire chasser de Suisse [1] l'agent anglais Wickham. Il est si infatigable dans ses dénonciations, qu'il veut faire renvoyer même ses collègues, les autres agents du Directoire : « Lecarlier, écrit-il [2], n'a ni la tenue, ni le caractère convenables ; sa présence est au moins inutile. »

II

SINNAMARI ET CONAMANA.

Le sang n'a pas coulé, disait un des flatteurs du coup d'État, dans la honteuse séance de l'Odéon. — Ils ont dit vrai, répétait un an plus tard Lafont de Ladébat à Sinnamari, le sang n'a pas coulé, je meurs.

Le supplice dura un an. Supplice digne de l'imagination de Merlin.

Les députés arrêtés, Barthélemy, Pichegru, Lafont de Ladébat, Tronson-Ducoudray, Murinais, Auberjon, Barbé-Marbois et les autres, durent défiler aux flambeaux le soir du coup d'État sous les fenêtres illuminées du Luxembourg. Rewbell et Larevellière les contemplèrent avec volupté durant trois quarts d'heure. Pendant ce temps, ceux qui étaient épargnés accou-

[1] Le 7 octobre 1797.

[2] Ms. Arch. nat. AF ; III ; 86 ; 366. Le 20 floréal an VI.

raient au spectacle et redoublaient de servilité. Le lendemain, on les entassa dans des cages de fer chargées sur des fourgons d'artillerie, et on les dirigea vers Rochefort. Cage est le mot propre : c'étaient des cases ouvertes à l'avant et à l'arrière, et garnies de barreaux. Le soir, on poussait les captifs dans la prison de la ville où l'on se trouvait, on les versait sur la paille couverte des ordures des prisonniers qui les avaient précédés [1], on riait de leur suffocation quand ils pénétraient dans ces cloaques. Le lendemain matin, on se remettait en route. Les paysans accouraient pour voir ces grands criminels et pour les huer, la populace criait avec joie : « Les voilà donc! Enfin, nous ne payerons plus d'impôts! » Le chef de l'escorte était le général Dutertre : cet homme avait été condamné aux travaux forcés pour vols à main armée. Le Directoire lui accorda sa grâce et lui avança huit cents louis d'or pour le transport des députés. Dutertre garda les louis et réquisitionna dans chaque ville les frais du convoi : les maires se plaignirent, le Directoire dut renoncer à son général Dutertre [2]. Mais pendant ce temps les députés avaient été à la merci de cet homme qui avait pris plaisir à les torturer. A Arpajon, il laisse frapper Barbé-Marbois. A Blois, madame Barbé-Marbois vient

[1] Lavilleurnois, p. 226; de Larue, p. 322; Barbé-Marbois; Ramel; Pontécoulant, etc.

[2] Il a publié une brochure justificative : *Départ du Temple pour Cayenne*, Paris, Desenne, an VIII.

rejoindre son mari, elle était une Américaine de Philadelphie; « cette apparition d'une femme belle, courageuse [1] », émut tous les prisonniers. Elle s'évanouit : le commandant de gendarmerie qui l'avait laissée entrer fut destitué.

Après avoir traversé la France dans ces cages, les députés sont déposés au bagne de Rochefort. Au bout de quelques semaines, on les entasse dans l'entre-pont de la frégate *la Vaillante;* le fils de Lafont de Ladébat approche avec une chaloupe pour embrasser son père, on l'empêche d'aborder. La frégate met à la voile ; on fournit une eau gâtée, une nourriture infecte; quelquefois les matelots laissent par pitié pénétrer dans l'entre-pont putréfié un peu plus d'air que ne le permet la consigne. Le 12 novembre, on arrive à Cayenne.

Là, les députés sont au pouvoir d'un cousin de Danton, le gouverneur Jannet. Les élus de la France, ces chefs des modérés, sont dans un tel épuisement que Jannet est saisi de pitié : — Oui, dit Laporte, le commandant de la *Vaillante,* ils ont dépéri; mais si je ne m'étais pas écarté de mes instructions, je n'en aurais pas amené un de vivant.

Les religieuses de l'hôpital restaurent un peu les moribonds. On les tire de leurs mains pour les installer, d'après les ordres du Directoire, dans des huttes au milieu des marais de Sinnamari. Là ils ont la

[1] *Journal d'un déporté non jugé.* Paris, 1834.

liberté et du repos. Les deux agents royalistes Lavilleurnois et Brotier succombent de bonne heure sous cet air pestilentiel; Murinais meurt, puis Auberjon, puis Bourdon (de l'Oise), puis Tronçon-Ducoudray, puis Rovère.

Alors un des déportés de Sinnamari, nommé Dossonville, montre aux survivants que la fièvre va les enlever tous successivement. Dossonville est le commissaire de police qui a arrêté Babeuf par ordre du gouvernement; le parti de Babeuf s'est vengé en le faisant comprendre dans la proscription. Il est intelligent et énergique, il achète une pirogue aux sauvages, il décide sept de ses compagnons à le suivre [1] : Pichegru, Barthélemy et son domestique Letellier qui n'a jamais voulu le quitter, les généraux Ramel et Willot, les députés Aubry et Delarue. Après d'horribles privations dans lesquelles succombe Letellier, les survivants arrivent à Surinam, où ils sont recueillis par le Hollandais Coehorn.

A Sinnamari étaient restés Lafont de Ladébat, qui mourut deux ou trois jours plus tard, et Barbé-Marbois, qui ne voulut pas s'enfuir afin que sa femme ne fût pas dépouillée de ses biens. Barbé-Marbois et les sept fugitifs de la pirogue sont les seuls ennemis de Merlin, arrêtés le 18 fructidor, qui échappèrent à la mort.

Dès que la plage de Sinnamari fut ainsi nettoyée,

[1] Voir le récit dramatique de cette étonnante évasion dans Delarue, *le Dix-huit Fructidor*.

Barbé-Marbois y vit arriver un premier convoi de prêtres déportés. Ils étaient trois cent vingt-huit à l'embarquement, ils restent cent quarante-huit à l'arrivée, près des deux tiers sont morts dans le trajet. Le nouveau directeur François (de Neufchâteau) choisit Sinnamari pour le clergé de son département des Vosges. Les autres sont en général conduits à Conamana.

Jannet fut moins clément pour les prêtres que pour les députés. Le Directoire le trouva trop débonnaire encore et le destitua. Son successeur Buruel simula une grande « sensibilité », mais songea particulièrement à faire fortune.

Quelques milliers de prêtres vinrent ainsi mourir à la Guyane. La traversée les épuisait avant le débarquement. On les nourrissait à bord avec une viande pleine de vers servie dans des tinettes de bois qui n'étaient jamais nettoyées; leur corps se couvrait de vermine. A terre sous la fièvre, chacun de se haïr; ils se divisent en gallicans, jansénistes, assermentés. Ils se captent leurs successions : « J'ai vu un prêtre qui avait cinq montres[1]. » Des maringouins, des scorpions, des insectes dévorent la peau, le linge, les livres. D'autres insectes déposent leurs œufs sous les ongles ou dans les oreilles. Les prêtres succombent un à un, dans un lent supplice, en regrettant les misères du temps de l'émigration.

[1] Mgr de Beauregard, *Mémoires*, t. II, p. 289 et 373 à 397.

LIVRE VIII

IMPUISSANCE DU DIRECTOIRE.

CHAPITRE XXVII

MITTAU.

L'empereur Paul. — Faiblesse des agents royalistes.

I

L'EMPEREUR PAUL.

Paul, si longtemps fidèle à la laide Nélidow, ne tarda pas à abandonner sa seconde favorite, mademoiselle Lapouhine. Il s'attacha à un esclave maure qu'il créa comte Koutaicow et à une actrice française, la Chevalier, dont le mari fut fait major de la garde[1]. Le soin de l'Empire fut confié au comte Rostopchine, qui haïssait les émigrés. Selon les accès du maître, les Français étaient exclus de leurs grades, ou poussés rapidement. Le marquis d'Autichamp est gratifié d'un régiment de cuirassiers, mais, écrit la marquise à son beau-

[1] Abbé GEORGEL, *Mémoires*, t. VI, p. 201 et 358.

frère [1], « cela ne change rien à notre fortune, parce que votre frère ne volera pas, car c'est le seul moyen de rendre un régiment lucratif » ; l'année suivante [2] : « L'Empereur a eu la bonté d'avancer mon mari et l'a fait général de cavalerie, c'est le grade au-dessus de celui de général lieutenant et intermédiaire entre celui-là et celui de feld-maréchal. » Puis tout à coup, Paul Ier le révoque de tous ses grades. De même il prend à sa solde l'armée de Condé, puis il ne veut plus voir un seul Français.

C'est Paul Ier cependant qui ouvre les bras à Louis XVIII, au moment où l'Europe continentale refuse un asile, il offre le château de Mittau.

Mittau était la capitale de la Courlande : là avait régné longtemps la grande-duchesse Anne, avant de devenir souveraine de la Russie. Anne, fille du tzar Ivan V, veuve à dix-sept ans du duc de Courlande, s'attacha au fils du palefrenier allemand Bieren, et resta recluse durant toute sa jeunesse dans ce château de Mittau entre cet Allemand et sa femme, une Allemande lymphatique. Ils mangeaient tous les trois ensemble ; la princesse drapée dans un manteau oriental de couleur bleu clair, un mouchoir rouge noué sur la tête ; les deux autres la faisant jouer avec ses pierreries, s'enivrant de genièvre à ses pieds. Des voyageurs comme Maurice de Saxe apportaient quelquefois

[1] Ms. vol. 594, f° 315, du 17/24 août 1798.
[2] Ms. vol. 595, f° 68, du 22 mars 1799.

le désordre dans ce palais; quelquefois des enfants y naissaient, sans qu'on sût s'ils étaient de la Russe ou de l'Allemande. Un de ces enfants hérita de la Courlande et fut dépossédé par la grande Catherine en 1795, la Courlande fut réunie à l'Empire russe [1].

Sur ces confins du monde civilisé, au milieu des mœurs orientales et sous un climat polaire, se trouvait reléguée la cour de Versailles, dans l'hiver de 1798. Il fallut une longue négociation pour obtenir de Paul Ier qu'il autorisât Louis XVIII à faire venir près de lui sa femme et sa nièce. L'indispensable comte de Saint-Priest dut se rendre à Saint-Pétersbourg [2]; il écrivit à Louis XVIII, après plus d'un mois de démarches [3] : « Votre Majesté aura été étonnée de la petite manière avec laquelle cette cour-ci traite l'affaire de la réunion de la Reine et de Madame Thérèse à Mittau. Cela ne ressemble pas du tout à l'étalage employé pour le voyage de Votre Majesté. L'Empereur a pris, dit-on, tant d'humeur de la nombreuse caravane de quarante-quatre personnes qui accompagne le maréchal de Broglie, qu'il a dit : « Sommes-nous au Pérou, ou

[1] Ce fils du palefrenier allemand et d'une mère qui était ou madame Bieren, ou l'impératrice Anne, a eu deux filles : l'une, Catherine, épousa un émigré français, Louis de Rohan; elle divorça pour épouser Basile Troubetzkoï; puis divorça pour épouser le comte de Schulembourg, tandis que son mari épousait mademoiselle Weiss, fille de la danseuse de cordes. L'autre fille, Dorothée, fut duchesse de Dino; sa terre de Sagan en Silésie fut créée duché par le roi de Prusse en 1845.

[2] Ms. vol. 594, f° 270, du 14 juin 1798. Le duc de Laval était alors à Pétersbourg.

[3] Ms. vol. 594, f° 326, du 16 juillet 1798.

« vient-on au pillage ? » C'était le moment où la diplomatie la plus souple était nécessaire pour obtenir de la cour d'Autriche l'autorisation de laisser partir Madame Royale de Vienne. Ainsi entre les lubies d'un maniaque et les finesses d'une politique sénile, les pauvres Bourbons étaient humiliés et séparés. Puis quand, après quatorze mois de démarches, Louis XVIII obtient pour sa femme l'autorisation de venir à Mittau, de nouvelles difficultés surgissent. Sa femme exige un état de maison qui n'est pas en rapport avec la détresse commune : « L'état que M. de Virieu a envoyé à M. de Villequier, écrit le Roi [1], serait assurément bien petit pour la reine de France, mais les circonstances nous contraignent à le resserrer encore. J'y trouve l'abbé de Castillon; vous savez que c'est un mauvais sujet, il faut profiter de l'occasion pour nous en débarrasser. J'ai deux aumôniers ici, sans compter le cardinal; ainsi votre service ne manquera pas. Je ne connais pas M. Préau, mais vous trouverez ici de reste de quoi le remplacer comme secrétaire; et quant à sa femme, mademoiselle Thiollier et madame Villars vous serviront suffisamment. Ainsi je vous prie de retrancher ces trois personnes. »

Il est probable que la favorite de la Reine, madame de Gourbillon, celle qui avait favorisé l'évasion, se révolta contre ces économies, et blessa le Roi. Il y a

[1] Ms. vol. 595, f° 155, du 3 avril 1799.

un nuage à ce propos entre les deux époux, et le mari voulut faire chasser la favorite [1] : « Si mes instances, si notre amitié ne peuvent rien sur vous, si vous pouvez vous résoudre à me compromettre vis-à-vis de l'empereur de Russie, qui ne pourra, d'après votre résistance, que prendre la plus étrange idée de nous deux, madame Gourbillon pourra arriver à Mittau; mais je vous jure qu'elle ne mettra pas les pieds au château. Encore une fois, ma chère amie, rendez-vous à notre amitié, et que la joie que j'éprouverai en vous revoyant soit, s'il est possible, augmentée par cette condescendance de votre part. Je ne suis pas embarrassé de vous en supplier, car c'est votre intérêt seul qui me fait parler. » La Reine resta fidèle à son amie; elle la tint à peu de distance du château; elle l'emmènera plus tard dans tous ses voyages.

Le duc d'Angoulême voyait retarder également l'arrivée de sa fiancée; il avait écrit, dès le 9 janvier 1799, à plusieurs émigrés [2] pour annoncer « la prochaine conclusion d'un événement duquel dépend le bonheur de ma vie ». Le comte d'Avaray lui rendit justice [3] : « Notre jeune prince acquiert chaque jour davantage ce maintien et cette dignité qui lui manquaient. » Les deux princesses arrivèrent à Mittau, l'une le 3, l'autre

[1] Ms. vol. 595, f° 245, du 31 mai 1799.
[2] Ms. Bibl. nat. fonds Périgord 105. Le duc d'Angoulême au marquis d'Hautefort.
[3] *Ibid.*, f° 72. Le comte d'Avaray au marquis d'Hautefort, 24 juin 1799.

le 4 juin [1], près d'un an et demi après Louis XVIII : « L'entrevue de la princesse avec Sa Majesté a été très-touchante sur le grand chemin, le Roi ayant été au-devant d'elle; on fondait en larmes. La Reine était arrivée la veille. » Cette arrivée de la Reine est traitée par tous comme un épisode insignifiant; le comte d'Avaray écrit avec la même négligence : « Tu auras su que la Reine est aussi à Mittau; jusqu'à présent, tout va bien. » Le mariage fut célébré six jours plus tard. Le cardinal de Montmorency, grand aumônier, dirigea la cérémonie, et la *Gazette de Hambourg* déclara que « cet heureux hyménée était un miracle de la Providence ». Le duc d'Angoulême renonce à sa charge de grand prieur de Malte, incompatible avec le mariage, au profit de son frère, le duc de Berry. Il y eut quelques heures de joie dans ce pauvre monde de proscrits : « Le jeune ménage [2] continue d'aller à merveille, il ne nous reste à souhaiter que d'en voir bientôt les fruits. Mademoiselle de Choisy est très-bien traitée par le Roi et autres; elle paraît contente et bien avec mademoiselle de Sérent, sa compagne, et la mère de cette dernière. Le père ne tardera pas d'arriver. »

Mais le manque d'argent restait une préoccupation constante. Paul Ier donnait à son hôte une pension de deux cent mille roubles, le roi d'Espagne ajoutait

[1] Ms. vol. 609, cahier 5 à 11. Saint-Priest à La Fare, 6 juin 1799.
[2] Ms. vol. 609. Saint-Priest à La Fare, 29 juin 1799.

quatre-vingt-quatre mille livres par an; Paul I[er] accrut la subvention de cent vingt mille livres après l'arrivée de la Reine [1]. Mais au prix de quelles avanies s'encaissaient ces sommes! L'Espagnol surtout, avec son tact de Méridional, savait faire sentir le poids de ses charités. Louis XVIII est un moment révolté par une lettre d'Ocariz, l'agent espagnol [2] : « J'avoue que je n'ai jamais plus souffert de ma misère, qui me force à endurer un pareil style; si je m'en croyais, j'enverrais mon cousin et ses réaux à tous les diables. » Le cousin se garde, pour ne pas se brouiller avec la République, de donner d'autre titre à Louis XVIII que celui de comte de Provence : « Le Roi, écrit Saint-Priest à La Fare [3], ne vous blâme point d'avoir reçu (il veut dire *accepté*) les lettres de Leurs Majestés Catholiques adressées à *Monsieur le comte de Provence*. Sa Majesté, quoique très-mal satisfaite d'une telle intitulation, ne peut les refuser, étant forcée par sa situation d'accepter les très-minces secours du Roi son cousin, qui s'excuse, même fort platement, de (ne pas) les augmenter. Le Roi ne lui écrira plus. »

L'Espagne, d'ailleurs, semble avoir des intentions suspectes sur la Vendée, et probablement sur la couronne de France. Depuis la mort de Charette, la Vendée est pacifiée, mais frémissante. Un Vendéen, le cheva-

[1] ANTOINE, *Histoire de l'émigration*, t. II, p. 215.
[2] Ms. vol. 607, cahier 23, note 46. Le Roi à Saint-Priest.
[3] Ms. vol. 609, cahier 5 à 11, du 25 août 1799.

lier de la Garde, haï du comte d'Avaray[1], vient à Mittau, en janvier 1799, exposer que son ami Forestier, « un des plus anciens généraux de la Vendée, alla à Edinburgh avec M. le duc de Lorge et M. de Céris », qu'il en rapporta une nomination de général en chef signée par M. le comte d'Artois; mais que l'abbé Bernier ne voulait pas reconnaître l'autorité de Forestier. Il ajoute que l'Espagne fait savoir aux Vendéens qu'elle va les soutenir par une armée de débarquement[2].

Ce qui, malgré cette attitude, rend le Roi patient avec l'Espagne, c'est le sentiment des innombrables souffrances que ces réaux, péniblement arrachés, lui permettent de soulager. Son frère, bien qu'entretenu par les Anglais, ne lui est d'aucun secours. Les subventions des Anglais sont centralisées à Londres entre les mains de Dutheil, et à Hambourg chez Thauvenay. Par exemple, en janvier 1799, Thauvenay reçoit[3] treize mille huit cents livres; il sert les pensions mensuelles aux agents officiels et aux émigrés indigents; les trois cent trente-trois livres du comte de Moustiers et les six cents du duc de Fleury sont évidemment des traitements; La Fare, évêque de Nancy, touche deux mille écus comme premier ambassadeur du Roi à Vienne[4], et le marquis de Bonnay mille comme second ambassadeur; la veuve de Favras, l'un des premiers tués par

[1] Ms. vol. 595, f°s 15 à 18.
[2] MARCILLAC, *Souvenirs.*
[3] Ms. vol. 595, f° 2 .
[4] Ms. vol. 607, cahier 16. Saint-Priest à Thauvenay, 31 oct. 1799,

la Révolution, reçoit douze cents livres [1]. Thauvenay est aidé, dans ce service de caisse, par le chevalier de Grémion, dont le frère aîné, « par le fruit des leçons de littérature française qu'il donne du matin au soir, met son frère à même de consacrer tout son temps à partager mes occupations », dit Thauvenay en demandant pour chacun d'eux un brevet de major.

Les sommes que paye Dutheil semblent plutôt des remboursements de créances, ou des intérêts d'emprunt : deux mille livres à la comtesse de Pouilly, née Custine ; quinze cents à M. Taffin de Givenchy, cinq cent quarante au marquis de Nesle, mille à la baronne de Genouillac. Une tentative est faite pour obtenir des fonds anglais pour le Roi : « M. Canning avait promis trois mille livres sterling », mais le refus est formel. L'Angleterre donne des secours aux émigrés, elle n'alimente pas une liste civile à Mittau [2].

II

FAIBLESSE DES AGENTS ROYALISTES.

Les premiers compagnons d'exil mouraient autour du Roi. Il perd Flachslanden, Jaucourt, Limon, dont

[1] Sur les mêmes listes on trouve le comte de La Varenne, le marquis d'Autane, la comtesse de Salignac-Fenélon, f° 154.

[2] Ms. vol. 609, cahier 19, juin 1798.

il réclame les papiers[1]. « J'ai perdu, dit d'Avaray[2], mon pauvre Sayer, toujours malade depuis près de quatre ans, mais dont la mort n'a pas été pour moi une peine moins sensible. Le bon Vassal, apothicaire du Roi, est mort aussi. » Mais on fait une recrue précieuse; Dumouriez vient s'offrir. Il se présente à Hambourg : il raconte à Thauvenay[3] qu'il a été calomnié par Rivarol, « frère de mon amie, et à qui j'ai fait beaucoup de bien ». Mais maintenant, déclare-t-il, « c'est pour la vie; la cachoterie et l'intrigue doivent être bannies de la cour d'un roi vertueux, sensible et habile ». Seulement, la société de la sœur de Rivarol et l'intimité ancienne avec Danton ont remarquablement déformé le colonel de Louis XV, le diplomate du secret du Roi; au moment d'envoyer Dumouriez à Mittau, Thauvenay prévient d'Avaray[4] que le langage du héros est souvent peu soigné : « J'ai fait à M. Dumouriez, avec ménagement et onction, mes observations sur son ton; il les a reçues avec sensibilité et reconnaissance. Il m'a dit que bien souvent il s'en était aperçu lui-même, qu'il s'en fait des reproches fréquents; que c'est une mauvaise habitude, qu'il fera l'impossible pour s'en corriger. Il est ivre de bonheur, il adore la personne

[1] Ms. vol. 596, f° 88, août 1799.

[2] Ms. Bibl, nat. fonds Périgord, 105, f° 72. D'Avaray au marquis d'Hautefort, 24 juin 1799. Sayer est le valet de chambre anglais qui organisa l'évasion de Louis XVIII et du comte d'Avaray hors de Paris.

[3] Ms. vol. 596, f° 39, Dumouriez à Thauvenay, août 1799.

[4] *Ibid.*, f° 221. Cette somme de 400 ducats fait 4,800 livres.

du Roi. C'est sur votre compte que j'ai pris les quatre cents ducats fournis à M. Dumouriez. » Dumouriez reçut immédiatement du Roi une mission pour Pétersbourg[1]; mais il paraît avoir eu peu de succès parmi les favoris : aussi il sera jeté à l'écart en 1814, et réduit à des réclamations contre « les peines qu'on se donne, écrit-il[2], pour me présenter comme un invalide inutile, objet de la pitié de mon souverain ».

L'influence prépondérante est aux agents de Souabe et de Paris, aux agités.

Le baron d'André semble avoir été désigné comme le chef des agents de France autres que ceux des provinces de Normandie, Bretagne, Maine, Anjou et Poitou qui dépendaient du comte d'Artois lui-même[3]. Il reçoit communication des intentions du Roi pour l'époque du retour[4] : au commencement de 1799, pendant que Bonaparte est en Syrie, les émigrés ne sont pas encore résignés à accepter la confiscation de leurs terres : ils ne comprennent pas que les biens nationaux sont la cause de la Révolution, que les paysans et les enrichis, même avides de paix, se révolteront toujours contre une pensée de restitution. La cour de Mittau envoie des instructions singulières : « Je crois plus avantageux de prévenir tout de suite les

[1] Saint-Priest à La Fare, 8 déc. 1799.
[2] Baron Kervyn de Lettenhove, *la Collection Stassart,* Dumouriez à Fortair, p. 44.
[3] Ms. vol. 607, Saint-Priest à d'André, 1er sept. 1798.
[4] *Ibid.,* 14 février 1799.

acquéreurs, de leur sort qu'on rendra très-doux en n'exigeant d'eux que la restitution matérielle des biens en l'état où ils se trouvent : tous ces acquéreurs ont joui plus qu'il ne faut pour se dédommager du capital qu'ils ont donné; et en passant sous silence leurs dégradations, ils seront plus contents que si on renvoyait à statuer dans un temps où ils éprouveraient plus de rigueur. D'ailleurs, la restitution des biens ecclésiastiques est nécessaire pour le rétablissement immédiat de la religion auquel le Roi tient avec juste raison. »

C'est avec le même aveuglement, la même foi dans un miracle que sont rédigées encore six mois plus tard les instructions au comte d'Artois qui se partage la France avec M. d'André[1] : « Quant aux biens usurpés, dit le Roi lui-même, la question est délicate. J'ai résolu de promettre aux possesseurs actuels un dédommagement conforme aux circonstances. Ces expressions sont vagues, je le sais, mais elles en remplissent mieux mon objet : 1° parce qu'elles me laissent le maître de régler par la suite et la nature et la quotité du dédommagement; 2° parce qu'en rassurant les possesseurs sur la crainte d'être renvoyés le bâton blanc à la main, il leur offre en même temps la chance d'obtenir selon leur conduite un meilleur ou moindre sort. »

Ce dont on doute le moins, c'est de l'imminence de

[1] Ms. vol. 607, cahier n° 2. Le Roi au comte d'Artois, 24 juillet 1799.

la restauration. L'abbé Delamare[1] est envoyé près du baron d'André pour promettre qu'on fera très-peu de changements dans l'administration; il n'est pas question sans doute de régler déjà les questions constitutionnelles : « ce serait une besogne brusquée, et vous avez désormais assez de données pour pouvoir attendre l'arrivée de Sa Majesté. Au reste, il est évident qu'il faut écarter toute idée de gouvernement représentatif[2]. » Voilà où l'on en est à Mittau. Il y a bien un peu d'inquiétude sur un détail : on craint que Pichegru, évadé de Sinnamari, s'entende avec les Anglais pour rétablir le Roi trop tôt. On insiste[3] pour que rien ne soit précipité, pour que MM. d'André et de Vezet soient consultés, et pour que les Anglais les considèrent « comme les seuls dépositaires de la confiance de Sa Majesté ».

Et c'est six semaines avant le 18 brumaire qu'on s'endort dans ces illusions, et ce sont des brouillons qu'on signale comme seuls investis de la confiance. Ces précieux dépositaires de la confiance royale passent leur temps à se compromettre et à se quereller : l'abbé Delamare se plaint de l'évêque de Nancy qui ne lui donne pas de nouvelles. « Songez, lui dit Saint-Priest[4], que l'important n'est pas qu'il vous instruise, mais qu'il fasse usage de vos rapports. » Il faut quelquefois

[1] Ms. vol. 607, cahier 3.
[2] *Ibid.*, Saint-Priest à Delamare, dit *Falike*, 15 août 1799.
[3] Ce sont les instructions du Roi, 23 septembre 1799.
[4] Saint-Priest à l'abbé Delamare, 1er août 1799.

parler sévèrement[1] : « Vous vous croyez persécuté par tous, écrit encore Saint-Priest à l'abbé Delamare, mais vous n'épargnez personne dans vos rapports. » On le fait surveiller par l'abbé André[2]. On invite le président de Vezet[3] à ne pas être dupe de prétendues ouvertures qui lui seraient faites par madame Tallien sous le nom de Louigia Cambernon.

C'est surtout des agents entretenus par l'Angleterre que l'agence Vezet-d'André est envieuse : elle les dénonce au Roi, tandis que les émigrés enrôlés dans la police du Directoire cherchent à les livrer au gouvernement. Le cas de Bayard est un exemple de ces aventures.

Bayard était un arpenteur choisi comme agent royaliste par Wickham. A Paris, il déplut aux agents de Mittau; ceux-ci dirent[4] : « Une femme liée particulièrement avec lui partagea, plus que la prudence n'aurait dû le permettre, ses secrets; Bayard avait des ennemis personnels très-actifs, entre autres le fils de M. de La Vauguyon qui, vendu depuis longtemps au Directoire, avait promis de le lui livrer; aidé de l'abbé de Faudoas[5], il a, le 20 mars 1798, dirigé les agents vers Bayard. » Celui-ci put échapper, mais la femme

[1] Saint-Priest à l'abbé Delamare, 3 novembre 1799.
[2] Lettre du 3 novembre 1799, envoyée le même jour.
[3] Ms. vol. 607, octobre 1798.
[4] Ms. vol. 595, f° 198. Note écrite par Sourdat sous la dictée de Despomelles.
[5] Un des trois jeunes gens qui arrêtent la diligence. V. ci-dessus, p. 190.

fut arrêtée. Les Anglais soupçonnèrent les agents royalistes de ce coup dirigé contre leur émissaire par des émigrés rentrés, et suspendirent subitement tout envoi de fonds pour le service des conspirations.

Des représailles de cette nature semblèrent cruelles au président de Vezet : sa vanité souffrit sûrement; mais la subvention était son seul moyen de subsistance [1]; il chercha à intéresser le Roi en sa faveur en prétendant que les Anglais se conduisaient « avec peu de mesure vis-à-vis du Roi » en annulant une agence qu'il avait établie et en concentrant tous les pouvoirs à Londres : « une agence sans argent est une agence nulle [2]. »

Mais à Londres même le conflit est beaucoup plus grave. Le gouvernement anglais garde de l'estime pour le duc d'Harcourt et pour le comte de Puisaye, il se plaît dans ses relations avec eux, mais il refuse de se prêter aux manœuvres des autres.

Cette malheureuse agence Vezet-d'André avait voulu avoir un délégué à Londres et avait accepté Cazalès sur la désignation du Roi [3]. Mais les Anglais refusèrent de tolérer la présence de Cazalès [4], ce qui donna au président de Vezet une opinion très-pauvre de la valeur de Pitt; le Roi se borna à manifester « son vif déplai-

[1] Ms. vol. 609, cahier 19, le cabinet du Roi au duc d'Harcourt, 27 janvier 1798. Vezet était alors à Frauenfelden.

[2] Ms. vol. 595, f° 31, du 24 février 1799, Vezet à d'Avaray.

[3] Ms. vol. 607, Saint-Priest à d'André, 1er sept. 1798.

[4] Ms. vol. 609, cahier 23.

sir », et fit la faute, probablement à l'instigation de ses agités de l'agence de Souabe, d'attribuer l'échec à l'agent comptable Dutheil, et de le frapper de disgrâce[1]; l'agence lui fit substituer M. de Velcourt. Alors la scène change; ce n'est plus Pitt, c'est le comte d'Artois qui maintient Dutheil et exclut Velcourt. Celui-ci se rembarque pour Mittau et est consolé par Saint-Priest en termes bien durs pour le comte d'Artois[2] : « Sa Majesté a approuvé votre conduite et votre modération dans des circonstances aussi incroyables que provocantes. Elle est forcée d'attendre l'arrivée des lettres de Monsieur pour juger des motifs qu'a eus ce prince de retenir à Londres M. Dutheil. » Les Anglais profitent du conflit pour refuser des fonds, même les sommes promises pour le traitement de La Fare à Vienne[3].

Ce n'est que la querelle officielle. Mais plus bas on voit Dutheil accuser le général vendéen Forestier d'avoir intercepté une bouteille qui contenait quinze cents livres sterling en bank-notes[4], Dutheil prétend aussi que le chevalier de Verteuil a fait assassiner les deux fils du duc de Sérent. Mais, répond Verteuil, ce Dutheil est un agent du Directoire, car ses biens laissés en France ne sont pas encore vendus. — Il a aussi détourné des fonds, ajoute un sieur de la Coudraye;

[1] Ms. vol. 609, cahier 24, novembre 1798.
[2] Du 25 avril 1799.
[3] Ms. vol. 595, f° 157, Thauvenay à d'Avaray, 12 avril 1799.
[4] Ms. vol. 611, f°s 1 à 14.

Dutheil lui répond : « Les gens qui devraient être à Bedlam n'offensent pas. »

« Le monde entier, Sire, écrit Montlosier au Roi [1], a les yeux sur nous. On s'attend à trouver parmi nous non-seulement la patience et le courage, mais encore l'union, la douceur, le spectacle de toutes les vertus de l'infortune. Certains hommes ne veulent exciter que nos dissensions, comme si leur objet était d'effrayer la France de notre retour, et de nous ôter dans l'univers le seul patrimoine de notre situation : le respect dû au malheur. »

[1] Ms. vol. 594, f° 543, avril 1798.

CHAPITRE XXVIII

INTRIGUES DES DIRECTEURS.

Complots de Barras. — Dernières agitations. — Dégoût universel.

I

COMPLOTS DE BARRAS.

Le coup d'État du 18 fructidor sembla déshonorant même à ses auteurs. Ce mélange de férocité et d'hypocrisie, ces flatteries échangées contre des mensonges, la peur de Bonaparte empoisonnaient les jouissances des vainqueurs. Madame de Staël était désolée que Necker ne fût pas acclamé comme président du Directoire [1]; ce père, transfiguré dans l'imagination de la jeune femme, ne savait montrer aucune énergie contre les déceptions de ses rêves ambitieux, il s'affaissait dans une oisiveté mélancolique : Lisez, bâtissez, tâchez de vivre, lui disait Gibbon [2]. — « Je ne puis sentir que le coup de vent qui m'a abattu », répondait Necker « sur le ton du désespoir ». Augereau n'était

[1] FABRE (de l'Aude), *Histoire secrète*, t. III, p. 271, et t. IV, p. 181.
[2] Vicomte D'HAUSSONVILLE, *Madame Necker*, t. II, p. 248.

pas plus satisfait que madame de Staël; il n'avait pas touché les fonds qu'on lui avait promis, il se voyait joué par Bonaparte, il l'accusait d'avoir fait « assassiner un général de division dans la forêt de l'Esterel entre Fréjus et Antibes [1] ». Bonaparte racontait que Barras avait empoisonné Hoche, il affectait de prendre des précautions pour éviter le même sort. Bernadotte cachait assez peu sa honte du rôle qu'on lui avait fait jouer, pour que le duc d'Enghien n'hésitât pas à venir le trouver. Ce prince héroïque arriva secrètement à Paris, fit dire à Bernadotte qu'il désirait entrer en relation avec lui [2]. Bernadotte répondit : « Mon honneur me lie à la volonté de la nation française. Que le duc d'Enghien parte à l'instant; je m'engage à ne rien dire s'il part avant trois jours. »

L'homme le plus troublé après son crime du 18 fructidor, c'est Barras. Le malheureux se dissipe en mille intrigues contradictoires qui ont de commun seulement des demandes d'argent. La première est une conspiration royaliste organisée par Barras lui-même au-moment où il vient de faire proscrire deux de ses collègues sous le prétexte qu'ils sont royalistes.

Le libraire Fauche-Borel se met en relation avec Monnier, un des secrétaires de Barras; il prévient le

[1] J'ignore à quel fait Augereau fait allusion dans cette lettre qui paraît authentique et qui est publiée dans les Mémoires tirés des *Papiers d'un homme d'État*, t. V, p. 147. Elle est datée d'Offenbourg, 30 novembre 1797, et adressée à Isar.

[2] Antoine, *Histoire des émigrés*, t. II, p. 271.

Roi que Barras offre de rétablir la monarchie si on lui paye seize millions et si l'on met à sa disposition un certain nombre de lettres de noblesse. Fauche-Borel est celui qui amorce les affaires. La cour de Mittau oublie de le désavouer ou de le seconder, et elle envoie précipitamment à Paris, elle met en relation avec Barras le marquis de La Maisonfort que nous avons déjà vu occupé de négociations de cette nature. La Maisonfort apportait des lettres de grâce signées par le Roi, mais ni titre de noblesse, ni écus [1]. Il ne tarda pas à reconnaître que l'argent était la chose importante, et il se mit en route pour Pétersbourg afin de solliciter des roubles. Le Russe n'aime pas les mystifications; le duc de Caraman et Dumouriez ont beau unir leurs instances à celles de La Maisonfort, ils ne peuvent faire prendre au sérieux une intrigue avec Barras. Mais Barras devient plus pressant. Le Roi se décide à choisir un nouvel intermédiaire, le duc de Fleury : « Il a, dit Saint-Priest [2], de l'esprit et de la capacité, sa jeunesse n'est point aux dépens de sa maturité. » Ses instructions sont rédigées en style curieux : « Le Roi ne juge pas à propos de relever l'étrange proposition qu'on lui a faite d'écrire de prime abord à M. le vicomte de Barras. Je le crois trop gentilhomme pour désirer que Sa Majesté lui fasse d'aussi basses avances. Le plus

[1] Ms. Arch. nat. F; 7; 6311, note de police de Desmarest.

[2] Ms. vol. 607, cahier n° 11, Saint-Priest à Thauvenay, 15 nov. 1798, et pièces suivantes.

simple serait de faire choix dans le Corps législatif d'une douzaine de membres pour former un conseil de régence que M. de Barras présiderait, s'il le jugeait à propos, et le Roi lui en donnerait l'autorisation par écrit. Le Roi admet bien volontiers la demande que fait M. de Barras d'aller hors de France jouir de sa grande fortune. Il serait même à désirer qu'il ne conservât pas les immeubles qu'il a acquis et qu'on peut lui payer en argent. Le mieux serait peut-être que M. de Barras demandât le gouvernement de l'île Bourbon, où il pourrait trouver toutes les jouissances dont il est si empressé. » Reste à régler la question de confiance : Saint-Priest propose que le duc de Fleury montre à Monnier, l'agent de Barras, « l'acte de sûreté », et le dépose à Hambourg; il ne s'oppose cependant pas à ce que le duc parte pour Paris avec ce Monnier.

Or la première chose que demande Monnier quand il est introduit à Hambourg près du duc de Fleury, c'est une somme de trente-cinq louis pour lui. Ainsi on offre de faire une révolution, et l'on ne peut même pas payer son voyage; de l'autre côté le Roi espère acheter le royaume de France, et il ne trouve à offrir que les négresses de l'île Bourbon. Seul le bruyant La Maisonfort croit encore au succès de cette grotesque négociation, il insiste avec importunité, « il fatigue de son bavardage inutile [1] ».

[1] Ms. vol. 607, cahier 11, lettre du 20 janvier 1799.

Trois mois après, Monnier revient près du duc de Fleury avec un projet[1] rédigé par Bottot sous la dictée de Barras et donnant la formule des lettres patentes qui nomment « un commissaire pour la proclamation de la monarchie : Louis, par la grâce de Dieu... à notre amé et féal Paul vicomte de Barras, salut. Appelé par notre naissance... nous avons résolu, d'après la connaissance qui nous est acquise de vos dispositions personnelles, de vous commettre l'exécution de cette entreprise. A ces causes... » Dans ces belles lettres patentes dictées de la même voix que les mensongères proclamations du 18 fructidor, et modulées dans la prose rhythmée de la vieille chancellerie, Barras se fait allouer l'autorisation d'emprunter quinze cent mille francs au nom du Roi. Saint-Priest se fâche. Nous ne tenons que Bottot, dit-il[2]; et encore Bottot est couvert par Monnier, puis voilà que la chose traîne, tout le monde la connaît. « On se moque de nous à Berlin. Mandez-moi, écrit-il à M. de Moustiers[3], les déportements de La Maisonfort et ses fanfaronnades. »

Barras se décide alors à une démarche qui peut précipiter la solution. Il a sans doute accueilli en cette phase les conseils de Talleyrand. Du moins, c'est un ami de Talleyrand qui se met en avant, M. de Sémonville.

[1] Ms. vol. 607, cahier 11, p. 48 et 66.
[2] *Ibid.*, Saint-Priest à Thauvenay, 28 juillet 1799.
[3] Ms. vol. 609, cahier 18, lettre du 25 avril 1799.

Le marquis de Sémonville était fils d'un commis du cabinet de Louis XV nommé Huguet. Il avait été conseiller au Parlement à dix-neuf ans. Compagnon des plaisirs de Mirabeau, il s'était lié avec Dumouriez, puis avec Robespierre, qui lui avait donné une mission à Florence. Arrêté par les Autrichiens, il fut après plusieurs années de prison échangé contre Madame Royale. Talleyrand, qui le nommait le *vieux chat,* demanda un jour quel intérêt il avait à être malade. Pour exciter à ce point l'admiration de Talleyrand, on voit l'âme qu'il fallait avoir. Le vieux chat est resté dans la prospérité jusqu'à sa mort.

Sémonville venait d'épouser la citoyenne de Rostain, veuve de Montholon; il était séduit par son prodigieux talent d'intrigue. Elle avait quatre enfants. L'un de ses fils doit devenir le général besoigneux que l'on verra piteusement à la suite de Louis-Napoléon dans l'aventure de Boulogne. Une de ses filles venait d'épouser le général de Sparre. L'autre était charmante : un des héros de l'armée d'Italie, le général Joubert, demandait sa main. Voici, dit le ménage Sémonville à Joubert, nous vous accordons la jeune fille, vous allez recevoir le commandement de l'armée d'Italie vacant depuis que Bonaparte est en Égypte; la guerre recommence, gagnez une bataille, revenez ensuite avec votre armée victorieuse, et d'accord avec Barras, nous ferons un coup d'État, nous convoquerons à Orléans tous les anciens membres de l'Assem-

blée constituante, nous rétablirons les Bourbons. Talleyrand a probablement suggéré ce plan : il se vante lui-même d'avoir servi Joubert[1] ; son ami du moment, le directeur Sieyès, donne à dîner à Joubert parce qu'il l'accepte comme « destiné à devenir le général de la faction[2] ».

Joubert était habilement choisi : assez téméraire sous le feu pour être adoré des soldats, assez intelligent pour commander une armée, assez chevaleresque pour être dompté par l'amour d'une vierge, il pouvait séduire l'armée, gagner la bataille, protéger l'Assemblée d'Orléans. Le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne, était dans la confidence. Louis XVIII y était aussi, car on lit dans une lettre de Saint-Priest au baron d'André[3] : « Quant à Joubert, le voilà mort, et ses rapports avec vous par conséquent terminés. »

Six jours après son mariage, Joubert part pour son armée d'Italie; il est tué vingt jours plus tard, à la bataille de Novi[4]. La jeune veuve épouse Macdonald.

Ces intrigues de Barras eurent deux résultats bizarres. Le premier fut de lui assurer la haine de Bonaparte. Sieyès, qui était dans tous les complots, courut, dès le retour d'Égypte, conter à Bonaparte les projets fondés sur Joubert, pour se disculper aux dépens de Barras.

[1] TALLEYRAND, *Mémoires justificatifs* de messidor an VII, publié dans les *Mémoires de tous,* t. VI, p. 22 et suiv.

[2] LAREVELLIÈRE, *Mémoires,* t. II, p. 391.

[3] Ms. vol. 607, du 23 sept. 1799.

[4] Le mariage est du 18 juillet 1799, la bataille du 15 août.

Puis, par compensation, le même Barras sera l'objet, en 1814, de complaisances spéciales; Louis XVIII, en souvenir « des services qu'il a cherché à rendre dans le temps qu'il était membre du Directoire », consentira à le voir ; il lui permettra d'habiter Chaillot, malgré l'exil édicté contre les régicides; là, le duc de Rivière le viendra visiter; là, sous le nom de général vicomte de Barras, cet aventurier achèvera sa vie d'épicurien bien portant.

II

DERNIÈRES AGITATIONS.

Le Directoire avait eu l'art de se débarrasser de Bonaparte en l'envoyant en Égypte, et était bien décidé à recueillir sans lui ce qui restait de trésors en Italie. Le général Championnet, qu'il envoya à Naples, refusa d'organiser les confiscations suivant les principes posés par Bonaparte; le général Bonami, qui commandait son avant-garde, interdit sévèrement le pillage et les exactions. Championnet fut destitué et arrêté.

Quelques émigrés français avaient cherché à organiser l'armée napolitaine[1] pour défendre le royaume de Naples, mais les Napolitains firent feu sur eux et se

[1] Ms. vol. 612. La Fare à Saint-Priest, 30 janvier 1799.

dispersèrent ; le comte Roger de Damas parvint seul à les faire combattre « un peu », mais il fut blessé également.

Vers Rome, principalement, se portaient toutes les cupidités.

« La France, écrit Talleyrand [1], a dû renoncer à l'idée d'ériger Rome en république ; elle n'y a vu qu'une multitude ignorante, fanatique, emportée, que la superstition seule et une autorité absolue peuvent dompter. » Joseph Bonaparte habitait, comme ambassadeur de la République française à Rome, le palais Corsini avec sa femme, sa belle-sœur mademoiselle Clary, et le général Duphot, qui arrivait pour épouser cette jeune fille [2]. Les jacobins de Rome firent fête aux Français pendant la nuit de Noël [3], et distribuèrent des cocardes tricolores. Ils voulurent, trois jours plus tard, enlever les armes à un corps de garde, furent repoussés, et se replièrent sur l'ambassade de France. Les Transtévérins, fidèles au Pape, étaient venus prêter main-forte aux soldats du corps de garde. En réalité, c'était une rixe entre deux partis de la plèbe romaine. Mais Joseph Bonaparte et Duphot, le sabre à la main, firent une sortie à la tête de la canaille qui les acclamait ; le poste fit feu. Le général Duphot tomba mort. Joseph « a

[1] Ms. Aff. étr., Rome 930, Talleyrand à Cacault, 28 ventôse an IX.
[2] Elle épousera Bernadotte et sera reine de Suède.
[3] Ms. vol. 611. L'abbé de Jons au Roi, 30 décembre 1797. Voir aussi *Mémoires du roi Joseph*, t. I, p. 171. Le récit de Joseph Bonaparte, *ibid.*, p. 175, travestit maladroitement les faits.

bien vite regagné son palais ». Les vainqueurs crièrent : *Viva Maria, viva chi la creo!*

Quarante jours après, le général Berthier fit son entrée dans Rome à la tête d'une armée française[1]. Il prescrivit l'expulsion de tous les émigrés, mais ne se montra pas sévère dans l'application de cet ordre. Il toléra à Rome le marquis de Mirepoix, le comte et la comtesse de Sade, M. de Montchevreuil et plusieurs autres, que recommandaient successivement tous les officiers de son armée. Masséna, qui arrivait pour remplacer Berthier, n'était pas de l'école de Sérurier ni de Championnet. Le jour même de son entrée à Rome[2], il fit « enlever l'argenterie de l'*Anima*, église qui est une propriété de l'Empereur, et celle de l'église des Espagnols ». Le lendemain, six cents officiers français se réunirent dans l'église de la Rotonde, et mirent aux arrêts les deux généraux en chef. « Le reste de la journée ne fut que confusion et agitation. Les Transtévérins crurent la circonstance favorable pour se soulever; ils massacrèrent plusieurs Français aux cris de : *Viva Maria!* et coururent pour mettre le feu au quartier des Juifs », lorsque le général Dallemagne rallia quelques bataillons, dispersa les rebelles, en fit fusiller plusieurs.

Pas plus de discipline parmi les membres du Direc-

[1] Ms. vol. 611. L'abbé de Jons au Roi, 3 mars 1798. L'entrée des Français est du 10 février.
[2] *Ibid.*, le 23 février.

toire que dans les armées : la dissolution est à tous les degrés. Voilà encore trois directeurs qui entrent en lutte contre les deux autres. Larevellière et Merlin (de Douai) flairent les intrigues royalistes de Barras et de Sieyès : ils font remplacer Rewbell par Treilhart ; ils croyaient que Treilhart était ferme, parce qu'il était « dur et rustre au delà de toute expression [1] » ; puis ils découvrent que Treilhart, « cet homme si brusque, si bourru, est sans énergie [2] ». Comme Larevellière n'est pas brave, et comme Merlin (de Douai) est célèbre par sa peur, la lutte ne va pas être longue. Sieyès parle à ses collègues avec une onctueuse bonté ; pendant qu'il leur parle, Barras, appuyé sur le pommeau de son sabre, fixe sur eux « son regard sinistre [3] ». Les voilà blêmes. Ils tremblent. Ils se jugent fort heureux d'être admis à donner leur démission.

Ce second coup d'État, dit du 30 prairial an VII (18 juin 1799), fut machiné comme le premier par les soins de Talleyrand. Sieyès, qui était seul capable d'apprécier son mérite, voulut le faire entrer dans le Directoire. Talleyrand n'avait garde. Provisoirement Barras et Sieyès sont souverains ; ils se font adjoindre, pour la forme, trois incapables : Moulin, Roger-Ducos et Gohier. Ils préparent un troisième coup d'État qui renversera définitivement la Constitution. Mais Talley-

[1] Léouzon-Leduc, *Correspondance du baron de Staël,* Brinkmann à Sparre, p. 281.

[2] Larevellière, t. II, p. 391.

[3] *Ibid.*, p. 392 à 416.

rand se hâte, dès qu'il apprend la mort de Joubert, d'envoyer secrètement M. de Sauvebœuf en Égypte pour presser le retour de Bonaparte [1]. Il donne sa démission de ministre ; il semble ne vouloir plus que se consacrer à la fourniture des vivres de la flotte espagnole [2]. Il attend l'événement qu'il vient de préparer.

Le 8 octobre, Bonaparte aborde en Provence.

III

DÉGOUT UNIVERSEL.

L'horreur contre le gouvernement était générale. La misère ravageait la France. Les administrateurs du département de la Charente - Inférieure écrivent [3] : « Chaque jour nous apprenons que les enfants meurent de faim, soit dans les hospices, soit dans les campagnes. » Ceux de la Charente envoient des délégués au Directoire pour obtenir remise de leurs contribu-

[1] Lecouteulx de Canteleu, *Mémoires,* p. 213.

[2] Léouzon-Leduc, *Correspondance de Staël,* p. 369, Brinkmann à Sparre, 28 novembre : « L'expédition de l'amiral Brun n'a eu d'autre but que d'amener la flotte espagnole à Brest. Talleyrand s'est arrangé avec Barras pour obtenir toute la fourniture de cette flotte durant son séjour en France, sous le nom d'une compagnie de commerce... l'amiral espagnol paye toujours en espèces et avec la plus grande exactitude. »

[3] Ms. Arch. nat. AF; III; 36; 129, du 25 thermidor an VII.

tions extraordinaires. Le spectacle qui se présente à ces patriotes d'Angoulême étonne leur naïveté[1] : « Paris n'offre que l'aspect d'un luxe effréné, et à côté la misère la plus profonde... Les affaires ne se traitent pas ici comme chez nous; il est des jours indiqués pour recevoir, des jours pour traiter de certaines affaires, et tout passe par ordre en prenant beaucoup de temps. » Les fêtes patriotiques servent à reculer les audiences : « Nous eussions obtenu réponse hier, mais c'était le 1er vendémiaire, et ce jour, à jamais mémorable pour les républicains, s'est passé en fêtes et en plaisirs. » Enfin ils pénètrent jusqu'au directeur Gohier, qui leur dit d'un ton pédant : « La solde de l'armée est arriérée; depuis trois mois, la plupart des officiers n'ont pas été payés; il n'est pas rentré cinquante mille écus sur l'emprunt qu'on a ouvert; c'est la seule raison qui empêche de marcher à la victoire. »

Les émigrés étaient bien informés quand ils sentaient que cette année 1799 était le moment d'un effort décisif. Le sentiment royaliste se manifestait sur tout le territoire. Les rapports de la police et ceux des administrateurs de département sont bien curieux par leurs révélations sur ce singulier état de l'esprit public[2]. Ce sont les vieux agents de Danton, ramassés par Sotin, enrégimentés par Fouché, tous jacobins, qui consta-

[1] Jules Pellisson, *Lettres pour servir à l'histoire du Directoire.*

[2] Ms. Bibl. nat. fonds français 11361. Ces rapports sont seulement de février à août 1800; ils indiquent les dispositions qui sont générales dans toute la période.

tent avec effroi que la France a horreur du régime : à Arles, « des propos antirépublicains ont été tenus dans plusieurs lieux publics, l'arbre de la liberté a été coupé dans la nuit » ; des arbres de la liberté sont abattus le même mois dans les départements de Seine-et-Marne, Nièvre, Sarthe, Lozère ; à Paris, celui de la rue Martin-Fontaine-Maubuée est revêtu de l'inscription : *Vive le Roi !* A Portet (Haute-Garonne), on s'aperçoit un matin que l'arbre de la liberté a été jeté à la rivière et remplacé par *une belle croix*. A Puylaurens (Tarn), le bonnet phrygien qui était sur l'arbre de la liberté « a été rempli d'excréments ; on accuse cinq à six bouviers, l'ivresse qui a dévoilé leurs opinions n'en pourrait pas être l'excuse ». Les autels de la Patrie et les temples décadaires, les sanctuaires du culte inventé par Larevellière, sont ou démolis, ou « dépouillés de leurs ornements républicains », dans les départements de Mont-Terrible, Yonne, Gard, Aisne, Saône-et-Loire, Loiret, Ariége, et l'on ne sait comment découvrir les coupables, car « tous les habitants de la commune sont complices... les royalistes et les protecteurs du fanatisme saisissent tous les moyens de se soustraire à la punition de leurs délits, tant que les prêtres rentrés prêcheront impunément la révolte ». Car le clergé rentre en France malgré les coups d'État, brave la persécution : plus on en envoie dans les marécages de la Guyane, plus il en revient des extrémités de l'Europe. L'opinion méprise la colère du Directoire, les décadis ne sont plus

observés, les dimanches renaissent [1]; dans le Cantal, « des prêtres réfractaires, tous intrigants, sonnent les cloches, rouvrent les églises, ou bien font leurs cérémonies dans des bois, des cavernes écartées. C'est ainsi qu'ils répondent à la clémence du gouvernement. » Dans la Haute-Saône, « les fanatiques ne sont satisfaits que lorsque le son des cloches annonce ce qu'ils appellent leur triomphe ». Le tribunal d'Étampes est dénoncé comme acquittant toujours ceux qui ont commis des infractions à la police des cultes, même ceux qui ont osé « exposer un corps mort à une porte avec un crucifix, de l'eau bénite, un cierge allumé ».

En même temps la répugnance contre le service militaire fait de tels progrès, qu'à Paris un voleur conduit en prison n'a qu'à crier au peuple : Je suis un conscrit ! pour être aussitôt délivré. Dans tous les villages, le peuple prend parti contre les gendarmes pour les réfractaires, même lorsque ceux-ci se font bandits et arrêtent les diligences ; quand les patriotes de Cluny chantent la *Marseillaise,* ils sont maltraités par le peuple, qui les nomme *buveurs de sang* et *ennemis de la paix ;* l'autorité est forcée d'interdire la *Marseillaise.* Il n'y a plus à présent qu'un vœu, écrit le préfet de Grenoble, en rendant compte d'une fête, c'est qu'on ait la fête de la paix.

Si en 1799 les supplications désespérées des comtes

[1] Rœderer avait dit à Robespierre : Le décadi tuera le dimanche. (*Revue des Deux Mondes,* du 1er octobre 1883, p. 612.)

de Frotté, de Bourmont, de Suzannet [1] avaient pu décider le comte d'Artois à négliger ses indispositions; si les émigrés dont toutes les démarches avaient été inopportunes jusqu'à ce jour n'étaient pas restés dans l'inaction durant la seule période qui leur offrait des chances, on peut douter qu'ils eussent réussi à rétablir la monarchie. Le ministre de Suède remarquait avec finesse la disposition des esprits [2] : « Le gouvernement peut tomber sans que la royauté y gagne; les ennemis de la royauté n'aiment pas davantage le gouvernement. On veut la paix et la Révolution. On méprise le gouvernement. Le besoin d'être gouverné domine. »

C'est dans cette désolante situation d'esprit qu'est souvent la France. Elle n'a pas appris la liberté et elle veut l'ordre. Le César peut se présenter.

[1] Lebon, p. 258.
[2] Brinckmann à Sparre, 9 juin 1799.

CHAPITRE XXIX

NAPOLÉON BONAPARTE.

Le dix-huit brumaire. — Dernières misères des émigrés. — Les radiations.

I

LE DIX-HUIT BRUMAIRE.

Dès son débarquement, Bonaparte est le maître. Chacun court au-devant de la servitude. Sieyès est peut-être le seul qui ne comprenne pas immédiatement la formule; il croit pouvoir garder de l'autorité sur cet homme qui est l'autorité même. Les émigrés ont été informés que l'argent avait joué un grand rôle dans cette nouvelle révolution : Bonaparte possédait, d'après un rapport de l'agence de Souabe [1], « plus de trente millions de fortune volée en Italie et déposée tant chez divers banquiers de Paris tels que Perregaux, que chez l'étranger, et tout cela sous des noms étrangers » . Il y a exagération évidente; Bonaparte connaissait déjà mieux que personne la puissance de l'argent, il avait eu des occasions merveilleuses pour se procurer cet

[1] Ms. vol. 596, f° 236, rapport du 23 décembre 1799.

instrument de domination, mais on n'amassait pas ainsi trente millions ; un autre royaliste [1] parle seulement de dix-sept; c'est encore exagéré. Cependant on sait que Napoléon, fier de cette prévoyance, la continua aux jours de la prospérité et se trouva en 1814 avec un trésor de plus de cent millions. Ces précautions sont bien dans son génie. Du reste, le chiffre réel importait bien moins pour un coup d'État que la somme supposée par l'imagination populaire. Vers celui qui au prestige militaire joint la force de l'argent, accourent les vieux politiques. Les contemporains sont consternés du contraste entre cet éclat subit d'autorité d'un côté, et cette rivalité « de bassesse et de soumission [2] », de l'autre. Le Conseil des Anciens presque tout entier se promet au maître futur : les hommes froids, Sieyès, Talleyrand, Réal, Fouché, travaillent sous main [3]; les Méridionaux comme Cambacérès se mettent en avant; les médiocres comme Roger-Ducos, Rœderer, Chasal, Lemercier, saisissent cette chance de fortune. L'élan est si général qu'Arnaud [4], introduit parmi les conspirateurs, reconnaît tous les personnages du gouvernement, et s'écrie : « Mais contre qui conspire-t-on, si tout le monde en est ? »

Barras vient précisément d'ajouter au mépris qui le

[1] De Larue, *Histoire du 18 fructidor*, p. 388.
[2] Brinckman à Sparre, 10 novembre 1799.
[3] Lecouteux, *Mémoires*, p. 221.
[4] Arnaud, *Mémoires d'un sexagénaire*, t. IV, p. 354.

couvrait en se laissant surprendre dans une affaire dite des *comptes courants* où il paraît avoir soustrait dix-huit cent mille francs [1]. Son secrétaire Bottot lui est envoyé par Bonaparte : il le trouve au bain, il lui demande sa démission, Barras signe [2]. Le directeur Gohier ne comprend pas aussi vite la situation, il veut entrer en discussion avec Boulay (de la Meurthe), qui s'est chargé de remplir auprès de lui le même office que Bottot près de Barras ; Boulay (de la Meurthe), un des complices du 18 fructidor, réplique à Gohier avec un sourire : « Vous ne voudriez pas, citoyen, qu'on mette à cette demande plus que de l'invitation [3]. »

Ainsi croule le Directoire par la conséquence de son crime du 18 fructidor. Il a donné l'exemple du coup d'État ; il a ôté l'énergie à ses membres par le souvenir du traitement atroce infligé à Barthélemy ; tout directeur, pour éviter ce supplice, s'empresse de donner sa démission et de s'écarter avec effroi loin du chemin des faiseurs de coups d'État. L'intervention des soldats est à peine nécessaire.

Les journaux ont appris aussi la servilité en voyant les tortures infligées aux journalistes par leurs ennemis du 18 fructidor. La bande du Directoire a préparé le troisième crime, celui du 18 brumaire, par les deux premiers coups d'État. Bonaparte daigne laisser vivre jus-

[1] Ms. vol. 596, f° 204. Bulletin Précy.
[2] Louis Favre, *le Luxembourg*.
[3] Lecoulteux, *Mémoires*, p. 223.

qu'à treize journaux; ces treize « sentent, dit la police[1], par conviction sans doute, qu'ils seraient de grands coupables si, au lieu d'exercer un ministère de paix, ils se faisaient une spéculation de leur résistance à l'autorité qui veille au bonheur de l'État ». Les espions de Danton et du Directoire flattent la main qui les payera : le comte de Montgaillard[2] demande à la Providence « de bénir des jours dont tant de destinées dépendent ». Les régicides par peur s'écartent des régicides par fanatisme : Thibaudeau écrit à Goupilleau, son ancien collègue, de ne plus parler de ses sentiments républicains dans les lettres qu'il lui adresse, c'est le compromettre gravement, et il ajoute en manière de leçon cette sentence morale : « Le sage gagne le bord et se tient en repos lorsqu'il ne lui convient plus de suivre le courant du fleuve. » — « Voilà bien ces hommes, met Goupilleau en marge de la lettre, qui me trouvaient tiède en l'an II[3]. » En effet, plus on a été servile pour Robespierre, plus on le sera pour Bonaparte. Thibaudeau va rencontrer, en suivant le courant de son fleuve, Réal, Thuriot, Curée et les autres.

Les émigrés ne comprennent rien à ce troisième coup d'État. Ils s'imaginent que la royauté va être rétablie, et s'inquiètent seulement de savoir si ce ne sera pas au profit des Bourbons d'Espagne. Saint-

[1] SCHMIDT, *Tableaux de la Révolution*, t. III, p. 486.
[2] MONTGAILLARD, *Mémoires secrets*, Paris, an XII.
[3] Ms. coll. B. Fillon, nº 1168.

Priest prévient l'agence de Souabe[1] que « Bonaparte a fait offrir le trône de France à un infant d'Espagne, et cette cour est bien capable de s'y prêter ». Des naïfs transmettent à Saint-Priest « la nouvelle officielle, quoique indirecte, que Bonaparte a fait communiquer par son aide de camp à la cour de Berlin[2] le plan qu'il a formé de placer un infant d'Espagne sur le trône de France ». Mais même jusque chez les émigrés pénètre le mépris pour les vaincus du 18 brumaire : le général vicomte de Barras devient subitement le sieur Barras, et quand ce malheureux renouvelle ses offres de service et ses demandes d'argent après sa chute, on lui fait répondre sèchement : « Le Roi ne juge pas à propos de faire usage de l'ouverture que lui a faite le sieur Barras. Elle est absurde dans la position de Barras[3]. »

II

DERNIÈRES MISÈRES DES ÉMIGRÉS.

La détente dans les passions se manifestait depuis plusieurs mois. Chez les émigrés, l'idée fixe était la rentrée en France ; dix années de souffrances, l'épuise-

[1] Ms. vol. 607, Saint-Priest à Vezet, 13 déc. 1799.
[2] Ms. vol. 609, Saint-Priest à La Fare, 15 déc. 1799.
[3] Ms. vol. 607, cahier 16, Saint-Priest à Thauvenay, 13 février 1800.

ment des dernières ressources, l'abandon par les puissances qui, sauf l'Angleterre et la Russie, reconnaissaient le nouveau régime, l'entrée de l'Autriche dans le système révolutionnaire par son acceptation de Venise reçue des mains républicaines, dissipaient les illusions. On peut voir à Lausanne les émigrés d'opinions les plus opposées se réunir à la même table et causer avec aisance[1] : Buffévant qui est au comte d'Artois, Vintimille qui a été aide de camp du prince de Cobourg, Lameth le constitutionnel, Necker l'ambitieux, Carnot le régicide, dînent ensemble : Vintimille et Carnot se racontent la bataille de Maubeuge où ils servaient dans des rangs opposés.

L'étranger, de son côté, se lasse de ces vaincus dont il ne comprend pas la constance : « Les émigrés ennuient parce qu'on est faible. On se plaît à leur créer des fautes pour se mettre bien avec soi-même[2]. » C'est surtout l'armée de Condé qui porte le poids de cette lassitude.

Elle eut à subir les vexations des fournisseurs, le Juif Lang réclama le prix de cent chevaux payés à son associé le Juif Wolf; puis celles des autorités autrichiennes qui, dit Condé, ne cherchent « qu'à nous humilier et à nous détruire ». — « Vous connaissez, lui répond La Fare, les préjugés enracinés et l'éloignement de cette cour-ci contre la maison de Bourbon en général et contre le Roi et Monsieur. » Enfin l'Angleterre fait savoir qu'elle

[1] Vaublanc, *Mémoires*, p. 347.
[2] Joseph de Maistre, *Lettres et opuscules inédits*.

prend pour elle l'armée de Condé, composée encore[1] de 1,007 officiers et de 5,840 volontaires : « Nous sommes, écrit Condé[2], un faible roseau que les puissances se passent pour ne pas se couvrir de la honte de le détruire. » Les paysans allemands continuent à assassiner les émigrés isolés : « Quant à la justice, on n'en obtient aucune; nous avons eu un officier d'Enghien et un cavalier assassinés sur le grand chemin de deux coups de fusil partis d'un bois[3]. » Bonaparte ne haïssait pas ces exploits des Allemands : en novembre 1800, il envoie un détachement de cavalerie pour enlever le duc de Berry[4]; il met aux arrêts le commandant qui échoue dans ce coup de main. Peu à peu les volontaires rentrent en France pour solliciter leur radiation : « Il part tous les jours quelqu'un, l'on est las, l'on est mécontent; presque tout le monde éprouve un dégoût inexprimable[5]. » Les séparations étaient touchantes. Depuis dix ans qu'ils vivaient ensemble au milieu des mêmes espérances et des mêmes misères, ces officiers se sentaient unis par une sorte d'amitié : ils cédèrent aux blessés le prix de la vente des chevaux que leur abandonna le gouvernement anglais. Ils se dispersèrent. Le prince de Condé se rendit en Angle-

[1] Comte de la Boutetière, *Correspondance de Condé*, 20 mars 1800.
[2] *Ibid.*, 24 mai 1800.
[3] *Ibid.*, 8 juin 1800 et 11 mars 1801.
[4] Contades, *Journal de Thiboult*, p. 264 à 302, juillet 1800.
[5] Ms. Bibl. nat. fonds Périgords, vol. 104, f° 766. États de services de M. de Lostanges.

terre, le duc d'Enghien à Ettenheim, le duc de Berry à Naples. En France rentrèrent ceux qui espéraient trouver des ressources. Environ six cents restèrent à la solde de l'Angleterre, et furent ou embarqués pour Malte, ou enrôlés dans les régiments français de l'armée de Portugal.

L'Angleterre avait envoyé une armée en Portugal dès l'année 1797 : le régiment du duc de Mortemart fit partie du premier convoi; le Loyal-Émigrant, du second. Mais nos émigrés semblaient aussi hérétiques que les Anglais au milieu de l'étrange catholicisme des Portugais.

La reine Maria avait épousé un frère de son père; leur fils épousa une sœur de sa mère. Cette reine Maria, grande, sèche, pâle[1], était l'objet d'un culte comme une divinité malfaisante. Les fonds allaient au clergé, non à l'armée. La situation est résumée par le duc de Coigny en termes sévères[2] : « L'esprit du Portugal est affreux contre les étrangers; à l'arrivée du convoi du Brésil, M. le duc a parlé d'argent aux ministres : — des compliments, rien de plus. La sotte prudence du gouverneur du Brésil lui a fait envoyer seulement des diamants et point de numéraire. Pour une guerre rien de prêt; une armée de recrues; l'esprit de Lisbonne fort mauvais; le ministre de la marine, M. de Souza, est un vrai fou; le général en chef de l'armée portu-

[1] Lady Craven, *Mémoires*.
[2] Ms. vol. 609, cahier 15.

gaise, le duc de la Foens, radote depuis vingt-cinq ans. »

Les Français sont hués par la populace, comme M. de Roquefeuil, ou assassinés, comme M. de Zébert. La frégate anglaise *la Lutine,* qui portait en Portugal un régiment d'émigrés français, fut engloutie près du Texel : tout disparut; parmi les victimes se trouvait le duc de Châtillon-Luxembourg. — « Le Roi, écrit Saint-Priest au duc d'Harcourt [1], est bien sensible au malheur de cette illustre famille. »

Les filles de Louis XV coururent le risque d'un semblable naufrage et passèrent leurs derniers jours dans les angoisses. Chassées de Rome et de Naples par les invasions françaises, elles se virent refuser l'entrée de tous les villages : chaque maire napolitain craignait de déplaire à un Français vainqueur. Elles ne trouvèrent d'asile que dans une barque pontée [2]. Ces deux mourantes couchaient sur des coussins de voiture; le comte de Chastellux qui les accompagnait dormait sur une natte. Les fugitifs restèrent trente et un jours sans se déshabiller, sans oser prendre le large par peur des corsaires barbaresques, sans pouvoir débarquer à terre, par l'opposition des républicains de Naples. La pitié des matelots de la barque fut payée six mille ducats. Elles purent enfin descendre à Corfou. Une frégate russe les recueillit et les déposa à Trieste. Vingt jours

[1] Ms. vol. 609, cahier 19, du 14 novembre 1799.
[2] Édouard DE BARTHÉLEMY, *Mesdames de France,* p. 436.

après, Madame Victoire meurt[1]; sa sœur, Madame Adélaïde, succombe sept mois plus tard.

Louis XVIII fit prier le roi d'Espagne de « reporter sur le duc d'Angoulême le traitement[2] qu'il servait à Mesdames Adélaïde et Victoire; la pénurie est telle qu'il a été difficile de subvenir aux frais du voyage que la santé de la Reine l'oblige de faire aux eaux de Pyrmont ». C'est cependant vers cette famille ainsi accablée que se tournent, pour obtenir des secours, les émigrés parvenus au dernier degré de la misère. Le fidèle Thauvenay continue à envoyer de Hambourg ses bulletins lamentables[3] : « M. le comte de Cheverus et sa femme étaient dans le plus déplorable dénûment. M. de Montigny réussit à gagner par ses talents une couple de louis par mois; il se croirait très-heureux si Sa Majesté daignait lui accorder un secours fixe de deux louis par mois. Il est de mon devoir de suspendre la remise des deux cent quarante livres à M. de***; la suite de ses débauches et de son désordre l'a entraîné à des friponneries; il paraît qu'il est aidé par son frère, qui, dit-on, s'est engagé au théâtre de M. le prince Henri à Rheinsberg. »

Même accumulation de misères à Londres. Chacun a atteint la dernière limite des efforts : chacun s'alarme comme la comtesse de Saisseval[4] de « n'avoir pas

[1] Le 8 juin 1799.
[2] Ms. vol. 609, cahier 15, du 3 avril 1800.
[3] Ms. vol. 596, f° 140, du 27 octobre 1799.
[4] Marquise de Lage, *Souvenirs*. Lettre citée, p. 146 de la préface.

assez pour nous faire vivre tous, et d'être à chaque instant aux expédients » ; sans doute Dutheil promet des secours du Roi, « mais le temps presse, je lui écris en ce moment. Je suis obligée de faire sans cesse des remèdes, comme si la vie était quelque chose. Je ne vois plus de fin à tous nos maux. Ma fille n'a qu'un shilling par jour, il n'y a plus d'ouvrage, il est impossible de vivre avec ce que nous avons. »

Les privations ont rarement induit les émigrés à des bassesses : Tilly se fait donner de l'argent par lady Craven, margravine d'Anspach, il donne de l'argent à la Charlotte [1] qu'entretient le prince de Poix, puis il la suit en Amérique, enlève la fille d'un riche banquier, l'épouse et consent à la nullité du mariage moyennant cent vingt-cinq mille francs.

Ces cas d'avilissement sont exceptionnels. Mais même les hommes qui par leur talent ont su se créer des ressources commencent à être dégoûtés de l'exil. « Je vous confie que j'ai de l'émigration par-dessus la tête », écrit un ancien membre de l'Assemblée nationale, M. de Lucinges-Faucigny, *miniature-painter, Panton street*, 22, *Leicester square* [2].

[1] Charlotte Bobin, femme du docteur Roberjot de Lartigues.
[2] Comte Roederer, *Œuvres,* t. III, p. 312, du 11 avril 1802.

III

LES RADIATIONS.

Les émigrés tressaillent d'allégresse en apprenant les premières radiations. Dix ans auparavant ils étaient partis joyeusement; puis ils avaient vieilli avec courage à travers les illusions arrachées, les privations extrêmes, les tristes consolations des martyrs. Maintenant ils ont semé leurs morts dans toute l'Europe, ils sont domptés par les infirmités. « L'unique descendant du philosophe Montaigne est sans pain avec une femme et trois enfants [1] » ; on est sans pain au milieu de visages malveillants, tandis que la France est pleine de joie. On découvre que la France renaît plus glorieuse et plus grande, on se reprend d'amour pour le pays, on veut toucher la terre natale, on rompt les liens de l'exil, on prend en horreur les métiers et les lugubres plaisirs de l'exil. « La mode est maintenant de rentrer, comme jadis de sortir [2] » ; ceux qui ont ouvert des magasins voient disparaître leurs clientes françaises, ils pensent eux-mêmes au retour.

Il n'était pas aisé de rentrer en France, d'y séjourner

[1] Ms. Arch. nat. BB; I; 73, affaire Ségur-Montaigne, 25 prairial an VIII.

[2] Neuilly, *Souvenirs*, p. 326.

sans vexation, d'obtenir la radiation. L'histoire a caché jusqu'ici les excès de la Terreur impériale.

Aujourd'hui nous croyons volontiers que le règne de Bonaparte fut la fin des malheurs. La gloire des soldats a caché les actes commis par les survivants des bandes de Danton et de Barras : Fouché est devenu duc; Desmarest a amassé du bien; l'homme à la face de tigre a été créé comte et a reçu des actions de canaux; les Montgaillard, Perlet, Veyrat, les héros de la police sont restés aussi puissants. Bonaparte voulait unir tous les partis, apaiser les divisions, rallier toutes les forces. Mais d'en bas les jacobins le poussaient à la colère.

Nous allons voir au prix de quelles difficultés on obtenait sa radiation. Quant aux persécutions contre les Bourbons, les derniers émigrés et le parti royaliste sous l'Empire, elles feront l'objet d'un volume spécial. On verra comment Napoléon s'est acharné contre les émigrés avec autant d'obstination et plus de puissance que le Directoire, a obtenu leur expulsion de la Russie, a contraint le Pape de lui livrer ceux qui avaient osé rester à Rome, s'est fait remettre par le roi de Prusse les malheureux qui se croyaient en sûreté à Bayreuth; comment il a poussé le roi de Prusse à demander l'abdication de Louis XVIII, puis comment, après le refus de Louis XVIII, Napoléon a cherché à l'enlever d'abord, à l'empoisonner ensuite. Pendant ce temps, Louis XVIII manifestait sa réprobation de toutes les

conspirations contre Napoléon. On ne sait pas en France ce qu'étaient les prisons d'État de Napoléon, et l'on ignore qu'elles étaient remplies de suspects, comme celles de Robespierre : là des femmes étaient enfermées sans matelas entre des murs couverts de moisissures; un officier ne pouvait changer de linge pendant cent trois jours; plusieurs étaient attachés par des chaînes à des anneaux de fer; les prisonniers étaient tués après un simulacre de jugement, comme Frotté et ses officiers, comme le duc d'Enghien, comme le général Prévost de Boissy et le jeune Vittel; d'autres fois la mort restait enveloppée de mystère, comme celle de Pichegru et du capitaine Wright. Les déportations aux îles ont continué sous le Consulat. Des listes d'émigrés ont été publiées jusqu'en 1807 avec les mêmes sanctions que celles de 1792. Des espions pénétraient près de Louis XVIII, ignoraient eux-mêmes s'ils trompaient ou le Roi ou l'Empereur, mais avaient soin d'entretenir l'illusion de l'Empereur en lui fournissant quelques victimes. Pendant ce temps les fils d'émigrés s'éprennent d'amour pour le général vainqueur, ils entrent dans ses armées, la gloire les emporte à travers l'Europe; ils frémissent de rage en 1814 quand ils voient à Paris leurs sœurs et leurs fiancées danser avec les officiers des armées étrangères. Madame de Montmorency chasse de son salon l'émigré français qui se présente en uniforme de général russe. Le comte d'Esclaibes d'Hust, chef de bataillon et fils

d'émigré, est le dernier officier français qui se soumet à la Restauration [1].

Napoléon, officier de l'ancienne armée, avait l'intention de rétablir l'organisation administrative de la France en utilisant les émigrés de bonne volonté. Mais il subissait comme tout Corse les séductions de la flatterie : or nul adulateur ne pouvait être plus souple que le jacobin. Le jacobin avait rampé devant Robespierre pour sauver sa vie, devant Barras pour amasser de l'argent. Tous ceux qu'avaient épargnés la guillotine, la misère et le 18 frctidor se trouvaient comme triés à travers des tamis : les âmes les plus basses, les roués les plus corrompus restaient seuls pour entourer Napoléon. Ils le détournèrent des émigrés avec un art savant; ils l'amenèrent jusqu'à commander une peinture officielle qui glorifiât les massacres de Quiberon, puis vint le meurtre du duc d'Enghien.

Mais à l'origine ses efforts pour gagner les honnêtes gens sont curieux : les dîners deviennent un moyen de séduction et de sélection. On voit un préfet qui n'ose accepter un dîner chez Cambacérès, « parce qu'il ne connaît pas les usages [2] ». La salle à manger du premier Consul est un lieu intéressant à observer [3]. On ne voit d'abord à ses dîners officiels que les amies de la « citoyenne » Bonaparte, la comtesse de Luçay et

[1] *Notice*, par le vicomte DE SENNEVILLE.
[2] VERNEILH-PUIRASEAU, *Souvenirs*.
[3] Ms. Bibl. nat. fonds français 11198. Listes des dîners.

madame Didelot, et quelques femmes de généraux. Madame Duchâtel y apparaît le 5 mai 1802, en même temps que des émigrés rentrés, tels que Portalis, les frères Lameth et Barbé-Marbois. Bientôt on voit madame de Sémonville; puis vient la fête des industriels français, au moment de la paix avec l'Angleterre : à côté de Fox et d'Erskine dînent un filateur de Rouen, Pouchet, avec Odiot, Lenoir et Richard de Paris, Payen, bonnetier à Troyes, Fourmy, potier à Montereau, Montgolfier et Johannot, papetiers à Annonay.

En l'an XI, le conventionnel Cavaignac, si célèbre par ses tournées dans les départements, fait humblement son entrée le jour où les dames du palais prennent leur service; ce sont mesdames de Luçay, de Rémusat, de Talhouët, de Lauriston; puis viennent les cardinaux de Belloy, Fesch, de Boisgelin et de Cambacérès, avec le bailli de Cascajares, général des galères de la religion espagnole de Saint-Jean de Jérusalem, et le préfet de l'Église patriarcale de Lisbonne. Au dîner du 25 septembre 1803 figure madame Louis Bonaparte avec Verhuel, contre-amiral batave.

Les survivants de l'ancien régime n'avaient que trop de motifs pour se précipiter vers Bonaparte, ils devaient obtenir la radiation d'un frère ou d'un ami, la restitution de biens séquestrés et non encore vendus [1]; Napoléon peut rayer les morts et rendre ainsi

[1] Madame de Staël, *Mémoires,* p. 208.

leurs propriétés aux héritiers. Le héros du combat de New-York écrit[1] : « Donnez-moi la consolation dans ma vieillesse de penser qu'à ma mort, au moyen de cette radiation, ma sœur ne restera pas dans l'indigence. Vous obligerez sensiblement le vieux ex-maréchal ROCHAMBEAU. » D'un autre côté, les républicains se félicitaient d'un régime sous lequel on reçoit, comme Thibaudeau, des lettres ainsi formulées[2] : « Citoyen conseiller d'État, le citoyen Locré vous remettra quinze mille livres en forme de gratification. BONAPARTE. » Aussi ce sont les républicains qui arrivent le plus, dans la nouvelle couche des solliciteurs, pour faire remplacer les anciens employés du gouvernement et envahir toutes les places. Les nouveaux venus repoussent même ceux qui ont traversé la Terreur, ils ont soif de traitements. Ainsi un honnête commis[3] qui est entré en 1762 dans les bureaux de la Ferme générale, qui a passé en 1793 dans ceux du comité de salut public, puis dans ceux de la police en 1795, est renvoyé pour faire place aux amis des parvenus, et ose à peine peindre sa douleur au ministre de la police, par crainte « de trop affliger une âme sensible comme la sienne[4] ».

[1] Ms. Arch. nat. F ; 7 ; 4828, dossier de Salles.
[2] *Mémoires inédits de Thibaudeau,* publiés à Niort en 1875. Notice biographique.
[3] Ms. Arch. nat. BB ; 1 ; 62. Mongin à Abrial, 3 thermidor an VIII.
[4] *Ibid.* Voir les sollicitations faites pour supplanter les juges, dossiers Chépy, Garnier, etc.

Contre les radiations le comte d'Artois n'osait se prononcer ouvertement, mais il laissait dire par Conzié, l'évêque d'Arras, que les émigrés si prompts à désirer le retour en France avaient des sentiments tièdes et suspects[1]. Conzié, dans un accès de colère, déclara à Gilbert des Voisins qui lui faisait ses adieux : « Ce n'est pas d'un émigré apostat que l'on fera jamais un président à mortier. » Le Roi n'avait pas cette inhumanité. Il fit dire aux volontaires de Condé[2] qu'il ne désirait « ni exciter, ni arrêter cette rentrée des émigrés ». Et quand Bertrand Dufresne envoie à Louis XVIII son ami Boscheron-Desportes pour s'excuser d'avoir accepté les fonctions de conseiller d'État, directeur du trésor public, il reçoit cette réponse[3] : « Je vous sais gré d'avoir accepté une place. Celui de vos amis qui vous y a décidé n'a pas entendu séparer les intérêts de la France de ceux de son légitime souverain. »

Aussi les seuls obstacles à la rentrée en France sont suscités par les jacobins. Les émigrés se heurtent aux vieux limiers de Danton; Fouché excite cette meute à aboyer contre ceux qui se présentent.

Fouché avait les cheveux jaunes, plats et rares; la figure longue, mobile et pâle; les yeux sanglants aux

[1] Malouet, *Mémoires*, t. II, p. 229; — Marcillac, *Souvenirs*, p. 130.
[2] Ms. vol. 609, cahier 11, cabinet du Roi à La Fare, 20 juillet 1800.
[3] De Beauchamp, *Histoire de Louis XVIII*, t. I, p. 291; — Antoine, *Histoire des émigrés*, t. III, p. 78.

regards fuyants, la parole saccadée, les mouvements convulsifs. Il était malfaisant par remords de ses méfaits. Il écrit au général Beurnonville, ministre de France à Berlin [1], en octobre 1800 : « Je ne puis qu'applaudir aux précautions que vous prenez relativement aux passe-ports que vous expédiez; ces précautions doivent empêcher les émigrés, les prêtres et les malveillants de toute espèce de venir dans l'intérieur de la France; des émigrés peuvent, sous de faux noms et comme sujets prussiens, obtenir des passe-ports des autorités prussiennes. » Il est constamment irrité contre son collègue Abrial, le ministre de la justice, qui est partisan de toutes les radiations, sans exception. Il le harcèle de réclamations; il lui communique les dénonciations de ses agents, comme Ducaurroy, qui dit [2] : « On emploie toutes les ruses pour obtenir la radiation, l'esprit républicain des patriotes est consterné » ; il lui donne copie des listes envoyées par les comités locaux de patriotes « des personnes notoirement connues pour avoir attesté souvent » que les émigrés ne sont jamais sortis de France [3]; il se plaint qu'Abrial ne tienne aucun compte de ces dénonciations, et il lui adresse à ce sujet une lettre autographe [4]. Il s'efforce d'écarter les demandes par des procédés dilatoires ou par des exigences impro-

[1] Ms. Aff. étr. Prusse 228, du 18 vendémiaire an IX.
[2] Ms. Arch. nat. BB; I; 75.
[3] *Ibid.*, BB; I; 62. On donne les noms de vingt témoins à Rouen.
[4] *Ibid.*, BB; I; 72. Dossier Féletz.

visées : tous les émigrés qui n'ont pas présenté leurs papiers au ministère de la police avant le 4 nivôse an VIII doivent *resortir* du territoire dans les trois jours, c'est Fouché qui édicte cette proscription et la notifie à ceux qui lui déplaisent[1]. Un grand luxe de documents permet d'écarter ceux qui réclament leur radiation. Fouché consulte pour faire arrêter ou expulser les émigrés rentrés : l'état nominatif de tous ceux qui ont servi dans l'armée de Condé, les tableaux des logeurs à Bruxelles et à Mons, la table des décès de Hambourg, les lettres saisies, et quarante-huit autres séries de documents de ce genre, parmi lesquels un état des personnes « qui ont été aperçues à diverses époques en pays étrangers ». C'est un déploiement colossal de ruses mesquines. Les irrégularités des listes favorisent ces procédés dilatoires : par exemple, quand Marie-Geneviève Clément de Barville sollicite sa radiation, on l'écarte longtemps par la raison qu'elle est inscrite sous un nom d'homme[2].

A la date du 13 octobre 1800, sur 8,083 demandes de radiation[3], la police de Fouché a réussi à en faire ajourner ou écarter 1,747. Ceux qui sont repoussés et ceux qui rentrent sans demander la radiation sont enfermés à Paris dans le dépôt de la police : Fouché les y conserve malgré les jugements du tribunal qui

[1] Ms. Arch. nat. BB; I; 72. Dossier Dumesme.
[2] *Ibid.*, BB; I; 76.
[3] *Ibid.*, BB; I; 75.

ordonnent leur mise en liberté[1]. Il recherche les délits anciens, il pèse sur les magistrats.

Ainsi Fouché fait arrêter le 24 décembre 1800 et enfermer à la Conciergerie madame de Gouyon et ses deux filles Angélique et Reine de Gouyon[2]; il met contre ces dames toute son âpreté de moine. Exaspéré de ne pouvoir les faire guillotiner ou fusiller, il écrit de sa main, tandis qu'il les tient depuis trois mois en prison, à Abrial, en soulignant *à lui seul,* le 22 mars 1801, afin de faire recommencer le jugement des « trois femmes Gouyon », et il ajoute : « Les femmes Gouyon ont joué depuis longtemps des rôles importants dans la chouannerie; toutes trois sont des déportées rentrées, l'une d'elles était à Rennes en l'an II, dans une liaison intime avec le ci-devant comte de Puisaye. Dans le château de la Rousselaye, appartenant à cette femme, se tenaient des conférences entre les principaux chefs de chouans. Elle y recevait journellement les prêtres Emery, Crosson, Gautier, tous trois guillotinés à Rennes. Elle fut elle-même impliquée dans une procédure contre un nommé Dorat, qui fut guillotiné. »

Au-dessous de Fouché, le chef de division Desmarest opère avec plus de froideur. Sa férocité est attendrie par l'argent. Quelquefois il est satisfait avec un simple secret dont la connaissance peut être utile. Argent et secrets lui assurent pour tous les régimes la sécurité et

[1] Ms. Arch. nat. BB; 1; 72. Dossier Dubois de la Mothe-Pousanges.
[2] *Ibid.*, BB; I; 72.

la considération. Quand le comte d'Auvergne, ancien chef vendéen et fils du duc de Bouillon, vint à Paris pour recueillir la succession de son père[1], il fut arrêté par les soins de Desmarest, qui lui offrit la liberté et son concours pour le faire mettre en possession des biens séquestrés, s'il lui exposait la situation des royalistes à Jersey et leurs relations avec la Vendée. Le trouvant discret, il le fit expulser.

Si l'on n'a pas une « bourse de louis à donner aux agents du ministre de la police[2] », on est voué à la persécution, on peut écrire, comme quelques-uns, trente fois à Fouché. Pas de radiation. Le bureau des radiations au ministère de la justice est dirigé par Lepage. Celui-ci se plaint que les dossiers soient retenus « dans les bureaux de la police[3] » ; la police multiplie contre « ces individus » les objections, les demandes de pièces inutiles et de certificats qui ne peuvent arriver que lentement, tout ce qui rend impuissante l'indulgence d'Abrial et de Lepage. Bien plus, quand le Finistère[4] fait, en violation de la loi du 12 ventôse an VIII (3 mars 1800), une liste supplémentaire d'émigrés, Fouché ordonne d'accepter provisoirement cette liste illégale et nulle.

A la vénalité des agents de Fouché s'unissaient

[1] Lord Malmesbury, *Diary*, t. IV, p. 162 et 205.
[2] Ms. Arch. nat. BB ; I ; 72, dossier Ferbos, avec note favorable de Portalis.
[3] *Ibid.*, BB ; I ; 71, plusieurs cas.
[4] *Ibid.*, BB ; I ; 72, plusieurs cas et dossier Guymar de Coatidreux.

contre les émigrés les inquiétudes de ceux qui avaient acheté des biens nationaux, et aussi les imprudences commises par les émigrés rentrés qui cherchaient à évincer les acquéreurs. Lorsque Casimir de la Fruglaye, cet ennemi suscité contre Puisaye par les courtisans du comte d'Artois, laissa Puisaye à Londres et rentra dans son département des Côtes-du-Nord, il se fit restituer par la veuve Latimier une métairie qu'elle avait achetée vingt mille livres. Le préfet pensa que la veuve avait cédé par peur, parce qu'elle avait déjà été plusieurs fois menacée et rançonnée par les chouans; il la décida à demander la nullité de la donation qu'elle venait de souscrire [1]. En attendant le jugement du tribunal, le préfet mit la métairie sous séquestre, et réclama la destitution des notaires qui avaient rédigé l'acte de donation au profit de La Fruglaye. Le préfet de l'Ain prend parti dans des revendications analogues contre un autre émigré, M. des Clivieux [2] : « Lors de la vente qui a eu lieu de ses propriétés au profit de la République, ses deux sœurs ont acquis la maison patrimoniale; elles ont accueilli Desclivieux à son retour. On assure qu'il ne répond à ce procédé généreux que par d'indignes traitements : il a osé entraver la jouissance de leurs biens par des oppositions entre les mains des fermiers, et même faire pour son compte des coupes de bois. Aussitôt la présente reçue, vous voudrez bien faire arrêter

[1] Ms. Bibl. nat. fonds français 11361.
[2] Ms. Arch. nat. F; 7; 4828, du 16 mars 1802.

et détenir le citoyen Desclivieux, jusqu'à nouvel ordre. »

Aussi l'opinion s'irrite dans quelques pays contre les vaincus, dont on craint les revendications. On leur reproche d'obtenir la radiation par des certificats frauduleux; ou de se faire passer, par exemple dans les départements de la Vienne et de Maine-et-Loire[1], pour d'anciens chouans, afin de profiter de l'amnistie accordée aux Vendéens, sans autre formalité; ou de tenir des propos contre le sauveur de la patrie. Même mécontentement chez ceux qui convoitent les biens laissés en vente, ils sont désappointés de les voir restituer tandis qu'on attendait l'avilissement des prix. On écrit comme le capitaine Durand au ministre Abrial contre l'émigré Roux[2] : « Ce scélérat disait hier, en dînant avec d'autres émigrés, que le chef était un brigand usurpateur. »

Pendant ces oppositions et ces délais, les émigrés étaient ou enfermés dans les prisons, ou obligés de se cacher : quelques-uns réussissaient à voir secrètement leurs femmes, celles-ci devenaient grosses[3]; des épisodes nouveaux démontraient chaque jour la nécessité d'une solution, aussi la volonté du premier consul resta longtemps favorable aux radiations.

Elle se manifesta au sujet des anciens membres de l'Assemblée constituante en termes si nets que Fouché

[1] Ms. Bibl. nat. fonds français, 11361.
[2] Ms. Bibl. Arch. nat. BB; I; 73.
[3] Verneilh-Puiraseau, *Souvenirs*, p. 76.

n'osa pas s'opposer à la rentrée en France de ces anciens députés; il leur témoigna une dédaigneuse indulgence [1]. Boufflers, « ex-chevalier », n'est pour Fouché « qu'un homme timide et modéré, craignant les mouvements politiques ». Narbonne a eu le mérite de ne pouvoir « trouver d'asile dans aucun des États de la domination de l'Empereur » ; La Fayette, les trois Lameth, Valence, le savant Dolomieu, inscrit sous le nom de Gratet, le vicomte de Noailles, les ducs de Larochefoucauld-Liancourt, d'Aiguillon et de Montmorency-Luxembourg figurent parmi les premiers de ceux dont Bonaparte exigea la radiation à titre de membres de l'Assemblée constituante.

Madame Bonaparte intervient fréquemment en faveur des émigrés; le consul Le Brun, le général Lacuée de Cessac, Maret, Régnier sont ceux dont les noms se retrouvent le plus habituellement sur les apostilles aux demandes de radiations. Les Lameth profitent de leur affranchissement pour intercéder en faveur d'autres victimes. Les arguments sont variés : pour M. de la Rochefoucauld [2], qui est retenu en surveillance à Calais jusqu'au milieu de 1802, le consul Le Brun fait remarquer qu'il a eu dans sa famille des « défenseurs de la patrie » ; pour d'autres, on rappelle que la République a ravagé leur famille; ainsi madame de

[1] Ms. Arch. nat. BB; I; 75.
[2] *Ibid.*, BB ; I; 74. On ne dit pas le prénom. C'est un capitaine de vaisseau.

Luzy [1] a vu périr son mari en prison, et sur l'échafaud ses deux frères, sa sœur, sa nièce. Toutes les misères sont dévoilées. Le nécrologe se déroule.

Quelquefois la recommandation est naïve. Ainsi le consul Le Brun insiste par plusieurs lettres de sa main [2] pour que la citoyenne Perthuis, veuve de Pracontal, soit effacée de la liste des émigrés : « C'est, dit-il, la demande qui m'intéressait le plus, et de toutes les radiations, c'est certainement la plus juste. J'espère que vous ne la ferez pas attendre. » Mais il ignore que c'est précisément lui que madame de Pracontal s'est chargée d'offrir à Louis XVIII ; pendant ce temps, en effet, la cour de Mittau croit que Le Brun va abandonner Bonaparte et faire un nouveau coup d'État en faveur de la monarchie : « Remerciez, écrit Saint-Priest à l'abbé Delamare [3], madame de Pracontal de la part de Sa Majesté, et dites-lui de ménager Le Brun en tâchant de le ramener par son propre intérêt aux vrais principes de la monarchie. » Ce sont pourtant les récits de cette veuve et ses relations avec Le Brun qui ont assuré plus tard les faveurs des Bourbons au duc de Plaisance. Le citoyen Lepage, chef du bureau des émigrés, reçoit les recommandations de ceux qui, comme Dufresne [4], craignent de lasser Abrial à qui

[1] Ms. Arch. nat. BB ; I ; 74.
[2] *Ibid.*, BB ; I ; 73, Seine-et-Oise.
[3] Ms. vol. 607, du 13 décembre 1799.
[4] Ms. BB ; I ; 74. Dossier du marquis de La Borde.

ils se sont déjà adressés souvent; en outre il doit tenir d'assez près à *Emélie* Roche qui lui signifie ses volontés en un style dominateur [1]; son portier même n'est pas sans influence, il avoue avoir reçu de la servante Nanette vingt-cinq louis envoyés par l'émigré Bellier de Villiers et sa femme [2] : Je les ai acceptés, dit le portier, « par amour d'être utile et de favoriser la vertu ». — Le seigneur de mon village, écrit une fille d'Arles [3], a été emprisonné, porté comme émigré, dépouillé de ses biens, « il a fait passer plusieurs fois de l'argent », sans obtenir sa radiation, ce qui est extraordinaire. La bonne fille promet à Lepage de « prier Dieu pour lui » s'il termine cette affaire.

Les souverains et les princes étrangers interviennent quelquefois pour obtenir des radiations. L'empereur de Russie charge Caulaincourt [4] de remercier le premier consul de la radiation des émigrés Lambert, Richelieu, Langeron, et demande que M. de Choiseul-Gouffier soit remis en possession de « sa propre maison, étant facile de donner une autre maison au citoyen Sieyès à la délicatesse duquel cet arrangement ne peut qu'être agréable ». Le prince Ferdinand de Prusse [5] réclame de même son hôtel dit de *Maëstricht,* à Paris, et sa terre de

[1] Ms. Arch. nat. BB; I; 71.
[2] Ms. Arch. nat. BB; I; 75.
[3] Ms. Arch. nat. BB; I; 72.
[4] Ms. Aff. étr. Russie 141. Caulaincourt à Talleyrand, 28 frimaire an X.
[5] Ms. Aff. étr. Prusse 228, du 12 vendémiaire an IX.

Mœssembrock; comme la terre n'est pas vendue, on la restitue, mais l'hôtel a été livré à un acquéreur, et l'on ne peut qu'offrir en échange un des hôtels confisqués qui restent disponibles. Le prince de Ligne rappelle [1] que ses biens ont été séquestrés, puis affranchis, puis repris, et réclame « l'équité interrompue » de la République.

Caulaincourt profite de sa mission à Pétersbourg pour appuyer non-seulement les réclamations des princes étrangers, mais aussi celles de plusieurs émigrés, tels que M. de Wargemont [2], chambellan de l'empereur de Russie, et M. de Bernis [3], neveu du cardinal, qui demandent à être remis en possession de leurs biens.

Mais le protecteur véritable des émigrés à ce moment décisif, c'est Abrial, le ministre de la justice. Les jeunes gens vont droit à lui, comme Charles de Vielcastel et Baudus, dès leur arrivée de Hambourg [4]. Il soutient vaillamment la lutte contre Fouché; à l'âpreté de la police, il oppose les chicanes des bureaux [5]. Entre ces deux forces occultes, le citoyen Lepage est souvent embarrassé, et réduit à cette conclusion [6] : « Le rapport défavorable n'est pas sans

[1] Ms. Aff. étr. Vienne 373, du 10 vendémaire an XI.
[2] Ms. Aff. étr. Russie 141, du 30 frimaire an X.
[3] *Ibid.*, 11 germinal an X.
[4] Laporte, *Souvenirs*.
[5] Ms. Arch. nat. BB; I; 77, notamment affaires Aguilar de Montagu et duchesse d'Ursel.
[6] Ms. Arch. nat. BB; I; 79, affaire Barbant de Florimont. Bona-

force, celui de la commission le combat assez bien. Le gouvernement prononcera. » Dans ces conflits se présentent quelquefois des anomalies.

Le général Mathieu-Dumas, qui a un commandement dans l'armée d'Italie [1], demande que son frère soit rayé de la liste des émigrés : il est parti, dit-il, avec le général Valence à une époque où « il n'y eut plus pour lui de patrie ». Le général Clarke est dans une situation analogue : tandis que Napoléon le charge de l'organisation des armées, sa propre femme Élisabeth Alexander est encore proscrite comme émigrée, il est obligé d'intervenir pour qu'elle soit tolérée en France [2], et le ministère de la justice ose seulement dire : « Si le témoignage et les services de ce général étaient regardés comme garantie suffisante, le gouvernement peut dispenser de la formalité rigoureuse de la loi. »

De même la sœur du secrétaire général du ministère des finances, mademoiselle Dupré [3], ne peut obtenir sa radiation malgré l'intervention du ministre des finances. Fouché répond sèchement à son collègue : « La fille Dupré a été ajournée. » Alexandre de Romœuf, aide de camp de La Fayette, reste sous le coup d'une condamnation à mort pendant qu'il sert dans les armées de Napoléon tant que dure l'Empire. M. de La Tour

parte finit par écarter à la fois Fouché et Abrial, et par réunir les deux ministères entre les mains de Régnier.

[1] Ms. Arch. nat. BB; I; 72, à Abrial, 15 brumaire an IX.

[2] *Ibid.*, BB; I; 77.

[3] *Ibid.*, BB; I; 72.

du Pin est attaché à la légation de France en Russie [1], mais il ne peut séjourner en France, et ses biens sont séquestrés. Lambert, fils d'un contrôleur général des finances de Louis XVI, avait été emmené tout enfant dans l'émigration. Il rentre en 1800, débarque à Eu, s'endort dans son auberge, on l'éveille, on l'arrête, on l'enferme dans la prison de Rouen; son frère, sous-préfet de Pithiviers, fait intervenir en sa faveur le ministre de l'intérieur, et n'obtient sa liberté qu'après plusieurs mois [2]. Les bons douaniers laissaient en général rentrer les émigrés avec complaisance; on arrivait de Londres avec des papiers qui indiquaient Emden comme lieu de départ. — C'est du grand Emden? disait en souriant le douanier. — Oui, monsieur, du grand Emden. Et l'on passait. La voiture était supposée achetée à Berlin, même quand elle était chargée sur tous ses ressorts des mots *patent London*. Si l'on se croyait obligé de mettre quelques louis dans la main d'un préposé, le brigadier arrivait un instant plus tard et disait avec politesse : Voilà des louis que vous avez laissés tomber par mégarde.

Ce fut seulement le 26 avril 1802 (6 floréal an X) qu'un décret des consuls autorisa la rentrée de tous les émigrés qui n'étaient pas exclus nominativement. Ce n'est pas la patrie qui est rendue à des Français, c'est une amnistie que Bonaparte accorde à des criminels.

[1] Ms. Aff. étr. Russie 141, du 1er nivôse an X.
[2] Ms. Arch. nat. BB, I; 72, du 15 prairial an IX.

L'amnistie ne peut profiter qu'à ceux qui rentreront avant le 1er vendémiaire de cette année, qui prêteront serment de fidélité au nouveau maître ; les amnistiés seront pendant dix ans sous la surveillance du gouvernement, le gouvernement pourra « imposer aux individus soumis à cette surveillance spéciale l'obligation de s'éloigner de leur résidence ordinaire jusqu'à la distance de vingt lieues ; ils pourront même être éloignés à une plus grande distance si les circonstances le requièrent », et la surveillance peut être maintenue *à vie*.

Mais même après avoir été amnistié, il fallait avoir soin de ne pas déplaire : on restait suspect. Calonne ne sut pas s'attirer la bienveillance de Napoléon : « Tu aimes donc la retraite ? » lui dit Talleyrand. Il mourut, jeune encore, laissant à Londres tous ses papiers : ils remplissaient plusieurs coffres qui étaient cachés par un procédé ingénieux derrière des panneaux couverts « des dessins les plus obscènes qu'on puisse imaginer [1] ». Le tout était sous la garde d'une fille avec laquelle Calonne vivait depuis longtemps ; « elle se conduisit très-bien ».

Pour les émigrés qui restaient hors de France, le danger était aussi redoutable qu'aux beaux jours de la République. Le baron de R***, émigré qui servit dans l'armée autrichienne, fut blessé et pris à Marengo ; il

[1] Lord Malmesbury, *Diary*, t. IV, p. 203 et suiv.

se fit passer pour Allemand ; le chirurgien militaire qui le soignait le reconnut pour avoir fait partie avec lui, onze ans auparavant, du régiment de Ponthieu, mais il feignit de le croire Allemand, pour l'empêcher d'être fusillé par Bonaparte. Le duc de Saint-Simon fut enlevé en Espagne par ordre de Napoléon, condamné à mort, gracié et enfermé avec sa fille dans la citadelle de Besançon [1]. Le comte d'Arguines, qui était comme Saint-Simon au service d'Espagne, fut enlevé aussi et condamné à mort le 14 juin 1813 ; Claveau, son avocat, le fit évader. L'abbé Fournier [2], grand vicaire de l'évêché d'Orléans, fut puni en 1801 pour des sermons qui déplurent au préfet ; on l'inscrivit sur la liste des émigrés, et on l'enferma dans une maison de fous ; ses papiers furent pillés, ses cheveux rasés, il fut resserré dans un cabanon sans autre meuble qu'une botte de paille ; le mémoire de son avocat qui révélait ces détails mit Fouché dans une telle fureur qu'il fit tirer le pauvre prêtre de Bicêtre, il l'enchaîna avec les forçats, l'achemina sur Turin et le fit mettre aux fers dans la citadelle. Cette persécution finit par sembler féroce même à Bonaparte, car il choisit le bon Fournier, quelques années plus tard, comme un de ses aumôniers, puis il le fit nommer évêque de Montpellier [3].

[1] Comte DE MÉRODE, *Souvenirs*, t. I, p. 253.
[2] *Un petit mot sur la détention de Louis Fournier*, Bibl. nat. Lb ; 43 ; 171.
[3] Comte DE BAUSSET, *Mémoires*, t. I, p. 106.

Mais le fait sur lequel on ne saurait trop insister, c'est la publication d'une nouvelle liste d'émigrés par ordre de l'empereur Napoléon le 15 novembre 1807. Elle est signée « en Notre Palais Impérial de Fontainebleau » et rédigée « pour servir à l'exécution des lois de l'État relativement aux individus qui y sont compris ». On y porte Chateaubriand, qui s'était retiré après le meurtre du duc d'Enghien; on y signale : à Mittau, Claude Béziade d'Avaray, Boissheul, Bonnay, Havré, Duras, Gramont, Jean Bart, La Chapelle; à Londres, Barentin, Bertrand de Molleville, le vicomte de Chabot, fils du comte de Jarnac, Dutheil, Dumouriez; à Bucharest, Joseph de Beaupoil de Sainte-Aulaire; en Suède, le chevalier de Blacas.

En résumé, un nombre considérable d'émigrés rentrés ont gémi dans les prisons, plusieurs ont été tués. On peut comprendre la haine qu'ont gardée la plupart des émigrés contre Napoléon. Un soir, à Munster, le jeune Mérode, qui jouait au reversi chez l'abbesse de Bouxière avec l'évêque d'Orope et madame de Saint-Belin, tira sa bourse en maroquin ornée d'un médaillon du premier consul en biscuit de Sèvres; l'indignation fut telle que les femmes exigèrent du jeune émigré le sacrifice du médaillon, on le brisa immédiatement [1].

Ainsi tomba le vieux monde. Plusieurs familles furent exterminées; les massacres avant l'émigration, la fièvre

[1] Comte de Mérode, *Souvenirs*, t. I, p. 112

putride dans les prisons, la guillotine, la faim, les fatigues dans la fuite, les combats, les souffrances de l'exil détruisaient les émigrés. Les quatorze messieurs de Jallays furent tués; les cinq messieurs de Chevières, tués, et les deux familles s'évanouirent. Les Caqueray, qui étaient quarante, perdirent douze des leurs. Rien qu'à Quiberon, dix familles ont trente-trois morts [1]. Les survivants n'ont plus d'activité que pour se soumettre aux formules rigoureuses d'une piété étroite. On oublie la gaieté de la vieille société, et sa grâce et son charme. On entre dans le deuil. La plupart d'entre eux retrouvent la misère dès leur retour en France. Le marquis de Blacons se tue en 1805 quand les privations l'ont réduit au dernier accablement. Madame Lalanne, née Dudevant de Villeneuve, vient demander une place à l'hospice de la Providence de Bordeaux, fondé par elle avant la Révolution [2]. Quelques-uns de nos contemporains se souviennent encore d'avoir vu dans leur enfance les derniers débris de ce monde renversé. Telles on nous peint à l'hôpital de Tréguier [3] « les vieilles demoiselles nobles les mieux élevées. On les voyait rangées à la porte sur de pauvres chaises. Jamais on ne surprit chez elles un murmure; cependant quand elles apercevaient venir de loin les acqué-

[1] Il y a 4 Jallays, 4 La Chevière, 4 Le Vicomte, 3 Courson, 3 Cillart, 3 Carcaradec, 3 Chasteigner, 3 de Viart, 3 Froger, 3 Gimel.
[2] ANTOINE, *Histoire de l'émigration*, t. III, p. 142.
[3] RENAN, *Souvenirs d'enfance.*

reurs des biens de leur famille, personnes relativement grossières et bourgeoises, roulant équipage et étalant leur luxe, elles rentraient et allaient prier à la chapelle, afin de ne pas les rencontrer. C'était moins pour s'épargner à elles-mêmes un regret sur les biens dont elles avaient fait le sacrifice à Dieu, que par délicatesse, de peur que leur présence ne parût un reproche à ces parvenus. »

APPENDICE A

Extraits de lettres du duc d'Enghien au comte de Marans.

Il a paru utile de publier en appendice quelques fragments de lettres du duc d'Enghien, que M. le marquis de La Rochethulon a eu l'obligeance de communiquer. Ces lettres montrent non-seulement la constance avec laquelle, au milieu des désastres, on se rattachait aux chances les plus futiles, à un récit de domestique, à des rumeurs populaires; ils font surtout connaître le caractère aimable et le mâle esprit du jeune prince.

Le comte de Marans, aide de camp du duc de Bourbon, devait partir de Hollande pour rejoindre en 1795 l'expédition du comte d'Artois; il se lamentait des retards apportés au débarquement en France, et croyait que l'armée du Rhin allait entreprendre la conquête du royaume. Le duc d'Enghien lui répondit de Mulheim, le 6 septembre 1795 :

« ...N'êtes-vous pas habitué aux lenteurs, ne savez-vous pas que des vaisseaux n'arrivent pas comme des fiacres,quand on les demande; ne savez-vous pas qu'en politique les lenteurs sont à la mode, et que rien n'est plus simple que d'arriver quinze jours plus tard qu'on ne l'aurait cru?... Ici nous n'avons aucun ordre préliminaire au 6 septembre; quel beau champ pour les visionnaires en laid, comme je l'ai toujours été! Je prétends au contraire que vous ferez

beaucoup et nous rien. Toute la France a les yeux fixés sur la Vendée. Un domestique de Nantouillet, parti le jour de la Saint-Louis de Paris, prétend qu'il n'est question à Paris que de la Vendée, que les succès de Quiberon n'ont fait aucun effet, qu'on voit les chouans aux portes de Paris; que Charette y est à la tête de trois cent mille hommes; qu'enfin il est constant, tant parmi les honnêtes gens que parmi les chauds sans-culottes, que la Vendée sera le tombeau de la Révolution...

« Les Anglais se démènent toujours tant qu'ils peuvent pour hâter les opérations. On vient de me dire que vous étiez embarqué du 25. Allons, bon vent et bon voyage, allez tout droit à la côte, point de retard en Angleterre, je vous en prie. »

En 1797, au moment où les puissances de l'Europe se préparaient à signer la paix avec la République française, le duc d'Enghien écrit au comte de Marans :

« Geldkirch, 5 mai 1797. ...Le prince de Condé, mon grand-père, me paraît absolument décidé à mener une vie douce et tranquille... Il m'a dit que je ferais bien de prendre parti partout où il y aurait guerre en Europe, et par conséquent où il y aurait moyen de me commencer une réputation militaire. Votre père, m'a-t-il dit, fera ce qu'il jugera à propos. Je ne doute pas que le gouvernement anglais ne lui conserve sa place de bourgeois de Londres tant qu'il le voudra. Je ne m'en mêlerai qu'autant que mon devoir de père m'y obligera; mais j'avoue, ajouta-t-il, que je n'espère pas, d'après cet amour excessif de vivre ignoré et tranquille, qu'il puisse jamais être d'une grande utilité ni à sa patrie, ni à son Roi. Oh! mon cher, que ces paroles m'ont paru

sévères! qu'elles m'ont fait de mal! Vous le voyez, jusqu'à mon grand-père désapprouve cette conduite et n'ose pas le lui dire... »

Le duc d'Enghien au comte de Marans :

« Aubling près Rosenach (Bavière), 24 novembre 1800.

« ...Je ne connais pas un mot à vos histoires d'agences, d'André, etc. Ce sont un tas de bêtises puantes desquelles je ne me mêlerai jamais. Je vois dans tout cela un tas de gens qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent et qui sont plus nuisibles qu'utiles. Je mets de ce nombre les premiers que j'ai vus de plus près, les (Pichegru) et (Willot). Je méprise tout cela. Moi, je vais droit mon chemin, et s'il faut s'exposer pour notre maître, je l'ai fait et le ferai de bon cœur sans me cacher. Je ne sais pas servir mon roi en frac, à moins que ce soit l'uniforme de la Vendée... »

APPENDICE BIOGRAPHIQUE

A

Abrial (Joseph, comte). 1750-1828. Favorable aux radiations, t. II, p. 386.

Acton (Joseph). 1737-1808. Né à Besançon de parents irlandais. Sa toute-puissance à Naples, t. I, p. 302.

Adanson (Michel). 1727-1806. Persécuté par le peuple, t. I, p. 152.

Adhémar (comte d'). Sa fortune, t. I, p. 30.

Agier (Jean). 1753-1823. Élu juge par le peuple. Méprise le scrupule du secret des lettres, t. I, p. 145. — Président du tribunal révolutionnaire, puis de la cour impériale, puis de la cour royale.

Agoult (le marquis d'). Sa haine contre Breteuil, t. I, p. 311.

Agoult (S. de Belmont, marquise d'). Maîtresse du baron de Breteuil, le trompe avec Rieux. Divorce. Épouse le régicide Rovère. Amie de madame de Beauharnais (d'Allonville, I, 326). S'embarque pour la Guyane où Rovère est déporté, arrive le jour de son enterrement, épouse aussitôt le capitaine du navire (d'Hézecques, *Souvenirs*, 228).

Agoult (César de Bonneval d'). 1747-1824. Frère du précédent. Évêque de Pamiers. Amant de madame de Matignon, fille du baron de Breteuil. Son rôle à Coblentz, t. I, p. 325.

Agoult (Antoine, vicomte d'). 1750-1828. Frère des précédents. Épouse une riche veuve, madame de Rigny, dont la fille, madame de Chalabre, est éprise de Robespierre. Favori du comte d'Artois, t. I, p. 326. Accompagne le Roi, t. II, p. 225. Amant de Sophie de Tott. Épouse en 1814 mademoiselle de Choisy.

Agout (Vincent d'). Duel contre le prince de Conti. Arrestation de Goeslard et d'Épréménil, t. I, p. 42.

Albert de Rions (Charles, comte d'). 1728-1802. Chef d'escadre. Destitué par les matelots, t. I, p. 194.

Allègre (comte d'). Évadé de Toulon, pris par un corsaire et enfermé à Brest. S'échappe

avec Georges Cadoudal. Chef de chouans, t. II, p. 101.

Allemand (vice-amiral comte). 1762-1832. Indiscipline sur ses navires, t. I, p. 193. Invente l'ordre du Saint-Sépulcre.

Allonville (Armand, comte d'). 1764-1832. Publie des Mémoires, t. I, *Préface,* p. III.

Allonville (Louis, vicomte d'). Sa brigade, t. II, p. 104. Conseiller d'État sous la Restauration.

Ambert (Agricol de Merle, marquis d'). 1753-1798. Fusillé, t. II, p. 195.

Amblimont (Claude de Fuchamberg, comte d'). 1736-1795. Entre dans la marine espagnole, t. II, p. 258. Tué au combat du cap Saint-Vincent.

Ambly (chevalier d'). Maltraité par le peuple, t. I, p. 124.

André (Antoine, baron d'). 1759-1827. Conseiller au parlement d'Aix. Député aux États généraux. Chef de l'agence, t. II, p. 269. Opinion du duc d'Enghien, p. 405. Préfet de police en 1814, puis intendant des domaines.

André (abbé), agent royaliste, t. II, p. 269. Mot du Roi à sa mort, p. 254.

Angiviller (Charles de Flahaut de la Billarderie, comte d'). Directeur des bâtiments du Roi. Émigré à Altona. Hait d'Avaray, t. II, p. 85. Meurt en 1810. Son frère est le premier mari de madame de Souza. Sa femme est :

Angiviller (E. de Laborde, comtesse d'). 1736-1808. Son autorité à Versailles, t. I, p. 31. Elle était prétentieuse (*Madame Lebrun,* t. II, p. 252).

Anspach (Christian, margrave d'). 1736-1806. Sa cour, t. I, p. 269.

Antin (Gillette d'). 1724-1797. Abbesse de Fontevrault, sa mort, t. I, p. 224.

Antraigues (Emmanuel de Launay, comte d'), 1760-1811. Ses illusions, t. I, p. 43. Sa jeunesse, t. II, p. 78. Ses embarras à Venise, p. 274. Son arrestation, p. 304.

Antrechaux (comte d'). Expédition de Quiberon, t. II, p. 111. Son évasion, p. 127.

Antremont (madame d'). Ses vers, t. I, p. 15.

Arblay (général d'). Son opinion sur la garde nationale, t. I, p. 113. Émigré à Londres, t. II, p. 60.

Arche (d'). Massacré par le peuple, t. I, p. 193.

Arçon (Jean Lémiceaud, chevalier d'). 1733-1800. Membre du comité topographique, t. I, p. 186.

Argens (marquis d'). Émigre à Hambourg, t. I, p. 397.

Argens (Olivier d'). 1757-1796. Armée de Condé. Tué en Ven-

dée. Ses Mémoires sont trouvés sur son cadavre.

Argouges (comte d'). Émigre, t. I, p. 264. Émigration de madame d'Argouges, p. 408.

Arnaud. Voir Cornulier.

Artès (d'). Adressé par lord Grenville à Wickham pour soulever la Franche-Comté. Disgracié pour avoir communiqué aux princes français les dépêches anglaises, t. II, p. 105.

Asfeld (comtesse d'). Émigrée à Hambourg, t. I, p. 399.

Asgill, officiers anglais, t. I, p. 16.

Auferjon (marquis d'). Proscrit, t. II, p. 329.

Audu (Reine), dite la *reine des halles*. Fruitière grasse. Prend part à toutes les journées de la Révolution, t. I, p. 102.

Auersperg (cardinal d'). Prince-évêque de Passau. Sa cour, t. I, p. 273. Insolence de ses officiers, t. II, p. 225.

Augeard, Fermier général. Secrétaire de la Reine. Suspect comme tel, t. I, p. 249 et 254. Mort en 1805.

Augereau (maréchal). Duc de Castiglione, 1757-1816. Sa jeunesse, t. II, p. 310.

Aumont (Louis, duc de Pienne et d'). 1736-1831.

Austelz. Maire de Lauterbourg déclaré émigré, t. I, p. 129.

Autichamp (Jean de Beaumont, marquis d'). 1738-1831. Organise le corps des hommes d'armes à cheval, t. I, p. 261. Expédition de Quiberon, t. II, p. 136. Service en Russie, p. 335. Défend le Louvre en 1830.

Avaray (Antoine-François Béziade, comte d'). 1759-1811. Organise le départ du comte de Provence, t. I, p. 234. Commande sa maison militaire, p. 261. Son crédit, p. 376. Aime les Vendéens, t. II, p. 7. Sa toute-puissance, p. 72. Rédige le manifeste de Vérone, p. 76. Disgrâce de la Vauguyon, p. 256. Soutient Saint-Priest, p. 257. Estime le duc d'Angoulême, p. 339. Sa querelle avec madame de Gourbillon, p. 339.

Avaray (duc d'). Frère du précédent. Époux d'Angélique de Mailly-Nesles. Lieutenant général et pair de France en 1815, son fils aîné est lieutenant général en 1815; son second fils Armand, vicomte d'Avaray (1766-1795), est tué à Vannes, t. I, p. 128.

Aymar (comte d'). Émigré à Londres, t. II, p. 47.

B

Bachelier. Sauve la moitié des prêtres de la Sarthe, t. II, p. 230.

Bailleul. 1762-1833. Son mot à

Merlin, t. II, p. 238. Se donne à Barras, p. 285. Attaque les proscrits, p. 319. Est en 1804 directeur des droits réunis à Amiens.

BALBI (comtesse DE). 1753-1836. Mariée en 1776. Dame d'honneur de la comtesse de Provence en 1778, t. I, p. 52. Ses soirées à Schönburnlust, p. 258. Renvoyée à Turin, p. 307. S'éprend du Russe Romanzow, p. 376. Sa disgrâce, t. II, p. 73. Elle établit une maison de jeu à Montauban (Arch. nat. BB, I, 79).

BAR (comte DE). Massacré par le peuple, t. I, p. 125.

BARAUDIN (Louis, marquis DE). 1772-1795. Oncle d'Alfred de Vigny, fusillé à Quiberon, t. II, p. 20.

BARBÉ-MARBOIS (marquis DE). Proscrit, t. II, p. 329.

BARBOTAN (DE). Guillotiné, t. I, p. 411.

BARENTIN (Charles DE). 1738-1819. Garde des sceaux en 1788. Chancelier à Coblentz, t. I, p. 326. Combat Puisaye, t. II, p. 154.

BARÈRE (Bertrand). 1755-1841. Le fils de Carnot publie ses Mémoires; allusions à l'essai de Macaulay sur cette publication, t. I, *Préface*, t. III, et p. 63. Justifie la confiscation, p. 204. Veut brûler la Vendée, t. II, p. 3.

BARRAS (comte DE). Massacré par le peuple, t. I, p. 124.

BARRAS (vicomte DE). 1755-1829. Son opinion sur le comité de salut public, t. I, p. 127, *note*. Son incapacité, t. II, p. 170. Appelle Hoche, puis Bonoparte, p. 302. Acclamé par le peuple, p. 320. Ses complots royalistes, t. II, p. 353. Second coup d'État, p. 362. Sa démission, p. 369.

BARRUEL-BEAUVERT (Joseph comte DE). 1756-1817. Journaliste monarchique. Épouse une sœur de Rivarol, qui devient, sous le nom de *baronne d'Angel*, la maîtresse de Dumouriez, t. I, p. 386.

BARRY (Jeanne Vaubernier, comtesse DU). 1744-1793. Ses Mémoires sont apocryphes, *Préface*, p. IV. Persécutée par son nègre, t. I, p. 129. Fait évader la duchesse de Mortemart, p. 244.

BARTHÉLEMY (marquis François DE). 1750-1830. Directeur, t. II, p. 283. Proscrit, p. 323. Son évasion, p. 332.

BARVILLE (Clément DE). Sa radiation, t. II, p. 387.

BAUDUS (Amable DE). Avocat du Roi à Cahors. Fonde un journal à Hambourg. Son style est « grisâtre », t. I, p. 407. Sa radiation, t. II, p. 395.

BAUSSET (le comte DE). Massacré par le peuple, t. I, p. 193.

BAUSSET (François, cardinal DE). 1748-1824. Évêque d'Alais en 1784 Continue les ordinations, t. II, p. 229.

BAY (DU). Armée de Condé, t. II, p. 20.
BAYARD (Claude-Louis). Géographe du Jura. Recommandé par Précy à Wickham. Son aventure à Paris, t. II, p. 348. Est à Londres en 1807.
BAYLE (DE). Émigré à Vienne, t. I, p. 314.
BEAUDET. Député du Puy-de-Dôme. S'acharne contre les émigrés, t. II, p. 202.
BEAUFORT (comtesse DE). Assiégée dans Maestricht, t. I, p. 391.
BEAUHARNAIS (vicomtesse DE). Sa mise en liberté, t. I, p. 170.
BEAUMARCHAIS (Julie DE). Ses privations à Paris, t. I, p. 140. Son père est émigré à Hambourg, p. 403.
BEAUMONT (Pauline de Montmorin, comtesse DE). 1770-1803. Rentre dans la société, t. II, p. 243.
BEAUREGARD (comtesse Costa DE). Émigrée, t. I, p. 410.
BEAUREGARD (Jean-Brumault DE). 1749-1839. Envié par ses compagnons de souffrance, t. I, p. 26. Pénètre en Vendée, t. II, p. 136. Sa déportation p. 333. Évêque d'Orléans.
BEAUVAU (princesse DE). Son salon, t. II, p. 241.
BÉHAGUE (DE). Succède à Puisaye, t. II, p. 153.
BELLUD (les frères DE). Massacrés par le peuple, t. I, p. 124.
BELSUNCE (le comte DE). Massacré par le peuple, t. I, p. 193.
BELZ (Marianne). Sauve un émigré, t. II, p. 128. Morte aveugle en 1841.
BÉRANGER (Henriette de Lévis, marquise DE). Sa mort, t. I, p. 91. Souffrances des enfants, p. 180.
BERCHENY (Clémentine DE). Persécutée, t. I, p. 179.
BERNARD (le président). Enrôlé à soixante ans, t. I, p. 330.
BERNIS (Joachim de Pierres, cardinal DE). 1715-1794. Son grand train à Rome, t. I, p. 421.
BERNIS (comte DE). Sa radiation, t. II, p. 395.
BERQUIN (Arnaud DE). 1749-1791. Souffre de la Révolution, t. I, p. 142.
BERTHIER (général). 1753-1816. Capitaine en 1778. Cherche à sauver le château de Meudon, t. I, p. 227. Prise de Rome, t. II, p. 361.
BERTHOIS (colonel DE). Massacré par les volontaires, t. I, p. 192.
BERTHOLLET (Claude). 1748-1822. Ses découvertes, t. I, p. 33.
BERTRAND DE MOLLEVILLE. 1744-1818. Ministre de la marine en 1791. Haï des émigrés, t. I, p. 430.
BÉSIGNAN (marquis DE). Ses intrigues, t. II, p. 271.
BÉTHUNE (madame DE). Vol de ses grilles, t. I, p. 115.
BÉTHUNE-PÉRIN (Adrien DE). Sa mort, t. I. p. 91.
BESENVAL (Pierre, baron DE). 1722-

1794. Maréchal de camp en 1757. Son mot à un assaut, t. I, p. 7.

Beugnot (Jacques, comte). 1761-1835. Proscrit par son débiteur Couthon, t. I, p. 129. Comprend la nécessité d'émigrer, p. 239.

Beurnonville (Pierre de Riel de). 1752-1821. Maréchal de camp. S'acharne sur les émigrés, t. I, p. 355. Les persécute durant son ambassade à Berlin, t. II, p. 386. Comte en 1808, marquis en 1815, maréchal de France en 1816.

Bigonet. Arrête Jourdan, t. I, p. 161.

Bihéron (Catherine). 1719-1795. Ses travaux, t. I, p. 34.

Billaud-Varennes. 1756-1819. Comédien, puis novice chez des moines, puis conventionnel. Ses Mémoires sont apocryphes, *Préface*, p. iv. Son portrait, t. I, p. 69. Déporté à Cayenne en prairial an III. Sa femme, « une des plus belles femmes que j'aie vues » (Duval, *Souvenirs thermidoriens*, I, 63), fait sa demande de divorce et se marie le jour où il est arrêté. Il est à Haïti en 1816.

Bintinaye (Agathon-René de la). 1758-1792. Officier de marine, t. I, p. 300, note.

Biron (Antoine de Gontaut, maréchal de). 1701-1788. Paye les dettes de Rodney, t. I, p. 7.

Biron (Louis de). 1748-1793. Duc de Lauzun. Ses courses de chevaux, t. I, p. 17. Son offre de démission, p. 188. Traqué par les volontaires, p. 193.

Bischoffswerder. Son influence sur le roi de Prusse, t. I, p. 297. Meurt en 1803.

Blot. Lieutenant qui résiste au coup d'État, t. II, p. 317.

Boguais de la Boissière (Louis de). 1777-1795. Affaire de Quiberon, t. II, p. 126.

Boisbérenger (madame de). Emprisonnée, t. I, p. 155.

Boisberthelot (comte de). Commande un corps de chouans, t. II, p. 109.

Boisgelin (Jean de Dieu de Crucé de). 1732-1804. Archevêque d'Aix. Son opinion sur la persécution, t. I, p. 203. Archevêque de Tours et cardinal, sous le Consulat.

Boisguy (de). Colonel de Puisaye, continue la guerre sous ses ordres, après la défection du prince, t. II, p. 142.

Boishardy (madame de). Expédition de Quiberon, t. II, p. 113.

Boishue (de). Campagne de 1792, t. I, p. 345.

Boismilon (de). Émigré en Russie, t. I, p. 291.

Boisseuil (de). Major des hommes d'armes, t. I, p. 355.

Bombelles (Marc-Marie, marquis de). 1744-1821. Ambassadeur à Lisbonne et à Venise. Sa mission en Russie, t. I, p. 311.

Entre dans les ordres à la mort de sa femme; est en 1816 premier aumônier de la duchesse de Berry; évêque d'Amiens en 1819.

BONALD (Ambroise, vicomte DE). Son retour, t. II, p. 234.

BONNAY (marquis DE). Agent du Roi à Vienne, t. II, p. 342.

BONNEFOI (Claire d'Audigier, marquise DE). Incarcérée, t. I, p. 156.

BONNETIÈRE (Louis Marreau DE LA). Époux de Marie de Thienne. Évadé de Quiberon, t. II, p. 125.

BONNEVAL (madame DE). Maltraitée par les paysans, t. I, p. 123.

BORDA. 1733-1799. Ses découvertes, t. I, p. 33.

BOUCQUIAU. Intendant de la famille de Mérode, se dévoue aux émigrés, t. I, p. 423.

BOUEXIC DE LA DRIENNAIS (DU). Quiberon, t. II, p. 127.

BOUFFLERS (Stanislas, chevalier DE). 1738-1815. Gouverneur du Sénégal, t. I, p. 7. Émigré en Prusse, p. 369. Sa radiation, t. II, p. 392.

BOUGAINVILLE (Louis DE). 1729-1814. Refuse un commandement, t. I, p. 193.

BOUILLÉ (Amour, marquis DE). 1739-1800. Insurrection de Nancy, t. I, p. 191. Fuite à Varennes, p. 230. Appelé en Russie, p. 291. Refuse d'y aller. La marquise est à Hambourg, p. 400.

BOUILLON (Charles de la Tour d'Auvergne, duc DE). Époux de Marie-Charlotte Sobieski; elle émigre à Hambourg, t. I, p. 402. Il a un commandement en Vendée, t. II, p. 151. Persécution du comte d'Auvergne, son fils, p. 389.

BOULAINVILLIERS (comte DE). Chef de chouans, indocile au clergé, assassiné par des royalistes, t. II, p. 101.

BOURDON (François), dit *de l'Oise*. Élu par subterfuge, t. I, p. 82. Assassine de sa main, p. 130. Espionné, p. 144. Proscrit, t. II, p. 323.

BOURDON (Léonard), dit *de la Croisière*. 1758-1806. Maître de pension, t. I, p. 60. Élu à la Convention, p. 80. Méprisé (*Papiers de Robespierre*, t. II, p. 19). Exclu le 13 sept. 1792 de l'assemblée électorale comme voleur (TERNAUX IV, 59). Commis dans les hôpitaux sous l'Empire (*ibid*, II, 447).

BOURMONT (comte DE). Continue la lutte en Vendée après la défection du prince, t. II, p. 142.

BOURNISSAC (famille DE). Arrêtée à son départ, t. I, p. 243.

BOURZAC (comte DE). Compose une messe, t. II, p. 18.

BOUSQUET (Clair DE). Persécuté par les jacobins, t. I, p. 91.

Bouvet (Françoise de). Persécutée, t. I, p. 178.
Bouzols (marquis de). Émigré à Londres, t. II, p. 47.
Boyer (comtesse de). Sa femme de chambre, t. II, p. 23.
Breteuil (Louis Letonnelier, baron de). 1733-1807. Ambassadeur de France du 1759 à 1783. Ministre de la maison du Roi de 1783 à 1788. Sa mission à l'étranger, t. I, p. 310. Haï à Coblentz, p. 325.
Breteuil (de). Évêque de Montauban. Sa mort, t. I, p. 158.
Brienne (Étienne de Loménie, cardinal de). 1727-1794. Opposé à la guerre contre la Prusse, t. I, p. 3. Ses fêtes, p. 15. S'entoure d'incrédules, p. 26. Fait venir Deparcieux, p. 32. Convocation des états généraux, p. 75.
Brillat-Savarin (Anthelme). 1755-1826. Forcé d'émigrer, t. I, p. 208. En Amérique, p. 425.
Brionne (princesse de). Émigre, t. I, p. 213. Sa position à Vienne, p. 421. Meurt en 1815.
Brissac (Timoléon de Cossé, duc de). 1734-1792. Massacré par le peuple, t. I, p. 206.
Broglie (Victor-François, duc de). 1718-1804. Le troisième maréchal de France de la famille. Prévoit que le Roi ne ferait rien à Metz, t. I, p. 228. Son arrivée à Pétersbourg, t. II, p. 337.
Brotier (André, abbé). 1731-1798. Neveu du Jésuite Gabriel Brotier (1723-1789), mathématicien, botaniste, helléniste, brouillon, irascible, t. II, p. 83. Excite les Parisiens, p. 164. Conspire avec Malo, p. 250. Déporté, p. 321. Sa mort, p. 332.
Bruges (comte de). Épouse la princesse Golovkine, t. I, p. 424.
Brunswick (duc de). 1735-1806. Son portrait, t. I, p. 343. Ferme les yeux sur la présence du Roi, t. II, p. 227. Cherche à la garder, p. 264. Tué à Auerstädt. Son fils est tué à Waterloo.
Buat (du). Quiberon, t. II, p. 127.
Buffevent (comte de). Émigré à Lausanne, t. II, p. 373.
Buffon (Leclerc, comte de). 1707-1788. Ses cours, t. I, p. 32.
Bussy (comte de). Commande les chevaliers de la couronne, t. I, p. 261.
Buzelot (chevalier de). Son aventure, t. I, p. 331.

C

Cadoudal (George). Chef de chouans, t. II, p. 101. Appelle le comte d'Artois, p. 133. Excuses du prince, p. 140. Est préféré par lui, p. 153.
Calonne (Charles de). 1734-1802. Contrôleur général, t. I, p. 34. Nourrit les illusions, p. 215. Prôné par tous, p. 249. Ses démarches à Vienne, p. 225. Mal

vu de l'Empereur, p. 278. Se vante d'organiser les armées, p. 334. Sa fabrique d'assignats, p. 335. Épisode de la retraite de sa femme, p. 360. Sa disgrâce, p. 375. Déplaît à Bonaparte, t. II, p. 398.

Cambacérès (Régis de). 1753-1824. Fait prévaloir la motion d'emprisonner les enfants d'émigrés au lieu de les envoyer à l'étranger (22 janvier 1794; Sybel, III, 346). Sa conduite au sujet de la famine, t. I, p. 140.

Cambon (Joseph). 1734-1820. Facilite le gaspillage par les banqueroutes, t. I, p. 133 et suiv.

Cambronne (général). Le héros de Waterloo. Capitulation de Quiberon, t. II, p. 123.

Canclaux (général comte de). 1740-1817. Maréchal de camp en 1788. Comblé par l'ancien régime. Se livre à la république et se consacre tout entier à la guerre contre les royalistes. Ses seuls services militaires sont contre les Français, t. II, p. 100. Ambassadeur à Naples, p. 186. Sénateur en 1804. Flatteur de Louis XVIII et pair de France en 1814. Pair de France de Napoléon au retour de l'île d'Elbe. Pair de France de Louis XVIII après Waterloo.

Canillac (madame de). Ses galanteries, t. I, p. 26. Duel du duc de Bourbon, p. 54.

Caqueray (François de). Il y a quarante Caqueray à l'armée de Condé. Douze tués, t. II, p. 401.

Caraman (duc de). 1762-1839. Sa mission en Russie. t. II, p. 354. Son fils *Victor* est à Brunswick, t. I, p. 419.

Carency (Paul, prince de). 1768-1824. Fils aîné du duc de La Vauguyon, considéré comme fou. Son aventure en Suisse, t. II, p. 255. Précipite le coup d'État, p. 316. Livre Bayard à la police, t. II, p. 348.

Carnot (Lazare). 1753-1823. Ses vers, t. I, p. 66. Sa fureur contre les Lévis, p. 91 et 180. Organise le comité topographique, p. 185. Propose Bonaparte contre les sections de Paris, t. II, p. 173. Organise l'expédition d'Irlande, p. 245. Devient bucolique, p. 283. Menace Hoche, p. 301. Émigre, p. 323.

Carra (Jean-Louis). 1743-1793. Fuit en Moldavie pour n'être pas condamné pour vol, t. I, p. 70. Domestique du cardinal de Rohan. Guillotiné comme girondin.

Carron (Guy, *abbé*). 1760-1821. Sa vie, t. II, p. 54. Notice dans l'*Ami de la religion* du 24 mars 1821.

Carrouges (de). Émigre, t. I, p. 264.

Cars (François, baron, puis duc des). Né en 1747. Colonel des dragons-Artois. Réprime avec gravité les excentricités du comte

d'Artois. Reçoit du Roi l'ordre d'émigrer, t. I, p. 220. Commande la maison militaire du comte d'Artois, p. 261. Vient à Vienne, p. 309. Son portrait et celui de son frère, p. 327. Considéré comme de sage conseil, t. II, 96. Voudrait que le prince combattît, p. 135.

Castellane (comte de). Ruiné au jeu. Préfet de l'Empire. Portrait de la comtesse, t. I, p. 9.

Castries (Charles, maréchal de). 1727-1801. Mimistre de la marine en 1780. Maréchal de France en 1783. Succède à Calonne comme premier ministre des princes, t. I, p. 376. Se retire à Brunswick, p. 419.

Castries (Armand, duc de). 1756-1842. Pillage de son hôtel, t. I, p. 112. Expédition de Portugal en 1795.

Catherine II. 1729-1796. Son opinion sur les juges révolutionnaires, t. I, p. 86. Prévoit dès janvier 4791 le César inévitable, p. 118. Portrait de Catherine, p. 280. Accueille le comte d'Artois, t. II, p. 91. Sa déception, p. 144. Sa mort, p. 268.

Caumont La Force (de). Incarcéré, t. I, p. 156.

Caumont (comte de). Émigré à Londres, t. II, p. 48.

Cazalès (Jacques de). 1748-1805. Ses illusions, t. I, p. 43. Haï des émigrés, p. 263. Refusé par les Anglais, t. II, p. 349.

Cazin. Libraire égorgé par le peuple, t. II, p. 175.

Cazotte (de). N'émigre qu'à la dernière extrémité, t. I, p. 240.

Cerutti (le Père). 1738-1792. Jésuite, secrétaire de Mirabeau. Ses vices, t. I, p. 73.

Chabannes (comte de). Son aventure au bal de la Reine, t. I, p. 21.

Chabot (capucin). 1759-1794. Sa cupidité, t. I, p. 73. Veut qu'un enfant puisse faire guillotiner un émigré, p. 239.

Chalus (de). Chef breton, t. II, p. 153.

Chamillart (de). Quiberon, t. II, p. 127.

Chamisso (comte de). Seigneur de Boncourt, époux de Marianne de Gargant. Recommandé par Louis XVI à ses frères, t. I, p. 220. Père d'Adalbert, poëte allemand, né en 1781 en Champagne, p. 418.

Champigneules (marquis de). Émigré à Brunswick, t. I, p. 419.

Chanclos (madame de). Est près de Madame Royale, t. II, p. 213. Reste avec elle, p. 220.

Chapponay (de). Entreprend de soulever Lyon, t. I, p. 227.

Charette. 1763-1796. Chef de la Vendée chevaleresque, t. II, p. 2. Paix de la Prévalaye, p. 14. Répond à l'appel du comte d'Artois, p. 102. Son dépit d'être livré, p. 139. Sa mort, p. 141.

Charles (archiduc). 1771-1847. Frère de François II. Prétendant à la main de Madame Royale, t. II, p. 211. Épouse, en 1815, Henriette de Nassau-Weilburg.

Chastaignier (de). Sait rejoindre Charette, t. II, p. 136.

Chastelet (colonel duc du). Sa mort, t. I, p. 176.

Chastelux (madame de). Son départ avec Mesdames, t. I, p. 226. Son mari est agent du Roi à Naples, p. 257.

Chateaubriand (François-René, vicomte de). 1768-1848. Ramené à la foi, t. I, p. 24. Son mariage, p. 149. Captivité de sa mère, p. 170. Explique l'enthousiasme des émigrés, p. 219. Épuisé dans la campagne de France, p. 357. Misère à Londres, t. II, p. 46. Sa visite à Dutheil, p. 147.

Chatillon (Pauline de Lannoy, duchesse de). 1774-1826. Épouse, en octobre 1793, le fils du duc de Luxembourg. « Sa beauté, la souplesse de sa taille, son esprit » en font une personne extraordinaire (Mérode, *Souvenirs,* II, 101). S'établit à Altona, t. I, p. 402. Mort de son mari, t. II, p. 376. Épouse en 1806 le comte Raymond de Béranger. Sa fille épouse le comte de Vogüé.

Chatillon (chevalier de). Émigré à Augsbourg, t. I, p. 423.

Chaumareix (lieutenant de vaisseau de). S'évade de Quiberon, t. II, p. 127. C'est à la faute de cet officier qu'est due sous la Restauration la perte de la frégate *la Méduse.*

Chaumont (colonel de). Massacré par les volontaires, t. I, p. 192.

Chauvelin (François, marquis de). 1766-1832. Accompagne Talleyrand à Londres. Déplaît à Dumouriez, t. II, p. 41.

Chavannes (marquis de). Émigré à Londres, t. II, p. 49.

Chénier (André de). 1762-1794. Ils le tuent, t. I, p. 155. Ses bourreaux, p. 160.

Cheverus (comte de). Émigré à Hambourg, t. II, p. 377.

Chilleau (comte du). Apprend le meurtre de sa femme, t. II, p. 24.

Choiseul (Louise Crozat-Duchâtel, duchesse de). 1740-1801. Épouse en 1755 le duc de Choiseul. Est esprit fort, t. I, p. 22. Obtient la délivrance des naufragés de Calais, t. II, p. 203.

Choiseul-Stainville (Claude, duc de). 1760-1838. Émigré après la fuite à Varennes, t. I, p. 132. Son naufrage, t. II, p. 198.

Choiseul-Gouffier (comte de). Jugé par Saint-Priest, t. II, p. 204. Son opinion sur les agents du Roi en Russie, p. 267. Sa radiation, p. 394.

Choisy (Henriette de). Plaît à Madame Royale, t. II, p. 219. Reste près d'elle, p. 340.

Cicé (Jérôme Champion de). 1735-1810. Archevêque de Bordeaux en 1781. Remplace Barentin comme garde des sceaux. Émigré en 1790. Haï des émigrés, t. I, p. 430. Est nommé archevêque d'Aix par Bonaparte.

Cicé (de). Évêque d'Auxerre. Sa charité, t. I, p. 424.

Clairon (Claire Legris de Latude, *dite*). 1723-1803. Son autorité dans le margraviat d'Anspach, t. I, p. 269.

Clarke (Henri). 1765-1818. Duc de Feltre, membre du comité topographique, t. I, p. 186. Poursuit la radiation de sa femme, t. II, p. 396.

Clermont-Gallerande (comte de). Sa sévérité pour le Roi, t. I, p. 46.

Clermont Mont-Saint-Jean (marquis de). Est près de la comtesse d'Artois, t. II, p. 147.

Clermont-Tonnerre. Évêque de Châlons. Déplaît aux émigrés, t. II, p. 232. Son frère, dont les opinions étaient constitutionnelles, a été massacré chez lui par le peuple le 10 août 1792; la veuve, Delphine de Soran, comtesse de Clermont-Tonerre (1766-1832), épouse en 1802 le marquis de Talaru.

Cochon, 1749-1825. Sa signature, t. I, p. 71. Vote par peur la mort du Roi, p. 84. Sauve les émigrées du Helder, p. 393. Son portrait, t. II, p. 183. Proscrit, t. II, p. 323. Sous Bonaparte est préfet, comte et sénateur.

Cogolin. Capitaine de vaisseau. Massacré par les volontaires, t. I, p. 194.

Coessin-Boisriou (mademoiselle de). Émigrée à Londres, t. II, p. 55.

Coigny (Marie-Henri de Franquetot, duc de). 1737-1821. Premier écuyer, « bien traité » de la Reine, dit Besenval; « cet attachement fut long », dit Tilly. Il épouse la comtesse de Châlon, née d'Andlau, émigre en 1792. Capitaine général en Portugal, t. II, p. 251 et 375. Maréchal de France et gouverneur des Invalides en 1814.

Coigny (François-Marie, marquis de). 1756-1816. Fils du précédent. Époux de Louise de Conflans d'Armentières, morte en 1732, à laquelle sont attribués des Mémoires apocryphes.

Coigny (Jean, chevalier de). 1743-1806. Frère du précédent. Sa mission près des princes, t. I, p. 313.

Coligny (marquis de). Fusillé, t. II, p. 196.

Colleville (de). Ses rapports à la police, t. II, p. 86.

Cologne (Maximilien, archiduc d'Autriche, électeur de). Sa cour, t. I, p. 273. Persécute les vaincus, p. 361.

Condé (Louis-Joseph, prince de). 1736-1818. Époux de Charlotte

de Rohan-Soubise, morte en 1760. Mal avec la Reine, t. I, p. 49. Émigre, p. 212. Tentative sur Lyon, p. 228. Son portrait, p. 250. Son autorité, t. II, p. 25. Affaire Pichegru, p. 205. Ne veut pas séparer le trône de l'autel, p. 233. Dissolution de son armée, p. 373.

CONDÉ (Louis-Henri-Joseph DE), *duc de Bourbon*, 1756-1830, fils du précédent. Épouse en 1770 Louise d'Orléans (1750-1822), la quitte en 1780, s'attache à madame de Canillac; son duel avec le comte d'Artois, t. I, p. 54. S'attache à madame de Courtebonne, puis à la Michelot de l'Opéra, dont il a une fille, madame de Reuilly. Émigre, p. 212. Veut se battre en Vendée, t. II, p. 137. Sa vie à Londres, t. II, p. 144.

CONDÉ (Louise DE). *Mademoiselle de Bourbon*, 1757-1824. Maintenue dans la piété, t. I, p. 24. Son portrait, p. 251. Sa vie religieuse, t. II, p. 21.

CONDÉ (Louis de Bourbon). *Duc d'Enghien*, 1772-1803. Émigre, t. I, p. 212. Vient trouver Bernadotte, t. II, p. 353.

CONSTANT (Benjamin DE). Débute en conseillant un coup d'État, t. II, p. 298.

CONTANT DE L'ISLE. Maltraité par la garde nationale, t. I, p. 110.

CONTYE (chevalier DE). Confident du prince de Condé, t. II, p. 208.

CONZIÉ (Marc-Hilaire DE). 1732-1805. Évêque d'Arras depuis 1769. Habitué de Chanteloup. Son portrait, t. I, p. 256. Son insuffisance, p. 376. Déplaît en Russie, t. II, p. 92. Écarte le prince des dangers, p. 142. Désagréable à Louis XVIII, p. 254. Perd son influence, p. 146. Opposé aux radiations, p. 385.

CORBEHEM. Refusé avec ses frères dans un régiment de nobles, t. I, p. 248. Est épuisé dans la retraite, p. 361.

CORNULIER (Arnaud DE). Époux de Françoise des Friches-Doria. Évadé d'Auray, t. II, p. 127. Se fait tuer, p. 141.

CORNULIER-LUCINIÈRE (mademoiselle DE). Émigrée à Londres, t. II, p. 55.

COSSÉ-BRISSAC (duc DE). Est à Blankenburg, t. II, p. 227.

COSSÉ (comte DE). Est près de la comtesse de Provence, t. II, p. 75

COUDRAY (DU). Ses vers latins, t. II, p. 18.

COULOMB (Auguste DE). 1736-1806. Ses découvertes, t. I, p. 33.

COURCHES (comtesse DE). Maltraitée par le peuple, t. I, p. 123.

COURCY (Alexandre Potier, baron DE). Fils du colonel de Courcy et de Madeleine du Boulay, épargné à Quiberon, t. II, p. 124.

CRAVEN (lady). 1750-1828. Fille du comte Berkeley. Sa jeunesse, t. I, p. 269.

CRAWFORD (colonel). Accueille les

émigrés à Spa, t. I, p. 216. Fuite à Varennes, p. 229. Séduit par Louis XVIII, t. II, p. 225. Rallie Talleyrand aux royalistes sous l'Empire.

CRENOL (DE). Est maître d'études près de son fils, t. II, p. 238.

CRÉQUY (Caroline de Froullay, marquise DE). 1714-1807. Mariée en 1737 au marquis de Créquy-Hêmond. Veuve en 1741. N'émigre pas. Ses Mémoires sont apocryphes, t. I, *Préface*.

CRILLON (François de Berton, comte, puis duc DE). 1748-1820. Crée le club des Feuillants. Émigre en Espagne.

CROMOT DE FOUGY (DE). Sa querelle avec Limon, t. I, p. 326, note. Vers de Rivarol à sa femme, p. 396. Il est préfet de l'Aube de 1815 à 1819.

CRUSSOL (Alexandre, bailli DE). 1745-1815. Capitaine des gardes du comte d'Artois. Commande sa maison militaire, t. I, p. 261. Ses prétentions, t. II, p. 205. Pair de France en 1814.

CUBIÈRES (Michel DE), dit *Palmézeaux,* dit *Dorat;* 1752-1820. Flatte en vers tous les maîtres, t. I, p. 68.

CUNCHY (comte DE). Commissaire des princes à Tournay, cherche à faire déserter les garnisons de Lille et Valenciennes; « ce seroit un bien beau coup », lui écrit le duc de La Châtre (Ms. vol. 614). Organise des régiments, t. I, p. 249. Son régiment, *Loyal-Émigrant,* perd 44 officiers en quatre ans.

CUSSY (comte DE). Tué par le Directoire, t. II, p. 196.

CUSTINE (Adam comte DE). 1740-1793. Traque les émigrés, t. I, p. 359. Guillotiné.

D

DAMAS (Charles DE). 1738-1829. Colonel. Commande la maison militaire du comte de Provence, t. I, p. 261. Est près de la comtesse de Provence, t. II, p. 75.

DAMAS (François-Étienne DE). 1764-1828. Aide de camp de Kléber, puis de Moreau, puis de Murat.

DAMAS (Roger comte DE). 1768-1823. Son portrait, t. I, p. 7. Assaut d'Ismaïl, p. 291. Semble trop Français parmi les Russes, t. II, p. 91. Blessé dans le royaume de Naples, p. 360.

DAMBRAY (Charles). 1760-1829. N'émigre pas, t. I, p. 327.

DAMPIERRE (marquis DE). Assassiné par la garde nationale, t. I, p. 233.

DAMPIERRE (Auguste Picot, comte DE). 1756-1793. Tué devant Valenciennes, t. I, p. 188.

DAMPMARTIN (comte DE). Émigré, t. I, p. 192. — Se résigne à

être gouverneur d'un bâtard du roi de Prusse, p. 368.

DANGEVILLE (DE). Porté comme émigré bien qu'incarcéré, t. I, p. 206.

DANICAN (Auguste). 1763-1848. Son portrait, t. II, p. 169. Rejoint la cavalerie de Condé comme noble à cheval, en décembre 1769 ; « l'on s'est tu ! » (*Journal de Thiboult*, p. 235.) N'est pas rétabli sur les cadres en 1814.

DANTON (1759-1794). Sa signature, t. I, p. 71. Justifie la vengeance nationale, p. 89. Veut piller la Hollande, p. 382.

DAUBENTON. 1716-1800. Ses découvertes, t. I, p. 33.

DELAMARE (abbé). Agence de Souabe, t. II, p. 269. Mission à Paris près du baron d'André, p. 347. Gourmandé par Saint-Priest, 348.

DELARUE. Son évasion, t. II, p. 332.

DELESSERT. Cache Portalis à Passy, t. II, p. 324.

DELILLE (abbé). 1738-1813. Émigré à Londres, t. II, p. 50.

DEPARCIEUX (Antoine). 1753-1799. Ses cours, t. I, p. 32.

DESHUTTES. Massacré par le peuple, t. I, p. 104.

DESMAREST (Pierre). 1764-1832. Son portrait, t. II, p. 185. Sa vénalité, p. 388.

DESMOULINS (Camille). 1760-1794. Son portrait, t. I, p. 63. Trône au Palais-Royal, p. 109. Massacres de septembre, p. 163.

DESMOUSTIERS DE MÉRINVILLE. Évêque de Dijon, t. I, p. 422.

DESPERRIÈRES (Poissonnier *dit*). 1763-1822. Aide de camp de La Fayette. Insulté par un caporal, t. I, p. 195.

DESPOMMELLES. Entreprend de soulever Lyon, t. I, p. 227. Agent à Paris, t. II, p. 83. Ne se compromet pas, p. 251.

DEUX-PONTS (duc DE). Sa cour, t. I, p. 275.

DILLON (Arthur-Richard DE). 1721-1814. Archevêque de Narbonne. Son château de Haute-Fontaine, t. I, p. 25.

DILLON (Arthur, comte DE). Mène l'armée du Nord dans l'Argonne, t. I, p. 349. Exécuté en 1794.

DILLON (Théobald, baron DE). Massacré par les volontaires, t. I, p. 192.

DOLOMIEU (Tancrède DE). 1750-1801. Ses découvertes, t. I, p. 33.

DONDEL. Se fait tuer en Vendée, t. II, p. 141.

DOSSONVILLE (J. B.). Né en 1761. Prévient Louis XVI des préparatifs faits contre lui le 20 juin et le 10 août 1792. Arrête Babeuf. Odieux aux jacobins, ils le font proscrire le 18 fructidor. Son évasion, t. II, p. 332. Rentré sous Bonaparte qui le place dans la police, il se retire

après le meurtre du duc d'Enghien.

Douhet (comte du). Forcé d'émigrer, t. I, p. 169.

Drouet. 1763-1824. Se vend comme soldat, puis sert comme postillon. Arrestation du Roi, t. I, p. 231. Dit le 5 septembre 1793 : « C'est le moment de répandre le sang, qu'avons-nous besoin de notre réputation en Europe? Soyons brigands! » Pris et fouetté à Maubeuge, p. 389. Sous-préfet de l'Empire. Décoré en 1814.

Dubois de Crancé. 1747-1814. Lieutenant des maréchaux de France. Violent à la Convention contre le Roi, puis contre les girondins. Tire sur les sections armées, t. II, p. 174.

Ducaurroy. Maire d'Eu en 1790, sous-préfet de Neufchâtel en 1800, toujours acharné contre les émigrés, t. II, p. 386.

Ducrest (Charles, marquis de). Né en 1747. Émigré à Hambourg, t. I, p. 404.

Du Dresnay (marquis). Commandement en Vendée, t. II, p. 9. Confirme les pouvoirs de Puisaye, p. 101.

Dufresne (Bertrand). 1736-1801. Directeur du Trésor public de 1788 à 1790. Conseiller d'État et directeur du Trésor, sous le Consulat, avec l'autorisation du Roi, t. II, p. 385.

Duit (du). Émigré fusillé, t. I, p. 365.

Dumouriez (général). 1739-1823. Campagne de 1792, t. I, p. 348. Revient à l'idée de piller la Hollande, p. 382. Sa défection, p. 385. Devient agent royaliste, t. II, p. 346.

Duras (Amédée Bretagne Malo de Durfort, duc de). 1770-1836. Autorisé par le Roi à émigrer, t. I, p. 220. Son séjour à Bruxelles, p. 247. Mari de l'auteur d'*Ourika*.

Durvet, banquier de la Cour, t. I, p 214.

Dutertre (général). Ses exactions, t. II, p. 330.

Du Theil. Premier commis de l'intendance de Paris, état du 9 février 1790, f. fr. 7000, f° 41. Gagne de l'influence, t. II, p. 146. Ses comptes, t. II, p. 344. Disgracié par le Roi, p. 349.

Duverne de Presles. Agent royaliste à Paris, t. II, p. 84. Fait des aveux, p. 251.

E

Écherolles (Alexandrine des). Persécutée, t. I, p. 178.

Ecquevilly (comtesse d'). Son salon, t. II, p. 23.

Émery (l'abbé). 1732-1811. Console les condamnées, t. I, p. 175. Son héroïsme, p. 229. Il est calomnié, p. 232.

Épréménil (Jacques du Val d'). 1746-1794. Neveu du scélérat qui avait fait échouer Lally dans l'Inde, et l'avait fait condamner à Paris. Se passionne contre la réhabilitation de Lally et ameute la robe contre la noblesse. Violent contre la couronne d'abord, contre les réformes ensuite, t. I, p. 43. Écrasé par le peuple, p. 109. Guillotiné en avril 1794.

Espagnac (Raymond Sahuguet, abbé d'). 1752-1794. En 1787, il achète 45,000 actions des *Indes Nouvelles,* et il n'en existe que 37,000, ce qui lui permet de ruiner les vendeurs (comte de Seilhac, l. 27, n. 32, 865). Ami de Danton (Tilly, *Mémoires,* t. III, p. 200) et son associé, t. I, p. 383.

Esparbès (marquise d'). Son portrait, t. II, p. 240. Son salon, p. 240.

Espinchal (comte d'). Émigré à Hambourg, t. I, p. 398.

Espinville (d'). Quiberon, t. II, p. 127.

Esterhazy (comte). Agent du comte d'Artois en Russie, t. I, p. 311. Inutile au Roi, p. 264. Disgracié par Paul Ier, se retire en Volhynie, p. 267; meurt en 1805.

F

Fabre *dit* d'Églantine. 1755-1794. Son portrait, t. I, p. 68. Massacres de septembre, p. 163.

Fabre *dit* de l'Aude. 1755-1832. Député aux Cinq-Cents, tribun, sénateur, pair de France, est toujours flatteur du pouvoir. Voit paraître Talleyrand, t. II, p. 297. Mission près de Bonaparte, p. 303 et 307.

Falconnière (comte de). Brûlé par le peuple, t. I, p. 123.

Fauche-Borel (Louis). 1762-1829. Prussien et protestant. Agent dangereux, t. II, p. 85. Conspire avec Pichegru, p. 205. Conspire avec Barras, p. 353. En 1815, il se fait catholique pour fléchir le comte d'Artois (d'Allonville, t. IV, p. 209). Se jette par la fenêtre, « et ceux, dit le *Figaro,* qu'il avait servis pendant trente ans ne s'en émurent pas plus que s'il se fût agi de votre mort ou de la mienne ». Mais les notes de la préfecture de police indiquaient ses services.

Fautrière (de). Incarcéré, t. I, p. 156.

Favras (Thomas-Mahy, marquis de). Son procès, t. I, p. 87. Secours à sa veuve, t. II, p. 342.

Fénelon (Emmanuel de Salignac de). 1716-1795. Porte-étendard des chevaux-légers. Tué à Quiberon, t. II, p. 126.

Fenouillet de Falbaire. Affaire Pichegru, t. II, p. 207.

Férandière (Marie Petiteau, mar-

quise de la). 1736-1817. Vers d'elle, t. I, p. 20.

Fernig (Félicité et Théophile de). Leur portrait, t. I, p. 384. Félicité épouse Vanderwallen; leur sœur aînée épouse le général Guilleminot; leur frère Jean devient général français.

Ferrand (Antoine, comte). 1751-1825. Membre d'un conseil de Régence, t. II, p. 69. Ministre d'État en 1814.

Fersen (Axel, comte de). Son portrait, t. I, p. 229. Conseille la concorde, p. 305. Rédige le manifeste de Brunswick, p. 344. Massacré par le peuple en 1810.

Fiévée. 1767-1839. Son roman *la Dot de Suzette,* t. I, p. 171. Royaliste parisien, p. 164.

Finguerlin. Banquier à Strasbourg, t. I, p. 214. Épouse Henriette de Sercey, p. 404.

Firmas (de). Armée de Condé, t. I, p. 332.

Fitz-James (Édouard, duc de). 1750-1805. Petit-fils du maréchal de Berwick. Accueilli en Angleterre, t. I, p. 215. Dîners de la duchesse, t. II, p. 49.

Fitz-James (Édouard, duc de). 1776-1838. Fils du précédent. Épouse durant l'émigration mademoiselle de La Touche.

Flachslanden (baron de). Ministre des princes, t. I, p. 376. Compris par les puissances étrangères, t. II, p. 65. Cherche un asile pour le Roi, p. 227. Sa mort, p. 257.

Flachslanden (bailli de). Administre l'Ordre de Malte, t. II, p. 268.

Fleury (duc de). Est près du Roi au moment de sa blessure, t. II, p. 226. Son traitement, p. 342. Sa mission à Hambourg, p. 354.

Florian (Claris de). 1755-1794. On le persécute, t. I, p. 155.

Florimond (madame Barbeaud de). Émigre, t. I, p. 214.

Flotte (Jean, comte de). 1765-1806. Traqué, quoique jacobin, t. I, p. 196. Ne doit pas être confondu avec Alexis Fauvet *de la Flotte* (1766-1819). Chargé d'affaires de la République à Florence. Il se fait ensuite espion dans les prisons (Bougeard, *Danton,* p. 361; Masson, *les Diplomates de la Révolution,* p. 258), puis avoué à Valenciennes.

Fonbrune (de). Proposé comme agent du Roi en Russie, t. II, p. 267.

Fondenis (de). Quiberon, t. II, p. 127.

Fontanes (Marcelin de). 1757-1821. Émigré à Hambourg, t. I, p. 397. Sa visite à Dutheil, t. II, p. 147. Sa rentrée, p. 244.

Fontenilles (abbé de). Secourt les prisonniers républicains, t. I, p. 423.

Forestier (Henri). 1775-1806. Commence l'insurrection ven-

déenne, t. II, p. 2. Sa visite au comte d'Artois, p. 342. Sa querelle avec Dutheil, p. 350.

FOUCAULT DE LARDIMALIE (Louis, marquis DE). 1755-1805. Défend le drapeau blanc à l'Assemblée nationale. Partisan du comte de Provence, t. I, p. 327.

FOUCAULT (DE). Jeune Normand fusillé sous les yeux de ses frères, t. II, p. 15.

FOUCHÉ (Joseph). 1754-1820. Ses vers, t. I, p. 73. Ses concussions dans la Nièvre, p. 131. Massacres à Toulon, t. II, p. 39. Son portrait, t. II, p. 385.

FOUGÈRE (Thérèse DE). Sa mort, t. II, p. 176.

FRANÇOIS II, empereur d'Autriche. 1768-1835. Règne le 1er mars 1792, t. I, p. 321. Sa première femme est Élisabeth de Würtemberg, la seconde Marie-Thérèse de Sicile; a treize enfants; la troisième qu'il épouse en 1808 est Marie d'Este, qu'il soupçonne de galanteries antérieures à son mariage, qu'il maltraite, puis il tombe sous son joug; la quatrième est Caroline de Bavière, qu'il épouse en 1816 après qu'elle s'est séparée par divorce de son mari le roi de Würtemberg.

FRANÇOIS dit DE NEUFCHATEAU. 1750-1828. Sa vanité, t. I, p. 67. Directeur, t. II, p. 318. Choisit Sinnamari pour les prêtres de son pays, p. 333.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, roi de Prusse. 1744-1797. Son portrait, t. I, p. 296.

FRÉRON (Stanislas). 1757-1802. Ses divertissements à Toulon, t. I, p. 173. Nommé par Bonaparte sous-préfet à Saint-Domingue; il part avec Pauline Bonaparte; il y meurt ainsi que le général Leclerc, mari de Pauline.

FRIMONT (Jean, baron DE). 1750-1831. Émigré lorrain à la cour de Vienne, t. I, p. 421. Gouverneur général de Lombardie.

FROTTÉ (Louis DE). 1755-1800. Chef des insurgés normands. Vient chercher le comte d'Artois, t. II, p. 142.

G

GALARD (Hector DE). N'émigre qu'à la dernière extrémité, t. I, p. 240.

GARAT (Dominique). 1749-1833. Son pédantisme, t. I, p. 69.

GARAT (Pierre-Jean). 1764-1823. Chanteur, t. I, p. 17.

GÉLIBERT (mademoiselle DE). Joue de la harpe, t. I, p. 177.

GENET (Édouard-Charles). Son portrait, t. I, p. 292. Recommande des espions, p. 371. Peint Paul, I, t. II, p. 265.

GÉNISSIEUX. 1740-1804. Son portrait, t. II, p. 182, S'enrichit et devient juge sous Bonaparte.

GENLIS (Félicité de Ducrest, comtesse DE). 1746-1831. Tendresse de ses élèves, t. I, p. 12. Maltraitée par le peuple, p. 141. Courtisée par un agent jacobin, p. 149. Émigrée à Hambourg, p. 404.

GENOUILLÉ (DE). Deux frères massacrés à Quiberon, t. II, p. 126.

GENOUILLAC (comte et comtesse DE). Émigrés à Minden, t. I, p. 420. Somme payée par le Roi, p. 344.

GENTIL (François). Régicide. Sa jeunesse, t. II, p. 62.

GEORGEL (abbé). N'est pas invité à la table du Roi, t. II, p. 262.

GESLIN (Renin de la Villeneuve DE). 1754-1795. Son procès, t. II, p. 196.

GESRIL DU PASPEU (Joseph DE). 1767-1795. Son dévouement à Quiberon, t. II, p. 122. Sa famille survit par ses sœurs dans les familles Le Metaër, Boisguéhéneuc et du Raguet.

GILBERT DES VOISINS. 1773-1843. Sa rentrée, t. II, p. 385.

GINESTOUS (Marie-Celesia, comtesse DE). Émigrée à Spa, t. I, p. 216. Revient près de la Reine; est près d'elle le 10 août. Émigre à Londres.

GIRARD (famille DE). Incarcérée à Roanne, t. I, p. 156.

GODOY (D. Manuel Alvarez de Faria Rios Sanchez y Zarsosa DE). 1767-1851. Garde du corps en 1784, premier ministre en 1792. Sa politique, t. I, p. 303.

GOGUELAT (général baron DE). 1749-1832. Secrétaire de Marie-Antoinette. Remarque que le Roi change d'opinion, t. I, p. 221. Blessé à Varennes, p. 232. Reste impie comme sous l'ancien régime, p. 26.

GONTAUD (duchesse DE). Fille du baron de Montault. Maltraitée par le peuple, t. I, p. 142. Sa vie à Londres, t. II, p. 45. Soigne madame de Polastron, p. 148. Son retour, p. 236.

GOUGENOT (DE). Maltraité par le peuple, t. I, p. 79.

GOURBILLON (madame DE). Organise le départ de la comtesse de Provence, t. I, p. 236. Sa querelle avec d'Avaray, t. II, p. 84. Le Roi l'exclut de Mittau, p. 339.

GOUVELLO (madame DE). Sauve des captifs, t. II, p. 128.

GOUVION (marquis DE). Tolère les désordres, t. I, p. 111 et 115. Fuite à Varennes, p. 230. Tué à l'ennemi en 1792.

GOUY D'ARCY (Louis marquis DE). 1753-1794. Poussé à l'émigration, t. I, p. 201.

GOUYON (madame et mesdemoiselles DE). Persécutées par Fouché, t. II, p. 388.

GRAMONT (duchesse DE). Sœur du duc de Choiseul. Sa mort, t. I, p. 174.

GRAMONT (duc DE). Est à Blankenburg, t. II, p. 227. La duchesse, fille de la duchesse de Polignac, est à Vienne, t. II, p. 210.

Grammont (Antoine de). Volontaire porté comme émigré, t. I, p. 197. Il vient à Londres, t. II, p. 148.

Grandchamp (François de). Volontaire porté comme émigré, t. I, p. 197.

Grandry (de). Recueilli par un pasteur protestant, t. I, p. 361. Sauvé à Quiberon par un inconnu, t. II, p. 127.

Granon (de). Émigré à Vienne, t. I, p. 314.

Grasset (chevalier de). Siége de Toulon, t. II, p. 37.

Gredeler (Marie). Bouquetière du Palais-Royal, t. I, p. 60.

Gremion (chevalier de). Seconde Thauvenay, t. II, p. 343.

Grimaldi (Louis de). Évêque du Mans, t. I, p. 24.

Grimoard (Nicolas de). 1743-1794. Réprime l'indiscipline dans la flotte. Guillotiné à Rochefort, t. I, p. 194.

Grimoard-Duperré. Capitaine de vaisseau, incarcéré.

Grimoine (de). Sait rejoindre Charette, t. II, p. 136.

Grosbois (de). Incarcéré, t. I, p. 156.

Grouchy (Emmanuel, marquis de). 1766-1847. Empêche ses soldats de rejoindre l'armée des princes, t. I, p. 184. Destitué, p. 196. Ne craint pas le comte d'Artois, t. II, p. 138. Expédition d'Irlande, p. 246. Maréchal de France en 1831.

Gueneau de Mussy. Rédacteur du *Mercure*. Ami de madame de Beaumont, t. II, p. 244.

Guernissac (madame de). Expédition de Quiberon, t. II, p. 113.

Guiche (duc de). Est à Hambourg, t. II, p. 227. Émigration de la duchesse, t. I, p. 360. Son séjour à Holyrood, t. II, p. 145. Sa mort, p. 149.

Guillermy. Conseille le Régent, t. II, p. 69.

Guillin. Rôti et mangé par le peuple, t. I, p. 124.

Guilly (de). Massacré par le peuple, t. I, p. 123.

Guyton de Morveau (Bernard), 1736-1816. Ses découvertes, t. I, p. 33.

H

Hachette-Desportes. Évêque de Glandève, t. I, p. 422.

Hallay (marquis du). Commande les mousquetaires, t. I, p. 261.

Harcourt (duc d'). Accueilli par les Harcourt anglais, t. I, p. 215. Transmet au comte d'Artois l'opinion du cabinet anglais, t. II, p. 91. Transmet les conseils de lord Grenville, p. 106. Sa joie des promesses du comte d'Artois, p. 132. Se plaint de lui, p. 151. Est chargé de le surveiller, p. 155. Son importance à Londres dans le conflit entre les deux princes, p. 349. Meurt en 1802.

Harel-Lavertu. Chargé de recueillir des fonds en France pour l'armée des princes, écrit : « Tout est demeuré la proie des brigands, pas un sou ne m'a été rendu. » (*Corr. orig. des émigrés*, 1793, p. 196 et suiv.) Se fait protéger par l'abbé Poissonnier. (*Ibid.*) Affaire des faux assignats, t. I, p. 337.

Hargicourt (de). Émigré à Hambourg, t. I, p. 398.

Haussonville (comte d'). Émigre, quoique libéral, t. I, p. 218.

Hautefort (marquis d'). Est près de la comtesse de Provence, t. II, p. 75.

Hautefort (comte d'). Persécuté par les Allemands, t. I, p. 363. Est en correspondance avec d'Avaray, p. 377.

Hautpoul (Anne de Montgeroult de Coutances, comtesse d'). Épouse en premières noces le comte de Beaufort, tué à Quiberon. Puis en 1796 épouse Charles d'Hautpoul, qui adopte son fils. Ses romans, t. II, p. 244.

Havré (Joseph-Maximilien de Croy, duc d'). 1743-1839. Fils du duc de Croy ; une sœur de son père avait épousé le marquis d'Arizza y Guadelete. Ses conseils au Régent, t. II, p. 65. Est jaloux de Puisaye, p. 150. Son opinion sur Condé, p. 222. Est dupe d'une aventurière, p. 257.

Hénin (le prince d'). S'occupe de Sophie Arnoult, t. I, p. 9. Accompagne le comte d'Artois en Espagne, p. 22. La princesse d'Hénin est sauvée par madame de Staël, p. 244.

Hennezel (Emmanuel d'). Sorti de France avant la Révolution, t. I, p. 179.

Hercé (de). Évêque de Dol, t. II, p. 103. Ils le tuent, p. 124.

Héricy (d'). Pillé par le peuple, t. I, p. 132. Georges Cuvier est chez lui.

Hervilly (Louis, comte d'). 1755-1795. Époux de Louise de Balleroy. Colonel de Rohan-Soubise. Reste pour défendre le Roi, l'accompagne à la Convention, est assez intrépide pour sortir seul et porter aux Suisses l'ordre du Roi pour cesser le feu. Envoyé en Vendée, t. II, p. 6. Est le plus brave des braves de Quiberon, p. 107. Ses fautes comme chef, p. 111. Sa mort héroïque, p. 115.

Hesse (Charles, prince de). 1752-1821. Maréchal de camp au service de France. S'affilie aux jacobins. Son portrait, t. I, p. 168.

Hoche (Lazare). 1768-1797. Son sang-froid, t. II, p. 112. Capitulation de Quiberon, p. 121. Expédition d'Irlande, p. 244. Son affaissement, p. 300.

Hompesch (Ferdinand, baron de). 1744-1803. Bavarois qui débute comme page d'un chevalier de

Malte, puis devient grand maître, vend l'île à Bonaparte et l'Ordre à Paul Ier, t. II, p. 268.

HOUDETOT (Sophie de La Live, comtesse D'). 1730-1813. Ses vers, t. I, p. 5.

HOUSSAY (madame DU). Ses aventures, t. I, p. 392.

HULIN (Pierre, comte). 1758-1841. Génevois venu comme laquais du marquis de Conflans. Soldat aux gardes. Donne sa foi d'officier aux défenseurs de la Bastille, t. I, p. 94. Préside à l'assassinat du duc d'Enghien. Défiguré par Mallet.

HUMBERT (Amable). 1767-1823. Affaire de Quiberon, t, II, p. 121. Expédition d'Irlande, p. 247.

HURBAL (Roussel D'). 1763-1849. Émigré à Vienne, t. I, p. 421.

I

IMBERT-COLOMÉS (Jacques). 1725-1809. Maire de Lyon, depuis 1787; commande la garde nationale, t. I, p. 228. Un des rares royalistes parmi les députés, t. II, p. 285.

J

JARJAYE (DE). 1745-1819. Maréchal de camp. Entreprend de soulever Lyon, t. I, p. 227. De sauver la Reine, p. 244. Porte le cachet de Louis XVI, p. 380.

JARNAC (comte DE). Lettre qui lui est adressée, t. I, p. 330.

JAUCOURT (François, marquis DE). Se coupe deux doigts, t. I, p. 9. Sauvé par madame de Staël, p. 244. Son séjour à Thun, p. 409. A Juniper-hall, t. II, p. 60.

JAUCOURT (comte DE). Aimé de madame de Balbi, t. I, p. 52. Ministre des princes, p. 376. Sa mort, t. II, p. 344.

JEAN-JEAN. Chef de chouans, t. II, p. 101. Son expédition, p. 114.

JONS (abbé DE). Lié avec Drake, t. I, p. 431. Agent à Naples, t. II, p. 214.

JOUBERT (général). 1769-1799. Sa conspiration, t. II, p. 357.

JOUFFROY (marquis DE). 1751-1832. Navigation à vapeur, t. I, p. 34.

JOURDAN dit *Coupe-têtes*. Massacres à Versailles, t. I, p. 104. Massacres à Avignon, p. 161.

JUMILHAC (marquis DE). Son costume sous la Terreur, t. I, p. 141. Attend la marquise de Lâge, p. 242.

JUSSIEU (Antoine DE). 1748-1822. Ses travaux, t. I, p. 34.

K

KAUNITZ (Antoine, prince DE). 1711-1794. Son portrait, t. I, p. 276. Impoli avec le comte

d'Artois, p. 309. On lui adjoint Thugut, p. 373.

KELLERMANN (général). 1735-1820. Bataille de Valmy, t. I, p. 351. Incarcéré durant quinze mois.

KERSABIEC (DE). Sait rejoindre Charette, t. II, p. 136.

KERSALIO (mademoiselle DE). Émigrée à Londres, t. II, p. 55.

L

LA BASSETIÈRE (DE). Rejoint Charette, t. II, p. 136.

LA BÉRAUDIÈRE (DE). Rejoint Charette, t. II, p. 136.

LA BLINIÈRE (Pougret DE). Massacré par le peuple, t. I, p. 179.

LA BOISSIÈRE (DE). Voir BOGNAIS.

LA BONNETIÈRE (Marreau DE). Évasion, t. II, p. 127.

LA BOUETARDAIS (comte DE). Misère à Londres, t. II, p. 44.

LA CHATRE (comte, puis duc DE). Procès Favras, t. I, p. 87. Émigre en Angleterre, t. II, p. 59.

LACOMBE (Rose). Héroïne des journées de la Révolution, t. I, p. 102. Fonde un club de femmes au charnier Saint-Eustache. Harangue la Convention le 26 août 1792. Ne peut sauver son amant Rey, de Toulouse. Se fait marchande de chandelles sous échoppe.

LACUÉE, comte *de Cessac*. 1752-1841. Comité topographique, t. I, p. 186. Campagne de l'Argonne, p. 349. Son mot après le 18 fructidor, t. II, p. 392.

LA FARE (marquis DE). Caché sous le nom de Ruffo, t. II, p. 36.

LA FARE (Anne Henri DE). 1752-1830. Évêque de Nancy, depuis 1787. Veut enrôler les prisonniers français, t. II, p. 13. Agent du Roi à Vienne, p. 206. Est embarrassé de la comtesse d'Artois, p. 147. Intercède pour Antraigues, p. 306. Reste à Vienne jusqu'en 1812. Pair de France, ministre d'État, cardinal, duc de Sens.

LA FAYETTE (Gilbert Motier, marquis DE). 1757-1834. Parodie les tribunaux, t. I, p. 41. Empêche de violenter un guide, p. 45. Étonné du nombre des brigands, p. 61. Impuissance contre l'émeute, p. 74. Impuissant, p. 96. Étonné du nombre des brigands, p. 99. Intervient pour sauver la Reine, p. 107. Ose combattre l'émeute, p. 116. Commande une armée, p. 185. Émigre, p. 323.

LA FERTÉ-MEUN (comte DE). Agent du Roi, t. II, p. 214. Accepté en Russie, p. 267.

LA FERTÉ (DE). Forcé d'émigrer, t. I, p. 196.

LAFFITE-CLAVÉ (marquis DE). 1750-1793. Comité topographique, t. I, p. 187.

LA FITTE (DE). S'offre à la police, t. II, p. 86.

Lafon (de). Sa bravoure, t. II, p. 175.
Lafont de Ladébat. Meurt à Sinnamari, t. II, p. 329.
La Frégeollière (Bernard de). Entre en Vendée, t. II, p. 141.
La Fruglaye (Casimir de). Excité contre Puisaye, t. II, p. 152. Veut reprendre ses biens, p. 390.
La Galaisière (de). Émigré à Londres, t. II, p. 50.
La Galissonnière (de). Ministre des princes, t. I, p. 326.
La Garde (chevalier de). Échappe aux massacres, t. II, p. 127. Chef vendéen, p. 342.
Lage de Volude (Étiennette d'Amblimont, marquise de). 1764-1842. Épouse en 1782 *Joseph de Lâge* (1763-1799). Son appartement, t. I, p. 10. Sa tendresse pour sa mère, p. 12. Sa sévérité pour le Roi, p. 46. Son costume sous la République, p. 141. Son séjour à Holyrood, t. II, p. 145. Offre un aumônier pour les domestiques, p. 149.
La Gervaisais (Magon, marquis de). Officier aux carabiniers de Monsieur. Sa passion pour mademoiselle de Bourbon, t. I, p. 251. Meurt en 1838.
La Gorce (Goffreteau de). Émigré à Hambourg, t. I, p. 399.
La Haye de Siltz. 1760-1822. Enfermé à Oléron. Capitaine de frégate en 1814.
La Houssaye (chevalier de). Vice-chancelier de Malte, t. II, p. 268.
La Jaille (de). Incarcéré, t. I, p. 194.
Lakanal (Joseph). 1762-1845. Ses sentiments d'envie, t. I, p. 72. Se compare à Dieu, p. 147. Écrit, sous l'Empire, à Fontanes : « Faites de moi ce que vous voudrez : mais daignez en faire quelque chose. » (Coll. B. Fillon, n° 613.)
Lalande (Jérôme de). 1732-1807. Ses cours, t. I, p. 32.
La Landelle (René, chevalier de). 1765-1795. Un des premiers fusillés après Quiberon, t. II, p. 124.
Lally-Tolendal (Trophime, marquis de). 1751-1830. Émigre, t. II, p. 60. Son découragement, p. 77.
La Maisonfort (marquis de). Agent royaliste, t. II, p. 86. Affaire Pichegru, p. 206. Conspiration de Barras, p. 354.
Lamarck (Antoine de Monet, chevalier de). 1744-1829. Ses travaux, t. I, p. 33.
La Marck (Marie de Noailles, comtesse de). 1719-1793. Sa sévérité contre le comte de Provence, t. I, p. 53.
La Marlière (Nicolas Collier, comte de). Défend Lille, t. I, p. 195.
Lambesc (Charles de Lorraine, *duc d'Elbeuf*, prince de). 1751-1825. Grand écuyer de France.

Émigre avec son régiment royal allemand, t. I, p. 212. Assiste à la prise de Valenciennes, p. 387. Son mariage malheureux, t. II, p. 217.

La Massue (vicomte de). Émigré en Amérique, t. I, p. 425.

La Mirandole (de). Se fait tuer en Vendée, t. II, p. 141.

La Mire (comtesse de). Maltraitée par le peuple, t. I, p. 124. Ses descendants ont oublié ce crime, mais il est attesté par les lettres insérées au *Mercure de France*, du 19 mars 1790.

Lamoignon (Charles de). Son dévouement, t. II, p. 120.

Lamoignon (Auguste de). Séjour à Londres, t. II, p. 50. Sa rentrée, p. 243.

Lamotte-Langon (baron de). Inscrit à sept ans sur la liste des émigrés. Publie des Mémoires apocryphes, t. I, *Préface*. Ingénieux pour ses titres de romans : *l'Hermite de la tombe mystérieuse, ou le Fantôme du vieux château; le Spectre de la galerie du château d'Estalens, ou le Sauveur mystérieux; les Apparitions du château de Tarable, ou le Protecteur invisible.*

Lamotte-Piquet (comte de). 1720-1791. Son autorité, t. I, p. 8.

Landal (mademoiselle de). Émigrée à Londres, t. II, p. 55.

Landremont (général comte de). Favorable aux émigrés, t. II, p. 198.

Langeron (comte de). Ses illusions, t. I, p. 42. Se méfie de l'Autriche, p. 279. Assaut d'Ismaïl, p. 291.

Langoiran (abbé de). Massacré par le peuple, t. I, p. 124.

Lantivy du Rest (de). Commande une division à Quiberon, t. II, p. 114. Tué en mars 1796, ainsi que son frère, p. 141.

La Pelouze (chevalier de). Émigré à Londres, t. II, p. 47.

La Peyrouse (comte de). Frère du navigateur. Tué à Quiberon, t. II, p. 115.

La Primeraie (mademoiselle de). Émigrée, t. II, p. 51.

La Queuille (Jean, marquis de). 1742-1810. Transmet les ordres d'émigrer, t. I, p. 217. Vient à Paris pour enlever le Dauphin, p. 237. Commence les enrôlements, p. 248. Est en Westphalie en septembre 1795, et part pour l'Angleterre (*Corr. Le Maître*, p. 37 et 47).

Larevellière - Lépeaux. 1753 - 1824. Sa signature et sa famille, t. I, p 71. Sert dans la garde nationale, p. 116. Ne prend pas part aux concussions, p. 135 et 140. Se cache, p. 208. Son portrait, t. II, p. 180. S'acharne contre les émigrés, p. 201, note. Organise un culte, p. 231. Fait le berger, p. 293. Caresse Bonaparte, p. 302. Ivre de sa victoire, p. 329. Victime du second coup d'État, p. 362.

La Rochefoucauld (Alexandre, duc de). 1735-1792. Secourt les paysans, t. I, p. 13. Massacré par eux, p. 168.

La Rochefoucauld-Liancourt (duc de). Émigré à Londres, t. II, p. 49.

La Rochefoucauld (de). Sa radiation, t. II, p. 392.

La Rochelambert (marquis de). Émigré en Waldeck, t. I, p. 419.

La Rouarie (Armand Tafin, marquis de). 1756-1793. Tué, t. II, p. 99.

La Rosière (madame de). Sa piété douce, t. II, p. 22.

La Rue (de). Son évasion de Sinnamari, t. II, p. 332.

Las Casas (Simon de). 1740-1798. Ambassadeur d'Espagne à Turin, Berlin, Vienne, puis Londres. Juge la cour des princes, t. I, p. 306. Connaît les lettres de Madame Élisabeth, p. 313. Raconte la mort de la duchesse de Polignac, t. II, p. 66. Son récit des retards du comte d'Artois, p. 92. Sait qu'ils étonnent Thugut, p. 97.

Las Cases (Dieudonné, comte de). 1766-1842. Lieutenant de vaisseau. Sa description de Coblentz, t. I, p. 253.

La Selve (de). Ses vers sur Venise, t. I, p. 215.

Lastic (comtesse de). Émigrée à Londres, t. II, p. 49.

Latil (Jean). 1761-1839. Sa fortune, t. II, p. 149. Évêque de Chartres en 1816, pair de France en 1822, archevêque de Reims en 1824, cardinal en 1826. Toujours agité.

La Tour du Pin (comte de). Sa radiation, t. II, p. 396.

Latour-Maubourg (César Fay, marquis de). 1758-1831. Colonel de Soissonnais. Arrête le Roi à Varennes, t. I, p. 232. Émigre avec La Fayette. Sénateur sous l'Empire, pair de France sous la Restauration.

La Trémouille (prince Louis de). Envié par les agents secrets, t. II, p. 270. Sans influence sur les députés, p. 283. Son courage après le 18 fructidor, t. II, p. 324. Épouse la veuve du prince de Saint-Mauris.

Laugier (de). Apprend le meurtre de son père, t. II, p. 24.

Launay (madame de). Incarcérée, t. I, p. 155.

Lauraguais (Louis, duc de Brancas, comte de). 1733-1824. Membre de l'Académie des sciences. Son opinion sur le gouvernement, t. I, p. 120. Se plaint que son père ait été porté comme émigré, après sa mort, p. 206.

Laurencin (marquise de). Ses vers, t. I, p. 11.

Lautrec (général, comte de). Sa mort, t. I, p. 336.

Lauzer (les demoiselles). Sauvent des émigrés, t. II, p. 128. Ce sont : *Marie-Louise*, 1771-1814;

Marie-Vincente, née en 1777, mariée en 1799 à Joseph Béart du Dézert; *Anne-Armelle,* née en 1778, mariée en 1799 à Jacques Martin.

LAVALETTE (Chamans, comte). 1769-1830. Clerc de procureur, secrétaire de Bonaparte. Constate que Paris n'est pas royaliste, t. II, p. 165.

LA VAUGUYON (Paul, duc DE). 1747 - 1828. Ambassadeur à Madrid, de 1784 à 1789. Son portrait, t. II, p. 72. Sa disgrâce, p. 255.

LA VIEUVILLE (DE). Chef de chouans, t. II, p. 113.

LA VILLEGOURIO (Louis Levicomte, sieur DE). Son évasion, t. II, p. 127.

LA VILLEURNOY (Charles Berthelot DE). 1750-1799. Ministre de la police à Coblentz, t. I, p. 326. Agent à Paris, t. II, p. 84. Pris dans l'affaire Brotier, p. 252. Déporté, p. 321. Meurt, p. 332.

LAVOISIER (Laurent). 1743-1794. Ses découvertes, t. I, p. 33. Ils le tuent, p. 155.

LEBON (Joseph). 1769-1795. Agent des rancunes de Carnot, t. I, p. 66. Meurtre du comte de Béthune-Périn, t. I, p. 92. Divertissements à Arras, p. 173.

LE BRUN (Antoinette Vigée, femme). 1756-1842. Décrit la bonne compagnie, t. I, p. 2. Est visitée par les gardes nationaux, p. 117.

LEBRUN (François, duc de Plaisance). 1739-1824. Secrétaire de Maupeou. Incarcéré, t. I, p. 169. Favorable aux émigrés, t. II, p. 392.

LEBRUN-TONDU. Moine, soldat, journaliste, se déguise en Liégeois; c'est, dit Robespierre (*Mém.*, p. 178), un écervelé de premier ordre qui est tout au plus propre à remplir la place de courrier de cabinet. On en fait un ministre des affaires étrangères.

LE CHARRON (baron). Expédition de Quiberon, t. II, p. 111. Témoin de la capitulation, p. 123. Évasion, p. 127.

LE CHASSÉ. 1698-1786. Anobli comme chanteur, t. I, p. 30.

LEDUC (Jeanne). Héroïne des journées de la Révolution, t. II, p. 161.

LE GRAND. Évasion, t. II, p. 127.

LE MAITRE (abbé). Agent à Paris, t. II, p. 83.

LEMOINE (général). 1764-1842. Sous-officier en 1790; général en 1793 : « Petit esprit et homme vain, c'était un de ces généraux qui ont tant spolié cette pauvre Italie. » (LAREVELLIÈRE, t. II, p. 172.) Prend le commandement à l'heure des massacres, t. II, p. 124. Sa férocité, p. 126. Est reçu chez madame de Staël, p. 187. Pillard en Italie, p. 303. Vient en 1825 prier la famille Talhouët de le protéger (E. DE LA GOURNERIE, p. 202).

Léon (prince de). Sa brigade, t. II, p. 104.

Léopold II (Empereur). 1747-1792. Sa politique, t. I, p. 276.

Lepage de Lingerville. 1762-1823. Conventionnel. Favorable aux radiations, t. II, p. 389 et 393. Devient chef de bureau à la Loterie.

L'Épée (abbé de). 1712-1789. Ses travaux, t. I, p. 33.

Lescale (de). Lettre interceptée, t. I, p. 330.

Létaing (comte de). Émigré aux Indes, t. I, p. 424.

Letourneur (Honoré). 1751-1817. Capitaine du génie. Vote la mort du Roi sous le prétexte que « la majorité a rejeté l'appel au peuple ». Directeur, t. II, p. 180. Sort du Directoire, p. 292. Conseiller à la Cour des comptes en 1810.

Letourneux. Ministre de l'intérieur, son portrait, t. II, p. 183. Acharné contre les émigrés, p. 202.

Lévis (Gaston, duc de). 1755-1832. Déplaît pour ses opinions libérales, t. I, p. 10.

Lévis (Pierre, duc de). 1768-1830. Député aux États généraux.

Ligne (Charles de Croy, prince de). 1735-1814. Son esprit est français, t. I, p. 5. Défend les intérêts des princes à Vienne, p. 314. Demande la restitution de ses biens, t. II, p. 395.

Lignières (chevalier des). Émigré en Russie, t. I, p. 424.

Ligondais (chevalier de). Massacré, t. II, p. 326.

Limon (Geoffroy de). Son rôle à Coblentz, t. I, p. 325. Remet à Brunswick le manifeste dirigé par Fersen, p. 344. Sa mort, t. II, p. 345.

Liniers de Bremont (chevalier de). Vice-roi de la Plata, t. II, p. 258. Assassiné par les insurgés en 1810.

Listenay (princesse de). Maltraitée par le peuple, t. I, p. 124.

Livry (de). Forcé par le peuple à se marier, t. I, p. 149.

Longuecombe (Basset de Montchat, veuve de). Ruinée par le peuple, t. I, p. 132.

Lorges (duc de). Demande à déployer la cornette blanche que lui a remise Louis XVI, t. II, p. 93. Impatient de se battre, p. 135. Recommande les chefs vendéens au comte d'Artois, qui le confirme comme général en chef, p. 342. La duchesse est près de la comtesse d'Artois, p. 147.

Losne-Salbray (comte de). Assassiné par le peuple, t. I, p. 94.

Louis (abbé). 1755-1837. Sa mission à Bruxelles, t. I, p. 263. Émigré à Hambourg, p. 403.

Louis-Ferdinand de Prusse. Se mêle aux émigrés, t. I, p. 248. Tué à Saasfeld en 1817.

Lubersac (abbé de). Émigre à Londres, t. II, p. 55.

Luçay (comtesse de). Persécutée sous la Terreur, t. I, p. 145. Assiste aux premiers dîners des Tuileries, t. II, p. 382.

Lucinges-Faucigny (comte de). Émigré à Londres, t. II, p. 378.

Lustrac (de). 1720-1795. Tué à Auray, t. II, p. 126.

Luynes (Louis, duc de). 1771-1807. Épouse en 1768 Guyonne de Montmorency-Laval. Elle est en horreur aux émigrés, t. I, p. 313. Il est sénateur en 1803; « la graisse avait désorganisé sa belle figure, et il passa les dernières années de sa vie dans une somnolence presque habituelle ». (Brillat-Savarin.)

Luzy (madame de). Sa radiation, t. II, p. 393.

M

Mackau (Louis, baron de). 1759-1827. Propose une expédition contre le Pape, t. I, p. 303.

Maillard. 1763-1794. Huissier normand. A une bande de meurtriers, la mène à Versailles, t. I, p. 101. Se fait agent de recouvrement des successions de ceux qu'il a tués (Ternaux, t. III, p. 484).

Maillé de La Tour-Landry (de). 1743-1804. Évêque de Saint-Papoul, continue les ordinations, t. II, p. 229.

Maillet (de). Sauve les drapeaux, t. II, p. 120.

Mailly (maréchal de). 1708-1794. Guillotiné à Arras. Son arrière-petit-fils est tué aussi, t. I, p. 160.

Malboissière (Laurette de). Sa sensibilité, t. I, p. 13. Va à la messe, p. 20.

Maldeghem (madame de). Secourt les émigrés, t. I, p. 423.

Maldent (de). Fuite à Varennes, t. I, p. 231.

Malessy (madame de). Son emprisonnement, t. I, p. 155.

Malets (madame des). Maltraitée par le peuple, t. I, p. 123.

Mallet du Pan (Jacques). 17 9-1800. Souvenirs de sa fille, t. I, p. 143. Il déplaît aux émigrés, p. 249. Sa mission à Francfort, p. 320. Émigré en Suisse, p. 429. Son découragement, t. II, p. 77.

Malmesbury (James-Harris, earl of). 1746-1820. Recueille une enfant française, t. I, p. 241. Sa description de la cour de Prusse, p. 296. Sa description de la politique intérieure, t. II, p. 290.

Malouet (Victor). 1740-1814. Maltraité par le peuple, t. I, p. 77. Veut sauver Saint-Domingue, t. II, p. 51.

Malseigne (comte de). Insurrection de Nancy, t. I, p. 190.

Marans (comte de). Ami du duc d'Enghien, t. II, p. 403.

Marat (Jean-Paul). 1744-1793. Suisse. Vole les presses de l'Imprimerie nationale, t. I, p. 86. Gracie Bonnecarrère, p. 92. Enseigne le mépris des lois, p. 130.

Marbeuf (comtesse de). Massacrée par le peuple, t. I, p. 125.

Marchena (Jose). 1768-1821. « Immonde savant et spirituel avorton », dit Chateaubriand. Ami de Marat, puis de Murat. Cité, t. I, p. 73, note.

Marcillac (comte de). Émigre, quoique séduit par la Révolution, t. I, p. 218. Envoyé à Ostende, p. 248. Parle avec les républicains, t. II, p. 16.

Marigny (Bernard, marquis de). 1754-1795. Commande l'artillerie vendéenne. L'abbé Bernier le fait assassiner, t. II, p. 2.

Marsillac (de). Se fait tuer en Vendée, t. II, p. 141.

Martinet (de). Exclu de l'armée par le maire de Brest, t. I, p. 193.

Martinville (de). Royaliste parisien, t. II, p. 164.

Mauduit (colonel de). Massacré à Saint-Domingue, t. I, p. 193.

Matignon (comtesse de). Émigrée à Hambourg, t. I, p. 403.

Maudet (comte de). Siége de Toulon, t. II, p. 36.

Mauroy (mademoiselle de). Son mariage, t. II, p. 23.

Mayence (abbé d'Erthal, Électeur de). Ses deux maîtresses, t. I, p. 272.

Méhul. 1763-1817. Veut caractériser l'artiste républicain, t. I, p. 152.

Ménage (comtesse de). Émigrée en Angleterre, t. II, p. 44.

Mengaud. Diplomate acharné contre les émigrés, t. II, p. 287. Les traque, p. 328.

Menou (comte de). Massacré par le peuple, t. I, p. 192.

Menou (baron de). 1750-1810. Général destitué comme mal vu des faubourgs, t. II, p. 170.

Mercier dit *La Vendée*. Demande le comte d'Artois, t. II, p. 133. Circule entre le *Jason* et Charette, p. 139. Sa fureur, p. 139.

Méricourt (Anne Théroigne, dite *la Liégeoise*, dite *Lambertine*, dite) 1759-1817. Paysanne pervertie. Appartient à Londres au chanteur Tenducci, à Paris à M. de Percans : elle n'aime pas les femmes *francesses*, dit-elle avec son accent de Luxembourg. Avec les filles Pauline d'Aunez et Louise Bourgeois, elle envahit Versailles, t. I, p. 101. Voyage à Vienne. Assassine le journaliste Suleau. Massacres de septembre. Devient la maîtresse de Brissot, le voit huer par les poissardes, en avril 1793, prend sa défense, est saisie par elles, troussée et claquée. Devient folle après cet outrage. Esquirol, qui l'a soignée, décrit ainsi sa

démence : « Elle ne veut supporter aucun vêtement, pas même de chemise; elle dévore tout ce qu'elle rencontre sous sa main, paille, feuilles, plumes. » On remarquait surtout la perfection de ses pieds et de ses mains.

MERLIN (Antoine), dit *de Thionville*. 1762-1833. Réclame au nom des armées la mort du Roi (M. S. Arch. nat. C. II. 320) afin de « satisfaire à la justice éternelle ». Chef de la jeunesse dorée, t. II, p. 160. Son adhésion à la Restauration, p. 194.

MERLIN (Philippe), dit *de Douai*. 1754-1838. Ordonne les massacres à Toulon, t. II, p. 39. Son portrait, p. 193. Les naufragés de Calais, p. 198. La conspiration Brotier, p. 252. Sa peur est dangereuse, p. 289. Dirige le premier coup d'État, p. 294. Son acharnement après le 18 fructidor, p. 322. Victime du second coup d'État, p. 362. Profite du troisième en devenant comte et procureur général à la cour de cassation.

MÉRODE (comtesse DE). Assiégée dans Maestricht, t. I, p. 391. Se retire à Brunswick, p. 419.

MESDAMES DE FRANCE, filles de Louis XV :

Louise-Élisabeth (Madame Infante). 1727-1759;

Henriette (sa sœur jumelle). 1727-1752;

Adélaïde. 1732-1800;

Victoire. 1733-1799;

Sophie. 1734-1782;

Félicité. 1736-1744;

Louise. 1737-1787.

Lettre de Madame Victoire, t. I, p. 14. Amitié de Madame Adélaïde pour Louis XVI, p. 47. Portrait de Mesdames, p. 49. Leur départ, p. 225. — Leurs derniers mois, t. II, p. 376.

MESNARD (chevalier DE). Tué par le Directoire, t. II, p. 196.

MEULAN (Pauline DE). Persécutée par les jacobins, t. I, p. 147.

MILON (comte DE). Émigré à Hambourg, t. I, p. 399.

MIOT, plus tard *comte de Melito*. Traque les émigrés, t. I, p. 130.

MIRABEAU (Honoré Riquetti, comte DE). 1749-1791. Prévoit la guerre civile, t. I, p. 78. Excuse les excès, p. 129.

MIRABEAU (Boniface, vicomte DE). 1754-1792. Menacé par le peuple, t. I, p. 112. Son rôle à Coblentz, p. 256.

MIRAY (DE). Assassiné par le peuple, t. I, p. 94.

MOIRA (lord), marquis de Hastings. Sa correspondance avec le comte d'Artois, t. II, p. 92.

MONACO (Catherine Brignole, princesse DE). 1742-1813. Épouse en 1757 Honoré III de Monaco. Aimée dès 1761 du prince de Condé. Exclue de la Cour, t. I, p. 49. Son portrait et sa famille, p. 252. Ne quitte pas l'armée, t. II, p. 22. Veuve en 1795.

MONCEY (maréchal). 1754-1841. Sous-lieutenant dans la légion de Nassau-Siegen. Cru royaliste, t. II, p. 271.

MONTAGNAC (chevalier DE). Est près de la comtesse de Provence, t. II, p. 75.

MONTAGU (madame DE). Fille du duc de Noailles. Insultée par ses paysans, t. I, p. 119. Émigrée à Hambourg, p. 401. Organise l'œuvre des émigrés, p. 402.

MONTALEMBERT (Marc-René, marquis DE). 1714-1800. Membre de l'Académie des sciences. Cède à la patrie ses forges du Périgord qui valent six millions. Épouse Rose Cadet, sœur du chimiste Cadet, *dit* de Vaux, après avoir divorcé avec sa femme Joséphine de Comarieu. Membre du comité topographique, t. I, p. 187.

MONTBAREY (Alexandre de Saint-Mauris, prince DE). 1732-1796. Ministre de la guerre en 1776. Émigré en Allemagne, t. II, p. 207.

MONTBOISSIER (comte DE). Commande les chevau-légers, t. I, p. 261. Ses filles font travailler les prêtres émigrés, p. 432.

MONTBRON (DE). Évasion, t. II, p. 127.

MONTCHAL (chevalier DE). Histoire galante, t. I, p. 364.

MONTCORBIER (madame DE). Émigrée, t. I, p. 156.

MONTESSON (Charlotte de la Haye, marquise DE). 1738-1806. Veuve en 1769, épouse en 1773 le duc d'Orléans. Maltraitée par le peuple, t. I, p. 141.

MONTESU (madame DE). Massacrée par le peuple, t. I, p. 124.

MONTET (abbé DE). A horreur de Montgaillard, t. II, p. 275.

MONTGAILLARD (Xavier Roques, *dit* le marquis DE). 1761-1840. Sert dans l'armée des princes. Sert sous le Consulat dans la prison du Temple. Épouse une nièce de la marquise de Crussol d'Uzès d'Amboise.

MONTGAILLARD (Maurice-Jean-Marie Roques, *dit* le comte DE). 1764-1841. Espion, t. I, p. 371. Détails sur les trois frères, t. II, p. 88. Bonaparte lui sert une pension de 6,000 fr. qu'il garde jusqu'à sa mort. Affaire Pichegru, t. II, p. 206. Bénit Bonaparte, t. II, p. 371.

MONTGAILLARD (Honoré Roques, *dit* l'abbé DE). 1772-1825. Non abbé, espion, infirme. Voir *Mercure de France* du 16 février 1828.

MONTGELAS (comte DE). 1759-1838. Son portrait, t. I, p. 275.

MONTIGNY (DE). Émigré à Hambourg, t. II, p. 377.

MONTLAU (DE). Émigré à Hambourg, t. I, p. 399.

MONTLOSIER (Raynaud, comte DE). 1755-1838. Émigre, t. I, p. 214. Déplaît aux émigrés, p. 249. Sa réplique au comte d'Artois,

t. II, p. 59. Fait appel à la concorde, p. 357.

Montmorency-Laval (Mathieu, comte de). 1748-1809. Fils de Guy duc de Laval.

Montmorency-Laval (Mathieu, comte, puis duc de). 1766-1826. Fils du précédent. Est à Coppet chez madame de Staël, t. I, p. 244. Ministre des affaires étrangères en 1821.

Montmorency (Anne-Charles, baron, puis duc de). 1767-1846. De la branche de Fosseux. Époux de Fanny de Matignon qui est à Hambourg, t. I, p. 403. Rentre sous le Consulat et s'établit avec elle au château de Courtalais. Comte de l'Empire en 1813. Major général de la garde nationale de l'Empire en 1814. Veuf en 1826. Son fils Raoul (1790-1862) est officier d'ordonnance, puis chambellan de Napoléon.

Montmorency-Tancarville (Anne-Louis, prince de). 1769-1844.

Montmorency (Anne-Joseph, comte de). 1793-1818. Sont les deux frères de Anne-Charles.

Montmorency (Thibaud de). Son naufrage, t. II, p. 198.

Montmorency (le cardinal de). Menacé par le peuple, t. I, p. 79. Assigné dans Maestricht, p. 391. Marie le duc d'Angoulême, t. II, p. 340.

Montpezat (comte de). Plaint par les émigrés, t. I, p. 198.

Montregard (comtesse de). Émigrée en Angleterre, t. II, p. 45.

Montyon (baron de). 1733-1820. Secours des paysans, t. I, p. 13. Forcé d'émigrer, p. 201. Secourt les prisonniers républicains, t. II, p. 16.

Morfontaine (Le Pelletier de). Grand trésorier du Saint-Esprit. Demeurait rue de la Chaussée d'Antin. Émigre à Hambourg, t. I, p. 404. Épouse la fille de Le Pelletier de Saint-Fargeau, élevée par la nation.

Mortemart (duc de). Expédition de Portugal, t. II, p. 375.

Mounier. 1758-1806. Conseille l'émigration au Roi, t. I, p. 228. Haï des émigrés, p. 263.

Moustiers (de). Fuit à Varennes, t. I, p. 231.

Moustiers (Eléonore, comte, puis marquis de). 1751-1817. Ambassadeur depuis 1778. Ministre des princes, t. I, p. 326. Mission en Prusse, p. 342. Refuse de supplanter Puisaye, t. II, p. 153. Son traitement, p. 342. Son fils *Clément de Moustiers* (1779-1830) est le père de *Léonel de Moustiers* (1817-1871), que nous avons connu ministre des affaires étrangères.

Murinais (comte de). Excuse l'émigration, t. I, p. 200. Proscrit, t. II, p. 329.

Musset (Charles de). Tué à Oberkamlach, t. II, p. 20. Son frère Victor, père d'Alfred, fut en

1805 chef de bureau au ministère de la guerre; c'est la brandes Musset-Pathay. Le marquis de Musset, député en 1809, est de la branche des Musset-Cogners.

MUSSEY (mademoiselle DE). Prie pour son père émigré, t. I, p. 23.

N

NAILLAC (comtesse DE). Emigrée à Londres, t. II, p. 55.

NANTOUILLET (marquis de). Grand maître des cérémonies, t. II, p. 77.

NARBONNE-LARA (Louis, comte DE). 1755-1814. Chevalier d'honneur de Madame Adélaïde. Épouse en 1782 Marie de Montholon (1768-1848). Ministre de la guerre en 1791. Émigre en Angleterre, t. I, p. 324; II, p. 59. Puis en Suisse, t. I, p. 409.

NARBONNE-PELET (Raymond, comte, puis duc DE). 1771-1855. Époux d'Émilie de Sérent. Leur départ, t. I, p. 226.

NASSAU-SIEGEN (Charles, prince DE). 1745-1809. Titre de prince toléré par la France, discuté par les Nassau, refusé par l'Allemagne. Ne parle ni le russe, ni l'allemand. (LANGERON, *Mém.*) Fait le tour du monde avec Bougainville en 1766. Se crée roi de Juïda en Afrique, avec l'abbé Beaudot pour grand chancelier; sa trésorerie et ses ministères sont à l'hôtel Radziwil, rue des Bons-Enfants; le Hongrois Lucius est son grand maréchal. Recrute une légion où s'enrôle Moncey. Vend sa légion au roi de France pour la guerre d'Amérique. Rencontre à Spa la princesse Sangusko, Polonaise divorcée, maîtresse du duc de Chartres; il l'épouse pour l'enlever au prince, se repent immédiatement et part pour le siége de Gibraltar. De là il se rend en Suède; puis entre au service de Catherine comme amiral. Fameux par l'excès de ses prouesses galantes. Déplaît à Versailles, t. I, p. 5. Accompagne le comte d'Artois, p. 22. Projette une expédition en Normandie, p. 293. Donne aux princes français tout ce qu'il possède.

NECKER (Jacques). 1732-1804. Menacé par le peuple, t. I, p. 112. Prôné par sa fille, t. II, p. 298. Désolé de son oisiveté, t. II, p. 352.

NEUILLY (comte DE). La mère est forcée d'émigrer, t. I, p. 199. Le fils s'enrôle à quinze ans, p. 330. Sac d'un village français, p. 388. Vie de la famille à Hambourg, p. 399. Épisode du brancard, t. II, p. 20.

NOAILLES (duc DE). 1739-1824. Fils aîné du maréchal de Noail-

les; ses sœurs sont mesdames de Lesparre et de Tessé. Épouse Henriette d'Aguesseau, et a pour filles mesdames de Grammont, de Montagu, de Thésan et de La Fayette (1759-1807). Sa seconde femme, la comtesse Golovkine, meurt en 1823.

NOAILLES (Emmanuel, marquis DE). 1743-1822. Frère du précédent. Ambassadeur à Vienne, t. I, p. 315. Désespéré de la déclaration de guerre, p. 323.

NOAILLES (Louis-Philippe DE). 1750-1834, *prince de Poix*. Fils aîné du maréchal de Mouchy qui était le frère du maréchal de Noailles. Épouse Anne de Beauvau. Leurs enfants sont : Charles de Noailles, duc de Mouchy, époux de Mélanie de Laborde; Yuste de Noailles, duc de Poix, époux de Mélanie de Périgord (fille d'Archambaud).

NOAILLES (Louis, comte DE). 1756-1804. Frère du précédent. Émigre en 1792. Rentre sous le Consulat. Bonaparte l'envoie à Saint-Domingue, où il meurt.

NOÉ (comte DE). Royaliste parisien, t. II, p. 164.

NOGENT (comte DE). Émigré à Londres, t. II, p. 50.

NOUE (comte DE). Insurrection de Nancy, t. I, p. 193.

NOYELLES (DE). Quiberon, t. II, p. 127.

O

O'HAGGERTY. Famille d'Irlandais émigrés, t. II, p. 62.

OSSEVILLE (D'). Émigré à Hambourg, t. I, p. 398.

OUTREMONT (Anselme D'). 1746-1822. Conseille le Régent, t. I, p. 69. Sa femme est à Londres, t. II, p. 50. Il combat Puisaye, p. 154. Est conseiller d'État en 1814.

OYRON (Pierre Fournier de Boisayrault D'). 1768-1837. Son évasion d'Auray, t. II, p. 127. Épouse en 1802 Amélie Lefebvre de La Falluère.

P

PAILLOT. 1759-1815. Tanneur à Condé (Nord). Émigre, t. I, p. 241. Obstacles à la radiation, t. II, p. 239.

PAILLOT (Clotilde). Exécutée par Roger-Ducos, t. I, p. 224.

PANGE (chevalier DE). Son mariage, t. II, p. 242.

PASTORET (madame DE). Son salon, t. II, p. 241.

PATRY (DE). Massacré par le peuple, t. I, p. 193.

PAUL I[er]. Empereur de Russie. Sa jeunesse, t. I, p. 289. Son avénement, t. II, p. 265. Offre Mittau, p. 268. Ses manies, p. 335.

PAYEN (chevalier DE). Émigré à Londres, t. II, p. 49.

PECHVIGAIRAL-FONDANI (X. des Lacs, marquise DE). Son château est pillé, t. I, p. 122.

PELLEPORT (madame DE). Émigrée à Hambourg, t. I, p. 397.

PÉRIGNON (général DE). 1754-1818. Son ambassade en Espagne, t. II, p. 258.

PERRÉGAUX. Fonds que Bonaparte passe pour avoir chez lui, t. II, p. 368.

PERSAN (marquis DE). Assassiné par le peuple, t. I, p. 94.

PÉTION (Jérôme). 1759-1793. Son récit du retour de Varennes, t. I, p. 70.

PEZAY (Alexis Masson, *dit* le marquis DE). 1741-1777. Ses vers, t. I, p. 5.

PHELIPPEAUX (Le Picard DE). 1768-1799. Coup de main sur le Temple, t. II, p. 253. Défend Saint-Jean d'Acre.

PICHEGRU (général). 1761-1804. Élu chef de bataillon par les volontaires du Gard, et nommé général de division l'année suivante. Conquiert la Belgique et la Hollande en 1794. Son portrait, t. II, p. 205. Se fie à une opposition légale, p. 222. Est sans autorité, p. 313. Son évasion, p. 332. Livré en 1804 par l'agent de change Leblanc et étranglé dans sa prison.

PICONI D'ANDREZEL. Émigré enrôlé dans le régiment de Mortemart, t. I, p. 398.

PIERRECLOS (comte DE). Pillé par le peuple, t. I, p. 126.

PIERREFITE (madame DE). Incarcérée, t. I, p. 156.

PILLE (général). Acharné contre les émigrés, t. II, p. 202. Fait égorger le jeune Ligondais, p. 326.

PODENAS (Félix, marquis DE). Émigré à Brunswick, t. I, p. 419.

POLASTRON (madame DE). Son portrait, t. I, p. 259. Mal vue de l'Empereur, p. 278. Se retire à Maestricht, p. 378. Recueille le comte d'Artois à Holyrood, t. II, p. 139. Son séjour à Londres, p. 145. Sa mort, p. 148.

POLIGNAC (Yolande de Polastron, duchesse DE). 1749-1793. Reste fidèle à la Reine, t. I, p. 313. Sa mort, t. II, p. 66.

PONS (abbé DE). Transmet les ordres du Roi, t. II, p. 148. Écrit de Rome, p. 274.

PONS (Robert), *dit* Pons de Verdun. 1749-1844. Poëte érotique et accusateur public, t. I, p. 68. Sa motion contre les enfants d'émigrés, p. 182. Ardent pour Bonaparte, qui le nomme avocat général à la Cour de cassation, derrière Merlin.

PONT (comtesse DE). Entretient des prêtres émigrés, t. I, p. 431.

PONTBELLANGER (comte DE). Chef de Vendéens, t. II, p. 101.

PONTÉCOULANT (Louis Ledoulcet, comte DE). 1764-1853. Sa joie

hors de la frontière, t. I, p. 245. Haï des royalistes, t. II, p. 180.

Pontgibaud (baron de). Ses aventures, t. I, p. 419.

Portalis. 1745-1807. Son opinion sur les avocats, t. I, p. 63. Traqué dans tous ses refuges, p. 201. Proscrit, t. II, p. 324.

Poteratz (baron de). Ses intrigues à Vienne, t. II, p. 208.

Poulain de Jay. Son arrestation, t. II, p. 287.

Poulle (abbé). Moine de Draguignan qui, le 12 avril 1797, tire sur Sieyès, t. II, p. 289.

Poulpry (madame de). Sa fuite devant les armées de Custine, t. I, p. 360. Son séjour à Holyrood, t. II, p. 145.

Poutet (baronne de). Son portrait, t. II, p. 217.

Pracomptal (marquise de). Sa radiation, t. II, p. 393.

Précy (Louis Perrein de). 1742-1820. Lieutenant-colonel en 1788. Défend les Tuileries le 10 août. Défend Lyon, t. II, p. 35. Écarté du Régent, p. 70. Chef de l'Agence de Souabe, p. 269.

Préfontaine (de). Son évasion, t. II, p. 127.

Prisye (de). Volontaire porté comme émigré, t. I, p. 197.

Puisaye (Joseph, comte de). 1754-1827. Suspect de bonne heure, t. II, p. 8. Son portrait, p. 99. Sa lettre en débarqnant à Carnac, p. 108. Ose rentrer sans le prince en Bretagne, p. 133. Dangers que lui prépare la haine du prince, p. 134. Continue la guerre après la défection du prince, p. 141. S'irrite contre l'ingratitude, p. 151.

Puybourdeille (chevalier de). Sa passion pour la princesse de Waldeck, t. I, p. 419.

Puymaret (madame de). Incarcérée (Corrèze), t. I, p. 156.

Q

Quatrebarbes (comte de). Émigré en Allemagne, t. I, p. 420.

Quatremère (Antoine), 1755-1849. Député à l'Assemblée législative et aux Cinq-Cents. Agent royaliste. Il se fait surnommer *de Quincy* et devient, en 1815, intendant des arts et des monuments. Il est frère du chimiste Quatremère, dit *Disjonval* (1754-1830), et cousin d'Étienne Quatremère (1782-1857), l'orientaliste.

Quengo (comtesse du). Émigrée à Londres, t. II, p. 55.

Quinsonnas (madame de). Arrêtée comme charitable, t. I, p. 143.

R

Raigecour (madame de). Intermédiaire entre Madame Élisabeth et le comte d'Artois, t. I, p. 306.

RAMATUELLES (Cyprien-Audibert DE). Traqué par les volontaires, t. I, p. 194.

RAMEL (Pierre). 1761-1794. Assassiné par Jean Bon Saint-André, t. II, p. 314.

RAMEL (Jean). 1768-1815. Veut empêcher le coup d'État, t. II, p. 314. Son évasion, p. 332. Sert sous l'Empire dans l'armée du Portugal. Assassiné par la populace de Toulouse (*Mém. de tous,* t. III).

RAMEL (Jacques). 1760-1839. Son surnom, t. I, p. 74. Ministre des finances de la République, acquiert de grosses propriétés en Belgique. Non parent des précédents.

RAPINAT. Ses habitudes, t. II, p. 288.

RÉAL (Pierre). 1765-1834. Membre de la commune de Paris. Accusateur public, près le tribunal révolutionnaire. Défenseur de Carrier et de Babeuf. Ami de Barras, t. II, p. 285. Aimé de Bonaparte. Sert Fouché. Son portrait, t. II, p. 184. Devient riche après la mort du duc d'Enghien et comte. Achète le château de Boulogne et les actions du canal du Languedoc.

RÉAUX (marquise DES). Émigrée à Londres, t. II, p. 49.

REINHARDT. Diplomate républicain, t. II, p. 144.

REWBELL (Jean). 1747-1807. Son portrait, t. II, p. 181. Ses liens avec Rapinat, p. 289. Se venge de son ennemi, p. 323. S'enivre de sa victoire, p. 329.

RICHELIEU (duc DE). Assaut d'Ismaël, t. I, p. 291. Création d'Odessa, p. 424. Sa radiation, t. II, p. 394.

RICHER-SÉRISY. 1764-1803. Journaliste royaliste, t. II, p. 164, qu'acquittent les tribunaux et que poursuit Merlin (de Douai), p. 323. Sa femme l'abandonne, la Suisse le livre, il va mourir en Angleterre.

RIETZ (Catherine Henke, femme), comtesse DE LICHTENAU. 1754-1830. Son origine, t. I, p. 295. Protége les émigrés, p. 368.

RIVAROL (Antoine DE). 1753-1801. Ses vers sur Cubières, t. I, p. 68. Son fils, p. 181. Émigre, p. 214. Son séjour à Hambourg, p. 397. Sa mort, p. 407.

RIVIÈRE (François de Riffardeau, marquis puis duc DE). 1765-1826. Dénoncé à la police, t. II, p. 87. Rejoint Charette, p. 134. Y va deux fois, p. 136. Sa conversion, p. 149.

ROBESPIERRE (Maximilien). 1759-1794. Son portrait, t. I, p. 64. Exemple de ses sophismes, p. 130. Organise l'espionnage, p. 144. Négocie avec l'Autriche, p. 370.

ROCHAMBEAU (Donatien de Vimeur, comte DE). 1725-1807. Épouse en 1749 mademoiselle Telles d'Acosta. Maréchal de France en 1791. Commande une armée,

t. I, p. 185. Traqué par les volontaires, p. 193. Demande sa radiation, p. 384. Son fils est tué à Leipzig en 1813.

Rochecotte (comte de). 1769-1798. Coup de main sur le Temple, t. II, p. 253. Dénoncé à Paris par R. D. et fusillé.

Rochegude (de). Lettre durant l'émigration, t. I, p. 329.

Rochetaillée (comte de). Massacré par le peuple, t. I, p. 193.

Rodez (président de). Soldat à l'armée de Condé, t. I, p. 347.

Roederer (Pierre de). 1754-1835. Conseiller au parlement de Metz. Approuve les excès, t. I, p. 78. Approuve les crimes, p. 81. Sénateur et comte de l'Empire et pair de France.

Roger-Ducos. 1747-1816. Égorge les Ursulines de Valenciennes, t. I, p. 224. Servile après le premier coup d'État, t. II, p. 319. Profite du second, p. 362, et davantage du troisième, p. 369.

Rohan (Jules-Hercule-Mériadec, duc de). 1726-1800. Émigré.

Rohan-Guéméné (Henri de). 1745-1807. Fils du précédent. Sa constance, t. I, p. 9. Sa ruine, p. 29. Sa femme est persécutée, p. 132. Ils ont trois fils: *Charles,* 1764-1836, feld-maréchal autrichien, pair de France en 1814; *Victor,* 1766-1846, Autrichien; *Jules,* 1768-1846, époux de Catherine de Courlande-Meden, qu'il est obligé de quitter en 1805.

Rohan-Montbazon. 1750-1794. Frère de Rohan-Guéméné. Est guillotiné.

Rohan (cardinal de). 1734-1803. Offre d'envoyer les déserteurs aux colonies, t. I, p. 58. Son frère l'archevêque de Cambray (1738-1813) devient aumônier de Joséphine.

Rohan-Rochefort (Charlotte de). Amie du duc d'Enghien, t. II, p. 22. Sa sœur épouse M. de Querrieu. Elle vit encore en 1820.

Rohu (Jean). 1771-1849. Chef de chouans, t. II, p. 110. Pris et enfermé au Temple. Chevalier de Saint-Louis en 1815. Ses Mémoires sont *Revue de Bretagne et Vendée,* t. II et III.

Roll (baron de). Famille du canton de Soleure. Un Roll commandait un régiment suisse à Rocroy. Flatteur du comte d'Artois, t. I, p. 327. Déplaît en Russie, t. II, p. 91. Sa sagesse extrême, p. 132. Il remmène le prince à Londres, p. 138. Il l'écarte des dangers, p. 143. Il perd sa faveur, p. 146.

Romans (marquis de). Émigré à Hambourg, t. I, p. 399.

Romé de Lisle. 1736-1790. Ses travaux, t. I, p. 34.

Romeuf (comte de). Ramène le Roi de Varennes, t. I, p. 232.

Sa radiation, t. II, p. 396.
ROQUEFEUILLE (DE). Émigré à Rome, t. I, p. 380. Puis à Lisbonne, t. II, p. 376.
ROTHALIER (comte DE). Son régiment, t. II, p. 104.
ROTHES (madame DE). Nièce de l'archevêque de Narbonne, t. I, p. 25.
ROUGÉ (marquis DE). Émigré à Brunswick, t. I, p. 419.
ROURE (comtesse DU). Incarcérée, t. I, p. 180.
ROUVILLE (Blanquet DE). Son exécution, t. I, p. 89.
ROUX (de la Haute-Marne). 1759-1817. Glouton et bavard. « Sortit du séminaire comme il y était entré, incapable d'entendre son bréviaire. » (MONNEL, *Mémoires d'un prêtre régicide,* t. I, p. 15.) Il disait : *Vinum lætificatur.* — *Lætificat,* reprenait l'abbé Monnel. — *Lætificat* ou *lætificet,* ce m'est tout un. Buvons ! Vote la mort du Roi. Vote la mort des girondins. Son portrait, t. I, p. 139. Entre dans la police, t. II, p. 185. Y reste sous l'Empire jusqu'à la disgrâce de Fouché.
ROVÈRE (Joseph). 1748-1798. Fils d'un aubergiste de Bonnieux près d'Avignon. Se dit comte de Fonvielle, marquis de Rovère et seigneur de La Ramide pour épouser mademoiselle de Claret, qu'il ruine. Dirige, avec Jourdan Coupe-têtes, les massacres d'Avignon, fait l'apologie des massacres à l'Assemblée, le 28 août 1791. S'acharne contre les girondins. S'enrichit de pillages dans Vaucluse et épouse la marquise d'Agoult. Son frère Stylite Rovère (1756-1820) fut nommé par ses soins évêque d'Avignon et consul à Livourne. Sa proscription, t. II, p. 323.
ROYER-COLLARD (Pierre-Paul). 1763-1845. Agent royaliste qui cache son rôle.
RULHIÈRE (Carloman DE). 1735-1792. Massacré par le peuple, t. I, p. 164.
RULLY (DE). Massacré par le peuple, t. I, p. 193.
RUMIGNY (madame DE). Sa rentrée, t. II, p. 287.

S

SABRAN (Françoise de Manville, comtesse DE). 1750-1827. Son mari a cinquante ans de plus qu'elle. Elle rencontre Boufflers en 1777. Ses lettres, t. I, p. 7. Suit des cours de physique, p. 32. Sa sensibilité, p. 46. Épouse Boufflers, p. 369.
SADE (comte et comtesse DE). Émigrés à Rome, t. II, p. 361.
SAINT-CHAMANT (Adélaïde DE). Incarcérée, t. I, p. 155.
SAINT-GEORGES (Louis Harscouet, comte DE). Officier au régiment de Beauvoisis. Épouse en 1790

Geneviève de Tréveneuc. Évadé d'Auray, t. II, p. 127.

Saint-Georges. 1745-1799. Fils de Boulogne, fermier général, et d'une négresse de la Guadeloupe. Musique, escrime, galanterie, t. I, p. 18.

Saint-Hubert (Rose de). 1770-1842. Religieuse de Fontevrault, t. I, p. 223.

Saint-Huberti (madame de). Sa jeunesse, t. II, p. 79. Dévouée à son mari, p. 304.

Saint-Ignon (de). Amant de la maîtresse du roi de Prusse, t. I, p. 368.

Saint-Just (Antoine). 1769-1794. Auteur d'*Organt,* poëme érotique. Ses exactions, t. I, p. 130. Son ignorance, p. 136.

Saint-Mauris (Louis-François, prince de). Mal accueilli à Coblentz, t. I, p. 253. Guillotiné. Sa veuve épouse le prince Louis de la Trémouille.

Saint-Morys (Bourgevin de Vialart, comte de). Conseiller au parlement de Paris. Affaire des faux assignats, t. I, p. 335. Il est intendant de l'armée de Quiberon. Son fils (1772-1817) épouse mademoiselle de Valicourt, et est tué par le colonel Barbier-Dufay, qui a pris ses biens durant la Révolution.

Saint-Patern (de). Favori du roi de Prusse, t. I, p. 369.

Saint-Priest (François-Guignard, comte de). 1735-1821. Épouse en 1774 Constance de Ludolph. Ses illusions, t. I, p. 43. Son portrait, t. II, p. 213. Décide le mariage du duc d'Angoulême, p. 217. Sa fermeté, p. 257. Obtient Mittau, p. 268. Abandonne Antraigues, p. 306. Mission à Pétersbourg, p. 337. Se défie de Bonaparte, p. 372.

Saint-Simon (duc de). Émigré en Espagne, t. II, p. 258.

Sainte-Amarante (madame de). Ils la tuent, t. I, p. 173.

Sainte-Aulaire (Beaupoil de). Émigré en Bulgarie, t. I, p. 424.

Sainte-Foix (Radix de). Né en 1736. Ministre de France aux Deux-Ponts. Trésorier de la marine, voir ses escroqueries dans les *Mémoires de Tilly*. Ami et associé de Dumouriez et de Talleyrand. Se tient près de la frontière, t. I, p. 237. Associé de Danton, p. 382. Se donne tout entier à Talleyrand.

Saisseval (Charlotte de Lastic, comtesse de). 1764-1850. Mariée en 1781. Dame d'honneur de Madame Victoire. Émigre à Londres, t. II, p. 44. A épuisé toutes ses ressources, p. 377.

Sancé (de). Lettre durant l'émigration, t. I, p. 329.

Sartines (madame de). Son portrait, t. I, p. 173.

Saule. Son métier, t. I, p. 59.

Sauveboeuf (Louis de Ferrières, comte de). 1762-1814. Voyage en Perse de 1782 à 1789. Se lie

avec Talleyrand qui l'envoie à Bonaparte, t. II, p. 363. Époux de mademoiselle de Montmort, dont le frère est le confident de Talleyrand. Organise un sérail à Montmort et y est assassiné.

SAVONNIÈRES (DE). Massacré par le peuple, t. I, p. 104.

SAYERS (Tom). Part avec le comte de Provence, t. I, p. 235. Sa mort, t. II, p. 345.

SÉCILLON (comtesse DE). Émigrée, t. I, p. 415.

SÉGUIER (Antoine). 1726-1791. Son mot au prince de Prusse, t. I, p. 4. Meurt émigré à Tournay.

SÉGUR (Philippe, marquis DE). 1724-1801. Maréchal de France. Ministre de la guerre de 1781 à 1788. Réorganise l'armée, t. I, p. 35. On se dispute les canons volés chez lui, p. 113. Incarcéré, p. 159.

SÉGUR (Louis-Philippe, comte DE). 1753-1830. Épouse Antoinette d'Aguesseau. Décrit la bonne compagnie, t. I, p. 2. Sa mission à Berlin, p. 316.

SÉGUR (Joseph-Alexandre, vicomte DE). 1756-1805. Son mot à un comédien, t. I, p. 149. Délivre Mesdames à Moret, p. 226.

SÉMONVILLE (Charles Huguet, marquis DE). 1759-1839. Fils d'un secrétaire au conseil. Envoyé à Gênes par Louis XVI et à Turin par Dumouriez ; puis à Florence, par Robespierre. Conspiration de Joubert, t. II, p. 356. Sénateur en 1805. Mounier dit qu'il est l'inventeur du mariage avec Marie-Louise (*Éloge* lu en février 1840). Renonce de bonne heure à Napoléon en 1814. Pair de France. Demande que les fils de pairs aient le privilége d'entrer dans la Chambre du Roi en habit vert-pomme (POLIGNAC, *Études historiques*). Fortune bien servie.

SÉNAC DE MEILHAN. 1736-1803. Sa présomption, t. I, p. 43.

SÉRENT (Armand, duc DE). 1736-1822. Émigre, t. I, p. 212. Mission à Londres, p. 374. Son portrait, p. 375. Ses biens sont préservées par Vauquelin de la Rivière, p. 411. La duchesse plaît à Madame Royale, t. II, p. 219. Leurs filles sont la duchesse de Narbonne et la comtesse de Damas-Crux.

SÉRENT (Armand, comte DE). 1762-1796. Fils du précédent. Colonel du régiment duc d'Angoulême. Député de Nivernois aux États généraux. Sait rejoindre Charette, t. II, p. 136. Se fait tuer, p. 142. Sa fille épouse M. de Rohan et meurt brûlée ; Rohan se met d'Église et devient cardinal.

SÉRENT (Bernardin DE). 1764-1796. Son amitié pour madame de Lâge, t. I, p. 10. Se fait tuer, t. II, p. 142.

SÉRILLY (madame DE). Arrêtée en

1793. On fait courir le faux bruit de son exécution, t. I, p. 143. Épouse en prison M. de Pange, t. II, p. 242. Se marie ensuite à Montesquiou, et meurt en 1799.

Sesmaisons (comtesse de). Émigre, t. I, p. 241.

Sieyès (abbé). 1748-1836. Sa haine contre son évêque, t. I, p. 72. Blessé, t. II, p. 280. Son rôle dans la conspiration de Joubert, t. II, p. 358. Dirige le second coup d'État, p. 362. Croit diriger aussi le troisième, p. 369.

Simonneau. Massacré par le peuple, t. I, p. 161.

Sirvinges (madame de). Incarcérée, t. I, p. 156.

Solilhac (de). Ses aventures, t. II, p. 4.

Sombreuil (Charles Vireaux de). 1770-1795. Sa sœur est recueillie par Larive, t. I, p. 177. Mission en Russie, p. 313. Quiberon, t. II, p. 116. Capitulation, p. 121.

Sotin (Pierre), *dit* de la Coindière, 1764-1810. Son surnom, t. I, p. 71. Travaille au premier coup d'État, t. II, p. 285 et 316. Percepteur sous l'Empire.

Soulavie (Jean). 1752-1813. Vicaire général à Châlon. Se marie. Résident à Genève. Persécute les émigrés.

Sourdeville (madame de). Incarcérée, t. I, p. 156.

Souza (Adélaïde Filleul, marquise de). 1761-1836. Émigrée à Hambourg, t. I, p. 406.

Staël (Germaine Necker, baronne de). 1766-1817. Facilite les émigrations, t. I, p. 244. Son séjour à Juniper Hall, t. II, p. 60. Redoute les royalistes, p. 165. Plaît peu aux républicains, p. 187. Présente Talleyrand à Barras, p. 297.

Stofflet. 1751-1796. Sert l'abbé Bernier, t. II, p. 2. Paix de la Prévalaye, p. 11. Répond à l'appel du comte d'Artois, p. 102. Est abandonné et tué, p. 141.

Sullivan (madame). Son portrait, t. I, p. 229.

Surgères (marquis de). Emigré à Brunswick, t. I, p. 419.

Surville (madame de). Achète une robe, t. I, p. 423.

Surville (Joseph, marquis de). 1755-1798. Campagnes de Corse et d'Amérique. Émigre en Allemagne. Fusillé au Puy, t. II, p. 323.

Suzannet (comte de). Continue la lutte en Vendée après la défection du comte d'Artois, t. II, p. 142.

T

Taffin de Givenchy. Subvention du Roi, t. II, p. 344.

Talhouet - Grationnaye (René, comte de). 1733-1795. Tué à Quiberon, t. II, p. 115. Sa veuve, Anne Symon de la Carterie,

sauve des prisonniers, p. 128.

Talleyrand (Charles-Maurice de). 1754-1838. Son mot sur Maurepas, t. I, p. 4. Évite de sembler émigré, p. 238. Brélloiu avec Dumouriez, t. II, p. 41. Son séjour à Juniper Hall, p. 60. Décide le premier coup d'État, p. 294. Son rôle dans la conspiration Joubert, p. 358. Dans le dix-huit brumaire, p. 367.

Talmont (madame de). Son émigration, t. I, p. 408.

Tencin (Irène de). Persécutée, t. I, p. 177.

Tertre (général du). Épouse Charlotte de Hardenberg, t. I, p. 418.

Tessé (comtesse de). Est esprit fort, t. I, p. 20. Émigrée à Hambourg, p. 401.

Thauvenay (de). Agent des princes à Hambourg, t. I, p. 397. Reçoit avis de la conspiration irlandaise, p. 406. Sa sagesse, t. II, p. 85. Achats pour la table du Roi, p. 261. Ses comptes, p. 342. Observe Dumouriez, p. 346.

Thellier. Famille de robe. Sa proscription, t. I, p. 62. Émigration de Thellier de Poncheville, p. 239. L'abbé veut un titre, p. 250. Radiation, t. II, p. 238.

Thibaudeau (Antoine). 1765-1854. Sa peur à la Convention, t. I, p. 83. Élu dans 32 département, t. II, p. 177. Sa sagesse près de Bonaparte, p. 371. En est payé, p. 384. Comte en 1809. Préfet des Bouches-du-Rhône en 1810. Sénateur en 1852, grand officier en 1853.

Thugut (François, baron de). 1734-1818. Son portrait, t. I, p. 372. Sa grossièreté, t. II, p. 66. S'étonne des retards du comte d'Artois, p. 97. Écarte la comtesse d'Artois, p. 147. Veut marier Madame Royale, p. 210. Est favorable à Antraigues, p. 306.

Tinseau (comte de). Défend Drake contre les purs, t. I, p. 431.

Tinténiac (René, marquis de). Capitaine aux gardes-françaises. Époux de Anne de Kersulguen. Insurrection de Bretagne, t. I, p. 8. Commande un corps d'armée, p. 109. Sa dernière expédition, p. 113. Le fils aîné *Hyacinthe* est lieutenant général en 1819. Le second, *Vincent*, est tué à Quiberon.

Tissot (Pierre-François). 1768-1854. Clerc de procureur. Accusé de porter les têtes coupées, t. II, p. 161. Épouse la sœur du régicide Goujon. Employé dans les bureaux de la police sous le Consulat. Censeur des journaux sous l'Empire.

Tolosan (Marie de). Marquise d'Ambert, ne peut sauver son mari, t. II, p. 195.

Tott (Sophie de). Une des trois filles du chevalier de Tott qui avait armé les Dardanelles. La veuve arrive à Marseille en 1775 « habillée en costume grec qui

ne nuisait en rien aux grâces de sa belle figure ». (G. de Brécy, *Mémoires*, p. 83.) Émigrée à Hambourg, t. I, p. 401. Elle est peintre. Elle est aimée du comte d'Agoult.

Tourzel (Pauline de). Comtesse de Béarn. Incarcérée, t. I, p. 159. Son évasion, p. 177.

Trenck (Frédéric, baron von der). 1726-1794. Favori du grand Frédéric et amant de sa sœur Amélie. Chassé en Russie, y est amant de la femme du chancelier. Passe dix ans dans un cul de basse-fosse. Épouse en 1765 la fille du bourgmestre d'Aix-la-Chapelle. S'offre à la République, t. I, p. 370. Elle le tue.

Trésor (comte du). Sa brigade, t. II, p. 404.

Trèves (électeur de). Prince de Saxe. Offre son château, t. II, p. 258.

Trélo (Eugène de). Commerce entrepris, t. II, p. 51.

Trémault (de). Évasion, t. II, p. 127.

Trémereux (mademoiselle de). Émigrée à Londres, t. II, p. 55.

Tressac (de). Évasion, t. II, p. 127.

Trion (chevalier de). Tué par le Directoire, t. II, p. 196.

Trogoff (l'amiral de). Siége de Toulon, t. II, p. 36.

Tromelin (de). Délivré du Temple, t. II, p. 253.

Tronson du Coudray. 1750-1799. Avocat de la Reine. Proscrit, t. II, p. 329.

Trouvé. Sa jeunesse, t. II, p. 183.

Truchis (de). Tué, t. I, p. 365.

Tuilay (Godet de). Ses vers, t. II, p. 19.

Turenne (marquise de). Incarcérée, t. I, p. 157.

U

Ursel (duchesse d'). Ses beaux bras, t. I, p. 14. Sa correspondance avec Lauraguais, p. 120, note.

V

Vaisnes (de). Sa mort, t. II, p. 242.

Valdené (de). Agent royaliste, t. II, p. 87.

Valence (Cyrus-Alexandre Timbrune de Timbrone, marquis de). 1737-1822. Achète des biens du clergé, t. I, p. 184. Émigré à Hambourg, p. 404.

Valori (François Florent de). 1763-1822. Fuite à Varennes, t. I, p. 231. Aide de camp du général Kalkreuth.

Vandamme (général). 1771-1830. Sauve les émigrées du Helder, t. I, p. 394.

Varicourt (de). Massacré par le peuple, t. I, p. 104.

Vassé (marquis de). Émigré à Minden, t. I, p. 420.

Vauban (comte de). Chef de

chouans, t. II, p. 101. Commande un corps d'armée, p. 109.

VAUDÉMONT (princesse DE). Son portrait, t. II, p. 242. Son mari est autorisé par le Roi à émigrer, t. I, p. 220.

VAUDREUIL (Joseph, comte DE). 1749-1817. Son portrait, t. I, p. 256. Ses lettres, p. 263. Repoussé par les Allemands, p. 362. Juge un chevalier de Saint-Louis, t. II, p. 47. Mort de la duchesse de Polignac, p. 66. Son chagrin des retards du comte d'Artois, p. 94 à 96. Se réfugie à Holyrood, p. 145. Le whist à Londres, p. 148.

VAUGIRAUD (Pierre, comte DE). 1741-1819. Soutient un siége, t. I, p. 239. Envoyé en Vendée, t. II, p. 6. Rejoint Charette, p. 134. Son fils est tué en Vendée.

VAUQUELIN DE LA RIVIÈRE. Préserve les terres du duc de Sérent, t. I, p. 411.

VELCOURT (DE). Sa mission à Londres, t. II, p. 350.

VÉRAC (DE). Dénoncé par les agents du Directoire, t. II, p. 288.

VERGENNES (marquis DE). Commande la compagnie de Saint-Louis des gardes de la porte, t. I, p. 261.

VERNÈGUES (DE). Agence du Roi, t. II, p. 274.

VERTEUIL (chevalier DE). Connaît les relations du Comité de salut public avec l'Autriche, t. I, p. 370. Se querelle avec du Theil, t. II, p. 350.

VEYRAT (Hugues). 1756-1839. Horloger de Genève qui vient à Paris servir la police de 1795 à 1817, t. II, p. 185.

VEZET (président DE). 1743-1816. Conseille le Régent, t. II, p. 69. Consulté par les purs, p. 77. Opposé au rétablissement du culte, p. 232. Agence de Souabe, p. 269. Exclu par les Anglais, p. 349.

VIBRAYE (comte DE). Son naufrage, t. II, p. 198.

VIELCASTEL (Charles DE). Émigré à Hambourg, t. I, p. 407.

VIEILDESANG (DE). Incarcéré, t. I, p. 155.

VIGNE (chevalier DE). Mot du Roi sur sa blessure, t. II, p. 225.

VILAINES (marquis DE). Sort de Menin à la tête des régiments d'émigrés, t. I, p. 391.

VILLARS-BRANCAS (madame DE). Présente Talleyrand à Barras, t. II, p. 297.

VILLECROZE (DE). Correspondant du Roi, t. II, p. 274.

VILLENEUVE (Alexis DE). Son évasion, t. I, p. 356.

VILLENEUVE-LAROCHEBARNAUD (DE). Frère du précédent. Son évasion, t. II, p. 127.

VILLEQUIER (Louis, duc DE). 1736-1814. Ouverture des États généraux, t. I, p. 55. Autorisé par le Roi à émigrer, p. 220.

Son mémoire sur les assignats faux, p. 335. Son séjour à Blankenbourg, t. II, p. 227. Chargé de la table du Roi, p. 261.

Villier (mademoiselle de). Émigrée à Londres, t. II, p. 55.

Villiers (Bellier de). Sa radiation, t. II, p. 394.

Vincent dit *de Gourgas*. Employé à la poste aux lettres avant la Révolution. Devient en mars 1795 agent de Wickham à Paris et est chargé d'acheter Tallien, t. II, p. 105.

Vintimille (Gabrielle de Lévis, comtesse de). Sa mort, t. I, p. 91. Ses enfants, p. 180.

Vioménil (Charles du Houx, comte de). 1734-1827. Whist à Londres, t. II, p. 148. Maréchal de France en 1816.

Virieu (vicomte de). Commande les grenadiers à cheval, t. I, p. 261. Envoyé près de la reine, t. II, p. 225. Sa correspondance, p. 338.

Vougy (mademoiselle de). Incarcérée, t, I, p. 156.

W

Walpole (Horace). 1718-1797. S'étonne de la frénésie des révolutionnaires, t. I, p. 76.

Waltzer. Quiberon, t. II, p. 127.

Wargemont (de). Sa radiation, t. II, p. 395.

Westermann (général). 1721-1794. Greffier de Haguenau arrêté pour vols en 1790. Adopté par Danton. Négocie avec le roi de Prusse, t. I, p. 353. Accusé de vols et adopté par Robespierre qui l'envoie en Vendée. Massacre des Vendéens, t. II, p. 4. Exécuté comme associé de Danton.

Wickham. Son indifférence, t. II, p. 105. Est séduit par les qualités du Roi, p. 225. Est gagné par les illusions, p. 269. Mais fait des réflexions sages, p. 275. Chassé de Suisse, p. 329.

Williamson (comte). Sa brigade, t. II, p. 104.

Willot (général). Son évasion, t. II, p. 332.

Wlgrin de Taillefer (comte Henri). 1758-1833. Il plaint ceux qui n'ont pu émigrer, t. I, p. 153. Vend ses curiosités, p. 412. Se fait architecte, t. II, p. 18. Il est l'auteur des *Antiquités de Vésone*.

Z

Zébert (de). Massacré à Lisbonne, t. II, p. 376.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

LIVRE IV

LE RÉGENT A VÉRONE.

Pages.

Chapitre XIII. — La guerre civile 1
I. La Vendée 1
II. Réorganisation des corps d'émigrés 11
III. Mœurs de l'armée de Condé 17
IV. Épisode du comte Henri W 26
V. Lyon 33
VI. Toulon 36
Chapitre XIV. — L'Angleterre 40
I. Les préjugés nationaux 40
II. Énergie des émigrés 43
III. Institutions de secours 52
IV. Juniper-Hall 58
Chapitre XV. — Vérone et Venise 64
I. Lutte contre les cabinets européens 64
II. Conseillers du Régent 70
III. Le comte d'Antraigues 78
IV. Les agents secrets 83
V. Le comte d'Artois 90

LIVRE V

QUIBERON.

Chapitre XVI. — L'intervention anglaise 99
I. L'insurrection bretonne 99
II. Les régiments d'émigrés 103
III. La flotte anglaise 105

Pages.
CHAPITRE XVII. — LES DEUX PREMIÈRES EXPÉDITIONS 109
I. Expédition d'Hervilly 109
II. Expédition Sombreuil 116
III. Les massacres 125
CHAPITRE XVIII. — LA TROISIÈME EXPÉDITION 131
I. Le comte d'Artois et les Anglais 131
II. Le comte d'Artois et les Vendéens 135
III. Jugements de l'Europe 143
IV. La cour d'Holyrood 145
CHAPITRE XIX. — LA BANDE DE THERMIDOR 156
I. Lutte des régicides contre l'apaisement 156
II. Apaisement en Europe 162
III. Haines en France contre la Convention 164
IV. Derniers meurtres de la Convention 167

LIVRE VI

PREMIER RETOUR DES ÉMIGRÉS.

CHAPITRE XX. — LA BANDE DU DIRECTOIRE 179
I. Ceux qui gouvernent 179
II. Ceux qui profitent 187
III. Ceux que l'on tue 192
CHAPITRE XXI. — LE GÉNÉRAL PICHEGRU 204
I. Duplicité de l'Autriche 204
II. Madame Royale 209
III. Le Roi sans asile 221
CHAPITRE XXII. — RÉVEIL DES MODÉRÉS 229
I. Restauration du culte 229
II. Rentrée des émigrés 233
III. Croisière de Hoche 244
CHAPITRE XXIII. — BLANKENBOURG 249
I. L'abbé Brotier 249
II. Le Roi dans l'opposition 253
III. Les conspirateurs 269
IV. L'armée d'Italie 273

LIVRE VII

NOUVELLES PROSCRIPTIONS.

CHAPITRE XXIV. — DÉMOCRATIE PACIFIQUE 279
I. Affermissement de la République 279

Pages.
II. Le second tiers 281
III. Réveil des Barbares 286
Chapitre XXV. — Le coup d'État du 18 fructidor 292
I. Les agents civils 292
II. Les agents militaires 300
III. Le coup d'État du 4 septembre 1797 315
Chapitre XXVI. — Retour vers la barbarie 322
I. La justice 322
II. Sinnamari et Conamana 329

LIVRE VIII

IMPUISSANCE DU DIRECTOIRE.

Chapitre XXVII. — Mittau 335
I. L'empereur Paul 335
II. Faiblesse des agents royalistes 343
Chapitre XXVIII. — Intrigues des directeurs 352
I. Complots de Barras 352
II. Dernières agitations 359
III. Dégoût universel 363
Chapitre XXIX. — Napoléon Bonaparte 368
I. Le dix-huit brumaire 368
II. Dernières misères des émigrés 372
Appendice A. — Extrait des lettres du duc d'Enghien au comte de Marans 403
Appendice biographique 407

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

